

A. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
R.M. PRIVÉES DU TÉMISCAMINGUE
V.F.P.T.

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Courriel : daniel.dufault@mrctemiscamingue.qc.ca

Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)
Télécopieur : 819 629-3472
Site Internet : www.temiscamingue.net/foret_privée

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DU TÉMISCAMINGUE
(PPMV)

ADOPTÉ LE 26 MARS 2001
RÉVISÉ LE 9 JUILLET 2014

(Le 9 juillet 2014 / dd/fa)

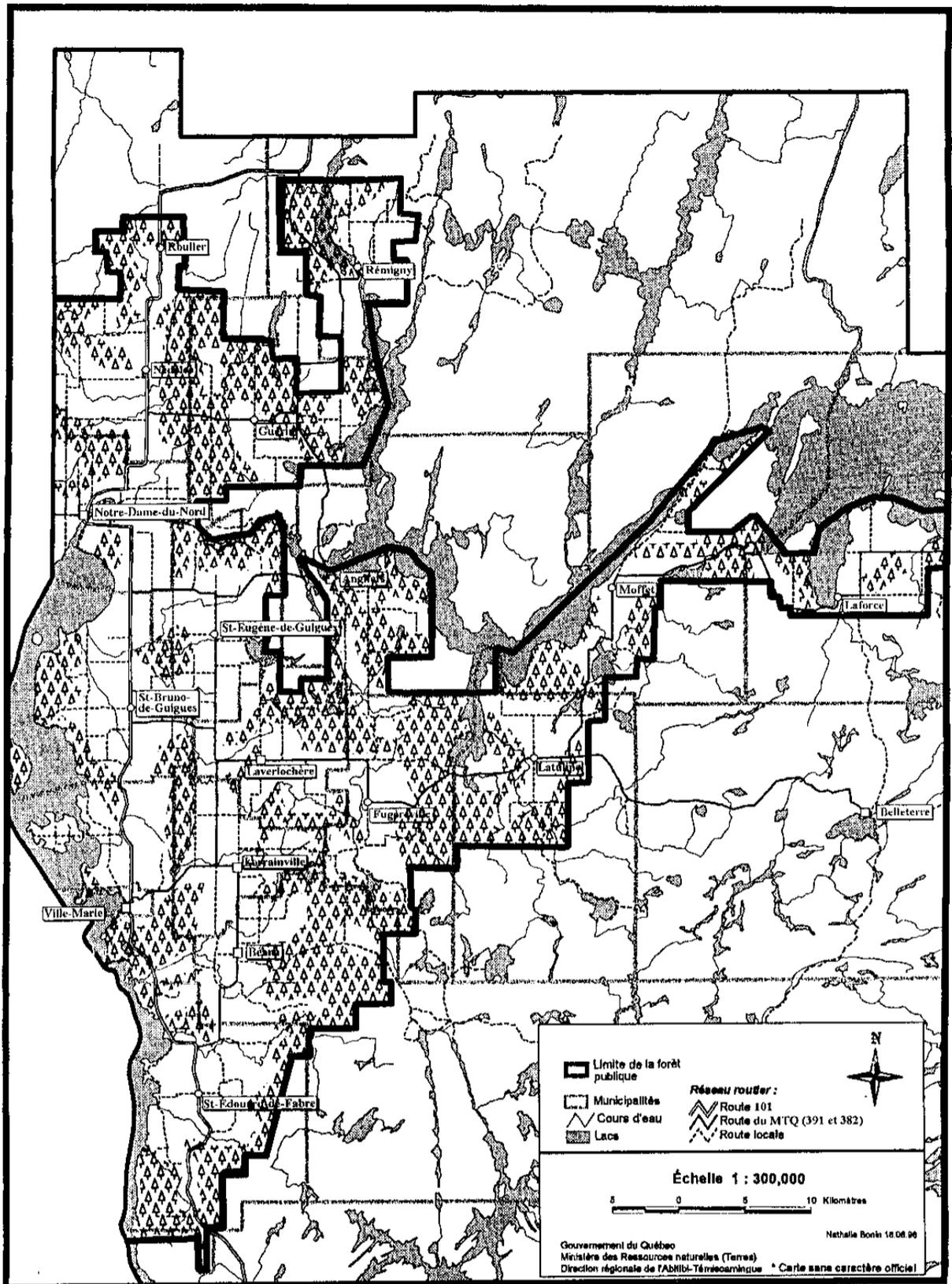
TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1) LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DU TÉMISCAMINGUE	1
1.1) LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	3
1.1.1) Les emplois dans le domaine forestier ⁰	3
1.1.2) Les usines du Témiscamingue.....	3
1.1.3) Le prix du bois au Témiscamingue	4
1.1.4) Caractéristiques des propriétaires.....	4
1.1.5) Évaluation municipale des boisés privés	7
1.2) LA GÉOGRAPHIE.....	8
1.2.1) Le climat.....	8
1.2.2) Les régions écologiques et domaine climatique.....	8
1.2.3) Le relief, le sol et les dépôts	10
1.2.4) Le réseau routier	10
1.3) LA FORÊT PRIVÉE.....	14
1.3.1) Inventaire forestier (Cette section a été rédigée à partir des données du 4 ^e décennal fournies par le Groupe CAF de Rouyn-Noranda)	14
1.3.2) Possibilité forestière	14
1.4) LES AUTRES UTILISATIONS DE LA FORÊT PRIVÉE	14
1.4.1) L'agriculture.....	14
1.4.2) La mise en valeur des lots intramunicipaux.....	18
1.4.3) La faune	21
1.4.4) Les territoires d'intérêt particulier	26
1.5) LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE TELLES QUE DÉFINIES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	37
2) PROTECTION DE LA FORÊT PRIVÉE ET UTILISATION POLYVALENTE	41
2.1) PROBLÉMATIQUE	41
2.2) OBJECTIFS.....	42
2.3) MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	42
2.3.1) Mise en valeur des potentiels autres que forestiers de la forêt privée.....	42
2.3.2) Protection de ce qui mérite de l'être par la réglementation.....	44
2.3.3) Sensibilisation et information des propriétaires	46
2.4) PLAN D'ACTION.....	49
3) REBOISEMENT DES FRICHES.....	50
3.1) PROBLÉMATIQUE	50
3.2) OBJECTIFS.....	50

3.3)	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	50
3.3.1)	Déterminer des critères à partir desquels certains terrains pourront être reboisés.	50
3.4)	PLAN D’ACTION.....	51
4)	PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS	51
4.1)	PROBLÉMATIQUE	51
4.2)	OBJECTIFS.....	52
4.3)	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	52
4.3.1)	Allègement du programme de remboursement de taxes foncières.....	52
4.3.2)	Contribution des propriétaires admissibles.	52
4.3.3)	Transfert de connaissances et information aux propriétaires.	53
4.4)	PLAN D’ACTION.....	53
5)	TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT FORESTIER.....	53
5.1)	PROBLÉMATIQUE	53
5.1.1)	Les taux d’aide financière utilisés par l’Agence.....	53
5.1.2)	Les budgets investis dans les travaux d’aménagement forestier ces dernières années	53
5.2)	OBJECTIFS.....	56
5.3)	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	56
5.3.1)	Établissement d’une programmation réaliste	56
5.3.2)	Révision périodique des taux d’aide financière	57
5.3.3)	Suivi des dépenses autres que celles consacrées aux travaux sylvicoles	57
5.4)	PLAN D’ACTION.....	58
6)	MODALITÉS ET CONCLUSION DE LA CONSULTATION	58
6.1)	LA CONSULTATION DE LA POPULATION	58
6.2)	LA CONSULTATION DES INTERVENANTS FORESTIERS	60
6.3)	LA CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS	60
6.3.1)	Opinions exprimées lors de l’assemblée de consultation.....	61
6.4)	COMMENTAIRES REÇUS AU SECRÉTARIAT DE L’AGENCE	62
6.5)	CONCLUSION DE LA CONSULTATION	63
6.6)	CONSULTATION EFFECTUÉE POUR LA RÉVISION DU PPMV	63
7)	ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU PPMV	63

ANNEXES :

- PLAN D’ACTION (1 PAGE)
- DOCUMENT SYNTHÈSE SUR LE CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (37 PAGES)
- SONDAGE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES – NOVEMBRE 2012 (99 PAGES)



Grands secteurs de forêt privée (incluant une partie des lots intramunicipaux)

La ligne noire représente la limite de la forêt publique exploitée par les compagnies forestières. Le territoire à l'intérieur de cette ligne noire est occupé par l'agriculture (\pm 560 kilomètres carrés), les lots intramunicipaux (\pm 250 kilomètres carrés) et la forêt privée (\pm 850 kilomètres carrés).

1.1) LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE

Le tableau suivant présente les populations pour l'ensemble des municipalités sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

Municipalité	1996	2001	2006	2011	Variation 1996-2011
Angliers	307	306	308	298	-3 %
Béarn	1 014	973	883	775	-24 %
Belleterre	418	395	350	298	-29 %
Duhamel-Ouest	595	671	870	828	39 %
Fugèreville	398	376	301	329	-17 %
Guérin	274	297	295	305	11 %
Kipawa	507	549	565	474	-7 %
Laforce	225	295	174	147	-35 %
Latulipe-et-Gaboury	366	351	333	304	-17 %
Laverlochère (à confirmer)	854	813	732	1 022	20 %
Lorrainville	1 452	1 507	1 325	1 272	-12 %
Moffet	246	226	208	196	-20 %
Nédélec, Roulier	524	474	416	403	-23 %
Notre-Dame-du-Nord	1 245	1 250	1 116	1 075	-14 %
Rémigny	381	364	318	279	-27 %
Saint-Bruno-de-Guigues	1 069	1 117	1 076	1 100	3 %
Saint-Édouard-de-Fabre	728	734	701	649	-11 %
Saint-Eugène-de-Guigues	415	423	474	454	9 %
Témiscaming	2 944	3 112	2 697	2 385	-19 %
Ville-Marie	2 581	2 855	2 696	2 595	1 %
TNO Les Lacs et Laniel	102	95	155	69	-32 %
Hunter's Point	0	0	32	27	0
Kebaowek (Kipawa)	130	205	270	284	118 %
Timiskaming (NDDN)	361	478	505	540	50 %
Winneway	245	161	185	317	29 %
MRC Témiscamingue	17 381	18 027	16 985	16 425	-6 %
Abitibi-Témiscamingue	151 978	153 905	143 872	145 690	-4 %
Québec	6 895 963	7 138 795	7 546 131	7 903 001	15 %

1.1.1) Les emplois dans le domaine forestier⁽¹⁾

La forêt, tout comme l'agriculture, est à la base de l'économie locale. La forêt procure à elle seule 16 % des emplois (environ 1 000 emplois) dans les limites de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue. Les secteurs primaires et tertiaires (entreprises d'extraction et services) du secteur forestier fournissent 322 emplois dans 37 entreprises, le secteur secondaire (entreprises de transformation) forestier fournit pour sa part 673 emplois dans 16 entreprises.

1.1.2) Les usines du Témiscamingue

Les plus grands employeurs dans le domaine forestier sur le territoire de l'Agence sont principalement Tembec (toutes divisions) et LVL Global. La majorité de la matière ligneuse de ces usines provient des terres publiques de l'unité de gestion 81. L'attribution en terres publiques est (toute essence confondue) tout près de 1 000 000 mètres cubes⁽²⁾. Les propriétaires de lots boisés privés contribuent également à l'approvisionnement local de matière ligneuse. Le bois provenant des forêts privées n'est pas à négliger. Voici son évolution entre 1993 et 2012.

⁽¹⁾ Source : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010.

⁽²⁾ Source : Répertoire des bénéficiaires de CAAF, mars 2012.

Bois de la forêt privée livré aux usines de 1993 à 2012

Possibilité forestière déterminée de 1993 à l'année 2000.

	1993	1994	1995	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Feuillus (m ³) Possibilité : 81 000 m ³	69 102	55 773	78 434	31 404	53 368	55 190	49 895
Résineux (m ³) Possibilité : 18 500 m ³	26 813	13 473	14 923	12 207	21 665	30 599	21 909
Total (m³) Possibilité : 99 500 m³	95 915	69 246	93 357	43 611	75 033	85 789	71 804

Nouvelle possibilité forestière déterminée depuis l'année 2000.

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Feuillus (m ³) Possibilité: 109 257 m ³	74 183	68 624	79 192	94 163	71 272	64 095	72 149	2 875	2 355	0	65 291	33 691
Résineux (m ³) Possibilité : 47 636 m ³	28 264	35 185	42 036	49 899	36 087	31 139	32 431	1 554	56 449	6 170	18 815	20 304
Total (m³) Possibilité : 156 893 m³	102 447	103 809	121 228	144 062	107 359	95 234	104 580	4 429	58 804	6 170	84 106	53 995

Source : Volume de bois livré aux usines du Témiscamingue en provenance des forêts privées (SPBAT)

Dépendamment des années, entre 4 400 m³ et 144 000 m³ de bois en provenance des forêts privées sont livrés aux usines annuellement. La principale compagnie qui achète du bois des forêts privées du Témiscamingue est LVL Global et Tembec, par sa division de Béarn. Le tableau de la page suivante présente la liste des usines forestières du Témiscamingue.

1.1.3) Le prix du bois au Témiscamingue

Le prix du bois provenant des terres privées est négocié chaque année par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT).

1.1.4) Caractéristiques des propriétaires

Pour être reconnu comme producteur forestier, il faut posséder une superficie de 4 ha (10 acres) d'un seul tenant. Au Témiscamingue, on compte 1 928 propriétaires admissibles (tableaux suivants). Au printemps 2012, un sondage a été réalisé auprès de ces propriétaires (annexe). Sur ces 1 928 propriétaires, environ 30 % sont enregistrés comme producteurs forestiers soit 590 en 2012. Pour pouvoir profiter du programme de forêt privée, il faut d'abord être enregistré comme producteur forestier et que les travaux soient prescrits et supervisés par un ingénieur forestier accrédité, puis approuvés. Cette aide couvre environ 80 % du coût des travaux, l'autre 20 % devant être défrayé par le propriétaire. Présentement, il existe trois organismes accrédités par l'Agence du Témiscamingue : la Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue, Ectec enr. et Roulec inc.

Usines de transformation du bois sur le territoire de l'Agence de mise en valeur de forêt privée du Témiscamingue

Nom de l'usine	Municipalité	Produit	Volume provenant des CAAF (forêt publique) 2012	Volume acheté de la forêt privée			
				2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Tembec inc. G.P.F. division cogénération	Témiscaming	Électricité					
Tembec inc. G.P.F. usine TKL	Témiscaming	Sciage					
Tembec inc. G.P.F. div. cellulose, prod. spéciale	Témiscaming	Pâte	297 500 m ³				
Tembec inc. G.P.F. div. Témis., usine Béarn	Béarn	Sciage	543 400 m ³	56 291 m ³	6 080 m ³	15 492 m ³	20 263 m ³
LVL Global inc.	Ville-Marie	Déroulage (LVL)	39 400 m ³			47 200 m ³	33 653 m ³
La Co. Commonwealth Plywood Itée, sc. Tee Lake	Kipawa	Sciage					
La Co. Commonwealth Plywood Itée, dér. Tee Lake	Kipawa	Déroulage (placages)	24 300 m ³				
La Co. Commonwealth Plywood Itée, sc. Belleterre	Belleterre	Sciage					
La Co. Commonwealth Plywood Itée, dér. Belleterre	Belleterre	Déroulage (placages)					
Cèdres Desrochers	St-Édouard-de-Fabre	Sciage mobile					
Postras, Denis	Laverlochère	Sciage et fond de panier					
Scierie Lybec 9016-8543 Qc inc.	Laverlochère	Sciage					
Scierie Lepaqco	St-Eugène-de-Guigues	Sciage	3 200 m ³				
Lamothe, Joseph	Angliers	Sciage mobile					
Bernard, Léonard	Ville-Marie	Sciage mobile					
Cormier, Robert	Lorrainville	Sciage mobile					
Les entreprises Richard Girard enr.	Ville-Marie	Sciage					
Les entreprises forestières Ash & fils S.E.N.C.	Notre-Dame-du-Nord	Sciage					
Transformations R.L. enr.	Latulipe-et-Gaboury	Sciage					
Postras, Alain	Angliers	Habitations en bois rond	400 m ³				
Scierie des Quinze	Rémigny	Sciage	1 000 m ³				
Aumond, Clément	Guérin	Sciage					
Lajeunesse, Gabriel	Rémigny	Sciage					
Scierie mobile enr. (Roger Parent & Gérald Chatelain)	Roulier	Sciage					
Bélanger, André	Roulier	Sciage					
Pourvoirie Lac à la Truite	Belleterre	Sciage					
Total			909 200 m³	56 291 m³	6 080 m³	62 692 m³	53 916 m³

L'entrée en vigueur, le 17 décembre 2004, du règlement concernant la résolution n° 566-2004, exclut de la contribution à l'Agence des usines de moins de 2 000 m³.

Inventaire des propriétaires privées : caractéristiques des propriétaires

Municipalité	Superficie					Provenance du propriétaire				Total
	4 à 20 ha	20 à 60 ha	60 à 100 ha	100 à 160 ha	160 à 800 ha	Même municipalité	Témiscamingue (MRC)	Québec (hors - MRC)	Extérieur du Québec	
Angliers	9	36	11	3	3	35	12	7	8	62
Béarn	12	76	19	7	10	81	27	15	1	124
Belleterre	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Duhamel-Ouest	26	69	29	7	8	102	24	8	5	139
Fugèreville	15	64	26	14	14	71	39	15	8	133
Guérin	12	73	33	12	11	91	27	17	6	141
Kipawa	1	0	0	0	1	1	0	1	0	2
Laforce	6	60	15	5	3	61	17	10	1	89
Latulipe-et-Gaboury	11	59	15	12	12	68	25	13	3	109
Laverlochère	16	48	25	12	13	72	35	6	1	114
Lorrainville	3	40	21	15	12	71	14	6	0	91
Moffet	21	84	12	3	4	59	32	19	14	124
Nédélec	4	58	39	21	17	100	19	19	1	139
Notre-Dame-du-Nord	27	33	14	16	11	69	14	7	11	101
Rémigny	17	41	23	8	5	63	8	15	8	94
St-Bruno-de-Guigues	28	83	40	24	10	135	37	7	6	185
St-Édouard-de-Fabre	19	40	26	14	22	78	22	13	8	121
St-Eugène-de-Guigues	15	59	26	11	9	84	27	9	0	120
Témiscaming	5	2	3	0	3	7	1	3	2	13
Ville-Marie	4	1	1	0	0	6	0	0	0	6
TNO (Laniel et Les Lacs)	5	11	4	0	0	1	9	4	6	20
Total	257	937	382	184	168	1 256	389	194	89	1 928
Pourcentage	13,3 %	48,6 %	19,8 %	9,6 %	8,7 %	65,1 %	20,2 %	10,1 %	4,6 %	100 %

Source : Rôle d'évaluation (2012)

N. B. : Pas de propriétaires de plus de 800 ha

Inventaire des propriétaires privés : utilisation principale du terrain (dominance)

Municipalité	Résidence Logement	Chalet, camp de chasse	Commerce, industrie, services publics, etc.	Agriculture	Terrain vacant (non construit)	Total
Angliers	18	5	2	29	8	62
Béarn	9	1	2	92	20	124
Belleterre	0	0	0	0	1	1
Duhamel-Ouest	17	3	4	98	17	139
Fugèreville	3	2	0	99	29	133
Guérin	9	6	0	102	24	141
Kipawa	0	0	1	0	1	2
Laforce	26	8	0	27	28	89
Latulipe-et-Gaboury	11	1	0	76	21	109
Laverlochère	7	4	1	83	19	114
Lorrainville	6	0	1	81	3	91
Moffet	18	11	1	64	30	124
Nédélec	9	0	0	110	20	139
Notre-Dame-du-Nord	9	1	2	81	8	101
Rémigny	12	1	1	68	12	94
St-Bruno-de-Guigues	5	1	1	156	22	185
St-Édouard-de-Fabre	17	2	1	93	8	121
St-Eugène-de-Guigues	2	2	0	95	21	120
TNO Laniel / Les Lacs	0	7	1	6	6	20
Ville-Marie	1	0	1	1	3	6
Témiscaming	0	2	5	2	4	13
Total	179	57	24	1 363	305	1 928
Pourcentage	9,3 %	3,0 %	1,2 %	70,7 %	15,8 %	100 %

Source : Rôle d'évaluation (2012)

1.1.5) Évaluation municipale des boisés privés

L'impôt foncier est la principale source de revenus des municipalités locales.⁽³⁾ Selon la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluation d'une propriété se fait en fonction de la valeur marchande du fonds de terrain et des bâtiments. L'évaluation municipale est révisée tous les trois ans. Pour les lots boisés, la valeur du bois est incluse dans la valeur du terrain, mais elle n'est pas évaluée précisément en termes d'âge et de type d'essence. Il s'agit d'une évaluation de masse et non d'une évaluation spécifique, étant donné le petit nombre de contrats de vente disponibles pour élaborer des études de marché. Exception faite de leur localisation (en bordure d'une route ou d'un lac), la même valeur à l'acre est donnée à chaque lot boisé d'une même municipalité. Le tableau suivant détaille l'évaluation municipale des lots boisés.

Évaluation municipale des boisés privés : rôle d'évaluation 2010-2011-2012 (\$ / hectare)

Municipalité	Forêt (avec accès)	Forêt (sans accès)	Friche / plantation	Inculte	Valeur d'un lot boisé (avec accès) de 40,5 hectares	Taxes foncières attribuables à ce lot boisé
Angliers	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	158 \$
Béarn	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	208 \$
Belleterre	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	152 \$
Duhamel-Ouest	480 \$	240 \$	145 \$	50 \$	19 440 \$	212 \$
Fugèreville	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	106 \$
Guérin	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	149 \$
Kipawa	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	118 \$
Laforce	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	108 \$
Latulipe-et-Gaboury	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	151 \$
Laverlochère	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	221 \$
Lorrainville	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	212 \$
Moffet	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	125 \$
Nédélec	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	156 \$
Notre-Dame-du-Nord	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	260 \$
Rémigny	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	138 \$
St-Bruno-de-Guigues	480 \$	240 \$	145 \$	50 \$	19 440 \$	357 \$
St-Édouard-de-Fabre	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	209 \$
St-Eugène-de-Guigues	280 \$	140 \$	85 \$	50 \$	11 340 \$	198 \$
TNO Laniel / Les Lacs	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	95 \$
Ville-Marie	480 \$	240 \$	145 \$	50 \$	19 440 \$	364 \$
Témiscaming	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	8 100 \$	169 \$
Moyenne (MRC Témiscamingue)	267 \$	133 \$	88 \$	50 \$	10 800 \$	184 \$

⁽³⁾ Au Témiscamingue, cela représentait 16 M\$ en 2011 soit 74 % des revenus des municipalités.

1.2) LA GÉOGRAPHIE

1.2.1) Le climat

Le climat est de type continental froid avec des hivers longs et froids et des étés courts et chauds. Le tableau suivant indique des données climatiques prises à Ville-Marie. On retrouve, à titre comparatif, les données de Montréal entre parenthèses.

Caractéristiques climatiques du Témiscamingue						
	Janvier		Juillet		Année	
Température quotidienne (°C)	-15,4	(-9,7)	18,2	(21,4)	2,7	(6,3)
Pluie (mm)	3,1	(31,8)	86,8	(99,4)	600	(804,8)
Neige (cm)	47,3	(64,9)	0	(0)	214	(266,1)
Pluie (jours)	1	(4)	11	(12)	86	(111)
Neige (jours)	11	(13)	0	(0)	52	(48)

Source : SPBAT, 1987

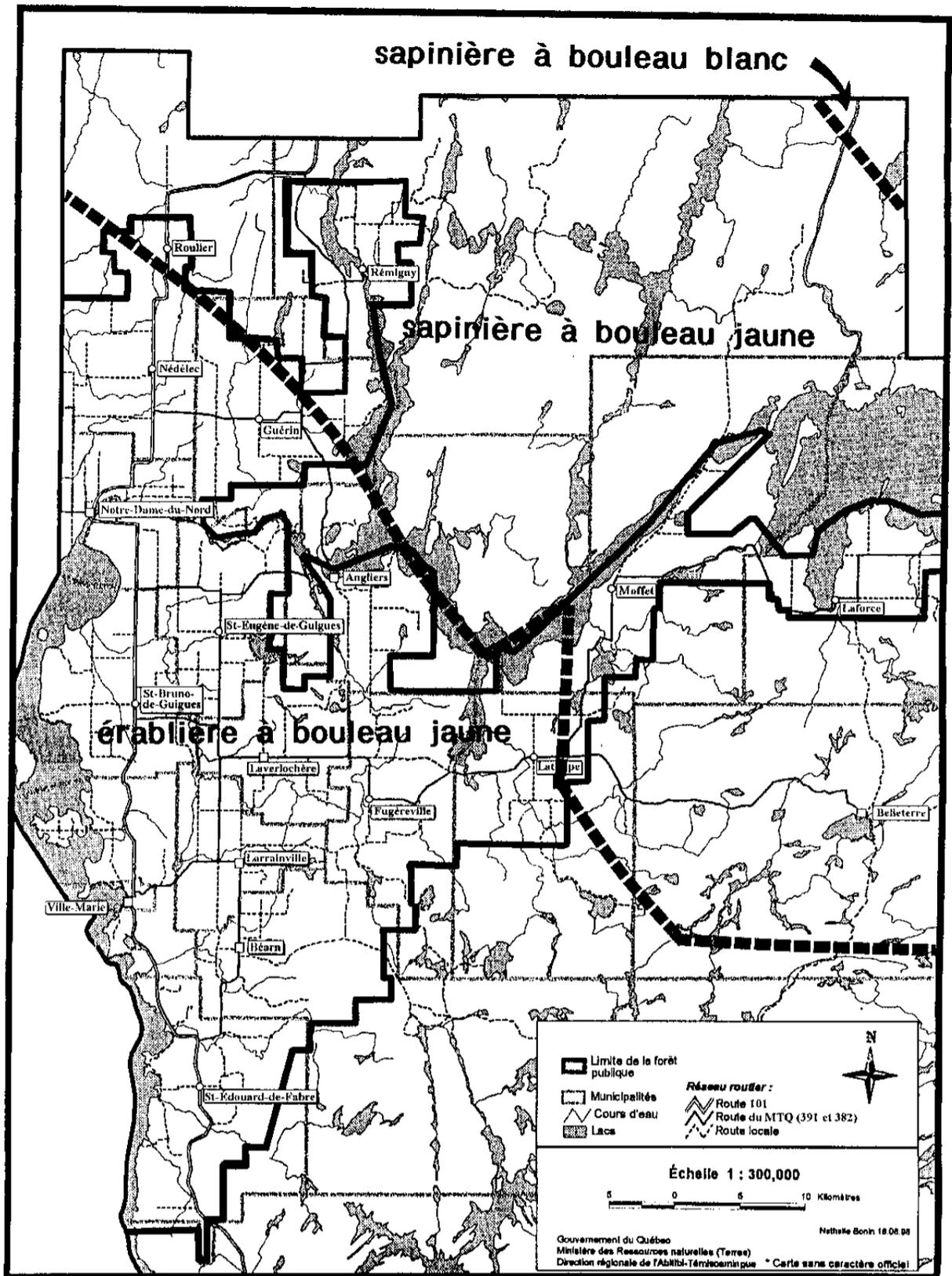
Le facteur important pour la croissance de la forêt sera le nombre de degrés-jours de croissance. Les degrés-jours sont calculés en fonction de la longueur de la saison de végétation et de la température moyenne quotidienne lorsque celle-ci est supérieure ou égale à 6° Celsius. Les degrés-jours sont une mesure de l'énergie disponible pour la période de croissance.

	Degrés-jours de croissance (approximatif)
Montréal	3 700
Hull	3 450
Trois-Rivières	3 100
Québec	3 050
Ville-Marie	2 650
Rivière-du-Loup	2 500
Chicoutimi	2 300
Amos	2 250
Gaspé	2 250
Baie-Comeau	1 900

1.2.2) Les régions écologiques et domaine climatique

La forêt privée du Témiscamingue se trouve surtout dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune, typique, plus précisément dans les régions écologiques du lac Témiscamingue (3K) et du lac Kipawa (3L), où l'on retrouve beaucoup de forêts secondaires dominées par le peuplier faux-tremble.

Enfin, les parties nord et est du Témiscamingue (Rémigny, Moffet et Laforce) se trouvent dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune (région écologique des Basses-Terres du lac Simard : 7A).



Carte montrant les trois grandes régions écoforestières du Témiscamingue. Les régions écoforestières regroupent de grandes étendues caractérisées par un climat homogène et un type de forêt spécifique. Ces régions sont nommées à partir de la végétation actuelle ou potentielle, c'est-à-dire la plus adaptée au type de milieu.

La répartition du couvert forestier du Témiscamingue est grandement commandée par le gradient climatique. Le gradient climatique est défini comme un rapport de variation des facteurs climatiques (précipitations, température, etc.) en fonction de la distance.

Le relief, la nature des dépôts meubles, l'orientation des pentes et les interventions humaines modifient par endroit cette répartition (Veillette, 1996).

Le sud du Témiscamingue est dominé par le domaine de l'érablière à bouleau jaune qui s'étale vers le nord. On y retrouve le pin blanc (*Pinus strobus* L.), dans la région du lac Kipawa, et ce, malgré une exploitation forestière intensive depuis plus de 150 ans.

L'abondance grandissante du pin gris (*Pinus banksiana* Lamb.) et du peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides* Michx) témoigne de l'exploitation forestière et/ou du passage du feu.

Au nord de l'érablière à bouleau jaune se déploie le domaine de la sapinière à bouleau jaune. Ici les épinettes (*Picea* spp.) dominent sur les grands feuillus qui sont de plus en plus discrets. Les tourbières sont plus étendues que dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune (Veillette, 1996). Le pin blanc et rouge pour leur part approche de leurs limites septentrionales. La majeure partie du territoire des forêts privées de ce secteur se retrouve dans la région écologique des Basses-Terres du lac Simard (7A1) (sapinière à bouleau jaune).

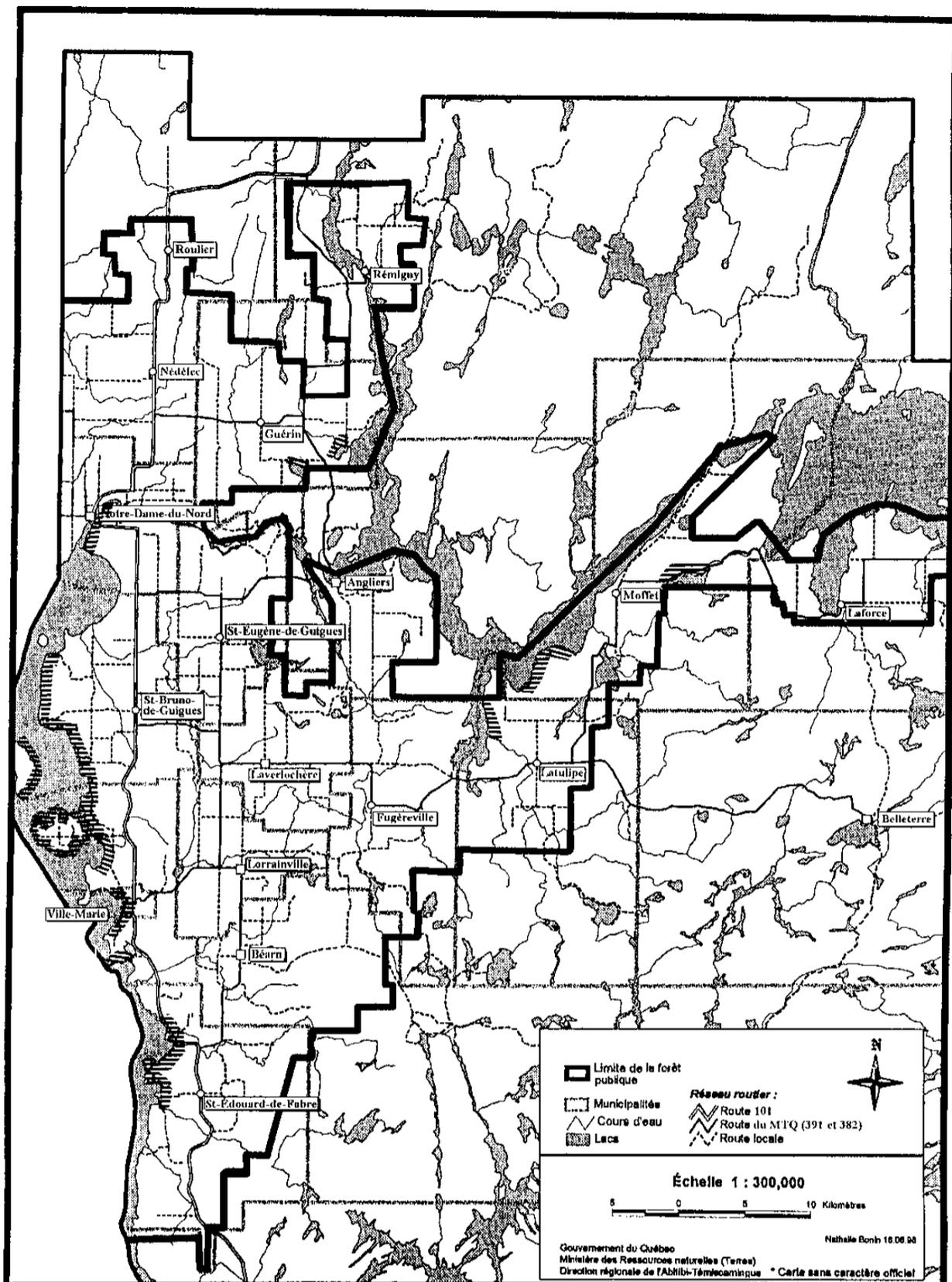
1.2.3) Le relief, le sol et les dépôts

Le Témiscamingue est une vaste plaine argileuse marquée par des dépressions allongées que compartimentent de petites crêtes. Les principaux plans d'eau bordant les terres privées sont les lacs Simard, Témiscamingue, des Quinze et la rivière des Quinze. L'altitude varie entre 152 et 521 mètres, mais en général ne dépasse pas 450 mètres.

Les forêts privées, pour leur part, se sont développées sur la grande plaine argileuse au nord et à l'est du lac Témiscamingue, sur des sols de types brunisols et gleysols à pH élevé (Hoffman et al. dans Veillette, 1996). Certains secteurs en bordure des lacs présentent des problèmes d'érosion.

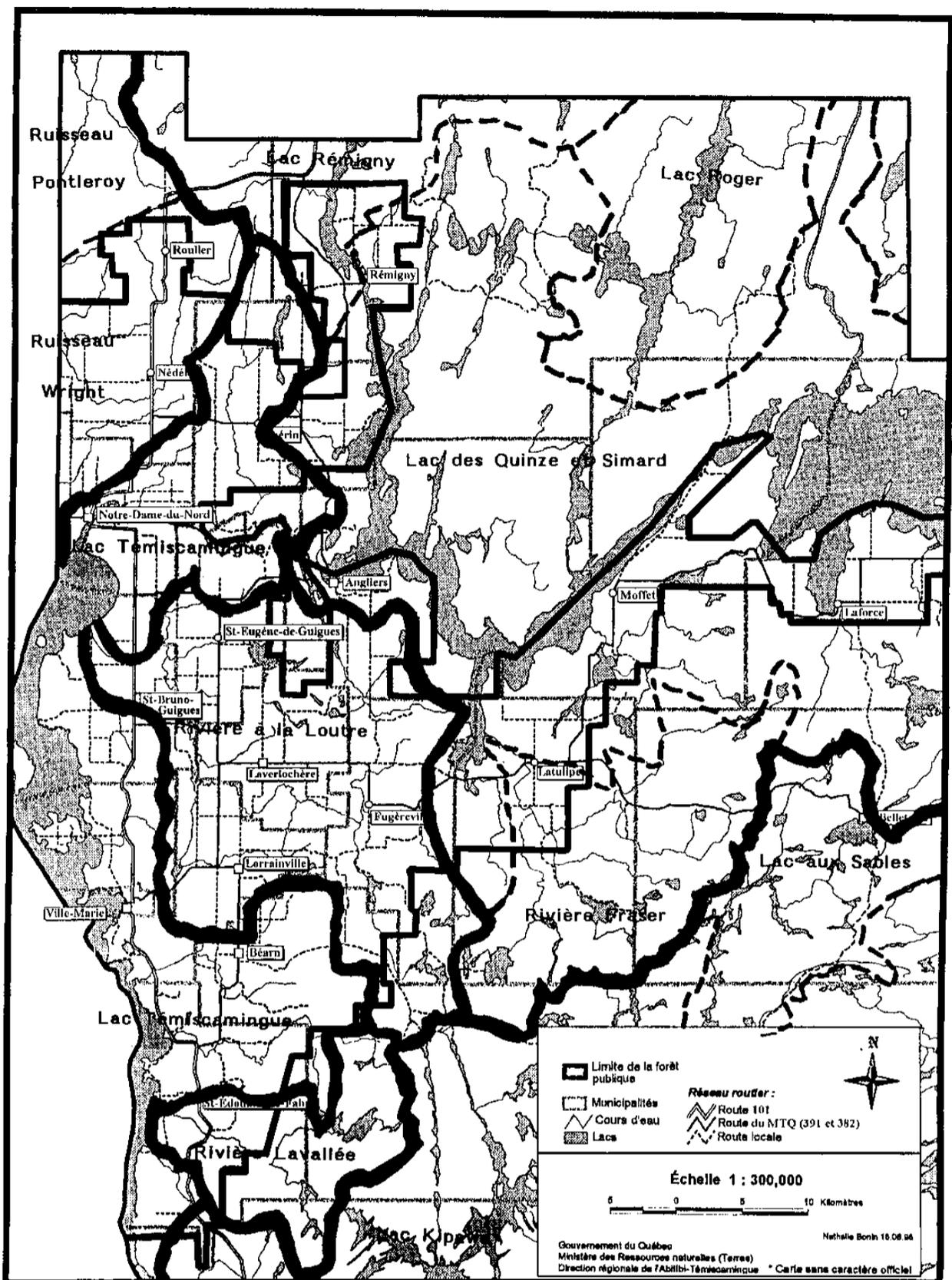
1.2.4) Le réseau routier

La forêt privée est accessible via une route principale, soit la 101. Cette route relie les villes de Rouyn-Noranda et Témiscaming. L'accès est également possible par des routes dites collectrices qui permettent de relier les petites agglomérations à celles qui sont plus importantes ou par les routes locales de niveau 1, 2 ou 3. Le niveau 1 permet de relier entre elles les petites agglomérations et regroupements, le niveau 2 donne accès à la population rurale établie en permanence sur le territoire et le niveau 3 comprend les chemins menant à la propriété rurale non habitée et les chemins donnant accès à la population de villégiature estivale. Une troisième catégorie est les chemins d'accès aux ressources, ils conduisent à des zones d'exploitation forestière et minière, parcs, ZEC.



 Zones d'érosion à risque élevé

Carte montrant les secteurs où les risques d'érosion sont élevés en bordure des lacs situés en forêt privée. Les risques d'érosion sont plus élevés lorsque la texture du sol est fine et lorsque la pente du terrain est forte. Les vagues, le mouvement des glaces et l'activité humaine peuvent augmenter l'érosion.



L'hydrographie

Un bassin hydrographique est un territoire drainé par un seul et même cours d'eau. Les bassins hydrographiques du Témiscamingue sont tous rattachés à la rivière Outaouais.

Pour le territoire de l'Agence, les principaux affluents du bassin de la rivière Outaouais sont la rivière à la Loutre, la rivière Lavallée et le ruisseau Wright. La rivière Outaouais forme plusieurs grands lacs dont le lac Témiscamingue, des Quinze et Simard.

Inventaire du réseau routier de la MRC de Témiscamingue, par municipalité et classe de routes selon l'organisme responsable depuis avril 1993

Municipalité	Réseau sous la responsabilité du MTQ (en km)				Réseau sous la responsabilité municipale (en km)				Grand total (en km)
	Route nationale 101	Routes collectrices 382, 391 et autres	Routes d'accès aux ressources	Total	Routes locales			Total	
					1	2	3		
Angliers		12,02		12,02	18,90	12,48		31,38	43,40
Béarn		10,01	1,11	11,12		33,89	5,97	39,86	50,98
Belleterre		19,15		19,15	10,06	3,58		13,64	32,79
Duhamel-Ouest	14,22	4,52		18,74		36,42		36,42	55,16
Fugèreville		12,20		12,20	6,38	30,84	1,38	38,60	50,80
Guérin		21,93		21,93		23,06	3,40	26,46	48,39
Kipawa (Tee Lake)		9,15		9,15		11,66		11,66	20,81
Laforce		25,21		25,21	8,32	12,12	1,04	21,48	46,69
Latulipe-et-Gaboury		21,73		21,73		30,21		30,21	51,94
Laverlochère		16,25		16,25	15,23	10,93		26,16	42,41
Lorrainville		14,74		14,74	4,08	26,51	0,29	30,88	45,62
Moffet		22,18		22,18		14,93	3,08	18,01	40,19
Nédélec – Roulier	29,62	3,37		32,99		27,68	0,98	28,66	61,65
Notre-Dame-du-Nord	19,32	3,27		22,59		26,11		26,11	48,70
Rémigny	5,31	18,46		23,77		22,58		22,58	46,35
Saint-Bruno-de-Guigues	14,73	4,85		19,58		38,15	6,25	44,40	63,98
Saint-Édouard-de-Fabre	22,22	3,13		25,35		40,86	0,29	41,15	66,50
Saint-Eugène-de-Guigues		18,30	0,98	19,28		19,36	3,15	22,51	41,79
Témiscaming (Letang)	45,40	0,89		46,29		3,90		3,90	50,19
Ville-Marie	2,73	2,29		5,02		2,45		2,45	7,47
TNO Laniel (TNO Les Lacs)	16,18			16,18		4,97		4,97	21,15
M.R.C. de Témiscamingue (Total)	169,73	243,65	2,09	415,47	62,97	432,69	25,83	521,49	936,96

Source : MTQ : Inventaire du réseau routier, MRC : Témiscamingue, 1^{er} avril 1993.

1.3) LA FORÊT PRIVÉE

1.3.1) Inventaire forestier (Cette section a été rédigée à partir des données du 4^e décennal fournies par le Groupe CAF de Rouyn-Noranda)

Tableau des superficies (en hectares)		
MRC de Témiscamingue :		1 924 388 ha
➤ Terres publiques :		1 776 601 ha
➤ Terres privées :	- agriculture - forêt privée	46 277 ha 101 510 ha
Agence de forêt privée du Témiscamingue :		101 510 ha
➤ Superficies non productives (9 937 ha) :	- aulnaie - dénudé sec - dénudé humide - autres (ex. : eau)	1 415 ha 1 582 ha 1 218 ha 5 722 ha
➤ Superficies productives (91 573 ha) :	- indéterminé - friches - résineux - feuillus - mélangés	6 557 ha 3 334 ha 13 963 ha 30 420 ha 37 299 ha

1.3.2) Possibilité forestière

Essence	1987	2000	2012	Différence 1987-2012
Sapin, épinette, pin gris, mélèze (SEPM)	46 050 m ³	33 393 m ³	50 823 m ³	+ 37 %
Cèdre		1 631 m ³	3 844 m ³	
Pin rouge, pin blanc		12 612 m ³	8 517 m ³	
Peuplier	93 500 m ³	83 436 m ³	54 403 m ³	- 42 %
Bouleau à papier	40 300 m ³	19 019 m ³	16 746 m ³	- 31 %
Autres feuillus (boj, frêne, érable et chêne)		6 802 m ³	11 145 m ³	
Total	179 850 m³	156 893 m³	145 477 m³	- 19 %

N. B. : Un document de 37 pages en annexe présente plus de détails concernant le calcul de la possibilité forestière.

1.4) LES AUTRES UTILISATIONS DE LA FORÊT PRIVÉE

1.4.1) L'agriculture

Selon le portrait dressé en avril 2012 par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, le secteur agricole et agroalimentaire de la MRC de Témiscamingue se décrit comme suit :

- Plus grand nombre d'exploitations agricoles de la région administrative (40 %) et contribution prépondérante aux revenus agricoles de la région;
- 2^e rang quant aux superficies cultivées de la région (40 040 hectares);
- Bastion laitier de la région : 67 producteurs en tirent leur principal revenu, cumulant la moitié des revenus totaux en production laitière de la région (22,7 M\$);
- 1^{er} rang régional en production ovine, avec plus de la moitié des entreprises ovines de la région, générant 63 % des revenus en production ovine de la région;
- 2^e producteur de la région en bovins de boucherie de même que pour les revenus associés;
- Plus grand nombre d'exploitations agricoles de la région pour la production céréalière ainsi que les plus grands revenus associés;
- Plus grande concentration de producteurs spécialisés en acériculture, de même qu'en fruits et légumes de la région.

Entreprises agricoles, MRC de Témiscamingue

Catégories de production	Nombre	%	Revenus annuels	%
Bovins laitiers	67	26,9 %	22 741 846 \$	47,9 %
Bovins de boucherie	68	27,3 %	8 469 145 \$	17,8 %
Ovins	15	6,0 %	1 612 223 \$	3,4 %
Autres productions animales	10	4,0 %	1 603 643 \$	3,4 %
Céréales et oléagineux	54	21,7 %	7 824 693 \$	16,5 %
Fourrages récoltés	12	4,8 %	206 462 \$	0,4 %
Acériculture	8	3,2 %	428 376 \$	0,9 %
Fruits	6	2,4 %	475 714 \$	1,0 %
Légumes	4	1,6 %	3 187 091 \$	6,7 %
Autres superficies	5	2,0 %	968 646 \$	2,0 %
	249	100 %	47 517 839 \$	100 %

Utilisation des sols agricoles par municipalité

Municipalité	Superficie totale en km ²	Superficie zonée agricole		Superficie cultivée km ²	Superficie cultivable km ²	Nombre d'entreprises agricoles ⁽¹⁾
		km ²	%			
Angliers	378,20	35,865	9,5	3,636	38,858	13
Béarn	566,48	66,954	11,8	27,328	38,820	22
Belleterre	606,33	0,000	0,0	0,000	0	0
Fugèreville	163,79	92,284	56,3	23,976	62,110	26
Guérin	203,10	57,848	28,5	20,826	67,032	20
Kipawa (Tee Lake)	47,20	0,000	0,0	0,000	0	0
Laforce	612,65	82,070	13,4	12,011	58,680	9
Latulipe-et-Gaboury	298,38	98,812	33,1	15,043	95,910	17
Laverlochère	107,01	74,740	69,8	30,475	72,730	42
Lorrainville	88,53	77,760	87,8	46,149	58,477	40
Moffet	431,46	67,170	15,6	3,144	38,582	12
Nédélec-Roulier	369,90	123,180	33,3	43,062	158,953	46
Notre-Dame-du-Nord	109,85	71,532	65,1	33,918	77,946	29
Rémigny	985,03	62,540	6,3	15,924	60,703	26
Saint-Bruno-de-Guigues	188,99	99,988	52,9	61,926	91,261	81
Saint-Édouard-de-Fabre	216,18	113,832	52,7	32,624	74,579	33
Saint-Eugène-de-Guigues	113,02	91,130	80,6	41,675	62,592	38
Témiscaming (Letang)	861,77	0,000	0,0	0,000	0	1
Ville-Marie (Duhamel-Ouest)	141,20	64,960	46,0	24,973	42,937	52
TNO Laniel	588,24	0,000	0,0	0,000	0	0
TNO Les Lacs	12 144,51	0,000	0,0	0,000	0	3
MRC de Témiscamingue (Total)	19 221,82	1 280,665	6,7	436,69	1 100,17	510

Note : (1) = Selon les données du MAPAQ, octobre 1995.

Sources : - MAPAQ, Ville-Marie, octobre 1995.

- Bureau du renseignement agricole (BRA), Ville-Marie, 1991.

Le classement des sols selon leur potentiel agricole est représenté dans le tableau suivant.

Superficie (km²) des sols agricoles selon leur potentiel

Municipalité	Sols organiques	Aucune limitation importante imposée à la culture	Faible limitation	Facteurs limitatifs de moyenne importance	Grave limitation au choix des cultures	Facteurs limitatifs très graves	Terres impropres à la culture	Sol inutilisable pour la culture	Superficie zonée agricole (km ²)
Classes	0	1	2	3	4	5	6	7	
Angliers	2,5	n/a	n/a	2,9	15,1	9,3	n/a	6,4	35,865
Béarn	0,6	n/a	n/a	6,0	18,8	17,4	n/a	24,8	66,954
Duhamel-Ouest	0,3	n/a	n/a	12,7	16,6	17,2	n/a	16,6	63,690
Fugèreville	1,1	n/a	n/a	11,7	30,0	20,1	n/a	30,5	92,284
Guérin	3,5	n/a	n/a	6,8	22,3	12,0	n/a	13,0	57,848
Laforce	9,0	n/a	n/a	7,8	28,2	26,3	n/a	10,7	82,070
Latulipe-et-Gaboury	4,0	n/a	n/a	10,6	51,8	21,0	n/a	11,9	98,812
Laverlochère	0,2	n/a	n/a	20,2	23,9	15,7	n/a	14,2	74,740
Lorrainville	1,2	n/a	n/a	20,2	24,2	16,0	n/a	15,9	77,760
Moffet	4,8	n/a	n/a	6,0	24,9	16,8	n/a	14,6	67,170
Nédélec-Roulier	0,4	n/a	0,8	25,9	47,9	29,2	n/a	19,1	123,180
Notre-Dame-du-Nord	5,7	n/a	n/a	24,3	22,9	11,4	n/a	8,2	71,532
Rémigny	5,0	n/a	n/a	10,6	13,8	11,9	n/a	21,9	62,540
St-Bruno-de-Guigues	n/a	n/a	n/a	26,0	39,0	22,0	0,9	13,0	99,988
St-Édouard-de-Fabre	n/a	n/a	n/a	23,9	29,6	21,6	n/a	38,7	113,832
St-Eugène-de-Guigues	0,9	n/a	n/a	21,0	34,6	20,0	n/a	14,6	91,130
Ville-Marie	n/a	n/a	n/a	0,5	0,4	0,4	n/a	0,0	1,270
Total	39,2	n/a	0,8	237,1	444	288,3	0,9	274,1	1 280,665
			0,06 %	18,5 %	34,6 %	22,5 %	0,07 %	21,4 %	

Le potentiel n'est pas négligeable. Du mois d'avril à septembre, la région bénéficie en moyenne de 1 400 heures d'ensoleillement soit 10 heures de plus que Montréal et 140 heures de plus qu'Amos.

Les superficies en friches ont également évolué durant cette période. Le tableau suivant démontre les superficies en friche entre 1984 et 2012.

Superficie des friches entre 1984 et 2012 (en hectares)

	1984	1995	2012	Différence
Agence du Témiscamingue (terres privées)	6 171 ha	3 132 ha	3 334 ha	- 54 %

Source : Inventaire forestier

1.4.2) La mise en valeur des lots intramunicipaux

La forêt privée du Témiscamingue occupe une superficie de 852,95 km² soit 4,4 % du territoire de la MRCT. En plus d'être divisée en forêt publique et privée on retrouve également une troisième catégorie que l'on nomme lots intramunicipaux (356 km²). On en dénombre 1 200 au Témiscamingue. 583 de ces lots, que l'on nomme lots épars, sont, pour la plupart, des lots enclavés au milieu de lots privés. Ils ont été transférés aux municipalités en 1996. Les municipalités peuvent les vendre, les louer ou les exploiter elles-mêmes.

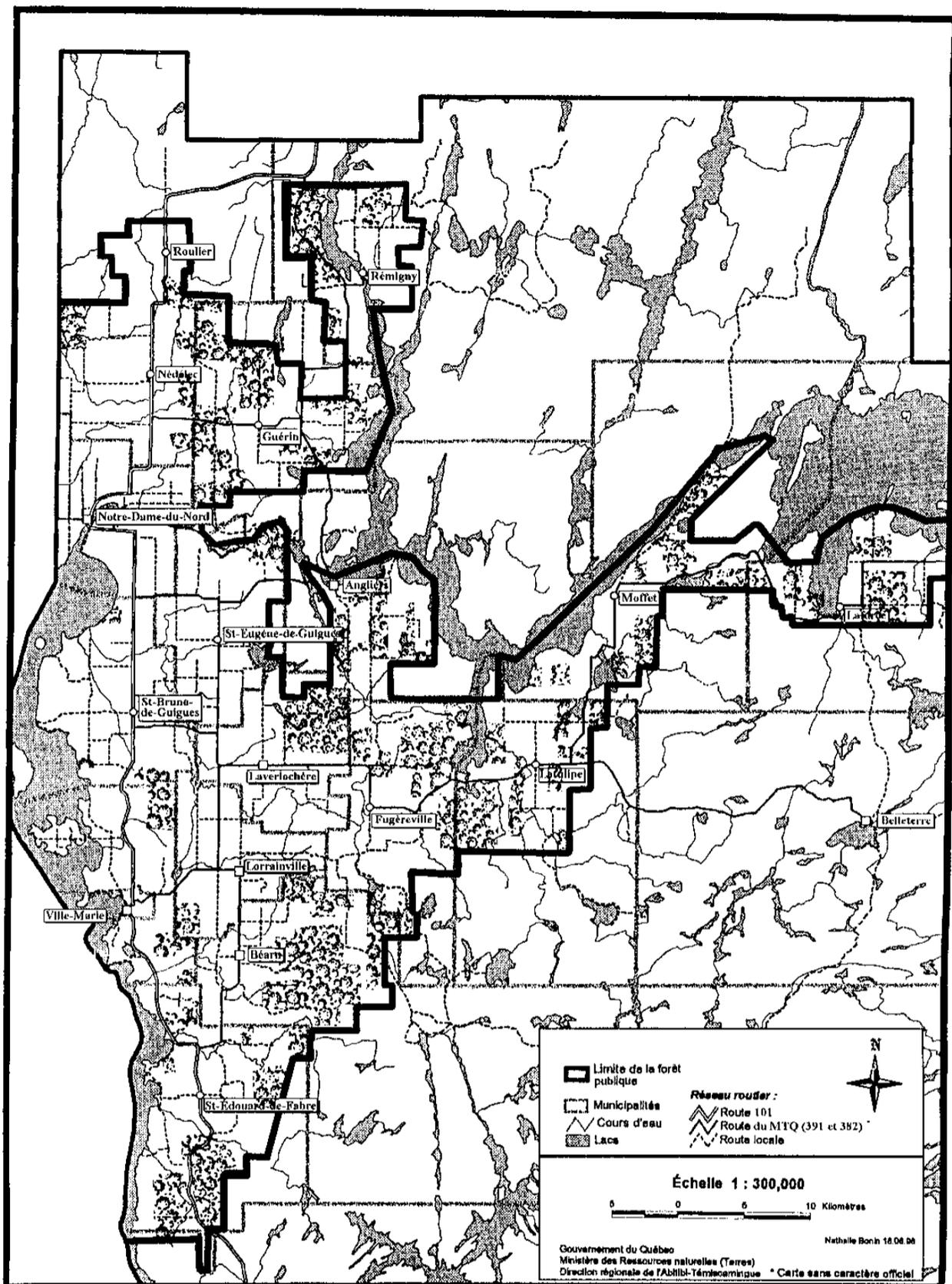
En ce qui a trait aux blocs de lots qui sont au nombre de 605, les municipalités ont obtenu l'exclusivité de l'exploitation forestière, à la condition de signer une convention d'aménagement avec le MRN.

Inventaire des lots intramunicipaux (1995)

Municipalité	Lots et parties de lots				Superficies (hectares)			
	Épars	Blocs	Réserve agricole	Total	Épars	Blocs	Réserve agricole	Total des lots intramunicipaux
Angliers	36,00	58,00	5,00	99,00	689,93	1 788,00	140,20	2 618,13
Béarn	12,00	122,00	0,00	134,00	305,60	4 598,00	0,00	4 903,60
Belleterre	20,00	0,00	0,00	20,00	7,90	0,00	0,00	7,90
Duhamel-Ouest	22,00	0,00	0,00	22,00	744,30	0,00	0,00	744,30
Fugèreville	9,00	83,00	7,00	99,00	160,56	3 337,00	153,34	3 650,90
Guérin	39,00	55,00	29,00	123,00	1 111,88	2 410,00	1 160,00	4 681,88
Kipawa	56,00	0,00	0,00	56,00	28,42	0,00	0,00	28,42
Laforce	56,00	59,00	2,00	117,00	1 150,72	1 911,17	84,00	3 145,89
Latulipe-et-Gaboury	30,00	29,00	15,00	74,00	960,10	1 264,00	374,34	2 598,44
Laverlochère	14,00	19,00	0,00	33,00	329,63	764,00	0,00	1 093,63
Lorrainville	8,00	3,00	4,00	15,00	286,94	105,00	160,00	551,94
Moffet	72,00	45,00	9,00	126,00	1 461,07	1 583,00	288,00	3 332,07
Nédélec	22,00	0,00	1,00	23,00	684,92	0,00	45,60	730,52
Notre-Dame-du-Nord	18,00	0,00	3,00	21,00	402,85	0,00	90,00	492,85
Rémigny	22,00	52,00	10,00	84,00	365,57	2 137,00	283,87	2 786,44
St-Bruno-de-Guigues	8,00	0,00	4,00	12,00	164,73	0,00	92,50	257,23
St-Édouard-de-Fabre	30,00	54,00	2,00	86,00	906,70	1 903,00	32,40	2 842,10
St-Eugène-de-Guigues	8,00	26,00	3,00	37,00	210,17	804,00	140,00	1 154,17
Témiscaming	7,00	0,00	0,00	7,00	8,30	0,00	0,00	8,30
MRCT	489,00	605,00	94,00	1 188,00	9 980,29	22 604,17	3 044,25	35 628,71

EXPLOITATION FORESTIÈRE DES LOTS INTRAMUNICIPAUX PAR LES MUNICIPALITÉS										
Volumes nets en m ³ provenant des lots intramunicipaux chaque année						Superficie nette en coupe finale annuelle (ha)	Travaux sylvicoles			Date de la signature de la convention d'aménagement avec le MRN
Essences	Peuplier (m ³)	Bouleau à papier (m ³)	Résineux (m ³)	Autres (m ³)	Total (m ³)		Préparation de terrain	Reboisement	Entretien de plantation et éclaircie précommerciale	
Municipalités										
Nédélec / Roulier	L'exploitation des blocs de lots relève de Norbord depuis l'échange de terrain pour la bleuetière en 1998.									29 février 1996
Guérin	851	314	1 243	100	2 508	25,9		5,0 ha	6,0 ha	18 novembre 1996
Duhamel-Ouest (lots épars)	327	33	211	151	722	3,8				non applicable
Laforce (lots épars)	385	244	252	0	881	10,7				
Rémigny / Angliers	2 476	386	980	217	4 059	38,5		8,0 ha		1 ^{er} octobre 1996
Latulipe-et-Gaboury	636	219	703	191	1 749	17,5		5,0 ha	4,0 ha	5 mars 1997
Moffet	904	337	507	166	1 914	11,0		1,0 ha	2,0 ha	30 avril 1997
Fugèreville	1 729	627	1 883	383	4 622	44,8			2,0 ha	27 février 1997
Béarn	2 242	887	2 244	500	5 873	60,5		4,0 ha	8,0 ha	27 février 1997
St-Édouard-de-Fabre	1 357	344	574	206	2 481	24,4	12,0 ha	5,0 ha	3,0 ha	26 mars 1997
St-Eugène-de-Guigues	877	220	394	122	1 613	16,1			2,0 ha	Août 1998
Laverlochère	522	121	275	35	953	9,0	10,0 ha	1,0 ha	1,0 ha	5 mars 1997
Lorrainville (1996)	260	63	120	0	443	4,9			10,0 ha	16 juillet 1997
Total	12 566	3 795	9 386	2 071	27 818	267,1	22,0 ha	29,0 ha	38,0 ha	

N. B. : Selon la conjoncture les municipalités peuvent changer la répartition des volumes coupés annuellement.



Lots intramunicipaux (lots épars et blocs de lots)

Carte synthèse montrant la localisation générale des lots intramunicipaux. Les lots intramunicipaux sont des anciens lots de colonisation qui n'ont jamais été octroyés ou qui ont été abandonnés par leurs propriétaires (il y a plusieurs années) et qui ont été récupérés par les municipalités ou par le gouvernement du Québec.

1.4.3) La faune

Contexte régional (Témiscamingue)

La forêt témiscamienne contient une grande diversité faunique attribuable au climat prénordien (recueille les animaux du nord et du sud) et au type de forêt dite « mélangée » (résineux – feuillus). Plus spécifiquement, la forêt privée est constituée de feuillus à maturité et un peu de jeunes peuplements résineux.

Description des espèces

La dynamique forestière naturelle du Témiscamingue favorise autant la présence de gros gibiers que de petits gibiers. La faune terrestre, aquatique et aviaire (oiseaux) est également bien représentée.

Grande faune (orignal, ours noir)

Ces grands mammifères qui privilégient les vastes espaces sont bien servis au Témiscamingue.

L'orignal, l'espèce la plus convoitée, se retrouve en abondance sur le territoire. Il préfère les jeunes peuplements pour se nourrir ou comme abri de protection hivernale. L'ours noir y est tout aussi abondant que l'orignal sur le territoire.

L'orignal et l'ours noir font tous deux l'objet d'un plan de gestion. L'objectif du plan de gestion pour l'orignal est d'augmenter la densité de sa population en assurant un meilleur taux de reproduction. Le moyen pour atteindre l'objectif est de protéger les femelles (approche dite alternative → abattage de la femelle une année sur deux, les années impaires). Quant au plan de gestion de l'ours noir, il est nécessaire pour gérer plus rationnellement cette espèce qui est sensible à une forte exploitation (l'ours noir est très apprécié pour sa fourrure).

Voici les statistiques de récolte de l'orignal et de l'ours noir au sein du territoire :

Récolte d'orignaux en forêt privée de 1988 à 1997 dans l'Agence du Témiscamingue

	Femelles		Indéterminé	Jeunes		Mâles		Total	
	Divers	Chasse		Total	Divers	Chasse	Divers	Chasse	Divers
1988	1	32	1	1	13	0	36	3	81
1989	1	24	1	0	14	1	23	3	61
1990	1	34	1	1	9	0	29	3	72
1991	1	34	0	0	10	1	27	2	71
1992	0	25	0	0	14	0	33	0	72
1993	0	31	0	1	8	1	24	2	63
*1994	1	0	0	0	12	0	31	1	43
1995	0	44	2	0	17	0	32	2	93
*1996	0	0	0	0	8	0	30	0	38
1997	1	24	0	1	13	0	27	2	64
TOTAL	6	248	5	4	118	3	292	18	658

* Année où la chasse à la femelle est interdite.

**Récolte d'ours noirs en forêt privée de 1988 à 1997
dans l'Agence du Témiscamingue**

	Femelles		Indéterminé	Jeunes		Mâles		Total	
	Divers	Chasse		Divers	Chasse	Divers	Chasse	Divers	Chasse
1988	9	8	2	9	10	6	11	26	29
1989	5	17	1	0	2	5	22	11	41
1990	3	15	0	0	3	12	28	15	46
1991	7	18	0	0	3	7	23	14	44
1992	6	17	0	0	3	7	31	13	51
1993	10	10	1	0	3	8	40	19	53
1994	2	8	0	0	0	8	31	10	39
1995	3	18	0	1	1	6	23	10	42
1996	5	11	0	0	4	9	27	14	42
1997	9	11	0	0	0	15	25	24	36
TOTAL	59	133	4	10	29	83	261	156	423

Le cerf de Virginie (chevreuil)

Le cerf de Virginie n'est pas chassé à cause de sa rareté. Il existait un ravage au lac Robinson (Laverlochère – Fugèreville) qui était situé en partie en forêt privée (1 000 ha sur une superficie totale de 1 500 ha) et un autre ravage situé cette fois exclusivement en forêt privée à Fugèreville.

Les derniers inventaires de la Société Faune et Parcs montrent que les populations de cerfs ont beaucoup diminué. On ne parle plus de ravages, mais seulement de quelques îlots en forêt privée.

**Récolte (accidents de la route, braconnage)
de Cerfs de Virginie de 1988 à 1996 dans
l'Agence du Témiscamingue**

	Femelles	Indéterminé	Mâles	Total
	Total	Total	Total	
1988	0	1	1	2
1989	1	0	0	1
1990	0	0	1	1
1991	0	0	1	1
1992	0	3	0	3
1993	1	0	1	2
1994	1	0	0	1
1995	1	2	0	3
1996	1	0	0	1
Total	5	6	4	15

Petite faune (lièvre d'Amérique)

Le lièvre d'Amérique est l'espèce la plus convoitée sur le territoire. Les nombreux chemins et la proximité des milieux naturels des lieux habités facilitent l'accès à cette ressource et expliquent en bonne partie l'engouement des chasseurs.

Le lièvre préfère les jeunes peuplements mixtes tant comme abri que comme source d'alimentation. La forêt privée favorise particulièrement la présence de la petite faune tel que le lièvre d'Amérique.

Il est très utile de connaître les niveaux de densité du lièvre pour mieux comprendre les fluctuations de population de ses principaux prédateurs. Par exemple, selon que la population de lièvre est en période d'abondance ou de rareté, l'exploitation du lynx du Canada sera gérée de façon différente allant même jusqu'à l'interdiction de piéger le lynx lorsque le lièvre est rare comme c'est le cas actuellement. Le lynx dépend presque exclusivement du lièvre pour se nourrir. Le lièvre constitue d'ailleurs une source très importante de nourriture pour de nombreux autres prédateurs tels que le renard, le loup, la martre d'Amérique. Le lièvre atteint un pic d'abondance à tous les neuf ou dix ans en moyenne. Puisque le dernier pic a eu lieu en 1988-1989, on aurait dû observer le même phénomène en ce moment, mais il semble au contraire qu'il soit plutôt rare en certains endroits.

Animaux à fourrure (martre, le lynx, le castor)

Le piégeage a connu une baisse de popularité au cours des dernières années. La récession, le mouvement antifourrure et une surproduction ont provoqué l'effondrement des prix et du même coup le désintéressement des piégeurs.

Le castor et la martre viennent en tête des espèces récoltées annuellement pour les piégeurs du territoire.

Selon les informations tirées des inventaires aériens, la densité moyenne des colonies de castors sur le territoire est très élevée, en progression continue et en corrélation directe avec le phénomène de sous-prélèvement de l'espèce. Le castor jouit d'un habitat des plus favorables en plaine argileuse sillonnée de nombreux cours d'eau à débit lent, bordés de peuplements de peupliers faux-trembles et d'autres feuillus.

Le castor agit sur son environnement de façon positive en augmentant le niveau de l'eau ce qui favorise l'implantation et la prolifération des micro-organismes, sert d'abri aux animaux qui se nourrissent dans le petit lac formé et provoque une « ouverture » dans la forêt. Ces actions positives ont un revers négatif qui touche particulièrement les poissons. Un barrage de castor peut faire augmenter la température de l'eau à des niveaux nocifs pour les poissons. De même, leurs barrages constituent autant d'obstacles aux migrations des poissons entre les lieux de fraie et d'alimentation.

La construction d'un barrage provoque également l'inondation des terres ce qui nuit à l'agriculture, la sylviculture et la villégiature.

Le lynx du Canada et la martre d'Amérique sont des espèces suivies de façon particulière en raison de la forte exploitation de ces espèces au cours des dernières années et de leur vulnérabilité au piégeage. Le lynx fait l'objet d'un plan de gestion depuis 1995 qui prévoit la fermeture complète de son exploitation à l'échelle provinciale tant que son cycle sera en baisse sauf la région de l'Abitibi qui échappe à cette règle puisqu'elle n'a pas connu une baisse de population du lynx telle qu'observée ailleurs en province.

Étant donné la rareté du lièvre, on aurait dû s'attendre à une décroissance rapide de la population de lynx et de martres, mais ces espèces se portent quand même relativement bien sur le territoire.

Micromammifères (souris, campagnols et musaraignes)

Ces petits mammifères dont la chair et la fourrure n'ont aucune valeur commerciale ou comestible font pourtant partie de la diversité biologique du territoire.

Ces micromammifères se portent bien au Témiscamingue à une exception près : le campagnol de rocher (ou mulot) qui se fait rare même à l'échelle provinciale.

Faune aquatique

Le doré jaune et le grand brochet sont deux espèces associées omniprésentes au Témiscamingue. Ces poissons s'adaptent à une large gamme de situations environnementales dont les eaux claires et plus froides du Témiscamingue. Le touladi et le meunier rouge sont les principales espèces qui s'ajoutent à la communauté de base. L'omble de fontaine (truite mouchetée), plutôt rare, se retrouve quand même en plus grande concentration sur le territoire.

La barbotte brune est une autre espèce prolifique qui a rapidement pris de l'expansion en infestant une multitude de lacs et de cours d'eau. À court terme, l'arrivée d'une nouvelle espèce dans une communauté de poissons conduit inévitablement à un déséquilibre. Plus tard, un nouvel équilibre se crée, mais souvent au détriment d'une ou plusieurs espèces plus fragiles à la compétition.

Le doré jaune fait présentement l'objet d'un plan de gestion. La pression de pêche a des effets considérables sur la structure des populations régionales de doré, le taux de mortalité actuel étant de l'ordre de 50 % ou plus chez les dorés de plus de 4 ans. Pour augmenter la taille moyenne des prises, la solution envisagée est l'implantation d'une taille minimale (30 cm).

Faune aviaire (oiseaux)

La faune ailée du Témiscamingue est assez diversifiée puisqu'il est possible d'observer environ 220 espèces d'oiseaux sur les 326 qu'on retrouve en province. La variété des habitats forestiers, agricoles et humides sur un territoire qui s'étend de la forêt feuillue à la forêt boréale est une des raisons qui favorisent cette diversité.

D'autre part, la situation occidentale du Témiscamingue, par rapport au reste de la province, nous permet d'observer des espèces qui sont à la limite est de leur aire de distribution ou qui utilisent des couloirs de migration qui passent en région.

La sauvagine est abondante en région grâce aux vastes herbiers des grands lacs de la plaine argileuse et aux innombrables étangs de castors disséminés sur le territoire. Les zones agricoles du Témiscamingue sont des aires de repos et d'alimentation très fréquentées lors des migrations des espèces de sauvagine qui nichent plus au nord. En dépit d'une offre faunique très bonne, les activités de chasse à la sauvagine sont beaucoup moins populaires que la chasse à l'original ou au petit gibier et elles se concentrent à l'ouverture de la saison. Les espèces les plus récoltées sont le canard malard, la bernache du Canada et le canard noir.

Irritants pour la faune

Plusieurs actions humaines et/ou naturelles menacent la pérennité de la biodiversité faunique notamment les industriels forestiers avec leurs coupes forestières, les pluies acides et l'accroissement de la villégiature.

Coupes forestières

Les coupes forestières peuvent avoir un impact plus ou moins important sur certaines espèces. Au Témiscamingue, le type de coupe le plus répandu en forêt privée est la coupe à blanc de type CPRS (Coupe avec protection de la régénération et des sols). Les impacts négatifs de ces genres de coupe sont importants à court terme. Toutefois à moyen terme, il en résulte une abondance de nourriture pour des animaux comme l'original.

Pour ce qui est des petits mammifères et du lièvre, les coupes forestières n'ont que très peu d'impacts sur ces espèces.

La perception des chasseurs quant à elle, face à l'exploitation forestière est plutôt négative. Une forte majorité des chasseurs considèrent que la coupe détériore le paysage, qu'elle amène une plus grande fréquentation des chasseurs (plus grande accessibilité des chasseurs par les chemins forestiers) et qu'elle réduit le nombre d'originaux. Ils considèrent également qu'il ne reste pas suffisamment de forêts résiduelles après la coupe.

La voirie forestière est aussi un irritant pour le milieu aquatique cette fois. L'installation non adéquate de ponts et ponceaux peut détruire des frayères et crée un obstacle parfois infranchissable pour le poisson.

Pluies acides

Le milieu aquatique est sans contredit un milieu très fragile. Il est maintenant connu que la portion du Québec au sud du 50^e parallèle reçoit des précipitations acides originant principalement du rejet dans l'atmosphère des oxydes de soufre et d'azote provenant des industries québécoises et nord-américaines ainsi que des gaz d'échappement d'automobiles.

Le sol peu altérable du Témiscamingue dont la capacité de neutraliser les dépôts acides est très faible en fait de loin un des territoires les plus touchés.

L'impact de l'acidification du milieu aquatique sur les poissons : la survie des jeunes aux stades de développement (œufs, alevins) est réduite. De même, l'arrêt de la reproduction naturelle est aussi observé causant le vieillissement graduel des populations jusqu'à leur disparition complète. Parmi les espèces de poissons d'intérêt sportif, le doré jaune est certes le plus affecté par ce problème sur le territoire.

L'accroissement de la villégiature

Le milieu riverain constitue une zone de transition entre le milieu strictement aquatique et le milieu terrestre. La faune de ce milieu est la plus variée, la plus abondante et la source la plus importante de revenus parmi les activités reliées à l'utilisation de la faune. Elle contient les secteurs les plus utilisés par la faune aquatique au moment de sa reproduction.

Outre leur indéniable impact positif au niveau de la mise en valeur du territoire, la villégiature et l'occupation riveraine par les chalets et résidences causent plusieurs perturbations au milieu naturel. Le remblayage des berges pour fins d'agrandissement de terrain est responsable de la disparition de plusieurs sites de fraie. La construction d'un quai sur le littoral peut couper la libre circulation des eaux et favoriser la croissance de plantes aquatiques. Le déboisement excessif des terrains provoque des problèmes d'érosion et de réchauffement de l'eau. De même, l'utilisation de fosses septiques non conformes réduit l'oxygène dissous des eaux profondes.

L'accroissement de la villégiature fait en sorte également d'augmenter la pression de pêche ce qui détériore la qualité de la pêche.

1.4.4) Les territoires d'intérêt particulier

LES SITES D'INTÉRÊT IDENTIFIÉS AU SCHÉMA :

Aires récréotouristiques intensives :

Fort-Témiscamingue :

Le site de Fort-Témiscamingue constitue un ancien poste de traite de fourrures qui date du début du XVIII^e siècle. L'histoire du Fort et du commerce des fourrures y est relatée par des guides durant la période estivale. On retrouve sur le site, plusieurs vestiges historiques (cheminées), des cimetières et un site archéologique. La plage, la cèdrière, les bosquets de chalef et la vue panoramique en font un site naturel exceptionnel.

Domaine de la Baie Gillies :

Cette base de plein air aux abords du lac des Quinze servait anciennement à abriter les draveurs, bûcherons et administrateurs de compagnies forestières telles la Riordon Pulp et Papier (RPP) et la Compagnie internationale de papier (CIP) durant les années 20. Ce terrain, en grande partie boisé, est aménagé en colonie de vacances à caractère régional.

Complexe touristique d'Angliers :

Ce complexe touristique situé en bordure du lac des Quinze abrite le T.E. Draper et le Chantier de Gédéon. Ces deux sites témoignent de l'exploitation forestière et du flottage du bois au Témiscamingue. Avec ce complexe, la municipalité veut faire d'Angliers un village touristique visant la clientèle familiale régionale.

SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET CULTUREL :

Mine Montclerc (Béarn) :

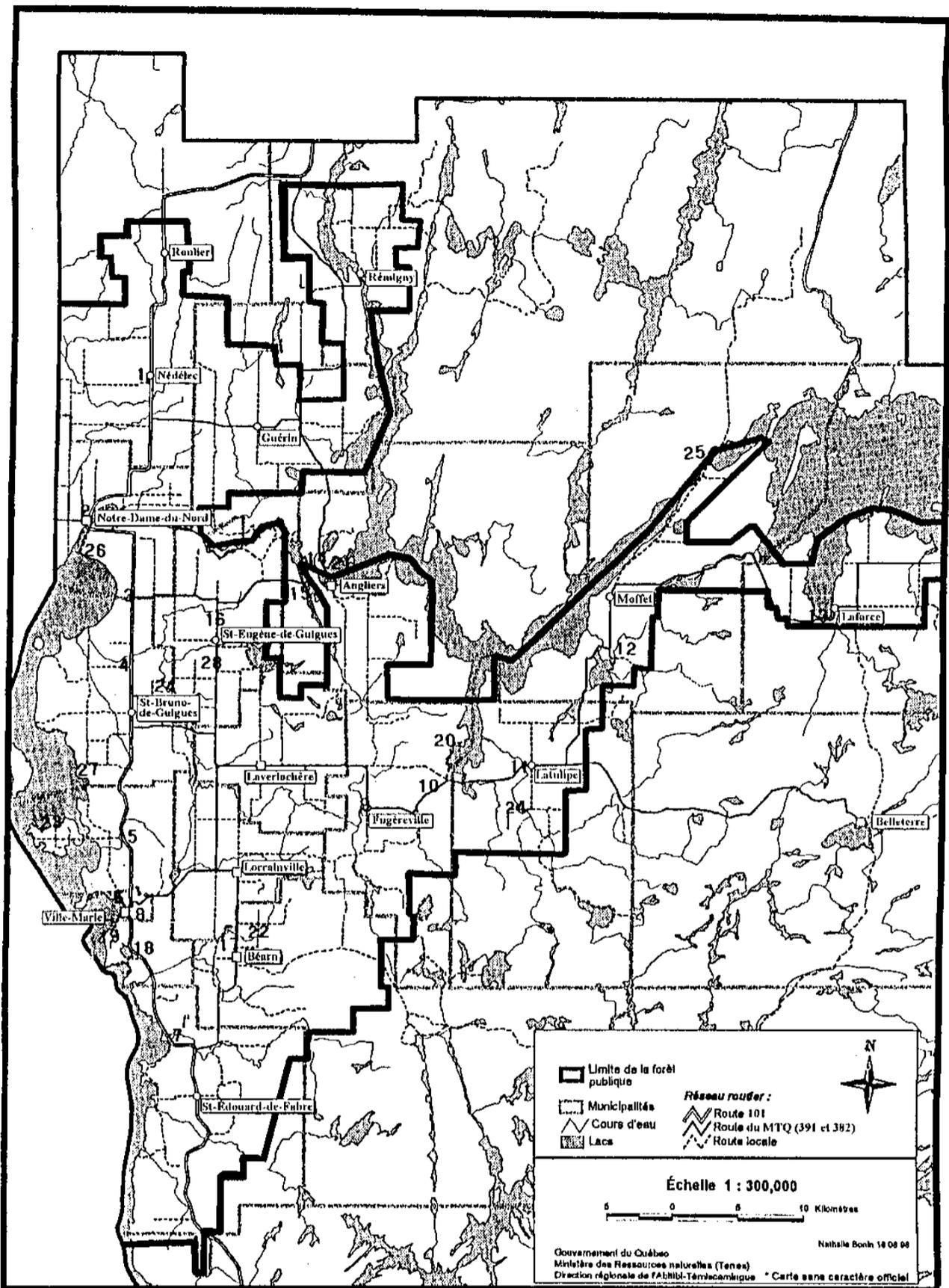
Site d'une ancienne mine d'or découverte par M. Ambroise Bellehumeur. Les travaux y furent exécutés entre les années 1938-1945. La mine Montclerc est un témoignage de l'exploitation minière au Témiscamingue.

Domaine Brown (Duhamel-Ouest) :

Le « château » fut construit vers 1896. Cette résidence d'été en pièce sur pièce, aux murs extérieurs recouverts de bardeaux de cèdre, a un plan et des profils irréguliers; elle est construite dans un style à l'esprit rustique caractéristique de l'architecture de villégiature de l'époque. À l'extérieur, le « château » est doté de galeries de grandes superficies s'ouvrant sur un site remarquable. Le Domaine Brown s'étend sur une superficie de 32,37 hectares; des plages de sable et de galets longent ce terrain. Le Domaine Brown est un bien reconnu site historique depuis 1978 et classé depuis 2012.

Ponts couverts (Latulipe, Saint-Bruno-de-Guigues) :

Ces ponts couverts de structure town élaborée et d'une seule travée, furent construits en 1932 et 1933 lors de la colonisation. Ils sont en bon état de conservation et ouverts à la circulation. De plus, l'environnement paysager du site présente un certain intérêt.



Carte montrant les sites d'intérêt identifiés au schéma d'aménagement :

- vues panoramiques (n° 1 à 18)
- 19 = Fort-Témiscamingue
- 20 = Domaine de la Baie Gillies
- 21 = Complexe touristique d'Angliers
- 22 = Mine Montclerc
- 23 = Domaine Brown
- 24 = pont couvert Latulipe et Guigues
- 25 = Pont Grassy Narrow
- 26 = La Gap
- 27 = Mine Wright
- 28 = Sentier écologique, ruisseau Cameron

Pont Grassy Narrow (Moffet) :

Le pont Grassy Narrow représente la seule structure en bois de type HOWE multiples (croix de St-André-multiples) connue au Québec, et une des plus belles structures de bois du Québec. Il fut construit en 1939-1940 et incendié en grande partie en 1983.

La Gap (Notre-Dame-du-Nord) :

La Gap est un relais pour l'opération forestière et la drave. Elle évoque l'histoire des premiers bûcherons arrivés au nord du Témiscamingue. Sur un territoire d'une superficie de 25 acres en bordure du lac Témiscamingue, on retrouve ces bâtiments d'intérêt historique : résidence-bureau, hangar à bois, caveau.

Mine Wright (Saint-Bruno-de-Guigues) :

Le site de la mine Wright serait le premier gisement, plomb et argent découvert au pays vers la fin du XVII^e siècle.

SITES D'INTÉRÊT NATUREL :

Sentier écologique, ruisseau Cameron (Saint-Eugène-de-Guigues) :

Le sentier écologique longe le ruisseau Cameron, en forme de méandre et aboutit au lac Cameron. Il existe des aires de repos le long du sentier et un chalet, une piste d'hébertisme, une maison d'enfants au lac Cameron. Le sentier écologique est utilisé comme piste de ski de fond l'hiver.

Sites d'intérêt esthétique (vues panoramiques) :

Plusieurs sites présentent une valeur environnementale qui mérite d'être reconnue en raison de leur fragilité, de leur unicité ou de leur grandeur. D'autres sites révèlent un paysage urbain, rural ou naturel qui suscite un intérêt quant à leurs caractéristiques intrinsèques, notamment : des perspectives visuelles, une chute ou un trajet panoramique.

Les sites suivants ont été identifiés comme une richesse représentative, tant naturelle qu'esthétique, de notre territoire :

Sites d'intérêt esthétique

Numéro référant au plan	Corridor routier et localisation	Description
1	Route 101 Vis-à-vis le village de Nédélec, en haut de la colline	Situé sur une bonne élévation, ce site permet de voir un vaste ensemble de paysages agraires et forestiers.
2	Route 101 Notre-Dame-du-Nord	Colline permettant l'observation du paysage environnant : la rivière Des Quinze et le village de Notre-Dame-du-Nord où s'intègrent particulièrement bien les divers éléments géographiques.
3	Route 101 Entre Notre-Dame-du-Nord et Saint-Bruno-de-Guigues, en haut de la colline face à la halte routière (côte à Perreault)	Vue panoramique très vaste permettant l'observation du lac Témiscamingue bordé de montagnes tant du côté du Québec que du côté ontarien le tout intégré à un magnifique paysage agricole.
4	Route 101 Entre Notre-Dame-du-Nord et Saint-Bruno-de-Guigues, en haut de la colline (côte à Dussault)	Profonde vue panoramique, on y observe de nombreuses fermes en bordure de la route et au loin, des montagnes et le lac Témiscamingue.

Numéro référant au plan	Corridor routier et localisation	Description
5	Route 101 À 4 km de Ville-Marie vers Saint-Bruno-de-Guigues	Ce site permet de voir une vaste étendue de terres agricoles, le lac Témiscamingue et l'île du Collège.
6	Route 101 Grotte de Ville-Marie	Vue panoramique très profonde permettant de voir l'intégration de divers éléments paysagers : la ville de Ville-Marie, le lac Témiscamingue, les montagnes et les terres agricoles.
7	Route 101 Entre Ville-Marie et Fabre (environ 12 km de Ville-Marie)	Vue panoramique où on peut observer en avant plan, des champs et le lac Témiscamingue (Baie l'Africain); le champ de vision s'étend jusqu'aux montagnes du côté ontarien.
8	Route 382 À la sortie de Ville-Marie vers Lorrainville	Vue panoramique très profonde présentant un vaste paysage champêtre, quelques fermes et en arrière plan des montagnes.
9	Route 382 Village de Fugèreville	Village situé sur une élévation ce qui intègre bien au point de vue géographique les divers éléments du paysage.
10	Route 382 Lac sans nom à Fugèreville (lac à Gauthier)	Vue sur un petit lac ceinturé de montagnes boisées; cet endroit dégage le calme et la tranquillité.
11	Route 382 Entrée ouest du village de Latulipe, sur le pont	Attrayant point de vue sur la rivière Fraser, ses paysages agraires et forestiers.
12	Chemin municipal Latulipe / Moffet face au lac Rond	Vue panoramique sur le lac Rond lequel est entouré de paysages agraires des plus intéressants.
13	Route Moffet / Laforce Entrée ouest du village de Laforce	Point de vue intéressant du village de Laforce en bordure du lac Simard (l'église se voit de loin, car elle est construite sur une élévation directement en face du chemin qui conduit au village).
14	Route 391 Village d'Angliers sur le pont	Attrayant point de vue sur le lac Des Quinze (parsemé d'îles) auquel s'intègre bien le village d'Angliers; le tout entouré de paysages forestiers).
15	Route 391 À l'ouest du village d'Angliers sur le pont près du lac Talé	Belle vue sur le lac Talé et sur la forêt environnante.
16	Route 391 Sortie nord du village de Saint-Eugène-de-Guigues	Le village de Saint-Eugène-de-Guigues de même que l'église sont visibles de loin ce qui rend agréable l'approche du village.
17	Route 391 Sortie nord du village de Béarn	L'implantation du village de Béarn intègre très bien les éléments de physiques environnants; situé sur la colline on peut voir une vaste étendue de paysages champêtres et forestiers.
18	Route 101 3 km au sud de Ville-Marie	Vue panoramique intéressante sur les lacs Laperrière et Témiscamingue ainsi que sur un terrain de golf.

La villégiature

La villégiature constitue un potentiel de développement significatif pour l'ensemble du territoire. On n'a qu'à penser aux revenus de taxes foncières provenant de la villégiature.

De même, les dépenses effectuées par les villégiateurs sur le territoire sont considérables.

Plusieurs facteurs font du Témiscamingue un territoire propice à la villégiature. Les principaux sont :

- Présence d'un grand nombre de lacs et rivières à proximité des populations;
- L'accès aux plans d'eau et aux secteurs de villégiature est relativement facile;
- Existence d'un potentiel faunique intéressant, lié aux activités de chasse et de pêche.

Liste des lacs de villégiature en forêt privée

Lac	Municipalité	Nombre de chalets	Nombre de lots existants	Capacité de support technique
Baby	St-Eugène-de-Guigues Laverlochère	122	162	95
Du Douze	Laverlochère	9	13	4
Lac des Quinze	Moffet	59	63	n.d.
	Latulipe	3	3	
	Angliers	55	60	
	Guérin	54	67	
Du Seize	Laverlochère	14	16	4
Laperrière	Duhamel-Ouest	71	84	8
Lussac	Fugèreville	3	6	19
Prévost	Guérin	52	58	36
Rousselot	Lorrainville	0	2	9
Lac Simard	Laforce	5	5	n.d.
Témiscamingue	Fabre	32	70	n.d.
	Duhamel-Ouest	75	148	
	Ville-Marie	25	41	
	Guigues	130	150	
	Notre-Dame-du-Nord	24	28	
Total		733	976	

n.d. : non disponible

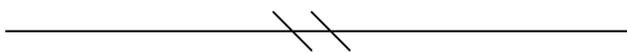
La capacité de support théorique est une ancienne mesure du nombre idéal de chalets sur le bord d'un lac en fonction de la superficie du lac.

Les activités récréatives

La position géographique du Témiscamingue ainsi que les nombreux kilomètres de boisés assurent des conditions idéales pour la pratique du sport de la motoneige. Plusieurs sentiers locaux relient quelques municipalités entre elles. Depuis quelques années, le Témiscamingue est relié au reste du Québec et du Nord de l'Ontario par le réseau Trans-Québec 63 (Maniwaki – Témiscamingue) et le tronçon Témiscamingue – New Liskeard et North Bay – Témiscamingue.

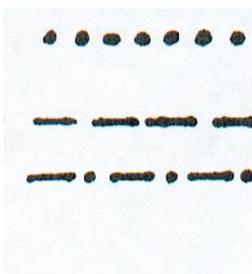
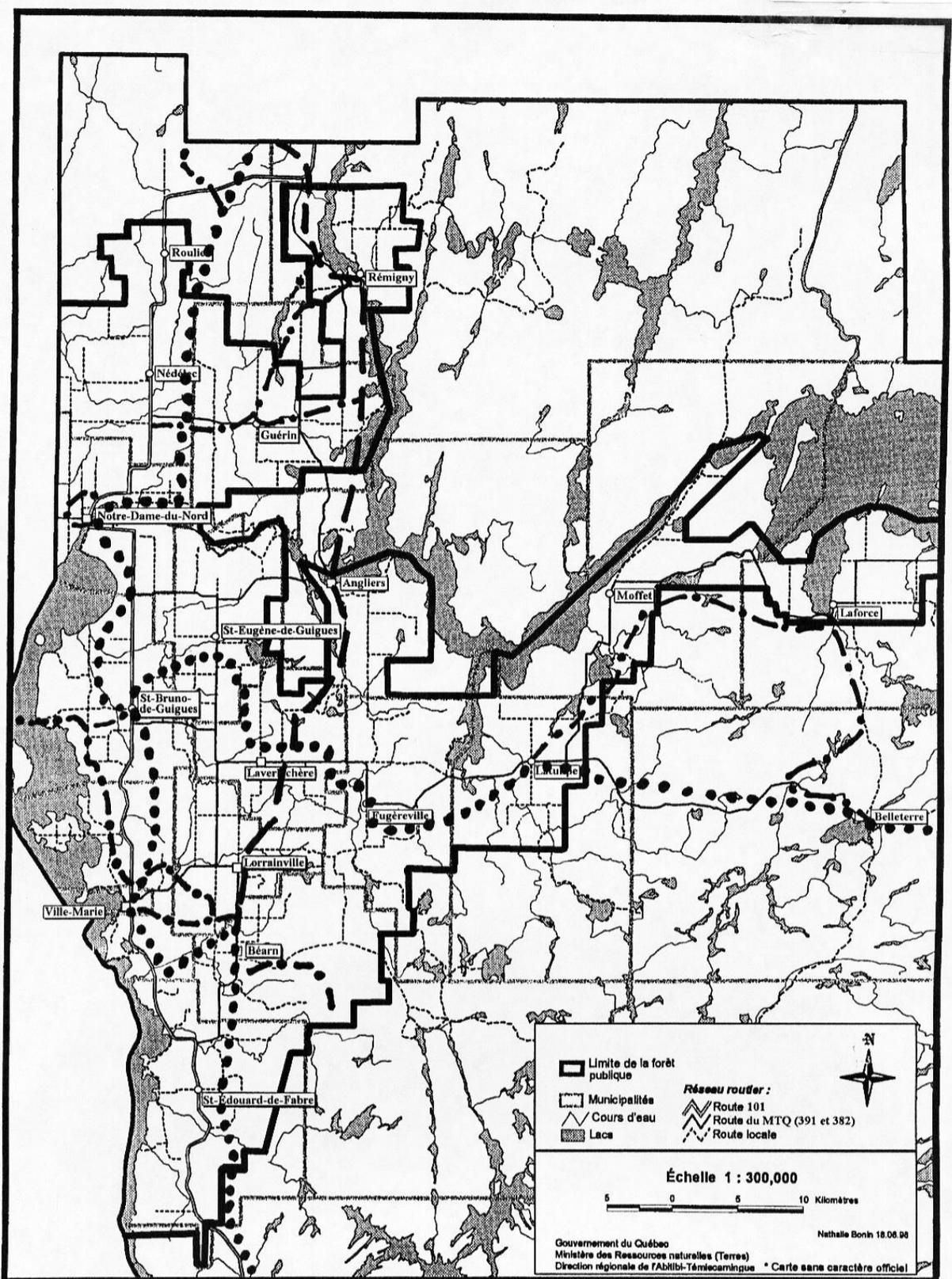
Ce sport fait profiter aux municipalités du Témiscamingue des retombées économiques significatives. En effet, on évalue à 150 \$ le montant moyen, par jour, dépensé par un motoneigiste (« Le Témiscamien », 21 février 1990). Cette somme est investie dans l'essence, la restauration et l'hébergement. Pour l'année 1995, on a évalué à plus de 2 000 le nombre de motoneigistes passés au Témiscamingue (« Portrait de la situation – Sentier de motoneige de la Réserve La Vérendrye – Abitibi-Témiscamingue », par Mariella Collini, Août 1996). Ces observations chiffrent à plus ou moins 300 000 \$ le montant dépensé par les motoneigistes durant la saison hivernale au Témiscamingue. La faiblesse du réseau réside cependant dans la longueur des tronçons à entretenir.

En l'an 2000, un club de VTT a été formé au Témiscamingue. Ses membres s'activent à mettre en place un réseau de sentiers entre les municipalités et autour du parc linéaire.



Le parc linéaire du Témiscamingue, aménagé sur le corridor ferroviaire, laissé à l'abandon par la compagnie CP Rail, est une autre activité récréative d'envergure régionale. Ce parc constitue un attrait touristique majeur pour le Témiscamingue.

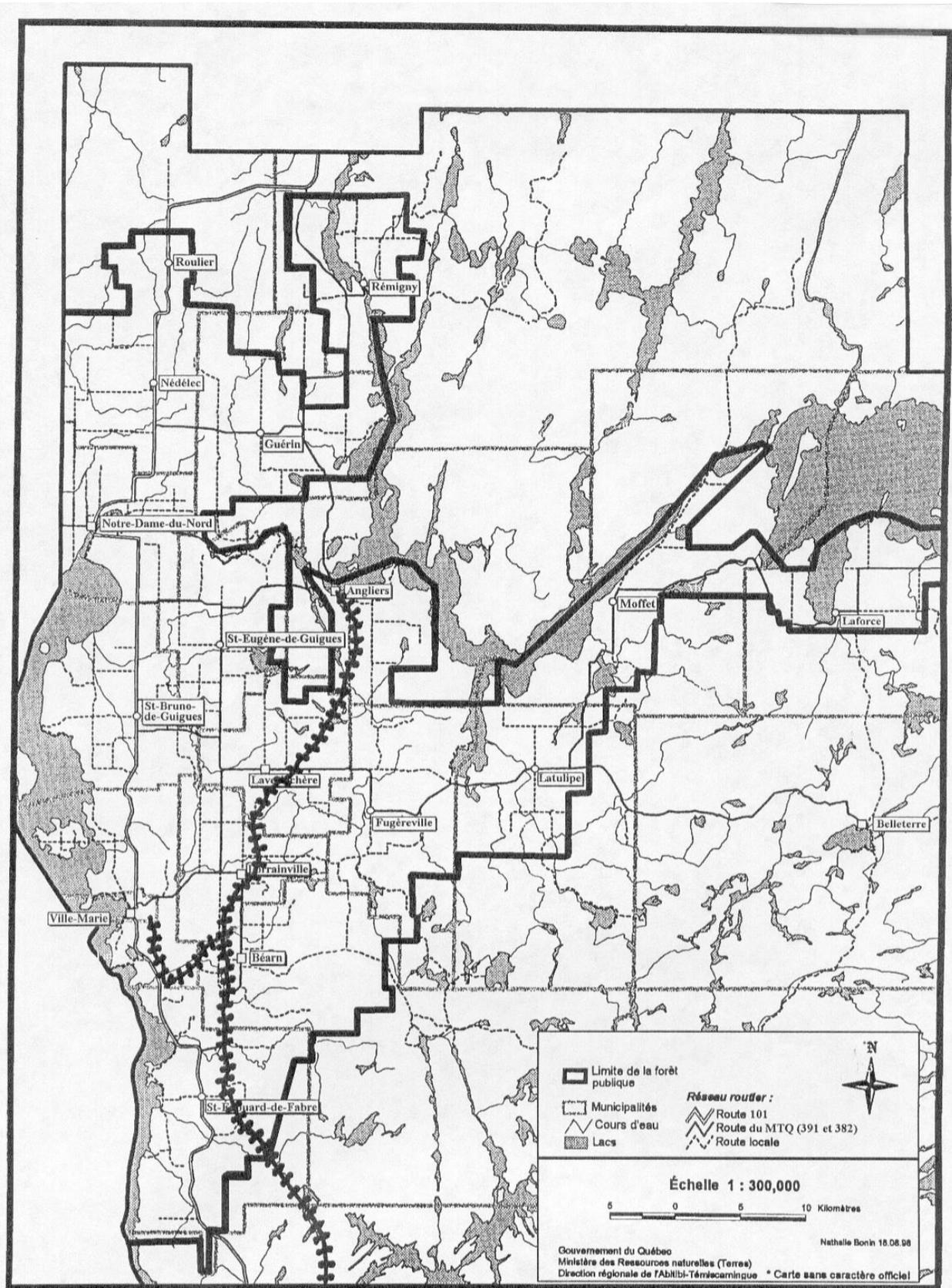
L'emprise ferroviaire désaffectée, d'une longueur de 136 kilomètres, relie neuf municipalités et le TNO Laniel. Ce projet s'inscrit dans le tracé de la Route verte de l'an 2000, c'est-à-dire une piste cyclable de 3 000 km qui relierait le Témiscamingue à la Gaspésie.



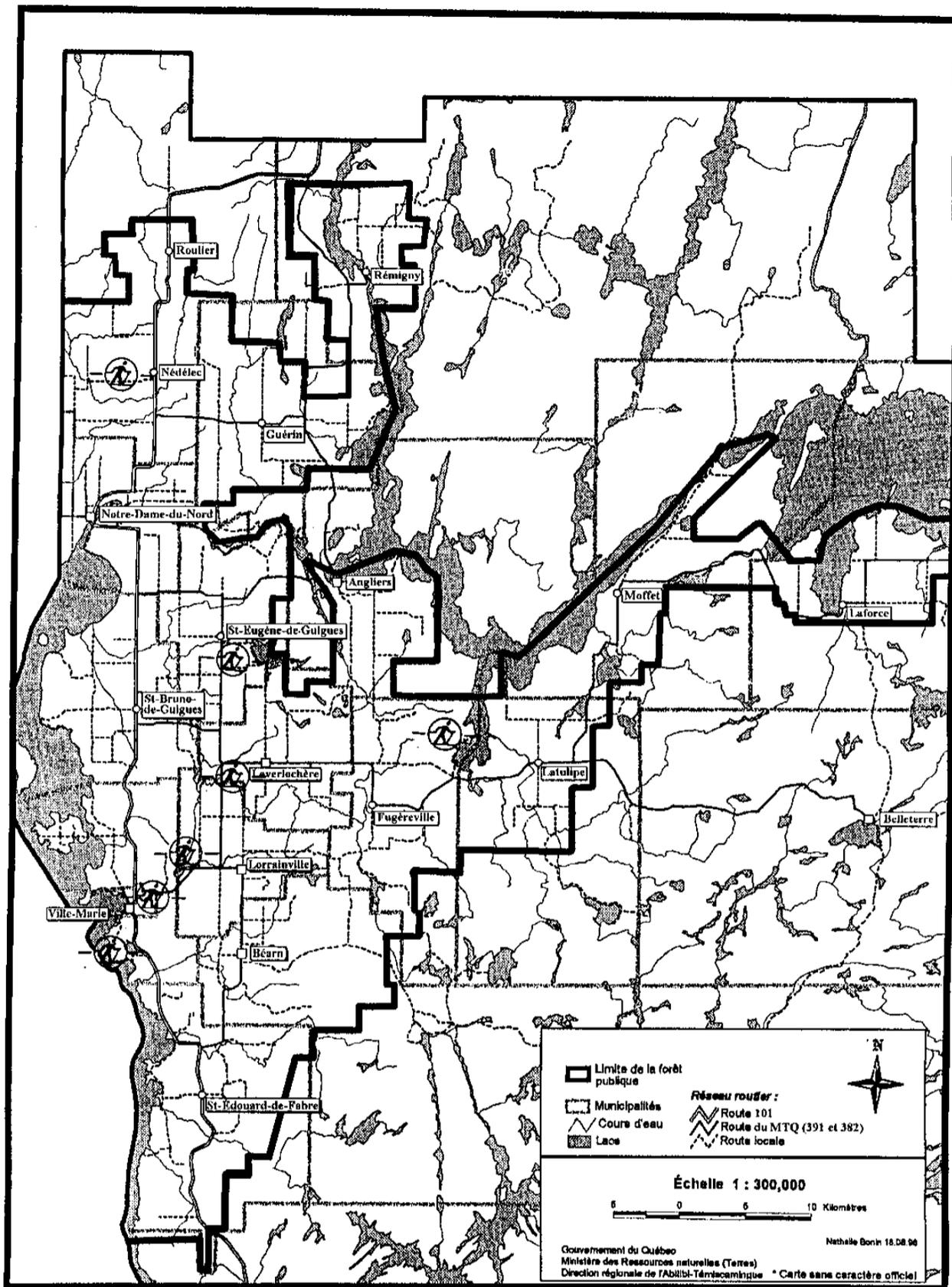
Sentier de motoneige Trans-Québec (63 et 83)

Sentier de motoneige régional (303)

Sentier de motoneige local



Parc régional linéaire du Témiscamingue



Les utilisations du parc linéaire sont le vélo, la motoneige et le VTT.

Aux termes d'une entente entre le propriétaire de l'emprise (le ministre des Transports) et la MRC, la tâche d'aménager, de gérer, d'administrer et de développer le sentier est confiée à la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire Témiscamingue (SAEPLT). La réalisation des travaux d'aménagement a été réalisée de 1998 à 2003.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Ce sont les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi. On retrouve ci-dessous leur définition formulée par le GTEFE (Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels).

Forêt rare

Un écosystème rare se définit en fonction de sa composition en espèces végétales ou de sa structure; il occupe un nombre limité de sites et couvre une faible superficie; il est naturellement peu fréquent parce qu'il présente un agencement rare de conditions écologiques où il peut être devenu rare sous l'influence des activités humaines.

Forêt ancienne

Écosystème forestier où les arbres dominants ont largement dépassé l'âge de maturité biologique, compte tenu de l'environnement et de la position géographique. Ces forêts possèdent une dynamique particulière, suggérée par la coexistence d'arbres vivants, sénescents et morts, de taille variable ainsi que par la présence au sol de troncs à divers stades de décomposition. Elles n'ont été, selon toute apparence, que peu affectées par l'homme au cours de leur histoire récente.

Forêt refuge d'espèces désignées menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées

Une forêt refuge est caractérisée par la présence d'une concentration significative d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou par la dominance ou la codominance de ces espèces ou encore par la présence d'une ou plusieurs populations exceptionnelles de ces espèces.

Au Témiscamingue, 29 propositions d'EFE ont été formulées dont sept sont situées sur les terres privées. Ces sept propositions d'EFE représentent 178 ha en superficie. Ces sept EFE sont du type rare ou refuge. Six d'entre eux appartiennent au groupement végétal « Cédrière sèche » et le septième est une Pinède blanche à thuya.

Le GTEFE a développé une méthodologie dans le but d'identifier les écosystèmes forestiers exceptionnels au Québec.

Une première étape a consisté à faire un relevé préliminaire des sites par sondage. Certaines propositions sont recueillies auprès d'ingénieurs forestiers, biologistes, géographes et techniciens œuvrant en forêt. D'autres sont issues d'analyse de monographies traitant de la végétation forestière ou de cartes spécialisées. Les MRC peuvent également transmettre des informations sur des sites potentiels d'écosystèmes forestiers en remplissant un formulaire de proposition qu'elles expédient au MRN.

Afin de faciliter l'accès au répertoire des EFE et d'en permettre l'analyse, les propositions répertoriées sont saisies dans une banque de données informatisées qui permet entre autres d'établir leur répartition, leur tenure et leur statut de conservation selon le cas.

Les propositions reçues et les EFE candidats détectés à l'aide des banques d'inventaire forestier sont soumis à une première étape de vérification en les confrontant aux définitions adoptées par le GTEFE.

Pour chaque proposition retenue, des documents de référence sont recueillis auprès des bibliothèques et des collections spécialisées. Chaque proposition est documentée et complétée au moyen des informations recueillies sur les cartes thématiques et documents disponibles. Chaque proposition saisie et validée est aussi associée à un dossier documentaire qui rassemble l'ensemble des informations disponibles sur papier dont la fiche originale de proposition, une fiche descriptive, une carte de localisation et des documents de référence.

En cas de difficulté, les photographies aériennes sont consultées afin de parfaire cette localisation.

Les propositions localisées et documentées font ensuite l'objet d'une validation à l'aide des photographies aériennes et d'une visite sur le terrain. Enfin, la valeur écologique et patrimoniale, de même que l'intégrité des sites d'EFE proposés, sont évalués par un écologiste et un botaniste avant qu'ils soient définitivement officialisés comme écosystèmes forestiers exceptionnels.

Les plantes rares et les espèces menacées

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* vise la sauvegarde de la diversité génétique du Québec. Afin de couvrir toute la variabilité génétique d'une même espèce, un sens très large est donné au mot « espèce ». Dans le présent document, conformément à l'article 2 de la loi, sont assimilées à une espèce : une sous-espèce, une population géographiquement isolée, une race ou une variété.

Les définitions d'espèce menacée et d'espèce vulnérable présentées ci-dessous sont tirées de la *Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables 1 : la désignation*, élaborée par le ministère de l'Environnement et le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, et adopté en juillet 1992.

Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée

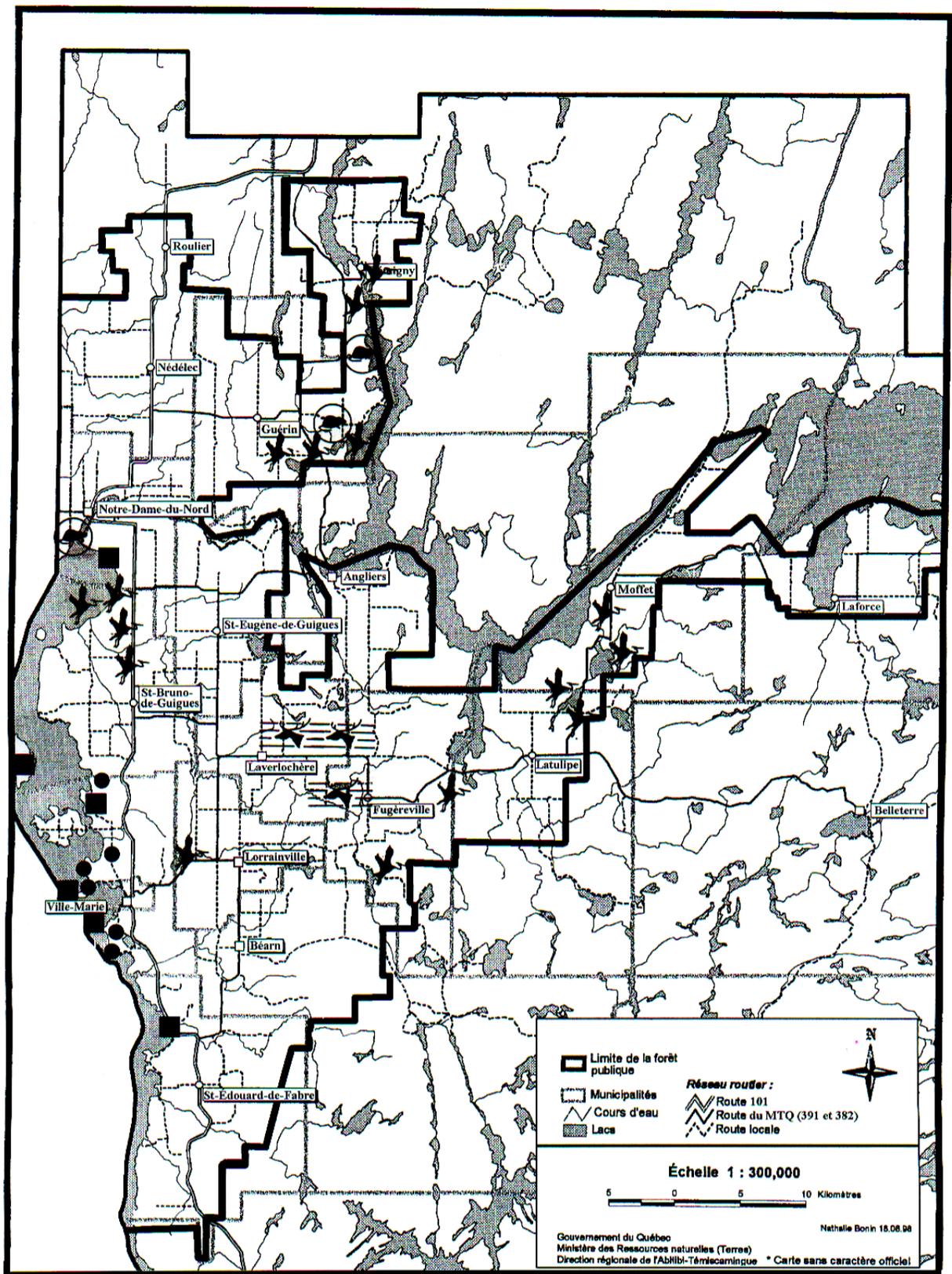
Les espèces considérées menacées sont dans une situation extrêmement précaire. La taille de leurs populations ou leur aire de répartition, ou les deux à la fois, sont restreintes ou ont grandement diminué; les données indiquent que la situation s'aggraverait de façon irrémédiable si rien n'est entrepris pour contrer cette précarité. En d'autres termes, si la situation observée se maintient, l'on prévoit la disparition de ces espèces à plus ou moins brève échéance. Parmi les facteurs responsables, il y a notamment la perte ou la dégradation de l'habitat, l'exploitation de l'espèce, l'exposition aux polluants, la prédation, la parasitisme, les épidémies, les maladies, la compétition interspécifique ou encore les modifications climatiques.

De façon non exhaustive, peuvent faire partie des espèces menacées :

- Une espèce dont la population est en déclin majeur;
- Une espèce dont la répartition au Québec est restreinte (périphérique, disjointe, endémique), dont les habitats subissent des pressions, modifications ou dégradations réduisant fortement les probabilités de survie, ou encore dont les paramètres de population (nombre d'individus reproducteurs, taux de survie des jeunes individus, etc.) ont atteint un niveau critique.

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée

Cette catégorie comprend les espèces dont la survie à moyen et long terme n'est pas assurée. Une évolution régressive de leurs populations ou la dégradation de leurs habitats risque de se produire si aucune action n'est réalisée pour assurer la survie de l'espèce.



Ravage de chevreuil (habitat faunique officiel)



Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (habitat faunique officiel)



Habitat du rat musqué (habitat faunique officiel)



Écosystème forestier exceptionnel (forêt exceptionnelle)



Plantes rares

De façon non exhaustive, peuvent faire partie des espèces vulnérables :

- Une espèce dont la dégradation de l'habitat, la surexploitation ou toute autre cause entraînent une régression de l'aire de répartition ou un déclin soutenu de l'effectif sans toutefois que le niveau ait atteint un seuil critique;
- Une espèce dont la répartition au Québec est tellement restreinte que toute dégradation ou perte d'habitat risque de compromettre sa survie à moyen ou à long terme;
- Une espèce dont la répartition au Québec est restreinte et qui est particulièrement sensible aux modifications ou variations de la qualité du milieu.

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) responsable de la loi, a publié une liste « d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables » comprenant 374 espèces de plantes vasculaires ce qui représente 15 % de la flore vasculaire totale. À ce jour, 19 espèces floristiques bénéficient d'un statut légal de protection au Québec. De ce nombre, 14 possèdent le statut d'espèce menacée et cinq le statut d'espèce vulnérable.

Au Témiscamingue, les plantes susceptibles d'être menacées ou vulnérables se retrouvent principalement près du lac Témiscamingue.

Nom latin	Nom commun
Vicia Americana	Vesce d'Amérique
Cypripedium Arictinum	Cypripède Tête de bélier
Solidago Ptarmicoides	Verge d'or
Aster Pilosus Var. Pringlei	Aster
Lathyrus Ochroleucus	Gesse jaunâtre
Adlumia Fungosa	Adlumie Fongveuse
Astragalus Aboriginum Var Major	Astragale
Arabis Holboellii Var. Retroflacta	Arabette de Holboell
Draba Nemorosa Var. Leiocmpa	Drave des bois
Ceanothus Herbaceus	Céanothe
Xyris Montana	Xyris des montagnes

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* prescrit des normes quant aux activités pouvant affecter une espèce floristique menacée ou vulnérable et son habitat. Notamment, l'article 16 interdit à quiconque, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, de posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction.

Aussi, l'article 17 prescrit que nul ne peut, dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.

Des exceptions viennent atténuer les interdictions notamment pour les activités exercées conformément aux normes ou conditions d'intervention déterminées par règlement et celles autorisées par le ministre de l'Environnement et de la Faune ou le gouvernement.

Pour l'application de cette loi, le ministre investit des pouvoirs d'ordonner que cesse une activité interdite par la loi, d'inspection, de saisie, de confiscation et d'arrestation.

1.5) LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE TELLES QUE DÉFINIES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le schéma d'aménagement est un instrument de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté, ceci en coordonnant les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités impliquées et le gouvernement.

Le schéma d'aménagement a comme objet l'organisation physique du territoire, c'est-à-dire les éléments composant le milieu naturel (les espaces boisés ou cultivés, les lacs et les cours d'eau, etc.) et ceux relatifs au milieu bâti (les routes, les secteurs urbains, récréatifs, etc.). En fonction des objectifs poursuivis par les municipalités, les lignes directrices que le schéma définit pour ces éléments du milieu sont celles qui peuvent être considérées d'intérêt intermunicipal ou régional, c'est-à-dire qu'elles impliquent plus d'une municipalité ou qu'elles touchent aux orientations et projets d'intervention du gouvernement.

On doit d'abord constater qu'il existe sur le territoire, divers types d'activités (l'agriculture, le tourisme, la récréation ou l'industrie, par exemple), ainsi que différentes formes d'établissements humains (des villages de taille plus ou moins grande regroupant un certain nombre de services, des villages plus petits avec des services plus restreints ou des concentrations de résidences secondaires, par exemple), ces activités ou établissements humains sont desservis par des équipements et des infrastructures.

Le schéma définit certaines orientations visant la consolidation ou le développement de ces activités, répondant aux besoins d'accroissement ou d'amélioration de ces établissements humains, ou bien favorisant une meilleure accessibilité aux activités du territoire et une meilleure localisation des services par la mise en place d'équipements et d'infrastructures.

À ce titre, le schéma identifie les grandes affectations du territoire et désigne ainsi les territoires à utiliser pour des fins agricoles, forestières, récréatives, urbaines ou autres.

En liaison avec les grandes affectations du territoire, le schéma délimite les périmètres d'urbanisation, c'est-à-dire la limite que l'on désire donner à l'extension future des villages.

Les grandes affectations du territoire en forêt privée sont au nombre de six. Sont présentées ci-dessous les intentions générales applicables à chacune de ces grandes affectations du territoire.

Périmètres d'urbanisation

La délimitation des périmètres d'urbanisation reflète un constat du développement futur de chacune des agglomérations de la MRCT. L'intention générale consiste à consolider, à l'intérieur d'un périmètre, des fonctions urbaines les plus susceptibles d'évoluer telles que résidentielle, commerciale, industrielle, publique et institutionnelle.

Agriculture intensive

Caractérisée par un potentiel agricole moyen et une saison dédiée à la culture, plutôt courte, l'industrie agricole constitue un élément marquant de notre économie.

L'affectation « agriculture intensive » se retrouve particulièrement dans le secteur centre du territoire. En moindre proportion, elle est aussi localisée dans les secteurs nord et est du territoire.

L'intention générale consacrée à cette affectation vise à reconnaître l'agriculture comme l'activité dominante de ce territoire. En effet, les activités dominantes incluent la production laitière, l'élevage de bovins de boucherie ainsi que la production céréalière et horticole. Plus ponctuellement, nous retrouvons aussi les élevages porcins, avicoles, ovins et ratites. Enfin, nous ne saurions exclure les boisés de fermes qui marquent çà et là les parties du territoire agricole plus difficilement accessibles à l'exploitation agricole, mais qui, traditionnellement, constituent une ressource d'appoint pour l'approvisionnement en bois de chauffage et en bois d'œuvre. En somme, nous ne saurions reconnaître des activités qui ne viseraient pas à mettre en valeur le potentiel agricole exclusif de cette affectation.

Agroforestier

Localisée dans la zone agricole permanente, l'affectation « agroforestière » forme généralement les pourtours de l'affectation agriculture intensive décrite précédemment, l'ambivalence agraire et forestière, de cette affectation résume assez bien la situation. En effet, le mariage de la pratique de l'agriculture, du reboisement et des interventions sylvicoles constitue pour ce territoire la principale source d'activité économique. À cela s'ajoutent, ponctuellement, en bordure des lacs des Quinze, Simard et Témiscamingue une villégiature dispersée et concentrée.

L'intention générale vouée à cette affectation recherche à consolider les vocations agricole et forestière actuelles. Dans ce sens, le potentiel et la mise en valeur des terrains agricoles doivent s'effectuer en s'adaptant à des caractéristiques telles que les superficies cultivables de faible dimension, le morcellement et l'enclavement des terrains agricoles, les distances accrues des centres de services et de transformation et les sols possédant des caractéristiques autres que pour les cultures intensives.

Les potentiels de reboisement et d'interventions sylvicoles présentent une activité d'appoint pour les agriculteurs. En effet, la présence de boisés, de superficies non cultivées et de terrains en friche caractérisent les lots des agriculteurs. Ainsi, la mise en valeur du territoire portera à la fois sur une vocation agricole adaptée et sur une vocation forestière.

Villégiature

Compte tenu que la facilité d'accès est un critère important pour le développement de la villégiature, l'intention générale d'aménagement de cette affectation vise à reconnaître les aires de villégiature existantes et à favoriser l'extension de celles-ci, dans le territoire municipalisé.

L'importance de reconnaître l'affectation villégiature vient du fait qu'elle représente des agglomérations d'habitations, permanentes ou temporaires, qui exigent des infrastructures comme les routes d'accès et des services publics tels l'entretien des routes, l'électricité et les communications.

Elle correspond, de plus, à la présence, à divers degrés, d'équipements et d'infrastructures récréatifs tels les quais publics, les rampes de mise à l'eau, les plages et le camping.

Récréotourisme intensif (village d'Angliers, Domaine de la Baie Gillies et le secteur du Vieux-Fort)

Cette affectation se distingue par les éléments naturels que l'on y retrouve tels la végétation, les cours d'eau et les lacs, mais particulièrement par la concentration et la diversité d'équipements à vocations récréative et touristique régionale, existants ou projetés.

L'intention générale d'aménagement consiste à consolider les aménagements existants et planifiés ainsi que les équipements liés à la récréation et au tourisme. De plus, elle vise à renforcer ou à mettre en place des pôles structurants identifiés à la récréation et au tourisme intensif régional. Aussi, compte tenu de la proximité de cette affectation et des pouvoirs attractifs des plans d'eau des lacs Simard, des Quinze et Témiscamingue, le développement récréotouristique doit tendre à être intégré à ces plans d'eau et permettre l'accès du public à ses berges. Enfin, elle vise à assurer une infrastructure de support adéquate au développement récréotouristique.

Forêt de production domestique

Cette affectation correspond à la forêt domaniale à l'intérieur du territoire municipalisé et d'une partie de la forêt privée non zonée agricole. À part quelques petites étendues enclavées à l'intérieur du zonage agricole permanent, elle entoure ce dernier et représente environ le ¾ du territoire municipalisé.

Composé en majorité (environ 85 % de la superficie) de forêts jeunes et en régénération, ce territoire d'accès relativement facile et à proximité de bassins de population, est le premier exposé à des coupes forestières. Le reste des étendues forestières (environ 15 % de la superficie) comporte des forêts dites à maturité.

Ainsi, l'intention générale vise à protéger les aires périphériques des milieux municipalisés où s'inscrivent notamment les réserves d'eau souterraines pour la consommation, les corridors d'infrastructures et les grands lacs Simard, des Quinze et Témiscamingue dont l'attrait pour la récréation et le tourisme est sans équivoque.

De plus, elle favorise l'extraction des ressources naturelles et les pratiques récréatives et de villégiature. À cet égard, il convient de réitérer l'importance de la proximité de ce territoire forestier des bassins de population de la MRCT. Il importe donc d'optimiser l'industrie forestière sur ce territoire et mettre en valeur de façon harmonieuse, les potentiels d'exploitation forestière et récréatifs de ce territoire.

2) PROTECTION DE LA FORÊT PRIVÉE ET UTILISATION POLYVALENTE

2.1) PROBLÉMATIQUE

Le Témiscamingue assure son développement par l'exploitation des ressources naturelles. Le territoire doit savoir combiner la protection et l'utilisation polyvalente de la forêt. L'une et l'autre sont maintenues en équilibre par des mesures de contrôle telles que :

- Plan de gestion des espèces fauniques (orignal, ours noir, doré);
- Schéma d'aménagement;
- Directives gouvernementales;
- Plan d'aménagement forestier (PAF);
- Lois et règlements particuliers.

On observe en premier lieu que les espèces fauniques se portent relativement bien à l'intérieur de la forêt privée du Témiscamingue. Des plans de gestion assurent le développement des espèces commerciales (orignal, ours noir, doré). De même, le type de coupe utilisé à l'intérieur de la forêt privée témiscamiennne a peu d'impacts négatifs sur la faune à long terme.

Une attention particulière doit cependant être apportée aux ravages du cerf de Virginie localisés à Laverlochère et Fugèreville qui ne font l'objet d'aucun aménagement particulier (le budget du programme PAAR⁽⁴⁾ n'est pas dépensé).

La forêt privée contient également un nombre assez élevé d'habitats fauniques d'espèces particulières, de sites où sont identifiés des plantes rares, des écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que des sites d'intérêts particuliers, d'ailleurs majoritairement localisés sur les bords du lac Témiscamingue.

⁽⁴⁾ Programme de la Fondation de la faune du Québec pour l'aménagement de ravages de chevreuil.

Le lac Témiscamingue est aussi très prisé par les villégiateurs qui s'y établissent en grand nombre. De façon générale, la villégiature se développe massivement sur quelques lacs particuliers ce qui crée une surcharge de la capacité de support.

Quant aux activités récréatives, elles sont aussi bien intégrées à l'intérieur de la forêt privée du Témiscamingue (motoneige, sentier de ski de fond, parc linéaire).

De façon générale, le schéma d'aménagement de la MRC permet une répartition juste des éléments physiques du territoire.

En définitive, chacun des éléments qui caractérisent la forêt privée se côtoie harmonieusement et bénéficie d'une protection particulière. Puisque les bords du lac Témiscamingue sont l'endroit où se concentre un nombre élevé d'éléments physiques, une attention particulière doit être portée à ce secteur.

2.2) OBJECTIFS

Protéger et mettre en valeur les éléments les plus significatifs de la forêt privée afin d'améliorer la qualité de vie.

Rechercher la polyvalence et la complémentarité des activités et des usages sur le territoire.

2.3) MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

2.3.1) Mise en valeur des potentiels autres que forestiers de la forêt privée

2.3.1.1) Programme Forêt-Faune de la Fondation de la faune du Québec

Le programme Forêt-Faune est géré par la Fondation de la faune du Québec; il est complémentaire au programme de forêt privée. Il favorise l'amélioration des habitats et une plus grande participation du public par le biais des propriétaires de boisés privés. Ce programme finance trois genres de projets :

- L'aménagement de ravages de cerfs de Virginie;
- L'intégration d'un volet faunique dans le plan d'aménagement forestier;
- La protection des milieux humides.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* ainsi que son *Règlement sur les habitats fauniques* sont d'autres outils de protection puisqu'ils définissent les limites des ravages appelés « Aires de confinement du cerf de Virginie ». Le règlement indique les activités permises dans l'aire de confinement. Toutes les activités non traitées sont interdites à moins d'une autorisation du ministère de l'Environnement (MDDEP).

Le cheptel du cerf de Virginie est aussi bien protégé par la réglementation interdisant la chasse (en forêt privée) au Témiscamingue depuis 1971.

Les facteurs expliquant la baisse du taux de cerfs de Virginie au Témiscamingue semblent dus aux prédateurs et aux hivers rigoureux plutôt qu'à la qualité de l'aménagement des ravages. L'amélioration du couvert de protection dans l'habitat d'hiver favoriserait le maintien du cheptel. Le contrôle de la prédation près des aires d'hivernement pourrait aider au redressement.

2.3.1.2) Inventaire des sites bleuetières

Dans le but d'explorer le potentiel multiresource du territoire rejoignant ainsi le concept de forêt habitée, la MRC de Témiscamingue et le ministère des Ressources naturelles (MRN) identifiaient de façon très préliminaire en 1996-1997 de grands secteurs potentiels pour l'aménagement de bleuetières.

Les superficies identifiées à l'origine représentent environ 32 000 hectares situés en forêt publique, sur lots intramunicipaux et en forêt privée.

Le but du projet est (à partir des 30 000 hectares de sites potentiels) d'éliminer tous les secteurs qui n'ont pas d'intérêt commercial. Les secteurs restants étant à la disposition de promoteurs intéressés par une éventuelle mise en valeur.

Résultats

Environ 9 200 hectares ont été inventoriés dans 11 municipalités. Les secteurs représentant un bon potentiel couvrent les superficies suivantes :

Municipalités	Secteurs identifiés ayant un bon potentiel (en hectares)		
	Forêt publique (CAAF)	Lots intramunicipaux	Forêt privée
Latulipe-et-Gaboury	682 hectares		
Fugèreville	505 hectares		
Béarn	244 hectares		
Angliers		134 hectares	58 hectares
Rémigny	105 hectares		
Moffet	18 hectares	14 hectares	14 hectares
Laverlochère			32 hectares
Nédélec	24 hectares		
Total	1 578 hectares	148 hectares	104 hectares

À l'heure actuelle, trois bleuetières sont en opération sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. Il s'agit de la bleuetière du Montreuil inc. située à Roulier (forêt publique) mise en opération par l'entreprise Roulec 95 inc., la bleuetière de Guérin opérée par un promoteur privé et enfin la bleuetière de Moffet mise en valeur par la municipalité.

La création de bleuetières est un levier économique important pour le Témiscamingue puisque chaque acre de terrain rapporte en moyenne 1 000 \$ par année comparativement à une acre de forêt qui donne un rendement de 1 000 \$ par 50 ans. Un projet d'usine de congélation pourrait aussi voir le jour ce qui créerait jusqu'à 130 emplois supplémentaires.

Un bon site pour une bleuetière doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Avoir une pente maximale de 20 %;
- Roc à plus de 1 pied de la surface;
- Sol sableux avec peu ou pas de roches;
- Site où on retrouve des plants de bleuets productifs à une densité d'au moins cinq plants au mètre carré.

Le travail pour créer une bleuetière est délicat. Il faut d'abord couper les arbres et essoucher, tout en prenant soin de ne pas endommager le terrain. On laisse ensuite le plant de bleuet sauvage pousser, tout en arrachant à chaque année les repousses d'arbres, les mauvaises herbes et les autres plantes concurrentes. De plus, il faut penser engraisser le terrain périodiquement. Une nouvelle bleuetière prend deux ans avant d'être productive.

2.3.2) Protection de ce qui mérite de l'être par la réglementation

La production et la mise en valeur des éléments naturels qui composent la forêt privée sont assurées par une réglementation adéquate et des normes ou directives d'intervention tant à l'échelle fédérale que provinciale ou municipale.

2.3.2.1) Érablière zonée agricole : Loi sur la protection du territoire agricole

La *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA) régit les activités exercées sur des territoires zonés agricoles. La LPTA définit très largement la notion d'agriculture. Ainsi, utiliser un territoire à des fins sylvicoles équivaut à faire de l'agriculture.

Cette loi offre, par ailleurs, une protection encore plus grande aux érablières situées en zone agricole puisque les interventions y sont limitées à l'acériculture et aux pratiques sylvicoles de sélection ou d'éclaircies. L'érablière visée par la LPTA correspond à tout peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable, qu'il soit ou non en exploitation. Conséquemment, aucune coupe à blanc ne peut être effectuée dans une telle érablière. La loi prévoit, par contre, la possibilité d'autres usages dans ces zones de protection dans les cas autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). La Commission pourra considérer la maturité des érables, leur localisation ou leur concentration dans une région donnée pour permettre un autre usage.

2.3.2.2) Habitats fauniques : Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* vise à protéger spécifiquement les habitats fauniques. Les activités pouvant être exercées à l'intérieur des zones désignées y sont restreintes ou alors très bien encadrées. Les habitats protégés par la loi sont relevés dans le *Règlement sur les habitats fauniques*. Nous y retrouvons par exemple l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques ou encore l'aire de confinement du cerf de Virginie. Il faut mentionner que cette loi et ses règlements s'appliquent uniquement sur les terres du domaine public. Des mesures similaires doivent éventuellement être adoptées pour les habitats fauniques situés sur les terres privées.

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* offre quant à elle une autre protection applicable cette fois-ci tant en forêt publique que privée. La mise en œuvre de cette loi est assurée par le ministre de l'Environnement. Le ministère détermine une liste d'espèces menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées sur le territoire québécois, d'après des études et des recherches exécutées dans cette optique.

En vertu de cette loi, nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement ainsi qu'exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques de telles espèces sauf exceptions prévues à la loi ou sur approbation du MDDEP.

Le MDDEP dispose de quelques pouvoirs en vue de faire respecter la loi, tel le pouvoir de conclure une entente avec toute personne ou organisme ou d'acquérir des sites. De même, il dispose des pouvoirs d'inspection, de saisie, de confiscation et d'arrestation.

Les propriétaires en forêt privée, au-delà de toutes mesures législatives ou administratives peuvent assurer la protection des espèces désignées menacées ou vulnérables en prenant les actions suivantes :

- Respecter les lois et les règlements concernant les espèces sauvages;
- Apprendre à connaître les espèces menacées ou vulnérables et s'abstenir de les prélever;
- Éviter de détériorer les habitats et de jeter des déchets ou des matières polluantes dans les milieux naturels.

2.3.2.3) Règlements municipaux au Témiscamingue

Les organismes municipaux interviennent en forêt privée de plusieurs façons. Les MRC comme celle de Témiscamingue interviennent en forêt privée par le biais principalement du schéma d'aménagement qui s'articule autour des éléments de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le schéma d'aménagement détermine les affectations qui auront cours pour chaque secteur du territoire. Le schéma d'aménagement doit respecter les orientations du gouvernement en la matière.

Ce sont quand même les municipalités qui disposent d'un réel pouvoir réglementaire à l'endroit de la forêt privée par le biais de leur règlement de zonage qui peut régir ou restreindre l'abattage d'arbres, par exemple. Quelques municipalités du Témiscamingue ont réglementé un certain pourcentage de terres privées pour protéger certaines affectations du milieu naturel, touristique, environnemental ou autre, en voici la liste :

Superficie approximative réglementée par le monde municipal sur la forêt privée du Témiscamingue

Municipalité	Superficie totale	Superficie totale des terres privées en partie ou en totalité forestière	Superficie réglementée	% de la superficie réglementée	Motifs de la réglementation
	Hectares	Hectares	Hectares	%	
Angliers	37 820,00	3 359,27	252,72	7,52 %	Abords du village
Béarn	56 648,00	8 339,36	0	0 %	
Belleterre	60 633,00	6,80	0	0 %	
Duhamel-Ouest	12 791,00	7 927,49	376,56	4,75 %	Lac Laperrière
Fugèreville	16 379,00	9 516,69	0	0 %	
Guérin	20 310,00	8 446,51	0	0 %	
Kipawa	4 698,00	17,58	0	0 %	
Laforce	61 223,00	4 924,13	4 924,13	100 %	Coupes de plus de 30 % du boisé
Latulipe-et-Gaboury	29 838,00	7 132,59	0	0 %	
Laverlochère	10 701,00	8 397,97	0	0 %	
Lorrainville	8 853,00	7 622,61	0	0 %	
Moffet	43 146,00	5 557,30	0	0 %	
Nédélec	36 990,00	11 480,27	0	0 %	
Notre-Dame-du-Nord	8 817,00	6 169,41	10,02	0,16 %	La Gap (site historique)
Rémigny	98 503,00	5 676,07	0	0 %	
St-Bruno-de-Guigues	18 899,00	11 608,60	343,54	2,96 %	Aéroport & pont couvert
St-Édouard-de-Fabre	21 618,00	10 668,17	0	0 %	
St-Eugène-de-Guigues	11 302,00	8 071,80	0	0 %	
Témiscaming	86 177,00	1 002,45	0	0 %	
Ville-Marie	1 359,00	295,35	0	0 %	
TNO (Laniel et Les Lacs)	1 273 275,00	698,91	0	0 %	
Total	1 919 980,00	126 919,33	5 906,97	4,65 %	

Moyenne : 4,65 % de la superficie de la forêt privée du Témiscamingue est réglementée.

Note : Il existe également une politique de protection des rives du MDDEP, intégrée aux règlements municipaux qui stipule qu'une bande de 10 mètres doit être conservée en milieu forestier privé en bordure des lacs et des cours d'eau.

2.3.2.4) Normes environnementales

La *Loi sur la qualité de l'environnement* énonce un droit général pour toute personne à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces qui y habitent. La loi utilise un outil important pour protéger l'environnement : l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation lors de la réalisation d'un projet. Certaines activités agricoles et forestières susceptibles d'altérer la qualité de l'environnement sont soumises à l'exigence de l'obtention d'un certificat d'autorisation.

En général cependant, le règlement soustrait de l'exigence de l'obtention d'un certificat d'autorisation les activités d'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la *Loi sur les forêts*. Cette exclusion s'applique aux activités d'aménagement forestier ayant cours tant dans une forêt du domaine public que dans une forêt privée.

Par contre, si ces travaux sont destinés à des fins municipales, industrielles, commerciales ou publiques dans la bande riveraine d'un cours d'eau ou d'un lac, un certificat d'autorisation sera alors requis en vertu de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

2.3.2.5) Forêt et droit de propriété selon le Code civil

Que ce soit pour la mise en valeur des forêts, la protection des habitats fauniques ou le respect des éléments constitutifs de la diversité biologique, l'action des intervenants en forêt privée doit s'adapter à un contexte particulier caractérisé par le droit de propriété. Le droit de propriété est expressément reconnu dans le Code civil du Québec. Ce droit est la faculté d'utiliser un bien d'une façon propre à chacun tout en respectant les droits des autres dans leurs biens. Le droit de propriété peut être limité dans son exercice par une loi ou un règlement ou pour d'autres considérations notamment dans une optique de protection de l'intérêt collectif. Certaines choses ne sont pas susceptibles d'appropriation. C'est le cas notamment de l'air et de l'eau qui ne peuvent faire l'objet d'aucun droit de propriété. La propriété du sol inclut celle située au-dessus (l'air) et celle située en dessous (les minerais et les autres ressources du sol) à l'exception des droits publics sur les mines, les nappes d'eau et les rivières souterraines. La propriété est aussi susceptible de démembrements. On parle de démembrements lorsque plusieurs personnes possèdent chacune un ou plusieurs attributs du droit de propriété (l'usage, la jouissance ou la libre disposition) sur un même bien sans tous les détenir. En foresterie, l'exemple le plus fréquent d'un tel démembrement est le droit de coupe.

Chaque propriétaire constitue donc un pôle de décision pour sa propriété : en ce sens, les moyens d'action incitant les propriétaires à tenir compte par eux-mêmes de la ressource, devraient être privilégiés.

2.3.3) Sensibilisation et information des propriétaires

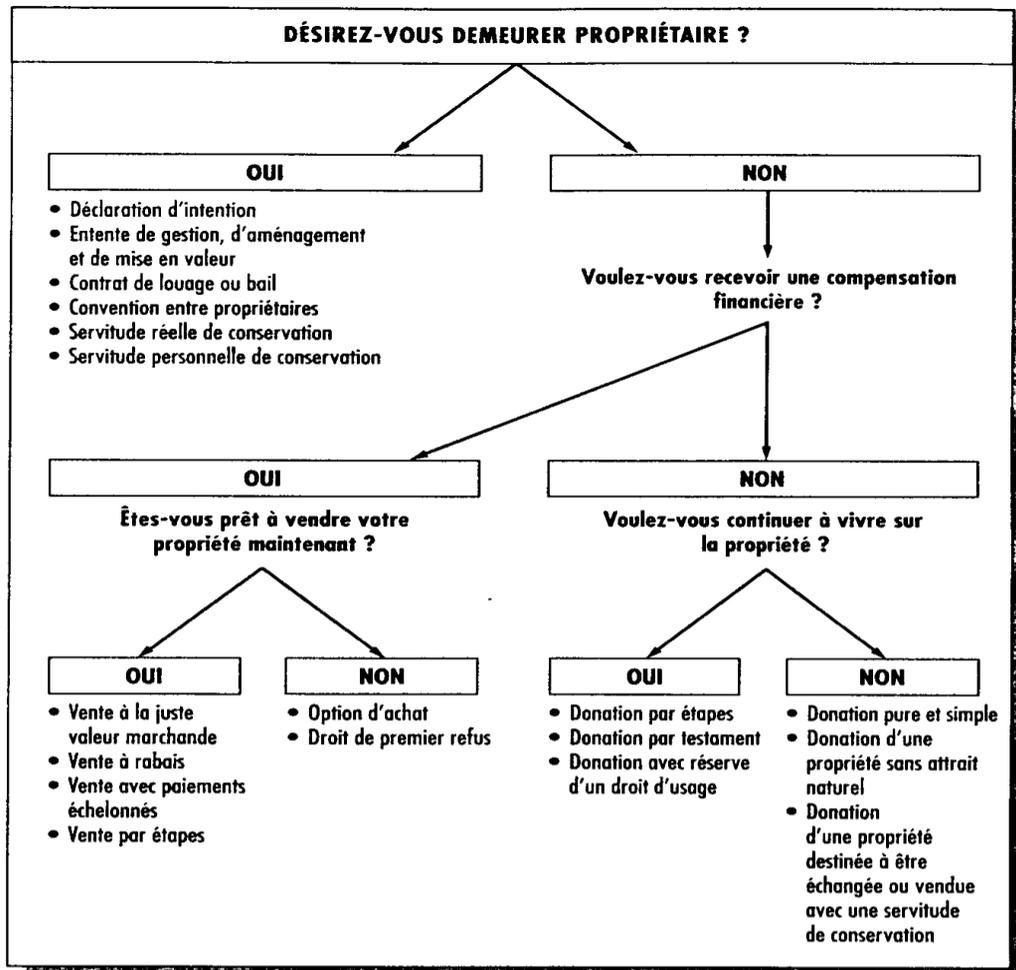
2.3.3.1) Les options de conservation (guide produit par le MDDEP)

Les options de conservation sont des techniques qui permettent aux propriétaires privés d'établir ce qu'ils sont prêts à faire afin de protéger les attraits naturels de leur propriété, en voici la liste :

Sommaire des options de conservation

Option de conservation	Description	Résultat	Réduction de l'impôt sur le revenu	Réduction de l'impôt foncier
Déclaration d'intention	Engagement moral d'un propriétaire, qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété.	Cette déclaration n'a aucune force juridique, mais sensibilise le propriétaire à la conservation. Le propriétaire reste libre de faire ce qu'il veut lorsqu'il le veut.	Non	Non
Entente de gestion, d'aménagement et de mise en valeur	Entente par laquelle un propriétaire et un organisme de conservation s'engagent à collaborer pour gérer, aménager et mettre en valeur les attraits naturels d'une propriété.	Les attraits naturels de la propriété sont conservés, des aménagements en maximisent le potentiel et leur mise en valeur bénéficie à la collectivité.	Non	Non
Contrat de louage ou bail	La terre est louée à un organisme de conservation ou à un producteur agricole ou forestier pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restrictions quant à son utilisation.	Le développement est reporté à plus tard et la terre n'est pas laissée en friche. Le locataire peut y faire des aménagements ou des activités compatibles avec la conservation si le bail l'autorise.	Non	Non
Convention entre propriétaires	Un groupe de propriétaires s'entendent sur des restrictions quant à l'utilisation qu'ils peuvent faire de leurs propriétés. Cette entente se conclut sans la participation d'un organisme de conservation.	La conservation entre propriétaires protège un milieu naturel selon les règles qu'ils définissent.	Non	Non
Servitude réelle ou personnelle de conservation	Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui des activités dommageables pour l'environnement.	Les attraits naturels du site sont protégés par l'organisme. Le propriétaire en conserve la propriété et le droit d'y vivre. Si le contrat de servitude le prévoit, le propriétaire peut continuer certains usages qu'il faisait sur le site (ex. : agriculture, coupe de bois, etc.).	Oui	Possibilité
Vente à la juste valeur marchande	Un propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation en échange d'une somme d'argent équivalente à celle qu'il aurait reçue s'il avait vendu à quelqu'un d'autre.	L'organisme de conservation devient propriétaire du site et en protège les attraits naturels.	Non	Non applicable
Vente à rabais	Un propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation à un prix d'ami ou une partie de la propriété lui est vendue pour un montant égal à sa juste valeur marchande et l'autre partie de la terre fait l'objet d'un don.	L'organisme de conservation devient propriétaire du site et en protège les attraits naturels.	Possibilité	Non applicable
Vente avec paiement échelonné	Un propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation et le paiement du prix de vente est effectué par versements échelonnés.	L'organisme de conservation devient propriétaire du site et en protège les attraits naturels. Le vendeur recevra son argent par petites tranches.	Non	Non applicable
Vente par étapes	Des parties de la propriété sont vendues une à une, à un organisme de conservation, jusqu'à ce qu'il devienne propriétaire de la totalité.	L'organisme de conservation devient propriétaire au fur et à mesure qu'il achète des parcelles de la propriété du vendeur et commence tout de suite à en protéger les attraits naturels.	Non	Non applicable

Option de conservation	Description	Résultat	Réduction de l'impôt sur le revenu	Réduction de l'impôt foncier
Option d'achat	Un propriétaire donne à un organisme de conservation la priorité pour acheter sa propriété à un prix et des conditions fixés d'avance.	L'organisme de conservation dispose d'une période de temps fixe pour décider s'il achète ou non et pour ramasser l'argent nécessaire. Durant ce temps, le propriétaire ne peut vendre à personne d'autre et le site est protégé temporairement du développement.	Non	Non applicable
Droit de premier refus	Un propriétaire s'engage à offrir à un organisme de conservation d'acheter sa propriété, si un jour il décide de la vendre.	L'organisme de conservation est assuré d'être averti lorsque le propriétaire décidera de vendre. Il aura alors la priorité pour acheter selon le prix et les conditions fixés à ce moment.	Non	Non applicable
Donation pure et simple	Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation.	L'organisme devient propriétaire du site et en protège les attraits naturels.	Oui	Non applicable
Donation par testament	Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation, par testament. Cette donation prend effet au moment du décès du propriétaire.	L'organisme de conservation devient propriétaire du site au moment du décès du propriétaire et il assure, à ce moment, la protection des attraits naturels qui s'y trouvent.	Oui	Non applicable
Donation par étapes	Des parties de la propriété sont données, une à une, à un organisme de conservation jusqu'à ce qu'il devienne propriétaire de la totalité.	L'organisme de conservation devient propriétaire au fur et à mesure qu'il reçoit les donations de parcelles de la propriété et commence tout de suite à en protéger les attraits naturels.	Oui	Non applicable
Donation avec réserve d'un droit d'usage	La propriété est donnée à un organisme de conservation, mais le propriétaire (ou toute autre personne désignée) continue à y vivre, habituellement jusqu'à son décès.	L'organisme de conservation devient propriétaire du site et il assure la protection des attraits naturels qui s'y trouvent. À la fin du droit d'usage, il prend la pleine possession de la propriété.	Oui	Non applicable
Donation d'une propriété sans attrait naturel	Un propriétaire donne sa propriété qui ne présente pas d'attrait naturel à un organisme de conservation.	L'organisme de conservation devient propriétaire puis vend ou échange la propriété afin de pouvoir acquérir une propriété qui présente de grands attraits naturels ou pour lui fournir l'argent nécessaire afin de financer ses opérations courantes et ses activités de conservation.	Oui	Non applicable
Donation d'une propriété destinée à être échangée ou vendue avec une servitude de conservation	Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation sur laquelle cet organisme mettra une servitude de conservation. Cet organisme ensuite échange ou vend la propriété afin de pouvoir acquérir une propriété qui présente de grands attraits naturels ou pour lui fournir l'argent nécessaire afin de financer ses activités de conservation.	L'organisme de conservation devient propriétaire du site et y met une servitude de conservation afin de s'assurer que tout futur propriétaire devra conserver les attraits naturels qui s'y trouvent. Ensuite, l'organisme de conservation échange ou vend la propriété sur laquelle se trouve la servitude de conservation, afin de pouvoir acquérir une propriété qui présente de grands attraits naturels ou pour lui fournir l'argent nécessaire afin de financer ses opérations courantes et ses activités de conservation.	Oui	Non applicable



2.3.3.2) Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée

Ce guide a été réalisé par la Fédération des producteurs de bois du Québec et contient des recommandations et des dispositions légales en ce qui a trait aux saines pratiques d'intervention forestière en forêt privée. L'objectif est de favoriser la mise en valeur de la forêt privée tout en protégeant les autres ressources qui composent la forêt. Ces pratiques s'intègrent à l'intérieur du concept de développement durable. Les recommandations portent sur la façon de protéger les éléments suivants :

- Les sols forestiers;
- Les cours d'eau;
- Les habitats fauniques;
- Les paysages;
- Les érablières;
- Les bleuetières.

2.4) PLAN D'ACTION

Mesures proposées	Responsable	Échéancier	Suivi
Informer les propriétaires sur les options de conservation, sur le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée et sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (application de mesures appropriées et information des propriétaires, s'il y a lieu).	Conseil d'administration de l'Agence	2014-2019	Nombre et envergure des secteurs à protéger.
Prendre connaissance des nouveaux règlements municipaux affectant la forêt privée.	MRC et conseil d'administration de l'Agence	2014-2019	Plaintes de la population concernant les coupes à blanc en forêt privée.

3) REBOISEMENT DES FRICHES

3.1) PROBLÉMATIQUE

Depuis 20 ans, le nombre de plants reboisés est passé de 1 000 000 par an à 200 000 par an. La quantité de plants reboisés dans les friches diminue constamment.

Il existe au Témiscamingue deux opinions concernant le reboisement des friches. Pour certains, c'est un capital qui est converti en une utilisation beaucoup moins productive tout en limitant les possibilités d'expansion des fermes existantes. Pour d'autres, il vaut mieux reboiser les friches plutôt que de les voir envahies par des broussailles sans valeur. Ce débat existe depuis bien longtemps; c'est pourquoi avant la création de l'Agence de forêt privée (1996), la procédure suivante s'appliquait :

- Toutes les demandes de plants pour le reboisement d'un terrain « zoné agricole » devaient être approuvées par le ministère de l'Agriculture qui avait l'entière responsabilité de recommander ou non l'acceptation des demandes de reboisement.

Cependant, cette procédure soulève certaines critiques. Pour certains intervenants forestiers, les répondants du ministère de l'Agriculture (MAPAQ) sont trop optimistes quant aux possibilités de remise en culture de la friche et attendent que les broussailles couvrent le terrain avant d'autoriser la plantation, ce qui occasionne des coûts supplémentaires lors du reboisement.

La prise en charge du programme de forêt privée par les Agences nous offre l'occasion de se demander si cette procédure (recommandations du MAPAQ) est toujours appropriée. Si on s'en tient au niveau légal, il semble qu'il n'existe pas de contrainte au reboisement :

- Dans le cas des terrains « zonés agricoles », ceux-ci sont régis par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* qui précise que les travaux sylvicoles et le reboisement sont des activités agricoles;
- Certaines municipalités ont exprimé des réticences à propos du reboisement des terres agricoles par le biais de résolutions. Cependant, aucun règlement n'est venu régler le reboisement.

3.2) OBJECTIFS

Orienter le reboisement des friches vers les terrains où les activités agricoles n'exercent qu'une faible pression.

S'entendre avec le ministère de l'Agriculture (MAPAQ) à ce sujet.

3.3) MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Pour faire face à ce problème, certaines Agences ont choisi d'entreprendre des mesures comme une cartographie des friches, des visites sur le terrain, un sondage auprès de tous les propriétaires de plus de 4 hectares, la mise sur pied d'un comité Agence – MAPAQ pour discuter des demandes de reboisement, etc.

3.3.1) Déterminer des critères à partir desquels certains terrains pourront être reboisés

- 3.3.1.1) La municipalité ne doit pas s'être prononcée contre le reboisement dans un règlement ou dans une résolution. Le conseil municipal prend en compte l'intérêt de toute la communauté, il bénéficie donc d'une certaine objectivité sur cette question.

3.3.1.2) Le site à reboiser ne doit pas être adjacent à un lot possédé par un agriculteur actif (inscrit comme exploitation agricole enregistrée au ministère de l'Agriculture). Ceci afin de ne pas limiter l'expansion des fermes existantes (acquisition de lots non boisés par un agriculteur).

3.3.1.3) Le site à reboiser ne doit pas avoir été utilisé pour la culture ou l'élevage dans les 10 dernières années.

Si le site rencontre les trois critères ci-dessus, il pourra être reboisé conformément aux normes de l'Agence, et ce, sans consultation du MAPAQ. Si le site ne rencontre que deux critères ou moins, la procédure prévoyant la consultation du MAPAQ s'appliquerait comme par le passé.

3.4) PLAN D'ACTION

Mesure proposée	Responsable	Échéancier	Suivi
Poursuivre la procédure actuelle qui fait en sorte que le MAPAQ se prononce sur le reboisement des friches.	Conseillers forestiers	2014-2019	Superficie des friches qui auront été reboisées.

4) PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS

4.1) PROBLÉMATIQUE

Au Témiscamingue, il y a 1 928 propriétaires de boisés privés qui sont admissibles à une aide financière, c'est-à-dire qui possèdent une superficie d'au moins 4 hectares (10 acres) d'un seul tenant. Les raisons pour posséder un boisé privé sont multiples : récréation, récolte du bois comme bois de chauffage ou comme revenu d'appoint, amour de la forêt, placement, etc. Il y a presque autant de raisons différentes que de propriétaires, sans compter qu'un changement de propriétaire peut changer totalement l'orientation d'un boisé.

Quant aux efforts déployés par les propriétaires, ils sont également très inégaux puisque seulement 20 % d'entre eux sont considérés comme producteurs forestiers actifs. Il n'y a pas de grands propriétaires (800 hectares d'un seul tenant) et le propriétaire y travaille le plus souvent à temps partiel et avec un équipement sommaire.

Malgré cette diversité, si on avait à faire le portrait du propriétaire de boisés privés au Témiscamingue, on pourrait dire :

- Que c'est un homme qui réside au Témiscamingue;
- Qu'il est agriculteur ou qu'il travaille dans les services;
- Qu'il possède 63 hectares (10 lots) dont les $\frac{2}{3}$ sont boisés;
- Que la valeur foncière de son boisé est de 10 800 \$ ce qui représente 286 \$ de taxes foncières chaque année.

Les propriétaires de boisés privés qui obtiennent le statut de producteur forestier sont avantagés de deux façons :

- Ils sont admissibles au programme de forêt privée, qui comprend l'octroi de plants pour le reboisement ainsi qu'une aide financière applicable à divers travaux sylvicoles;
- Ils peuvent obtenir un remboursement de 85 % des taxes foncières si, notamment, les travaux d'aménagement réalisés représentent au moins le montant des taxes.

Ces deux mesures (le programme de forêt privée et le remboursement de taxes) ont été mises en place pour maintenir un minimum de rendement en forêt privée. Cependant, plusieurs propriétaires manquent d'intérêt. La sollicitation des conseillers forestiers à leur égard est constante. Cette faible participation est due à deux facteurs :

- La complexité pour présenter une demande de remboursement de taxes foncières est un irritant notable. Les exigences du programme sont sans commune mesure avec le bénéfice reçu. Conséquence : très peu de propriétaires de boisés admissibles s'en prévalent, il y en aurait environ 5 %;
- Avant 1996, l'aide financière du programme de forêt privée s'établissait à 85 % du coût des travaux. Actuellement, il est convenu que l'aide financière représente maximum 80 % du coût des travaux, considérant que le 20 % manquant est la part à assumer par les propriétaires.

4.2) OBJECTIFS

Développer des incitatifs pour faire participer davantage les propriétaires au programme⁽⁵⁾.

Sensibiliser les propriétaires à l'importance de l'aménagement forestier.

4.3) MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

4.3.1) Allègement du programme de remboursement de taxes foncières

L'Agence a entrepris des démarches en ce sens depuis le printemps 1999.

4.3.2) Contribution des propriétaires admissibles

Lors du Sommet de la forêt privée en 1995, il fût convenu que les propriétaires qui finançaient déjà 15 % du budget du programme de forêt privée, auraient à trouver un 5 % additionnel (le gouvernement du Québec et l'industrie finançant 80 % du programme). À date, aucune solution magique n'est apparue pour combler le manque à gagner. Les taux actuels sont plafonnés par l'Agence à 80 % du coût réel des travaux. La participation des propriétaires pour 20 % du coût des travaux n'est pas toujours évidente. En fait, il est difficile de quantifier le travail effectué par le propriétaire. La contribution de celui-ci est fournie en temps ou en prêt de matériel ou de machinerie, mais à toute fin pratique, jamais en argent (sauf 3 % du reboisement et de la préparation de terrain, depuis 2009). Ce n'est pas chaque propriétaire qui contribue et certains participent plus que d'autres. Comme exemples de contributions réalisées par des propriétaires, on peut mentionner :

➤ Reboisement	➤ Construction ou entretien de chemins
➤ Élagage	➤ Prêt de terrain pour dépôt de plants
➤ Débroussaillage	➤ Prêt de terrain pour snowcache
➤ Drainage	➤ Dégagement manuel de plantation
➤ Construction ou solidification de ponts	➤ Achat de photos aériennes du terrain

En 1997, la Société sylvicole estimait la contribution des propriétaires à au moins 15 %. Il reste cependant très difficile de vérifier de tels faits.

⁽⁵⁾ De tels incitatifs sont nécessaires au Témiscamingue, puisque dans le sud du Québec, les taxes municipales et scolaires sont plus élevées; le propriétaire d'un lot boisé cherche donc naturellement des moyens pour réduire ses taxes (programme de remboursement) ou pour donner une valeur ajoutée à son boisé (travaux sylvicoles).

4.3.3) Transfert de connaissances et information aux propriétaires

Sans aménagement, la forêt privée est loin de fournir le maximum de son potentiel. Il faut amener le plus de propriétaires possible à développer l'ensemble des ressources de leur boisé privé dans une perspective à long terme (en les informant, en les sensibilisant et en les formant). Sont également visés par cette mesure les conseillers forestiers qui sont le relais auprès de nombreux propriétaires. Quelques moyens sont déjà en place :

- Le plan d'aménagement forestier qui permet au propriétaire de planifier l'aménagement de son boisé privé;
- Le dépliant de l'Agence qui présente le programme de forêt privée et le rôle de l'Agence de forêt privée;
- La prise en charge du transfert de connaissances par le Syndicat des producteurs de bois (SPBAT).

4.4) PLAN D'ACTION

Mesure proposée	Responsable	Échéancier	Suivi
Suivre les démarches pour l'allègement du programme de remboursement de taxes.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	Taux de participation des propriétaires au programme (environ 5 % en 1998).
Trouver des moyens justes et équitables pour faire participer les propriétaires admissibles ainsi que des moyens pour évaluer cette participation.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	Facilité / difficulté des conseillers forestiers pour recruter des clients.
Mandat au SPBAT pour le transfert de connaissances et l'information des propriétaires.	➤ SPBAT	2014-2019	Facilité / difficulté des conseillers forestiers pour recruter des clients.

5) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

5.1) PROBLÉMATIQUE

Les tableaux qui suivent permettent de faire un certain nombre de constats qui serviront à élaborer les objectifs, les moyens et le plan d'action relatifs aux travaux d'aménagement forestier.

5.1.1) Les taux d'aide financière utilisés par l'Agence

En vertu des décisions du Sommet sur la forêt privée, les taux utilisés par l'Agence doivent représenter 80 % du coût réel des travaux, sauf pour l'entretien de plantation et l'éclaircie commerciale (ayant bénéficié d'une éclaircie commerciale) qui représentent 100 %.

5.1.2) Les budgets investis dans les travaux d'aménagement forestier ces dernières années

Type de travaux	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Préparation de terrain	115 089,20 \$ (25 %)	19 398,00 \$ (5 %)	43 925,60 \$ (12 %)	127 298,40 \$ (32 %)	78 051,70 \$ (24 %)	101 223,94 \$ (23 %)	42 203,80 \$ (12 %)	43 876,04 \$ (15 %)
Reboisement	149 105,07 \$ (32 %)	217 859,73 \$ (50 %)	135 813,86 \$ (37 %)	134 660,66 \$ (34 %)	145 284,95 \$ (44 %)	154 364,62 \$ (36 %)	160 312,19 \$ (44 %)	104 689,99 \$ (36 %)
Entretien de plantation	92 156,40 \$ (20 %)	62 886,00 \$ (14 %)	101 315,90 \$ (27 %)	75 793,20 \$ (19 %)	71 551,20 \$ (22 %)	126 984,00 \$ (29 %)	107 568,80 \$ (30 %)	115 758,50 \$ (39 %)
Éducation de peuplement	55 855,42 \$ (12 %)	61 127,20 \$ (14 %)	44 530,20 \$ (12 %)	27 248,00 \$ (7 %)	8 435,60 \$ (2 %)	24 906,00 \$ (6 %)	19 154,05 \$ (5 %)	9 281,60 \$ (3 %)
Plan d'aménagement, drainage, voirie	52 056,60 \$ (11 %)	72 540,80 \$ (17 %)	46 468,80 \$ (12 %)	31 799,20 \$ (8 %)	24 906,80 \$ (8 %)	25 968,40 \$ (6 %)	32 233,60 \$ (9 %)	20 454,20 \$ (7 %)
Total	464 262,69 \$ (100 %)	433 811,73 \$ (100 %)	372 054,36 \$ (100 %)	396 799,46 \$ (100 %)	328 230,25 \$ (100 %)	433 446,96 \$ (100 %)	361 472,44 \$ (100 %)	294 060,33 \$ (100 %)
Budget du PDRF (Volet 2) consacré à des travaux sylvicoles en forêt privée	1 720,75 \$	8 924,57 \$	34 303,62 \$	67 089,64 \$	16 165,80 \$	14 840,75 \$	50 776,12 \$	33 866,06 \$

Constats :

Les budgets du programme de forêt privée (budgets passés et à venir) sont constants d'année en année. Des montants importants en provenance du Programme de développement régional et forestier (ancien Volet 2) permettent de financer plusieurs travaux additionnels en forêt privée.

Les tableaux qui suivent permettent d'identifier des constats plus particuliers à chaque type de travaux.

5.1.2.1) Évolution du reboisement (nombre de plants)

Code		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
626 + 636	Racines nues						500 (1 %)	4 160 (1 %)	
628	Grand racines nues (PFD)	145 125 (30 %)	163 715 (37 %)	77 375 (17 %)	120 000 (28 %)	30 345 (7 %)	109 840 (23 %)	117 260 (24 %)	27 060 (9 %)
632	Réceptifs 110 à 199 cc	111 675 (23 %)	106 559 (24 %)	101 812 (23 %)	111 943 (26 %)	54 976 (12 %)	107 781 (23 %)	63 672 (13 %)	
639	Réceptifs 200 à 299 cc	37 167 (8 %)	43 982 (10 %)	67 332 (15 %)	133 111 (31 %)	122 645 (27 %)	179 673 (38 %)	297 531 (62 %)	271 736 (89 %)
638	Réceptifs 300 cc et plus	183 830 (39 %)	131 405 (29 %)	200 370 (45 %)	66 078 (15 %)	245 209 (54 %)	70 135 (15 %)		6 748 (2 %)
	Total	477 797 (100 %)	445 661 (100 %)	446 889 (100 %)	431 132 (100 %)	453 175 (100 %)	467 929 (100 %)	482 623 (100 %)	305 544 (100 %)
	Budget consacré au reboisement (incluant transport)	149 105 \$ 312 \$ du 1 000 plants	146 486 \$ 328 \$ du 1 000 plants	135 813 \$ 304 \$ du 1 000 plants	134 660 \$ 312 \$ du 1 000 plants	145 284 \$ 321 \$ du 1 000 plants	154 364 \$ 330 \$ du 1 000 plants	160 312 \$ 332 \$ du 1 000 plants	104 690 \$ 343 \$ du 1 000 plants
	Plants reboisés grâce au PDRF (Volet 2)		1 572 plants		34 978 plants	4 822 plants	4 750 plants		

Constats :

D'année en année :

- On reboise moins de plants (vitesse de croisière à atteindre 200 000 plants / année);
- On reboise des plants de plus en plus gros;
- Les plants reboisés étant plus gros, ils sont de plus en plus cher à reboiser (à l'unité).

5.1.2.2) Évolution des travaux de préparation de terrain (nombre d'hectares)

Code		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
502 + 503	Déblaiement d'hiver (avec tracteur à lame tranchante)	176,7 (92 %)	24,3 (79 %)	9,5 (16 %)	48,7 (28 %)	46,2 (41 %)	29,1 (23 %)	20,7 (38 %)	38,4 (87 %)
516	Déblaiement mécanique				0,2 (0 %)			2,5 (5 %)	
501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	8,2 (4 %)	5,8 (19 %)	12,0 (20 %)	6,0 (3 %)	0,4 (1 %)	1,7 (1 %)	12,3 (22 %)	4,9 (13 %)
507	Récupération, débroussaillage et déblaiement	4,7 (3 %)						10,8 (20 %)	
504	Déchetage	2,6 (1 %)	0,6 (2 %)	37,8 (64 %)	120,9 (68 %)	65,2 (58 %)	96,8 (76 %)	8,9 (16 %)	
511	Scarifiage léger								
520	Labourage et hersage agricole				0,9 (1 %)				
518	Application de phytocides								
	Total	192,2 (100 %)	30,7 (100 %)	59,3 (100 %)	176,7 (100 %)	111,8 (100 %)	127,6 (100 %)	55,2 (100 %)	43,3 (100 %)
	Budget consacré aux travaux de préparation de terrain	115 089,20 \$ 599 \$/ha	19 398,00 \$ 632 \$/ha	43 925,60 \$ 741 \$/ha	127 298,40 \$ 720 \$/ha	75 531,70 \$ 676 \$/ha	98 991,94 \$ 776 \$/ha	42 203,80 \$ 765 \$/ha	33 250,13 \$ 768 \$/ha
	Travaux de préparation de terrain exécutés grâce au PDRF (Volet 2)		7,5 ha		24,7 ha	7,8 ha	1 ha	8,3 ha	3,7 ha

Constats :

Le nombre d'hectares à préparer chaque année devrait suivre l'évolution du reboisement, c'est-à-dire diminuer ou demeurer stable. L'interdiction d'utiliser les phytocides depuis l'été 2001 a occasionné une hausse des coûts.

5.1.2.3) Évolution des travaux d'entretien de plantation (nombre d'hectares)

Code		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
755	Dégagement mécanique ou manuel	125,4 (92 %)	84,0 (88 %)	138,5 (93 %)	106,3 (96 %)	96,8 (96 %)	158,7 (100 %)	134,5 (100 %)	128,0 (100 %)
756	Application de phytocides								
784	Protection contre les insectes, maladies et animaux								
754 + 753	Désherbage mécanique ou manuel (friche herbacée)	10,4 (8 %)	11,9 (12 %)	10,5 (7 %)	1,6 (2 %)	4,4 (4 %)			
790	Paillis dégradable (friche herbacée)				1,7 (2 %)				
Total		135,8 (100 %)	95,9 (100 %)	149,0 (100 %)	109,6 (100 %)	101,2 (100 %)	158,7 (100 %)	134,5 (100 %)	128,0 (100 %)
Budget consacré aux travaux d'entretien de plantation		92 156 \$ 679 \$/ha	62 886 \$ 656 \$/ha	101 316 \$ 680 \$/ha	75 793 \$ 692 \$/ha	71 551 \$ 707 \$/ha	126 984 \$ 800 \$/ha	107 569 \$ 800 \$/ha	110 837 \$ 866 \$/ha
Travaux d'entretien de plantation exécutés grâce au PDRF (Volet 2) et au Programme de développement des emplois forestiers (1999)		0,8 ha		7,7 ha	20,6 ha			19,9 ha	10,8 ha

Constats :

L'interdiction des phytocides depuis 2001 et le relèvement des taux (de 80 % à 100 % en 2012) ont fait augmenter les coûts. L'ensemble du budget consacré à l'entretien de plantation devrait se stabiliser entre 75 000 \$ et 100 000 \$ par année compte tenu que les plants reboisés sont de plus en plus grands et que le nombre de plants à reboiser est stable à 200 000 par année.

5.1.2.4) Évolution des travaux d'éducation de peuplements (nombre d'hectares)

Code		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
862	Éclaircie précommerciale (résineux)	32,3 (34 %)	33,3 (35 %)	4,4 (7 %)	6,3 (17 %)	6,1 (46 %)	20,6 (67 %)	12,4 (51 %)	3,8 (100 %)
864	Éclaircie précommerciale (feuillu)	25,3 (27 %)	40,6 (42 %)	56,2 (92 %)	29,1 (79 %)	1,7 (13 %)	10,2 (33 %)	6,7 (28 %)	
975	Coupe de récupération (chablis)	18,7 (20 %)	22,4 (23 %)			4,8 (36 %)			
968	Coupe de succession (feuillu)	18 (19 %)							
976	Éclaircie commerciale avec martelage (feuillu)								
966	Éclaircie commerciale avec martelage (résineux)			0,7 (1 %)	1,6 (4 %)	0,7 (5 %)		5,2 (21 %)	
977	Éclaircie commerciale sans martelage (résineux)								
Total		94,3 (100 %)	96,3 (100 %)	61,3 (100 %)	37,0 (100 %)	13,3 (100 %)	30,8 (100 %)	24,3 (100 %)	3,8 (100 %)
Budget consacré aux travaux d'éducation de peuplements		55 855 \$ 592 \$/ha	61 127 \$ 635 \$/ha	44 530 \$ 726 \$/ha	27 248 \$ 736 \$/ha	8 436 \$ 634 \$/ha	24 906 \$ 809 \$/ha	19 154 \$ 788 \$/ha	3 060 \$ 805 \$/ha
Travaux d'éducation de peuplements exécutés grâce au PDRF (Volet 2) :									
- élagage		2,8	8,5	6,2	5,3	6,5	8,9	23,1	17,0
- éclaircie précommerciale (résineux)									
- éclaircie précommerciale (feuillu)				36,1	24,6	8,4	19,4	17,0	19,7
- éclaircie commerciale (résineux)								5,8	
- coupe de succession									

Constats :

La réduction des plants reboisés a permis d'augmenter le nombre d'hectares traités pour se rapprocher des besoins qui semblent se situer entre 50 et 100 hectares par année. Les programmes complémentaires comme le PDRF (Volet 2) sont essentiels.

5.2) OBJECTIFS

- Maintenir un niveau acceptable de travaux sylvicoles en fonction des budgets disponibles;
- Investir le maximum d'argent en forêt (en travaux sylvicoles).

5.3) MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

5.3.1) Établissement d'une programmation réaliste

Les conseillers forestiers ont un rôle de premier plan pour adapter le programme de forêt privée aux réalités du territoire. C'est dans le plan d'aménagement forestier que possède chaque producteur enregistré, que le conseiller forestier détermine les travaux sylvicoles à faire. Leur collaboration, dans l'établissement de la programmation annuelle de l'Agence, est donc très importante.

Constats :

- Les revenus, ces dernières années, se sont établis comme suit :

Années	Subventions régulières	Programmes spéciaux	Industries	Propriétaires (3 %)	Total
2005-2006	246 000 \$	5 241 \$	114 799 \$		366 040 \$
2006-2007	246 000 \$	50 766 \$	106 200 \$		402 966 \$
2007-2008	246 000 \$	50 766 \$	20 807 \$		317 573 \$
2008-2009	246 000 \$	50 766 \$	75 994 \$	638 \$	373 398 \$
2009-2010	246 000 \$	201 532 \$	18 402 \$	4 491 \$	470 425 \$
2010-2011	233 700 \$	100 766 \$	115 879 \$	2 613 \$	452 958 \$
2011-2012	233 700 \$	49 695 \$	74 935 \$	2 747 \$	361 077 \$
2012-2013	233 700 \$	70 800 \$	59 874 \$	2 275 \$	366 649 \$
2013-2014	233 700 \$	50 800 \$	± 25 000 \$	± 2 000 \$	± 311 500 \$

Les programmes spéciaux (programme d'investissements sylvicoles) ont été mis en place pour pallier à la crise forestière et la fermeture des usines. Lors du Rendez-vous de la forêt québécoise (21 et 22 novembre 2013), le gouvernement a annoncé le prolongement des budgets des programmes réguliers et spéciaux jusqu'au 31 mars 2017.

- Il y a 20 ans, avant la création de l'Agence, il se reboisait plus d'un million de plants par année, en forêt privée au Témiscamingue. Ce nombre fut ramené à 500 000 plants en 2000, puis à 300 000 plants à l'été 2011 (à cause de la fin anticipée des programmes spéciaux, des incertitudes quant aux achats de bois des usines et de la rareté des terres en friches (3 000 hectares au Témiscamingue, 50 000 hectares en Abitibi));
- Le coût de l'ensemble des travaux reliés au reboisement (déblaiement d'hiver, plantation, transport de plants, entretien) a augmenté :

2000-2001	1 plant = 0,86 \$
2009-2010	1 plant = 1,00 \$
2013-2014	1 plant = 1,30 \$

Reboiser 300 000 plants coûte donc maintenant 390 000 \$.

- Les travaux forestiers reliés au reboisement (préparation de terrain, plantation, entretien des plantations) représentaient entre 72 % et 86 % des travaux forestiers. Depuis que l'Agence ne finance plus le drainage, la voirie et les plans d'aménagement forestier, ils représentent 97 % des travaux forestiers;
- Les frais fixes (administration, états financiers, etc.) non reliés aux travaux forestiers varient de 10 000 \$ à 15 000 \$ par année.

Conclusion :

Pour les prochaines années, le budget réservé aux travaux devra être limité à ± 260 000 \$, incluant le reboisement de ± 200 000 plants / année.

5.3.2) Révision périodique des taux d'aide financière

Les taux utilisés par l'Agence doivent correspondre à un maximum de 80 % du coût réel des travaux, sauf pour l'entretien de plantation et l'éclaircie commerciale (ayant bénéficié d'une éclaircie commerciale) qui représentent 100 %. Depuis 2013, les taux sont fixés à l'aide d'une méthode fournie par le MRN. La collaboration des conseillers forestiers est essentielle dans ce dossier afin de maintenir les taux à un niveau raisonnable.

5.3.3) Suivi des dépenses autres que celles consacrées aux travaux sylvicoles

La collaboration des quatre partenaires (MRN, industrie, propriétaires et le monde municipal) a permis de limiter les frais de fonctionnement de l'Agence à moins de 2 % du budget, depuis la création de l'Agence. Il s'agit d'une performance remarquable en comparaison avec d'autres organisations et même d'autres Agences.

Parmi les postes de dépenses qui mériteraient une attention particulière, il y a le transport des plants entre les lieux de production (pépinière de Trécesson) et le Témiscamingue. Il s'agit d'une dépense assumée en bonne partie par l'Agence depuis 1998.

Parmi les moyens à mettre en œuvre ou à maintenir pour réduire ces coûts, on peut mentionner :

- Limiter le nombre d'endroits (dépôts) où sont gardés les plants avant leur livraison chez les propriétaires;
- Trouver une alternative à la location de chariot-élévateur pour le déchargement des plants;
- Réduire la variété de plants de chaque essence afin, notamment, de diminuer les coûts de transport.

5.4) PLAN D'ACTION

Mesure proposée	Responsable	Échéancier	Suivi
Établir chaque année une programmation réaliste, basée sur l'expérience des conseillers forestiers, l'historique des travaux et les besoins de la forêt.	Conseil d'administration	2014-2019	Mettre à jour les données des années précédentes sur l'évolution des travaux (tableaux des pages précédentes).
Réviser régulièrement les taux d'aide financière.	Conseil d'administration	2014-2019	Opinion des conseillers forestiers sur la justesse des taux.
Évaluer régulièrement s'il y a des économies à faire dans le budget de l'Agence, notamment pour les dépenses non reliées aux travaux sylvicoles.	Conseil d'administration	2014-2019	Pourcentage du budget de l'Agence affecté aux travaux sylvicoles par rapport aux frais de fonctionnement.

6) MODALITÉS ET CONCLUSION DE LA CONSULTATION (2000-2001)

Avant de l'adopter de façon définitive, l'Agence a soumis le PPMV à trois formes de consultation. Le maximum a été fait pour rejoindre le maximum de gens et d'organismes concernés par la forêt privée du Témiscamingue.

6.1) LA CONSULTATION DE LA POPULATION

Un résumé du PPMV ainsi que le plan d'action a été publié dans le journal « Le Témiscamien » dont le siège social est situé à Ville-Marie. Ce journal est distribué gratuitement dans tous les foyers du Témiscamingue; il est aussi distribué dans la région de New Liskeard. Le 21 février 2001, un encart de 4 pages était inséré dans ce journal. Cet encart comprenait un coupon-réponse à retourner à l'Agence, avec les questions suivantes :

Voici plusieurs raisons pour lesquelles on peut garder un boisé. Pour chacune, indiquez si oui ou non elle s'applique à votre cas :

	Oui	Non
Pour agrandir la partie en culture		
Pour constituer une unité de production forestière viable		
Pour avoir du bois pour les besoins personnels ou de la famille		
Pour les revenus tirés de la récolte		
Pour faire un placement (investissement)		
Pour une résidence permanente ou secondaire		
Pour des fins récréatives personnelles		
Pour le plaisir de posséder une terre		
Pour constituer un patrimoine pour les enfants		
Pour fournir du travail à vous-même ou aux membres de votre famille		
Autre (précisez)		

Si vous avez l'intention de vendre certains de vos lots, est-ce pour des raisons suivantes?

	Oui	Non
Ces lots ne contiennent plus assez de bois exploitable		
Vous voulez diminuer la production		
Vous voulez abandonner la production forestière		
Vous pensez obtenir un prix avantageux		
Vous n'avez pas de relève		
La production forestière n'est pas rentable		
Les programmes d'aide aux propriétaires des lots boisés sont insuffisants		
Vous ne disposez pas d'équipements appropriés		
Les taxes sont trop élevées		
À cause de l'âge (retraite)		
Vos autres activités ne vous laissent pas assez de temps pour vous occuper de vos lots boisés		

Si vous avez l'intention d'acheter d'autres lots boisés, est-ce pour des raisons suivantes?

	Oui	Non
Vos lots actuels ne contiennent plus assez de bois exploitable		
Vous voulez augmenter la production		
Vous voulez constituer une unité de production forestière viable		
Vous voulez effectuer un placement à long terme		
Vous voulez consacrer plus de temps aux travaux forestiers		
Vous voulez constituer un patrimoine pour laisser à vos enfants		
Vous voulez bénéficier des programmes d'aide aux propriétaires des lots boisés		
Vous voulez rentabiliser vos équipements		
Vous voulez diversifier votre exploitation des ressources de la forêt		

Selon vous, les éléments suivants sont-ils présentement des obstacles au développement de l'exploitation forestière sur des lots privés?

	Obstacle très important	Obstacle moins important	Ne sais pas
Faiblesse des prix des produits forestiers			
Coût de l'équipement			
Prix des terres forestières			
Rareté des lots boisés			
Manque d'encadrement technique			
Accès au crédit			
Réglementation des autorités gouvernementales et municipales			
Morcellement des terres			
Manque de débouchés pour la production			

Si vous n'avez pas adhéré à aucun programme, est-ce pour des raisons suivantes?

	Oui	Non
Manque d'information		
L'obligation de signer une convention de 5 ans		
L'obligation de respecter le plan de gestion		
Je veux garder ma liberté		
Je garde mon lot pour villégiature		
Il est inutile d'aménager		
Les revenus d'exploitation forestière sont insuffisants		
Je manque de temps		
Les programmes sont inadaptés		
Les délais administratifs sont trop longs		
Ce n'est pas rentable		
J'aménage seulement par plaisir		
À cause de problème technique avec le lot		
Je manque de main-d'œuvre		
Autre :		

Y-a-t-il à l'intérieur de plan d'action (en haut de la page) des mesures inadéquates ou encore des objectifs et mesures qui devraient être proposés pour un meilleur développement de la forêt privée et qui n'y sont pas?

Signature du répondant : (facultatif) _____

S.V.P. retourner ce coupon à l' : **Agence de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue**
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829
Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)
Télécopieur : 819 629-3472

Aucun coupon-réponse n'a été retourné à l'Agence.

6.2) LA CONSULTATION DES INTERVENANTS FORESTIERS

Une version complète du PPMV a été postée à certains organismes en leur demandant de soumettre leurs commentaires dans un délai d'un mois (13 février au 11 mars 2001). Ces organismes (reconnus pour leur intérêt par rapport à la forêt privée) sont :

➤ SPBAT (Rouyn-Noranda)	➤ Association chasse et pêche du Témiscamingue – centre
➤ Fédération régionale de l'UPA	➤ Solidarité rurale Abitibi-Témiscamingue
➤ Municipalités de la MRC	➤ Société de développement du Témiscamingue (CLD)
➤ Ministère de l'Agriculture (Ville-Marie)	➤ Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
➤ Société Faune et Parcs (Rouyn-Noranda)	➤ Madame Louise Gonthier, ing. f.
➤ Commonwealth Plywood	➤ Roulec 95
➤ Scierie Richard Girard	➤ Ectec (Luc Éthier)
➤ Scierie Des Quinze	➤ Conseil régional de l'environnement d'Abitibi-Témiscamingue
➤ Corporation Ced-Or	➤ Tembec (Michel Lessard)
➤ Scierie Lepaqco	

6.3) LA CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 26 février 2001 de 19 h 30 à 21 h 30 à la salle Le Pavillon de Laverlochère. L'assemblée de consultation a été annoncée dans le journal « Le Témiscamien » et par la diffusion d'un communiqué de presse aux médias suivants :

➤ CKVM	➤ Le Reflet
➤ Télé communautaire Ville-Marie	➤ Le Contact
➤ Télé communautaire Notre-Dame-du-Nord	➤ La Frontière
➤ Radio-Canada	➤ La Dépêche
➤ Radio-Nord	➤ Camille Beaulieu
➤ Le Témiscamien	➤ Le Citoyen

Lors de cette assemblée publique, l'Agence était représentée par :

- Monsieur Philippe Boutin , MRC
- Monsieur Gaétan Rocheleau , Société sylvicole
- Monsieur Ronald Brizard , MRN
- Monsieur Daniel Rivard , MRN
- Monsieur Guy St-Germain , Tembec
- Monsieur Pascal Simard , Tembec

Vingt-cinq (25) personnes ont participé à l'assemblée de consultation. Sur ce nombre, plusieurs personnes représentaient divers organismes et toutes se sont exprimées verbalement. Aucun mémoire écrit n'a été déposé lors de l'assemblée publique. Le président de l'Agence présente les membres de l'Agence qui sont présents et souhaite la bienvenue aux participants. Il commente ensuite, brièvement, le rôle de l'Agence et les objectifs de l'assemblée. Il s'ensuit un exposé d'environ 10 minutes sur chacun des thèmes suivants :

- Agence de forêt privée
- Calcul de la possibilité forestière
- Travaux d'aménagement forestier
- Reboisement des friches
- Propriétaires de boisés privés
- Protection de la forêt privée

Suivi à chaque fois d'une période de questions / commentaires.

Les membres de l'Agence répondent aux questions. Les débats, commentaires, réactions sont enregistrés de façon manuscrite par le secrétaire de l'Agence.

6.3.1) Opinions exprimées lors de l'assemblée de consultation

- 1) L'ensemble de l'information devrait apparaître en système métrique.
- 2) L'utilisation du logiciel Sylva 2 crée parfois des résultats surprenants : possibilité annuelle de 8 238 mètres cubes de pin rouge. En pratique, ce serait difficile de récolter ce volume chaque année. C'est le résultat global (156 893 m³) qu'il faut retenir et non le total pour chaque essence.
- 3) Il y a beaucoup de feuillus mûrs, d'autre part, il n'y a pas beaucoup de plants feuillus disponibles. Des essais pourraient être faits pour reboiser de petites quantités de feuillus. Il faut améliorer nos connaissances à ce sujet. Les conditions pour reboiser des feuillus sont particulières.
- 4) Serait-il intéressant d'inclure le brûlage dirigé dans les travaux admissibles à l'aide financière de l'Agence? Un conseiller forestier pourrait présenter un projet spécial à ce sujet.
- 5) Un intervenant se demande comment on fait pour bénéficier du programme d'aide financière.
- 6) On devrait cesser l'utilisation des phytocides en forêt privée.
- 7) Le contrôle de la végétation pose parfois des problèmes dans les plantations. C'est pour cette raison qu'on utilise des plants de plus en plus gros.
- 8) Quelle est la priorité de l'Agence? Est-ce le reboisement ou l'entretien des plantations existantes?
- 9) Il faudrait que l'Agence subventionne le reboisement :
 - Dans les pentes fortes (terrain impropre à l'agriculture);
 - Même lorsque c'est un agriculteur qui le demande (c'est un non-sens de ne pas subventionner quand c'est l'agriculteur lui-même qui veut reboiser);
 - Il faudrait reboiser les rives des cours d'eau : ça favoriserait la faune, ça limiterait l'érosion et ça empêcherait un peu les animaux de ferme d'approcher de ces cours d'eau. Dans ces secteurs, il faudrait reboiser des résineux au détriment des feuillus pour limiter les ravages des castors.
- 10) Un intervenant souhaite qu'on ne reboise pas partout. Il faut protéger l'agriculture.
- 11) L'Agence ne devrait pas imposer des règlements, établir des contrôles ou prendre d'autres mesures pour protéger des boisés privés. Ce sont les propriétaires qui sont les mieux placés pour protéger leur boisé. Il ne faut pas publiciser les sites fragiles, afin d'éviter d'être envahi par une foule de visiteurs qui vont mettre en péril le boisé en question. Il ne faut pas répéter des erreurs comme ce qui est arrivé à l'ail des bois.
- 12) Si un potentiel autre que forestier est identifié pour un boisé privé, le propriétaire devrait rester libre par rapport aux actions qu'il veut poser. L'Agence doit être là pour aider les propriétaires de boisés privés et non pour leur mettre des bâtons dans les roues.

- 13) Il devrait y avoir un zonage forestier qui, comme le zonage agricole, protégerait les forêts privées contre le morcellement des propriétés et les nouvelles constructions résidentielles.
- 14) Sur 1 910 propriétaires admissibles au programme de forêt privée, il y en a seulement 25 présents ce soir et 82 qui ont bénéficié de subventions depuis un an. Le programme de forêt privée est encore très peu connu, il y a encore beaucoup d'information et d'éducation à faire. Très peu de propriétaires sont au courant des travaux qu'on peut faire.
- 15) C'est difficile de rejoindre les conseillers forestiers. Parfois, on voudrait faire du drainage ou d'autres travaux, mais les conseillers forestiers semblent peu disponibles.

6.4) COMMENTAIRES REÇUS AU SECRÉTARIAT DE L'AGENCE

Cette section présente les avis / commentaires transmis à l'Agence en dehors du cadre de l'assemblée publique de consultation du 26 février 2001.

Le premier avis provient de Roulec 95 qui est un des trois conseillers forestiers accrédités par l'Agence. D'abord, Roulec fait le commentaire suivant :

« Les strates résineuses en forêts privées diminuent d'année en année, car plusieurs contracteurs et même des propriétaires coupent les peuplements résineux et les laissent se régénérer entièrement en feuillus (en tremble).

Ainsi, comme ce ne sont pas tous les lots qui sont enregistrés (admissibles aux subventions), je crois que la forêt privée du Témiscamingue devient de plus en plus feuillue (augmentation des strates feuillues au détriment de celles résineuses).

Le PPMV devrait à tout le moins en faire part et mettre un plan d'action en place, car je crois que c'est un problème majeur! »

Roulec fait, ensuite, une dizaine d'autres commentaires qui, une fois intégrés dans le texte, vont permettre d'en améliorer la clarté. Ces commentaires portent sur la première partie du PPMV, soit l'état de la situation.

Le deuxième avis provient de la Fédération régionale de l'UPA (Union des producteurs agricoles). Dans une longue lettre de quatre pages, l'UPA fait les commentaires suivants :

- L'agriculture et la foresterie cohabitent sur le même territoire au Témiscamingue, ce sont deux activités complémentaires;
- Le PPMV n'accorde pas assez d'attention à la préservation et au développement de l'agriculture (l'UPA fournit à cette fin, un certain nombre de faits et de statistiques sur la situation de l'agriculture);
- L'UPA s'attarde longuement sur les conséquences du reboisement des friches « zonées » agricoles. À ce sujet, les critères établis pour subventionner le reboisement des friches sont trop permissifs. Les terres utilisées par les agriculteurs se situent parfois à des kilomètres de leur ferme; la notion de lot voisin est donc un peu trompeuse. D'autre part, certains agriculteurs remettent en culture ou en pâturage des friches vieilles de 35 ans; attendre 10 ans avant de reboiser ne serait donc pas suffisant. Par ailleurs, le labourage d'une jeune plantation dans le but de transférer le site en agriculture constitue un gaspillage inacceptable. En conséquence, l'UPA souhaite l'établissement de critères plus réalistes ou la mise en place d'un lieu d'échange sur les besoins du monde agricole. À défaut d'entente, l'UPA demande que la procédure habituelle (approbation du MAPAQ) continue de s'appliquer dans toutes les demandes de reboisement de friches agricoles.

6.5) CONCLUSION DE LA CONSULTATION

Suite à l'assemblée publique du 26 février 2001 et aux avis reçus, l'Agence s'est réunie le 26 mars 2001 pour étudier les points de désaccords et les nouvelles demandes formulées par les différents intervenants. La plupart des commentaires qui faisaient référence à l'état de la situation ont été intégrés directement dans le texte. D'autre part, les demandes concernant les objectifs, les moyens et le plan d'action ont été étudiés par les membres de l'Agence et ont fait l'objet des décisions suivantes :

- Le reboisement d'un plus grand nombre de plants feuillus : l'Agence en est encore aux essais, l'Agence s'ajustera en conséquence lorsque les essais auront été concluants;
- Rendre admissible le brûlage dirigé : trop dangereux, non pertinent;
- Augmenter le reboisement des friches zonées agricoles : pour l'instant, l'Agence s'en tiendra à ces critères et pourra réévaluer le tout chaque année;
- Zonage forestier à l'image du zonage agricole : non pertinent;
- Commentaires de Roulec sur l'augmentation du tremble en forêt privée : les membres de l'Agence sont conscients de la situation. Le dernier calcul de la possibilité forestière remonte à 1987 (13 ans). Désormais, en refaisant le calcul de la possibilité forestière tous les cinq ans, cela permettra de suivre beaucoup mieux la situation et de prendre les mesures qui s'imposent;
- Commentaires de l'UPA sur le reboisement des friches : le Témiscamingue est différent de l'Abitibi. Au niveau des friches, c'est l'ampleur des superficies qui nous différencie : 2 860 hectares au Témiscamingue contre 49 038 hectares en Abitibi. Les membres de l'Agence sont conscients de l'importance de l'agriculture au Témiscamingue, c'est pourquoi l'Agence s'est donnée des critères pour ne pas compromettre le développement agricole et pour faire en sorte qu'en cas de doute sur le potentiel agricole du site, l'autorisation du ministère de l'Agriculture soit demandée. Enfin, la décentralisation du programme de forêt privée et sa gestion par des gens du milieu, permettra de trouver un équilibre entre les intérêts forestiers et agricoles du Témiscamingue.

6.6) CONSULTATION EFFECTUÉE POUR LA RÉVISION DU PPMV

Via le site Internet de l'Agence.

7) ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU PPMV

ATTENDU QUE le contenu du PPMV est conforme aux articles 150 et suivants de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*;

ATTENDU QUE le contenu du PPMV est conforme aux décisions finales prises par le conseil d'administration de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Vachon
et résolu unanimement

- D'adopter le PPMV révisé;
- D'en transmettre une copie à la MRC de Témiscamingue conformément à l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

ADOPTÉ lors d'une réunion de l'Agence tenue le 15 mai 2014.

(S) DANIEL BARRETTE, PRÉSIDENT
DANIEL BARRETTE, PRÉSIDENT

(S) DANIEL DUFAULT, SEC.-TRÉS.
DANIEL DUFAULT, SEC.-TRÉS.



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrcstemiscamingue.qc.ca
Site Web : www.mrcstemiscamingue.qc.ca

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 4 JUIN 2014, à 17 h (5 h pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT

EST ABSENT :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Christelle Rivest , coordonnatrice au service d'évaluation

SONT ÉGALEMENT ABSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION N^o 06-14-255A

Objet : Avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence de forêt privée du Témiscamingue.

Considérant les articles 151 et suivants de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* visant le respect du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence de forêt privée du Témiscamingue au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) adopté par l'Agence de forêt privée du Témiscamingue le 15 mai 2014.

Il s'agit d'une mise à jour du PPMV. La première version date de 2001. Le PPMV détermine la possibilité forestière (volume annuel pouvant être mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois) et contient un plan d'action.

(S) CARMEN RIVARD, PRÉFÈTE SUPPLÉANTE
CARMEN RIVARD, PRÉFÈTE SUPPLÉANTE

(S) TOMY BOUCHER, D.G.A. – SEC.-TRÉS. ADJ.
TOMY BOUCHER, D.G.A. – SEC.-TRÉS. ADJ.

Certifié copie conforme,

Ce 9 juillet 2014

Tomy Boucher, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

TB/fa

Note : Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil des maires lors de l'adoption du procès-verbal.

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

ANNEXES :

- **PLAN D'ACTION (1 PAGE)**

- **RAPPORT FINAL SUR LE CALCUL DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE
(37 PAGES)**

- **SONDAGE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES - NOVEMBRE 2012
(99 PAGES)**

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR : PLAN D'ACTION

Thèmes	Objectifs	Mesures proposées	Responsable	Échéancier	Suivi (indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs)
Protection de la forêt privée et utilisation polyvalente	➤ Protéger et mettre en valeur les éléments les plus significatifs de la forêt privée afin d'améliorer la qualité de vie.	➤ Informer les propriétaires sur les options de conservation, sur le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée et sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (application de mesures appropriées et information des propriétaires, s'il y a lieu).	➤ Conseil d'administration de l'Agence	2014-2019	➤ Nombre et envergure des secteurs à protéger.
	➤ Rechercher la polyvalence et la complémentarité des activités et des usages sur le territoire.	➤ Prendre connaissance des nouveaux règlements municipaux affectant la forêt privée.	➤ MRC et conseil d'administration de l'Agence	2014-2019	➤ Plaintes de la population concernant les coupes à blanc en forêt privée.
Reboisement des friches	➤ Orienter le reboisement des friches vers les terrains où les activités agricoles n'exercent qu'une faible pression.	➤ Poursuivre la procédure actuelle qui fait en sorte que le MAPAQ se prononce sur le reboisement des friches.	➤ Conseillers forestiers	2014-2019	➤ Superficie des friches qui auront été reboisées.
Propriétaires de boisés privés	➤ Développer des incitatifs pour faire participer davantage les propriétaires au programme.	➤ Suivre les démarches pour l'allègement du programme de remboursement de taxes.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Taux de participation des propriétaires au programme (environ 5 % en 1998).
	➤ Sensibiliser les propriétaires à l'importance de l'aménagement forestier.	➤ Trouver des moyens justes et équitables pour faire participer les propriétaires admissibles ainsi que des moyens pour évaluer cette participation.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Facilité / difficulté des conseillers forestiers pour recruter des clients.
		➤ Mandat au SPBAT pour le transfert de connaissances et l'information des propriétaires.	➤ SPBAT	2014-2019	➤ Facilité / difficulté des conseillers forestiers pour recruter des clients.
Travaux d'aménagement forestier	➤ Maintenir un niveau acceptable de travaux sylvicoles en fonction des budgets disponibles.	➤ Établir chaque année une programmation réaliste, basée sur l'expérience des conseillers forestiers, l'historique des travaux et les besoins de la forêt.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Mettre à jour les données des années précédentes sur l'évolution des travaux.
	➤ Investir le maximum d'argent en forêt (en travaux sylvicoles).	➤ Réviser régulièrement les taux d'aide financière.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Opinion des conseillers forestiers sur la justesse des taux.
		➤ Évaluer régulièrement s'il y a des économies à faire dans le budget de l'Agence, notamment pour les dépenses non reliées aux travaux sylvicoles.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Pourcentage du budget de l'Agence affecté aux travaux sylvicoles par rapport aux frais de fonctionnement.

Calcul des possibilités forestières
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du
Témiscamingue
Rapport final



28 février 2013

Le mandat

Le mandat de mise à jour d'une partie du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (2001) se résume en une mise à jour du portrait forestier sur la base du 4^e programme d'inventaire décennal, une actualisation du calcul des possibilités forestières à partir de ce nouveau portrait et enfin des recommandations sur la stratégie sylvicole, particulièrement en ce qui concerne le bois d'œuvre peuplier et bouleau à papier.

Pour ce faire, nous utilisons les données brutes du 4^e décennal, les statistiques de récolte de 2004 à 2011 et le bilan des travaux sylvicoles de 2004 à 2011. L'ensemble de ces données nous ont été fournies par l'Agence de forêt privée du Témiscamingue pour les fins du présent mandat.

Ce rapport présente pour chacun des thèmes, la méthodologie suivie, les résultats et des points d'analyse et de discussion de ces résultats. Dans la mesure du possible, nous comparons les résultats obtenus à ceux de 2001, soit le PPMV actuel.

Table des matières

1. Localisation du territoire	5
2. Portrait du territoire	6
2.1 Évolution des superficies	8
2.2 Évolution des volumes	9
3. Calcul de possibilité	13
3.1 Caractéristiques	13
3.2 Hypothèses retenues	14
3.3 Calcul des possibilités forestières	14
3.4 Résultats	15
3.5 Les réductions applicables	17
3.6 Les possibilités forestières nettes	17
3.7 Stratégie sylvicole	18
4. La sylviculture du peuplier et du bouleau à papier	19
5. Conclusion	20
Annexe 1 : Mise à jour du 4^e décennal	21
Annexe 2 : Évaluation de la maturité moyenne et de l'accroissement après maturité par groupe de calcul	23
Annexe 3 : Évolution des volumes à maturité	27
Annexe 4 : Répartition moyenne des essences par groupe de calcul	28
Annexe 5 : Évaluation de la situation actuelle	32
Annexe 6 : Revue de littérature sur la sylviculture du peuplier et du bouleau à papier	35
Annexe 7 : Résultats des quatre (4) simulations d'évaluation des possibilités forestières	37

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 – Portrait global du territoire</i>	7
<i>Tableau 2 – Portrait de la superficie forestière productive</i>	8
<i>Tableau 3 – Portrait des interventions</i>	8
<i>Tableau 4 – Portrait des friches et dénudés</i>	8
<i>Tableau 5 – Évolution entre le portrait actualisé du 3e décennal et celui du 4e décennal</i>	9
<i>Tableau 6 – Portrait des volumes sur pied</i>	10
<i>Tableau 7 – Évolution des volumes résineux entre le 3e et le 4e décennal</i>	11
<i>Tableau 8 – Évolution des volumes feuillus entre le 3e et le 4e décennal</i>	12
<i>Tableau 9 – Évolution des volumes totaux entre le 3e et le 4e décennal</i>	13
<i>Tableau 10 – Maturité et essences principales de calcul</i>	14
<i>Tableau 11 – Répartition des produits par essence</i>	17
<i>Tableau 12 – Les possibilités forestières nettes</i>	18

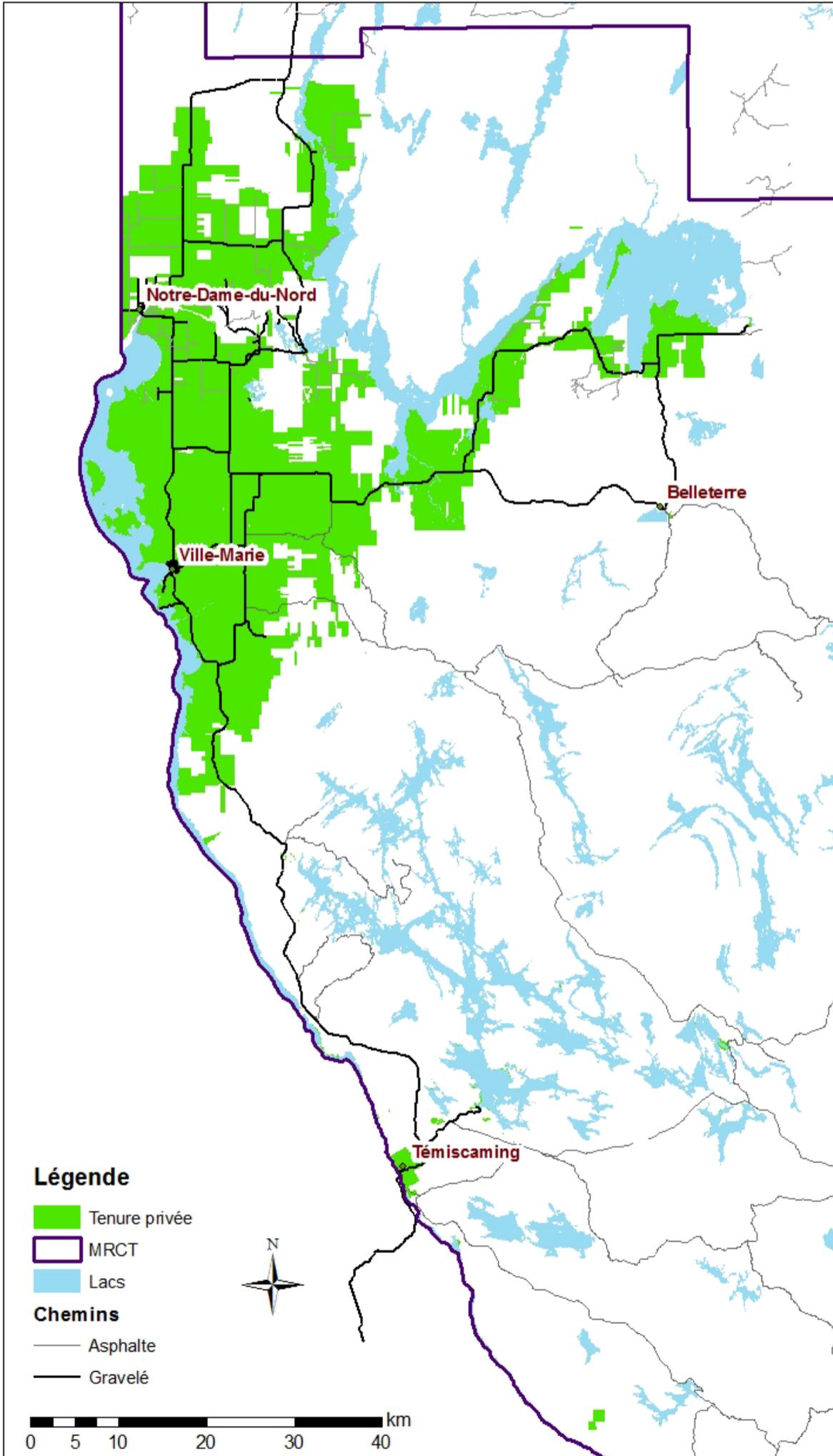
Liste des figures

<i>Figure 1 – Localisation du territoire privé de la MRC Témiscamingue</i>	5
<i>Figure 2 – Simulation pour le groupe de calcul Feuillu</i>	15
<i>Figure 3 – Simulation pour le groupe de calcul Mixte</i>	16
<i>Figure 4 – Simulation pour le groupe de calcul Résineux</i>	16

1. Localisation du territoire

Le territoire privé de la MRC Témiscamingue est présenté à la carte ci-dessous. Les lots privés des municipalités sont inclus dans ce territoire.

Figure 1 – Localisation du territoire privé de la MRC Témiscamingue



2. Portrait du territoire

Le portrait du territoire a été réalisé à partir de la cartographie du 4^e décennal. Puisque cette cartographie a été faite à partir de prise de photos aériennes en 2004 et 2006, les données ont été actualisées à partir des informations disponibles, soient les volumes livrés aux usines depuis 2004 et le nombre de plants reboisés depuis 2004. L'annexe 1 explique la méthodologie suivie à cet égard.

Le tableau 1 dresse un portrait global du territoire par type de couvert et par classe d'âge tel qu'inscrit à la carte écoforestière. Les volumes sur pied par essence, tels que calculés à l'inventaire, sont sans accroissement. Les superficies ont été évaluées après mises à jour de la récolte et des plantations.

Nous avons produit un tiré à part des données d'inventaire du 4^e décennal sans mise à jour à titre d'outils de planification. Il s'agit d'une table de stock par strates regroupées, d'une table de stock par strates cartographiques et d'un index indiquant à quelle strate regroupée est associée chacune des strates cartographiques.

Tableau 1 – Portrait global du territoire

Type de couvert	Classe âge	Superficie (ha)	Volume sur pied par essence en mètres cubes (m³) après mise à jour des interventions										Total	
			EPB	EPN	PIG	MEL	SAB	PIN	AUR	BOP	PEU	AUF		
F e u i l l u		2 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	7 817	9 606	1 627	71	139	4 616	47	553	12 326	45 200	4 459	78 644	
	30	3 083	21 419	3 579	1 076	483	13 215	7 991	5 169	35 943	118 149	35 659	242 684	
	50	10 095	53 554	10 496	1 508	5 231	75 056	26 524	11 488	200 240	577 386	117 366	1 078 848	
	5010	12	86	15	0	0	62	13	0	108	312	235	831	
	5030	51	350	66	10	0	260	150	0	980	2 099	923	4 839	
	70	5 336	61 668	11 669	527	0	67 804	22 968	9 524	73 338	462 916	35 671	746 085	
	7010	3	19	28	4	0	55	15	29	3	166	5	324	
	7030	76	329	254	0	0	896	300	120	1 411	4 220	837	8 365	
	7070	11	38	65	0	0	136	109	46	303	562	143	1 402	
	90	91	1 162	184	0	0	1 342	1 128	58	1 397	7 909	1 074	14 254	
	JIN	468	1 829	234	376	0	3 847	553	1 991	6 203	15 044	11 266	41 344	
	JIR	1 230	5 610	1 041	289	163	5 713	3 753	1 415	18 529	54 603	21 165	112 280	
	VIN	16	41	13	6	0	218	0	32	176	459	451	1 395	
VIR	1	2	0	1	0	5	0	4	8	19	18	58		
S-total	30 420	155 715	29 270	3 868	6 016	173 225	63 551	30 428	350 966	1 289 043	229 271	2 331 353		
M é l a n g é		1 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	4 977	1 436	696	2 102	0	7 881	306	1 755	4 376	7 344	2 502	28 398	
	30	3 452	27 434	15 373	14 520	380	71 963	8 926	8 443	39 508	55 768	18 424	260 738	
	120	36	326	172	123	0	217	4 092	87	147	633	82	5 879	
	12050	50	841	398	0	0	740	2 991	54	464	843	683	7 015	
	3050	9	107	95	55	0	168	21	38	84	206	54	829	
	3070	19	364	159	81	0	474	12	94	180	371	110	1 846	
	50	8 944	122 492	62 405	23 087	1 295	176 963	50 181	41 694	137 950	293 210	78 808	988 085	
	5010	10	107	0	0	0	81	19	6	82	242	197	734	
	5030	328	3 062	1 568	652	1	4 736	720	448	4 931	11 851	3 612	31 581	
	5050	106	1 427	910	348	1	2 563	103	426	1 234	4 905	733	12 649	
	70	4 912	71 317	40 922	15 488	685	91 957	56 738	22 542	65 084	239 244	29 949	633 925	
	7030	356	3 976	5 585	873	82	6 530	1 122	1 099	4 398	17 712	2 669	44 047	
	7050	67	824	1 093	93	5	1 354	4	44	658	4 411	468	8 955	
	7070	49	608	303	282	3	1 524	0	163	540	3 913	121	7 457	
	90	476	6 928	2 752	1 139	14	8 865	13 638	2 493	6 237	21 191	3 743	67 000	
	9030	18	228	320	0	0	326	0	1	175	1 169	161	2 380	
	9050	97	1 646	760	19	0	1 387	5 643	143	806	1 734	1 126	13 263	
	9070	3	48	23	0	0	43	172	3	27	48	39	403	
	JIN	1 358	20 565	12 014	4 475	196	28 234	3 632	7 901	19 778	30 947	12 557	140 299	
JIR	9 512	135 418	78 552	31 677	1 699	190 810	49 604	43 820	134 024	236 435	90 160	992 200		
VIN	65	1 080	551	86	7	1 249	242	580	1 387	1 392	1 058	7 633		
VIR	1 087	15 981	11 509	2 377	190	15 853	38 205	6 031	11 558	27 671	8 237	137 613		
S-total	37 299	416 217	236 158	97 477	4 557	613 917	236 372	137 868	433 626	961 243	255 496	3 392 931		
R é s i n e p l a n t i n c t i o n s		1 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	1 867	106	1 164	1 258	10	2 129	1 296	0	1 173	748	35	7 919	
	30	2 138	7 567	26 293	13 518	5 558	30 357	22 919	13 944	13 129	11 825	579	145 690	
	120	127	271	1 785	707	12	483	15 452	74	847	997	561	21 189	
	12012	1	8	4	10	0	4	43	2	3	7	6	88	
	3070	5	5	57	62	0	105	64	0	58	37	2	391	
	50	2 717	19 733	52 218	16 542	13 639	26 400	50 044	20 589	12 764	16 840	3 775	232 544	
	5050	3	29	21	15	9	4	9	0	8	0	0	96	
	70	2 698	33 151	106 677	35 635	15 933	28 887	82 606	2 264	14 110	17 705	6 154	343 122	
	7070	7	194	286	189	122	125	25	0	32	43	2	1 017	
	90	259	927	4 954	2 893	157	1 485	18 221	237	1 583	1 942	1 143	33 544	
	9030	25	163	1 320	40	49	264	7	51	72	72	26	2 063	
	9050	11	135	62	171	0	68	718	36	54	124	104	1 472	
	JIN	312	2 225	4 973	1 876	1 811	4 510	1 797	3 892	1 789	1 938	69	24 880	
JIR	1 407	9 972	27 007	7 958	8 689	15 343	21 026	14 402	6 565	8 540	1 188	120 690		
VIN	104	2 077	4 031	2 414	1 262	1 684	358	83	583	539	41	13 071		
VIR	375	3 817	7 632	5 774	1 206	3 428	16 924	559	2 046	3 443	2 051	46 879		
S-Total	13 963	80 378	238 485	89 065	48 458	115 275	231 509	56 132	54 816	64 801	15 737	994 655		
Couvert indéterminé et les friches non reboisées														
		9 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total		91 573	652 309	503 914	190 410	59 031	902 417	531 432	224 428	839 408	2 315 087	500 505	6 718 940	
Plantations seulement														
P L R	0	1 959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	2 095	187	1 113	1 224	8	2 613	1 219	28	1 458	1 152	173	9 177	
	30	1 415	8 575	11 443	10 066	4 277	25 121	15 530	11 499	10 859	11 248	1 604	110 223	
	50	22	509	797	630	315	345	68	0	115	117	8	2 905	
	Total	5 491	9 271	13 354	11 921	4 600	28 080	16 818	11 527	12 433	12 518	1 785	122 306	

2.1 Évolution des superficies

Les tableaux 2, 3 et 4 présentent respectivement la superficie forestière productive, les interventions forestières et le portrait des friches et dénudés. Le tableau 5 présente un comparatif avec le 3^e décennal utilisé lors du dernier calcul.

Tableau 2 – Portrait de la superficie forestière productive

Type de peuplements	Superficie (ha)	
	ha	%
Strates feuillues		
Forêts 30 ans et moins	13 029	43%
Forêts 50 ans et plus	15 676	52%
Forêts jeunes inéquienues	1 698	6%
Forêts vieilles inéquienues	17	0%
Total strates feuillues	30 420	100%
Strates mélangées		
Forêts 30 ans et moins	9 797	26%
Forêts 50 ans et plus	15 480	42%
Forêts jeunes inéquienues	10 870	29%
Forêts vieilles inéquienues	1 152	3%
Total strates mélangées	37 299	100%
Strates résineuses (plantations incluses)		
Forêts 30 ans et moins	5 913	42%
Forêts 50 ans et plus	5 852	42%
Forêts jeunes inéquienues	1 718	12%
Forêts vieilles inéquienues	480	3%
Total strates résineuses	13 963	100%
Strate indéterminée		
Indéterminé - 30 ans et moins	6 557	100%
Total toutes strates	88 239	100%

Tableau 3 – Portrait des interventions

Intervention	Superficie (ha)
Coupes totales (1990-2011)	21 587
Plantations 30 ans et moins	5 468
Plantations 50 ans et plus	22
Total	27 077

Tableau 4 – Portrait des friches et dénudés

Type de peuplements	Superficie (ha)
Friches	3 334
Dénudés humides	1 218
Dénudés sec	1 582
Total	6 134

Tableau 5 – Évolution entre le portrait actualisé du 3e décennal et celui du 4e décennal

Code	Superficie 4e (ha)	Superficie 3e (ha)	Différence (ha)	Différence Pourcentage
Superficie forestière productive				
Indéterminé	6 557	8 178	-1 621	-19,8%
Feuilleu	30 420	35 345	-4 925	-13,9%
Mélangé	37 299	30 476	6 823	22,4%
Résineux	13 963	8 147	5 816	71,4%
Friches	3 334	3 132	202	6,4%
Total productif	91 573	85 278	6 295	7,4%
Superficie forestière improductive				
Agricole	46 277	50 888	-4 611	-9,1%
Aulnaies	1 415	2 043	-628	-30,7%
Dénudés humide	1 218	1 473	-255	-17,3%
Dénudés secs	1 582	1 642	-60	-3,7%
Eau	1 028	23 161	-22 133	-95,6%
Gravières	244	172	72	41,9%
Iles (< 1 ha)	6	19	-13	-68,4%
Inondés	2 487	2 332	155	6,6%
Ligne électricité	170	157	13	8,3%
Autre	1 787	1 361	426	31,3%
Total improductif	56 214	83 248	-27 034	-32,5%
Superficie totale	147 787	168 526	-20 739	-12,3%

Voici quelques points de discussion concernant les tableaux précédents :

- Au niveau des lacs et cours d'eau (Eau), la différence est au niveau des tenures car les grandes étendues d'eau n'apparaissent pas dans la cartographie de la forêt privée du 4^e décennal.
- La diminution des milieux agricoles, est attribuable à l'effort de reboisement.
- La baisse de superficie en aulnaies, dénudés humides et dénudés secs est due au reboisement et à l'évolution naturelle de ces milieux vers un stade productif.
- L'effort marqué de reboisement dans les friches fait passer les couverts de celles-ci de feuillu à résineux.
- La superficie productive a augmenté légèrement depuis le dernier calcul.

2.2 Évolution des volumes

Le tableau 6 présente les volumes mis à jour suite aux coupes jusqu'en 2011 et les tableaux 7 à 9 comparent les volumes entre le 3^e et le 4^e décennal.

Tableau 6 – Portrait des volumes sur pied

Type de peuplements		Volumes												
		Résineux						Feuillus					Total	
		Total (m³)	m³/ha	SEPM		PIN	AUR	Total (m³)	m³/ha	BOP	PEU	AUF	m³	m³/ha
				m³	SAB %	m³	m³			m³	m³	m³		
Plantations	Plantations 30 ans et moins	92 905	17	64 628	30%	16 750	11 527	26 496	5	12 318	12 401	1 777	119 401	22
	Plantations 50 ans et plus	2 665	121	2 597	13%	68	0	240	11	115	117	8	2 905	132
Strates feuillues	Forêts 30 ans et moins	69 592	6	55 832	32%	8 038	5 722	251 737	20	48 270	163 349	40 118	321 329	26
	Forêts 50 ans et plus	365 343	23	292 872	50%	51 206	21 265	1 489 605	95	277 781	1 055 570	156 254	1 854 948	118
	Forêts jeunes inéquiennes	26 815	16	19 103	50%	4 307	3 405	126 809	75	24 731	69 648	32 430	153 624	90
	Forêts vieilles inéquiennes	323	20	287	78%	0	36	1 129	68	184	477	468	1 452	88
	Total strates feuillues	462 073	-	368 094	47%	63 551	30 428	1 869 280	-	350 966	1 289 044	229 270	2 331 353	-
Strates mélangées	Forêts 30 ans et moins	161 214	18	141 784	56%	9 232	10 198	127 921	14	43 884	63 111	20 926	289 135	32
	Forêts 50 ans et plus	878 812	57	674 019	44%	135 457	69 336	947 237	62	222 994	601 686	122 557	1 826 049	119
	Forêts jeunes inéquiennes	608 597	56	503 640	43%	53 236	51 721	523 901	48	153 802	267 382	102 717	1 132 498	104
	Forêts vieilles inéquiennes	93 943	80	48 884	35%	38 447	6 612	51 306	46	12 946	29 064	9 296	145 249	126
	Total strates mélangées	1 742 566	-	1 368 327	45%	236 372	137 867	1 650 365	-	433 626	961 243	255 496	3 392 931	-
Strates résineuses (avec plantation)	Forêts 30 ans et moins	126 118	31	87 959	37%	24 215	13 944	27 489	7	14 302	12 573	614	153 607	38
	Forêts 50 ans et plus	556 456	96	366 013	16%	167 189	23 254	79 073	13	29 532	37 767	11 774	635 529	109
	Forêts jeunes inéquiennes	125 480	73	84 364	24%	22 823	18 293	20 088	12	8 353	10 478	1 257	145 568	85
	Forêts vieilles inéquiennes	51 248	106	33 324	15%	17 282	642	8 703	18	2 629	3 982	2 092	59 951	124
	Total strates résineuses	859 302	-	571 660	20%	231 509	56 133	135 353	-	54 816	64 800	15 737	994 655	-
Indéterminé	Indéterminé - 30 ans et moins	0	-	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	-
Total toutes strates		3 063 941	-	2 308 081	39%	531 432	224 428	3 654 998	-	839 408	2 315 087	500 503	6 718 939	-

Tableau 7 – Évolution des volumes résineux entre le 3e et le 4e décennal

	Type de peuplement	Résineux (m ³)											
		Total (m3)			SEPM			PIN			AUR		
		4e	3e	Écart	4e	3e	Écart	4e	3e	Écart	4e	3e	Écart
Strates feuillues	30 ans et moins	69 592	63 812	5 780	55 832	44 049	11 783	8 038	0	8 038	5 722	19 763	-14 041
	50 ans et plus	392 481	494 371	-101 890	312 262	408 228	-95 966	55 513	40 261	15 252	24 706	45 882	-21 176
	Total strates feuillues	462 073	558 183	-96 110	368 094	452 277	-84 183	63 551	40 261	23 290	30 428	65 645	-35 217
Strates mélangées	Forêts 30 ans et moins	161 214	65 714	95 500	141 784	55 095	86 689	9 232	8 538	694	10 198	2 081	8 117
	Forêts s 50 ans et plus	1 581 352	1 200 395	380 957	1 226 543	855 031	371 512	227 140	278 432	-51 292	127 669	66 932	60 737
	Total strates mélangées	1 742 566	1 266 109	476 457	1 368 327	910 126	458 201	236 372	286 970	-50 598	137 867	69 013	68 854
Strates résineuses (avec plantations)	Forêts 30 ans et moins	126 168	14 062	112 106	87 959	12 341	75 618	24 215	972	23 243	13 994	749	13 245
	Forêts 50 ans et plus	733 184	422 618	310 566	483 701	317 400	166 301	207 294	95 036	112 258	42 189	10 182	32 007
	Total strates résineuses	859 352	436 680	422 672	571 660	329 741	241 919	231 509	96 008	135 501	56 183	10 931	45 252
Toutes strates		3 063 991	2 260 972	803 019	2 308 081	1 692 144	615 937	531 432	423 239	108 193	224 478	145 589	78 889

Tableau 8 – Évolution des volumes feuillus entre le 3e et le 4e décennal

Type de peuplement	Feuillus (m ³)												
	Total (m3)			BOP			PEU			AUF			
	4e	3e	Écart	4e	3e	Écart	4e	3e	Écart	4e	3e	Écart	
Strates feuillues	30 ans et moins	251 737	307 442	-55 705	48 270	56 645	-8 375	163 349	248 257	-84 908	40 118	2 540	37 578
	50 ans et plus	1 617 543	2 227 504	-609 961	302 696	518 801	-216 105	1 125 695	1 545 872	-420 177	189 152	162 831	26 321
	Total strates feuillues	1 869 280	2 534 946	-665 666	350 966	575 446	-224 480	1 289 044	1 794 129	-505 085	229 270	165 371	63 899
Strates mélangées	Forêts 30 ans et moins	127 921	56 312	71 609	43 884	14 518	29 366	63 111	39 501	23 610	20 926	2 293	18 633
	Forêts s 50 ans et plus	1 522 444	1 543 284	-20 840	389 742	343 749	45 993	898 132	1 084 747	-186 615	234 570	114 788	119 782
	Total strates mélangées	1 650 365	1 599 596	50 769	433 626	358 267	75 359	961 243	1 124 248	-163 005	255 496	117 081	138 415
Strates résineuses (avec plantations)	Forêts 30 ans et moins	27 489	4 096	23 393	14 302	1 490	12 812	12 573	2 589	9 984	614	17	597
	Forêts 50 ans et plus	107 864	65 119	42 745	40 514	19 150	21 364	52 227	44 192	8 035	15 123	1 777	13 346
	Total strates résineuses	135 353	69 215	66 138	54 816	20 640	34 176	64 800	46 781	18 019	15 737	1 777	13 960
Toutes strates	3 654 998	4 203 757	-548 759	839 408	954 353	-114 945	2 315 087	2 965 158	-650 071	500 503	284 229	216 274	

Tableau 9 – Évolution des volumes totaux entre le 3e et le 4e décennal

	Type de peuplement	Total (m3)			
		4e	3e	Écart	Pourcentage
Strates feuillues	30 ans et moins	321 329	371 254	-49 925	-13,4%
	50 ans et plus	2 010 024	2 721 875	-711 851	-26,2%
	Total strates feuillues	2 331 353	3 093 129	-761 776	-24,6%
Strates mélangées	Forêts 30 ans et moins	289 135	122 026	167 109	136,9%
	Forêts s 50 ans et plus	3 103 796	2 743 679	360 117	13,1%
	Total strates mélangées	3 392 931	2 865 705	527 226	18,4%
Strates résineuses (avec plantations)	Forêts 30 ans et moins	153 657	18 158	135 499	746,2%
	Forêts 50 ans et plus	841 048	487 737	353 311	72,4%
	Total strates résineuses	994 705	505 895	488 810	96,6%
Toutes strates		6 718 989	6 464 729	254 260	3,9%

La variation dans les volumes suit la même tendance que la variation des superficies, à savoir une baisse marquée des volumes feuillus, principalement au niveau du peuplier et une hausse des volumes SEPM. Cela s'explique par certains facteurs :

- Les plantations ont commencé à produire du volume.
- Certaines activités de récolte ne peuvent être mises à jour car on n'en connaît pas l'ampleur. C'est le cas notamment de la récolte de bois de chauffage dans les strates feuillues et la récolte de bois par les propriétaires de scieries mobiles. La mise à jour de ces superficies ne peut donc se faire que par le biais de la photo-interprétation. Entre le 4^e décennal et le 3^e décennal, on récupère donc plus de dix (10) ans de récolte qui n'apparaît dans aucun registre.
- Même si cela ne se fait pas sentir dans l'évolution des volumes, il est à noter que le 3^e décennal avait un biais positif sur le volume SEPM de 2%.
- Le volume global toutes strates, toutes essences a augmenté.
- Le volume feuillu a diminué alors que le volume résineux a augmenté.
- Le 4^e inventaire décennal a retenu comme unité de sondage et de compilation, les territoires d'application et d'usage tel que les UAF et les territoires d'agence. Nous avons donc un inventaire plus ciblé géographiquement.

3. Calcul de possibilité

Pour la mise à jour du calcul de la possibilité forestière nous avons utilisé la « Méthode de simulation à rendement soutenu en volume MSR_V (Laberge/Côté) » développée et utilisée par le bureau du Forestier en chef dans le calcul des possibilités forestières des territoires sous Convention d'aménagement forestier.

Pour les fins du présent mandat, Le groupe CAF a obtenu l'autorisation du BFEC d'utiliser l'outil.

3.1 Caractéristiques

L'outil de calcul utilisé présente les caractéristiques suivantes :

- Application EXCEL;
- Adapté aux forêts de type équié (pessières, peupleraies,...);
- L'unité de calcul est la strate cartographique;
- Chaque unité de calcul a son propre scénario d'évolution jusqu'à la maturité;

- Toutes les unités de calcul ont la même évolution après maturité et après coupe;
- Les travaux sylvicoles passés sont reflétés dans le portrait des volumes par délai de maturité;
- Les travaux requis pour un maintien des rendements sont implicitement inclus;
- Les travaux sylvicoles pour une augmentation du rendement ne sont pas pris en compte actuellement.

3.2 Hypothèses retenues

Pour réaliser le calcul de possibilité forestière, nous avons posé certaines hypothèses :

- Nous utilisons trois (3) groupes de calcul à savoir les forêts feuillues, mixtes et résineuses;
- Pour chacun de ces groupes nous évaluons la maturité moyenne sur la base du calcul 2001. L'annexe 2 présente le détail de cette évaluation.
- L'évolution après maturité et après coupe, le taux d'accroissement, est évaluée sur la base des courbes de production du calcul de 2001. L'annexe 2 présente le détail de cette évaluation.
- Le volume à maturité est évalué sur la base du 4^e inventaire décennal. L'annexe 3 présente le détail de cette évaluation.
- La répartition moyenne par essence pour chacun des groupes est basée sur les strates considérées exploitables au cours des 15 prochaines années. L'annexe 4 présente le détail de cette évaluation.
- La situation actuelle est basée sur le portrait actualisé du territoire tel que présenté précédemment. L'annexe 5 présente le détail de cette évaluation.

3.3 Calcul des possibilités forestières

L'évaluation des possibilités forestières par groupe de calcul s'effectue en calculant, par itération, le niveau de récolte que nous pouvons exercer sans rupture de stock sur un horizon de 150 ans.

Les essences principales de calcul et la maturité retenue pour chacun des groupes de calcul sont présentées au tableau suivant.

Tableau 10 – Maturité et essences principales de calcul

Groupe de calcul	Âge de maturité	Essences principales
Feuillu	55	Peupliers et bouleau à papier
Mixte	70	Le groupe SEPM, peupliers et bouleau à papier
Résineux	70	Le groupe SEPM
Plantation	60	Le groupe SEPM

Du résultat obtenu, nous déduisons le niveau de récolte des essences secondaires et obtenons une possibilité forestière brute. De celle-ci, nous appliquons par essence des réductions en volume pour tenir compte de la carie et de la non utilisation, et une réduction en superficie pour tenir compte de modalités d'opération. Dans ces deux cas, nous utilisons les données du calcul de 2001 qui reflètent adéquatement la pratique en forêt privée au Témiscamingue.

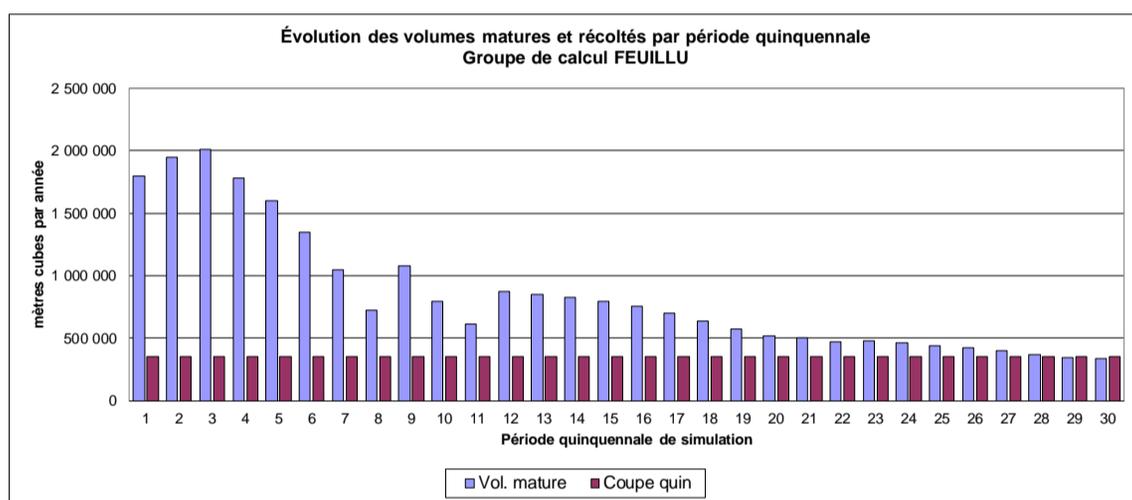
3.4 Résultats

Nous avons simulé quatre (4) scénarios qui se distinguent par la distribution des superficies en friche que nous faisons entre les groupes Mixte et Résineux, l'hypothèse étant que le reboisement se fait prioritairement dans les friches, mais que toutes les friches ne seront pas reboisées. Ainsi :

- Scénario 1 : 100% des friches dans le groupe Résineux et 0% dans le Mixte
- Scénario 2 : 80% des friches dans le groupe Résineux et 20% dans le Mixte
- Scénario 3 : 75% des friches dans le groupe Résineux et 25% dans le Mixte
- Scénario 4 : 70% des friches dans le groupe Résineux et 30% dans le Mixte

Les graphiques présentés aux figures 2 à 4 montrent les simulations (scénario 2), pour chaque groupe de calcul, de l'évolution des volumes matures et récoltés par période quinquennale.

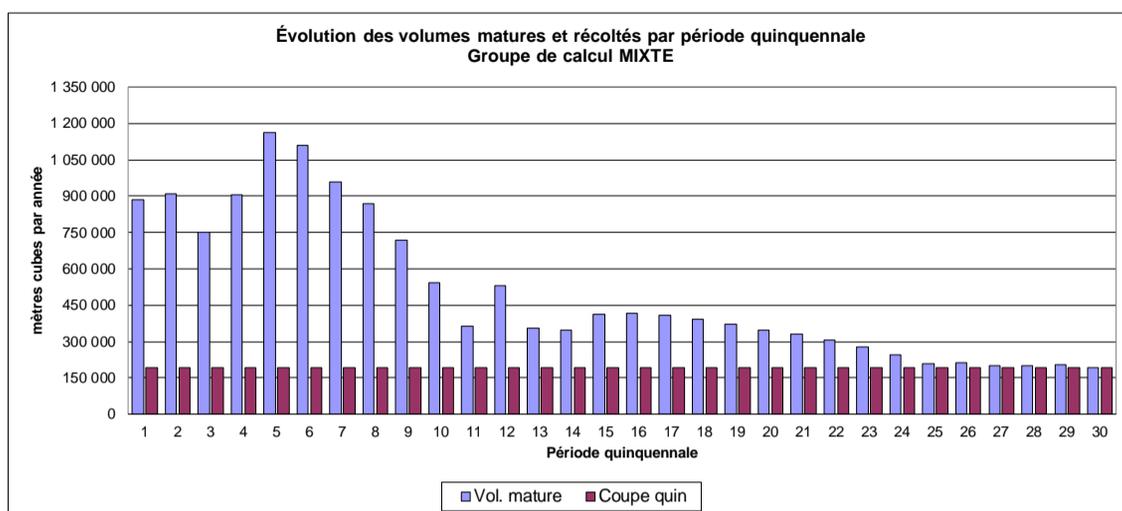
Figure 2 – Simulation pour le groupe de calcul Feuillu



Voici quelques précisions pour cette simulation :

- Possibilité forestière brute : 70 000 mètres cubes par année en peupliers et bouleau à papier;
- La période critique se retrouve en fin d'horizon, au-delà de 120 ans;
- Le volume disponible au cours des 25 premières années est largement au-dessus du niveau de récolte calculé;
- Aucun traitement sylvicole n'est prévu.

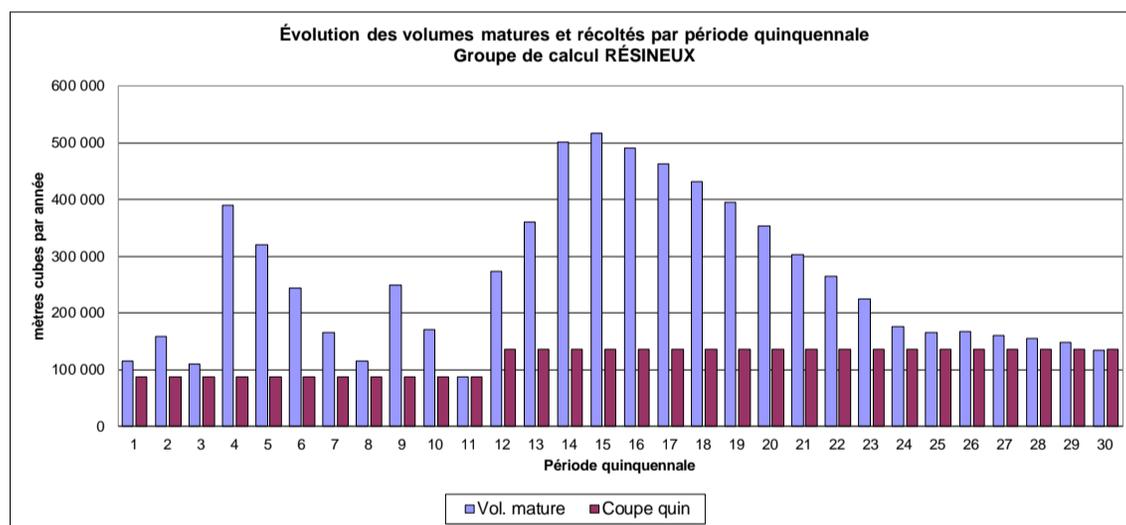
Figure 3 – Simulation pour le groupe de calcul Mixte



Voici quelques précisions pour cette simulation :

- Possibilité forestière brute : 38 700 mètres cubes par année en sapin, pin gris, épinettes, mélèze, peupliers et bouleau à papier;
- La période critique se retrouve en fin d'horizon, au-delà de 120 ans;
- Le volume disponible au cours des 25 premières années est largement au-dessus du niveau de récolte calculé;
- Une prématurité de 10 ans a été appliquée en début de simulation;
- Aucun traitement sylvicole n'est prévu.

Figure 4 – Simulation pour le groupe de calcul Résineux



Voici quelques précisions pour cette simulation :

- Possibilité forestière brute : 17 590 mètres cubes par année en sapin, pin gris, épinettes, mélèze;
- À partir de la période 12, la possibilité forestière brute passe à 27 200 mètres cubes par année;
- La période critique se retrouve en début d'horizon, plus spécifiquement à la période 11;
- Le volume disponible au cours des 15 premières années est près du niveau de récolte calculé ce qui rend la mise en œuvre plus problématique;
- Une prématurité de cinq (5) ans a été appliquée à la période 4 et à la période 9;
- Les travaux sylvicoles réalisés sont pris en compte dans le volume disponible et dans les volumes de retour sur la base du niveau de réalisation historique;
- Une augmentation du niveau de reboisement aurait un effet au-delà de la période critique, soit sur le 2^e palier de simulation.

3.5 Les réductions applicables

Tel que mentionné précédemment, nous avons utilisé les réductions en volume et en superficie du calcul de 2001. Dans le tableau de la répartition des produits par essence, la réduction applicable à la possibilité brute est l'addition de la carie et de la non-utilisation.

Pour la réduction en superficie, c'est 4,25% qui sont appliqués selon les items suivants :

- 2,25% bande de protection des cours d'eau permanents
- 0,5% bande de protection des cours d'eau intermittents
- 1,5% pour retrait au profit de l'agriculture

Tableau 11 – Répartition des produits par essence

Essences	Répartition par produit (pourcentage du volume brut)					Réduction applicable		
	Déroutage	Sciage	Pâte	carie	Non utilisation	Volume	Superficie	Total
AUF	0,0%	25,0%	63,0%	6,0%	6,0%	12,0%	4,25%	16,25%
BOG	4,0%	34,0%	51,0%	7,0%	4,0%	11,0%		15,25%
BOJ	4,0%	34,0%	42,0%	7,0%	13,0%	20,0%		24,25%
BOP	0,0%	5,0%	77,0%	5,0%	13,0%	18,0%		22,25%
CHN	4,0%	34,0%	42,0%	7,0%	13,0%	20,0%		24,25%
EPB	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
EPN	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
EPO	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
EPR	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
ERO	0,0%	24,0%	58,0%	5,0%	13,0%	18,0%		22,25%
ERS	0,0%	24,0%	58,0%	5,0%	13,0%	18,0%		22,25%
FRE	0,0%	25,0%	63,0%	6,0%	6,0%	12,0%		16,25%
FRN	0,0%	25,0%	56,0%	6,0%	13,0%	19,0%		23,25%
HEG	0,0%	29,0%	59,0%	6,0%	6,0%	12,0%		16,25%
MEZ	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
OSV	0,0%	25,0%	63,0%	6,0%	6,0%	12,0%		16,25%
PEB	12,0%	30,0%	42,0%	3,0%	13,0%	16,0%		20,25%
PEH	12,0%	30,0%	42,0%	3,0%	13,0%	16,0%		20,25%
PET	12,0%	30,0%	42,0%	3,0%	13,0%	16,0%		20,25%
PEU	12,0%	30,0%	42,0%	3,0%	13,0%	16,0%		20,25%
PIB	0,0%	75,0%	10,0%	2,0%	13,0%	15,0%		19,25%
PIG	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
PIR	0,0%	75,0%	10,0%	2,0%	13,0%	15,0%		19,25%
PRU	0,0%	47,0%	43,0%	8,0%	2,0%	10,0%		14,25%
SAB	0,0%	80,0%	10,0%	3,0%	7,0%	10,0%		14,25%
THO	0,0%	47,0%	43,0%	8,0%	2,0%	10,0%		14,25%
TIL	0,0%	26,0%	63,0%	6,0%	5,0%	11,0%		15,25%

3.6 Les possibilités forestières nettes

Le tableau 12 présente les possibilités forestières nettes, c'est-à-dire les possibilités forestières simulées, auxquelles nous avons appliqué les réductions du tableau 11. Il s'agit de la moyenne des quatre (4) scénarios de simulation. Les résultats de chacun des scénarios sont à l'annexe 7.

Tableau 12 – Les possibilités forestières nettes

Possibilité forestière par groupe de calcul (m ³ net/année)				
Essences et groupe d'essences	FEUILLU	MIXTE	RÉSINEUX	Total
AUF	8 441	2 610	94	11 145
BOP	12 115	3 792	839	16 746
PEU	43 398	10 076	929	54 403
EPM	9 312	10 816	13 315	33 443
SAB	8 339	7 273	1 768	17 380
THO	1 148	2 478	218	3 844
PINS	2 005	6 054	458	8 517
Total général	84 758	43 099	17 621	145 477

Moyenne des 4 scénarios

Dans les résultats, nous avons isolé le sapin du groupe SEPM compte tenu de sa problématique de mise en marché. À noter que la possibilité du sapin est à près de 90% dans les groupes Feuillu et Mixte.

En appliquant le pourcentage de qualité déroulage du peuplier, à sa possibilité annuelle, nous obtenons le potentiel de bois d'œuvre, à savoir 6 500 mètres cubes. Si on considère que 50% de la qualité sciage est déroulable, ce potentiel passe à 14 600 mètres cubes.

Par rapport à 2001, nous observons une stabilité de la possibilité forestière toutes essences. Les écarts se situent au niveau des essences et des groupes d'essences, particulièrement par une diminution du peuplier et une augmentation du SEPM. Cette variation est conséquente aux écarts observés dans le portrait forestier. Le tableau 13 présente l'évolution par groupe d'essences des possibilités forestières depuis 1987.

Tableau 13 – Évolution des possibilités forestières

Évolution de la possibilité forestière (m ³ net/année)				
Essences et groupe d'essences	1987	2001	2012	Écart 2012/2001
AUF	40 300	6 802	11 145	63,8%
BOP		19 019	16 746	-12,0%
PEU	93 500	83 436	54 403	-34,8%
SEPM	46 050	33 393	50 823	52,2%
THO		1 631	3 844	135,7%
PINS		12 612	8 517	-32,5%
Total général	179 850	156 893	145 477	-7,3%

3.7 Stratégie sylvicole

Tel que mentionné, les travaux sylvicoles requis pour un maintien des rendements sont implicitement inclus. Ils sont pris en compte dans la détermination des courbes moyennes par groupe de calcul.

Ainsi la stratégie sylvicole se résume à l'historique de reboisement, soit 230 hectares par année. Les travaux d'entretien et d'éducation des superficies reboisées sont aussi implicitement inclus dans le calcul car ils sont garants du rendement escompté.

Les travaux d'éducation en forêt naturelle ne sont pas reflétés dans le calcul. Leur effet escompté se situe plus au niveau de la qualité des bois que de la quantité. Ainsi c'est au niveau de la matrice de répartition par produit que nous pourrions refléter leur contribution en augmentant la proportion de déroulage-sciage.

L'augmentation de la qualité des bois est un objectif souhaitable et valable. C'est pourquoi nous recommandons de continuer, voire accroître les travaux d'éducation. En

ce qui concerne le bouleau à papier et le peuplier nos recommandations en vue de produire plus de bois d'œuvre vont dans ce sens.

4. La sylviculture du peuplier et du bouleau à papier

Nous avons fait une brève revue de littérature touchant la sylviculture du peuplier et du bouleau à papier. En effet, un besoin se fait sentir pour un approvisionnement en volume de qualité pour l'usine de LVL Global de Ville-Marie.

Le détail de la revue de littérature est présenté à l'annexe 6. En bref, il en ressort que si l'on souhaite intervenir sur ces essences, il est préférable de le faire dans les jeunes peuplements, par le biais de plantation (pour le peuplier) ou d'éclaircie précommerciale. Dans les peuplements plus âgés, la sylviculture de peupliers et bouleaux à papier en est surtout une de laisser croître.

Dans un premier temps, il serait donc intéressant d'identifier les peuplements qui présentent le meilleur potentiel de croissance et de qualité et de s'assurer qu'après coupe, la régénération en ces essences est suffisante.

Dans le Cahier d'instructions techniques (ARMVFPT, 2007-2008), Section 5, Éclaircie précommerciale, on identifie cinq (5) types d'éclaircie précommerciale :

- Pour les peuplements composés de résineux;
- Pour les peuplements composés de feuillus d'ombre;
- Pour les peuplements composés de feuillus de lumière;
- Pour les peuplements mélangés;
- Pour les plantations.

Pour les peuplements composés de feuillus d'ombre et les peuplements mélangés, l'éclaircie précommerciale est considérée à titre de projets spéciaux. Dans le cas des plantations, on limite le nombre de feuillus après traitement à 100 tiges à l'hectare.

Nous recommandons :

- **De permettre tous les types d'éclaircie précommerciale, car pour de petites propriétés, les choix ne sont pas aussi nombreux que sur une grande forêt privée ou sur la forêt publique;**
- **Dans tous les cas, favoriser la meilleure tige disponible quant à ses dimensions, son état de santé et son marché potentiel. Ainsi, le peuplier peut devenir prioritaire sur le sapin;**
- **Dans le cas des plantations, permettre un nombre de feuillus plus élevé après traitement, sur la base de la meilleure tige disponible même s'il s'agit d'un plan reboisé;**
- **Sur le plan budgétaire, si une priorité doit être donnée, nous recommandons de favoriser les peuplements mélangés pour d'une part, éclaircir les peupliers et les bouleaux d'avenir et d'autre part, diminuer dans ces strates le poids du sapin, dont le potentiel de mise en marché est moindre;**
- **D'exercer un suivi des divers projets d'éclaircie précommerciale en forêt naturelle afin d'en évaluer les rendements et l'atteinte des objectifs.**

Ensuite, la culture de peupliers hybrides peut être une avenue intéressante. Cependant, l'Agence devrait apporter un support technique aux propriétaires forestiers qui reboisent du peuplier hybride, puisque ce type de plantation requiert beaucoup d'investissement, d'entretien et de connaissances pour atteindre le résultat escompté. Compte tenu de ces investissements, nous recommandons que l'Agence s'informe auprès des usines utilisatrices de leur intérêt à cet égard.

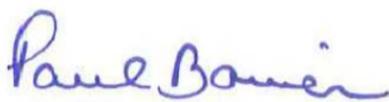
5. Conclusion

Le calcul de possibilité réalisé ne prend pas en compte le comportement des propriétaires et leur volonté ou non de réaliser de l'aménagement forestier sur leur propriété. Le calcul reste tout de même un bon outil de planification stratégique en identifiant le potentiel ligneux du territoire.

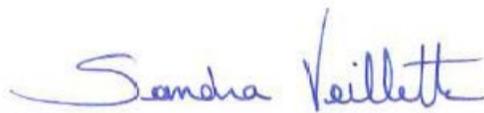
Une des difficultés dans la réalisation d'un calcul, est la mise à jour des interventions entre le moment de la prise des données d'inventaire et la période de démarrage des simulations. Dans le présent cas, nous n'avons pas toutes les données géographiques des interventions, ni même toutes les interventions. La mise à jour du territoire reste donc l'inventaire décennal du MRN qui se fait périodiquement.

Nous recommandons que la mise à jour des calculs des possibilités forestières du territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue suive le rythme de l'inventaire décennal du territoire en s'accolant le plus près possible de la date de réalisation de l'inventaire.

Considérant qu'il y a un délai de deux ans entre la prise de données sur le terrain et la mise en disponibilité des résultats, l'exercice de mise à jour des interventions s'en trouverait minimisé ainsi que les biais qui peuvent en découler.



Paul Bouvier, ing.f.



Sandra Veillette, ing.f.

Annexe 1 : Mise à jour du 4^e décennal

1. Mise à jour des volumes coupés de 2004 à 2011

Le territoire de la forêt privée de la MRC du Témiscamingue a été photographié en 2004 et en 2006, durant la saison estivale. Du volume récolté au cours de la période 2004 à 2006, il nous faut évaluer la proportion qui n'est pas cartographiée pour en faire la mise à jour afin d'avoir un portrait de la forêt à la fin de l'année 2011.

L'analyse des données du 4^e décennal nous informe que :

- 76,5% du territoire a été photographié en 2004 (sud du lac des Quinze);
- 23,5% a été photographié en 2006 (nord du lac des Quinze);
- La coupe récente cartographiée est plus concentrée dans la partie nord du territoire;
- 55,4 % de ces coupes se situe dans la portion photographiée en 2004;
- 44,5% de ces coupes se situe dans la portion photographiée en 2006;
- 135 m³ / ha est la moyenne de volume pour les strates de 90 ans et plus.

Nous retenons donc pour fins de mise à jour que

- Pour l'année 2004 :
 - 100% de la cartographie 2006, soit 44,5% de la superficie estimée;
 - 50% de la cartographie 2004, soit 27,75% de la superficie estimée.
- Pour l'année 2005 :
 - 100% de la cartographie 2006, soit 44,5% de la superficie estimée.
- Pour l'année 2006 :
 - 50% de la cartographie 2006, soit 22,3% de la superficie estimée.

Le tableau 1 présente les volumes coupés mais non cartographiés pour la période 2004 à 2011.

Tableau 1 – Volumes coupés non cartographié (2004 à 2011)

<i>Volumes récoltés selon les statistiques de l'Agence de forêt privée du Témiscamingue (mètres cubes)</i>									
Année de récolte	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
SEPM	35 825	30 762	31 552	557	56 291	6 080	18 685	20 263	200 015
PIBR	262	377	879	997	158	90	130	38	2 931
Peuplier	64 478	57 995	65 044	2 871	2 355		60 571	30 326	283 639
Bouleau blanc	6 794	6 100	7 105	4			4 720	3 365	28 089
	107 359	95 234	104 580	4 429	58 804	6 170	84 106	53 992	514 674
<i>Évaluation des superficies récoltées et cartographiées (hectares)</i>									
Superficie estimée	795	705	775	33	436	46	623	400	3 812
Superficie cartographiée 2004	221	0	0	0	0	0	0	0	221
Superficie cartographiée 2006	354	314	172	0	0	0	0	0	840
Superficie à mettre à jour	221	392	602	33	436	46	623	400	2 752
<i>Évaluation des volumes à soustraire de l'inventaire pour le portrait 2011</i>									
SEPM	9 941	17 073	24 532	557	56 291	6 080	18 685	20 263	153 422
PIBR	73	209	683	997	158	90	130	38	2 378
Peuplier	17 893	32 187	50 572	2 871	2 355	0	60 571	30 326	196 774
Bouleau blanc	1 885	3 386	5 524	4	0	0	4 720	3 365	18 884
	29 792	52 855	81 311	4 429	58 804	6 170	84 106	53 992	371 459

La mise à jour s'effectue en réduisant la superficie de strates considérées matures jusqu'à ce que nous atteignons un équilibre dans les volumes récoltés par essence :

- Les volumes de bouleaux blancs ont été distribués dans les strates à dominance de bouleau blanc
- Les volumes de pin ont été distribués dans les strates à dominance de pin blanc ou rouge
- Les volumes secondaires de SEPM et peupliers pour ces strates ont été considérés
- La balance des volumes SEPM et peupliers a été répartie dans les autres strates feuillues, mélangées et résineuses.

Le tableau 2 présente les pourcentages utilisés dans chacun des types de peuplements. Ce pourcentage a été utilisé pour établir la superficie coupée par strate qui a été réparti dans la carte calcul, sans égard à la géographie.

Tableau 2 – Pourcentage du volume coupé pour chacune des groupes de strates

Type de strate	% du volume coupé
Dominance de BOP	17.3 %
Dominance de PIN	1.6 %
Autres strates feuillues	10.0 %
Autres strates mixtes	16.5 %
Autres strates résineuses	17.0 %

Cet exercice prend en compte que les volumes déclarés à l'Agence. Ainsi, les coupes de bois de chauffage ne sont pas comptabilisées, ni les coupes réalisées pour les fins du propriétaire.

2. Mise à jour des superficies reboisées

Pour déterminer les hectares cartographiés et non cartographiés de reboisement la méthodologie utilisée pour les coupes a été reprise. Ainsi, 98.6 % du territoire reboisé récemment apparaît à la photo de 2004 et 1.4 % à la photo de 2006.

L'hypothèse retenue est que les plants sont visibles dans les friches à l'année 0 et que la photographie aérienne a été prise à la moitié de la saison de reboisement. Nous retenons un taux de boisement de 2 500 plants à l'hectare pour les SEPM et à 1 600 plants à l'hectare pour les PIB/PIR pour évaluer les superficies reboisées. Le tableau 3 présente l'estimation des superficies reboisées par essence.

Tableau 3 – Superficies reboisées par essence

Essence	Superficie (ha)
Épinette blanche	729
Épinette noire	227
Mélèze	54
Pin gris	214
Pin rouge	36
Pin blanc	62

La mise à jour s'est faite dans les friches.

3. Mise à jour des types de couvert

Dans la cartographie, certaines superficies productives, parce que récemment perturbées, n'ont pas de type de couvert. C'est le cas des plantations, auxquelles un couvert résineux a été systématiquement attribué. Pour ce qui est des coupes récentes, les types de couvert résineux, mélangés et feuillus leur ont été attribués dans les proportions utilisées pour la mise à jour des coupes.

Les friches agricoles et arbustives non reboisées pour l'instant sont réparties entre les types de couvert mixte et résineux selon 4 scénarios. Le résineux est prédominant car ciblé pour le reboisement des prochaines années.

Annexe 2 : Évaluation de la maturité moyenne et de l'accroissement après maturité par groupe de calcul

Dans l'application Excel pour l'évaluation des possibilités forestières, il nous faut statuer une courbe de production moyenne qui établira d'une part l'âge de maturité du groupe de calcul et d'autre part les taux d'accroissement pour l'évolution de la forêt au-delà de l'âge de maturité.

Dans l'application, l'âge de maturité ainsi déterminée correspond à un onglet de calcul. Pour les taux d'accroissement nous devons calculer les volumes estimés à chacune des périodes quinquennales au-delà de la maturité et inscrire ces données dans l'application pour le calcul. La figure 1 illustre le tableau des courbes moyennes de l'application Excel. Pour le groupe de calcul Résineux.

Figure 1 : Exemple de courbe moyenne pour un groupe de calcul

ANNÉES PASSÉES MATURITÉ	COURBE MOYENNE		
	VOLUME (M3/HA)	ACCROISSEMENT (M3/HA/5ANS)	ACC. DE LA PÉRIODE (%)
95	28	-13	-31,71
90	41	-12	-22,64
85	53	-10	-15,87
80	63	-14	-18,18
75	77	-12	-13,48
70	89	-6	-6,32
65	95	-7	-6,86
60	102	-4	-3,77
55	106	-2	-1,85
50	108	-1	-0,92
45	109	0	0,00
40	109	1	0,93
35	108	1	0,93
30	107	2	1,90
25	105	3	2,94
20	102	3	3,03
15	99	5	5,32
10	94	5	5,62
5	89	5	5,95
0	84		

Pour le présent mandat, nous avons utilisé les courbes de production du calcul de 2001. L'exercice de réaliser de nouvelles courbes de production pour chacune des strates sur la base du 4^e décennal s'avère un exercice d'envergure qui dépasse le cadre du mandat.

Nous considérons que l'âge de maturité et l'accroissement général de la forêt sont des caractéristiques valables à long terme pour un territoire donné. Donc, nous avons calculé une courbe moyenne par groupe de calcul en suivant les étapes suivantes :

- Classification des courbes de production en trois groupes de calcul : Feuillu, Mixte et Résineux;
- Calcul de la superficie d'application pour chacune de ces courbes;
- Calcul des volumes pour chacune des périodes au-delà de la maturité pour chacune des courbes;
- Calcul d'une courbe moyenne pondérée par la superficie.

Aux pages suivantes, le rapport « Calcul d'une courbe moyenne par groupe de calcul par délai passé maturité » fait état des résultats.

Calcul d'une courbe moyenne par groupe de calcul par délai passé maturité

<i>Courbe</i>	<i>Sup</i>	<i>Maturité</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>20</i>	<i>25</i>	<i>30</i>	<i>35</i>	<i>40</i>	<i>45</i>	<i>50</i>	<i>55</i>	<i>60</i>	<i>65</i>	<i>70</i>	<i>75</i>	<i>80</i>	<i>85</i>	<i>90</i>	<i>95</i>
<i>Feuille</i>																						
F011T	184	50	177	195	210	223	234	243	252	258	264	265	258	240	213	171	111	3	2	2	1	
F012T	366	55	148	158	169	179	187	194	201	206	208	210	206	196	177	149	117	76	0	0	0	0
F014T	2 559	55	107	113	121	128	134	140	147	151	155	157	153	145	134	120	98	66	12	11	10	7
F019T	371	60	164	177	188	198	207	216	223	231	234	232	224	205	183	149	101	17	13	8	0	0
F023T	12 870	50	150	166	179	191	200	207	215	222	226	228	222	209	188	156	108	23	20	16	10	
F026T	573	60	142	155	161	173	183	192	198	204	206	202	190	174	150	122	79	0	0	0	0	0
M040T	973	55	145	155	163	173	179	185	189	194	194	196	187	173	151	117	75	0	0	0	0	0
M041T	835	55	175	186	196	203	211	216	221	224	228	229	224	212	194	167	133	85	0			
<i>Moyenne (m³/ha)</i>	18 731	52	145	159	171	182	190	197	204	210	214	216	210	197	178	148	105	30	16	13	8	1
<i>Mixte</i>																						
0BFIF3MOYT	569	60	135	147	156	164	171	177	183	187	190	191	187	177	164	147	122	89	18	16	16	14
0PBPL6	36	65	50	54	53	56	58	56	53	50	41	32	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1PRPPL3	328	50	36	39	41	43	45	46	47	49	49	46	43	36	28	17	0	0	0	0	0	0
F001T	9 472	75	113	108	116	122	127	131	133	132	129	120	108	89	65	20	20	19	17	16	14	11
F002T	2 799	75	140	146	152	158	158	164	166	164	159	150	133	111	76	52	15	13	11	8	5	0
F003T	806	75	154	164	172	178	185	191	192	189	178	165	143	110	57	35	1	1	1	1		
F004T	296	75	181	179	179	179	179	176	174	172	167	163	151	106	20	16	12	6	5	4	3	2
F005T	1 086	70	116	123	131	137	142	147	149	151	145	137	123	109	86	55	11	10	8	6	4	0
F006T	838	55	148	156	162	168	174	181	185	187	192	196	191	186	173	156	131	99	43	35	25	9
F007T	4 022	65	154	168	179	189	197	205	212	217	221	220	214	200	179	150	109	39	33	24	11	9
F008T	1 619	55	167	181	193	203	212	220	228	233	239	241	238	228	211	186	153	107	29	17	0	0
F009T	1 294	50	126	137	146	147	156	162	166	170	174	176	175	172	162	150	127	96	45	38	35	31
F010T	185	75	81	85	90	95	99	103	103	101	99	94	86	75	60	37	24	2	1			

<i>Courbe</i>	<i>Sup</i>	<i>Maturité</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>20</i>	<i>25</i>	<i>30</i>	<i>35</i>	<i>40</i>	<i>45</i>	<i>50</i>	<i>55</i>	<i>60</i>	<i>65</i>	<i>70</i>	<i>75</i>	<i>80</i>	<i>85</i>	<i>90</i>	<i>95</i>
F013T	612	65	97	99	105	111	113	117	119	122	122	119	112	102	86	65	29	23	16	4	3	3
F015T	1 817	50	133	137	135	140	147	149	153	158	159	160	155	148	132	111	85	37	34	31	26	21
F016T	512	60	158	171	180	187	194	202	207	211	212	205	196	177	151	122	81	10	9	8	7	5
F017T	1 622	70	121	129	137	143	149	153	155	156	156	153	143	129	106	84	47	40	31	18	0	0
F018T	10 535	60	152	165	175	184	192	199	206	210	212	212	208	194	179	156	125	84	9	6	4	3
F020T	516	80	77	82	87	92	96	100	103	102	99	95	88	78	63	37	29	19	2	2	1	1
F021T	973	85	58	62	65	68	69	70	69	65	59	52	41	24	19	18	18	16	15	13	10	8
F022T	1 664	65	87	94	100	106	112	116	122	125	126	125	119	109	94	78	56	18	10	1	1	
F024T	1 993	70	112	119	126	132	137	142	145	145	144	137	127	110	88	50	45	38	29	15	9	
F025T	1 190	70	99	106	112	118	123	128	132	135	136	133	127	117	103	82	47	38	27	8	7	6
M030T	740	75	145	152	158	164	168	171	170	164	155	139	117	85	29	28	27	26	24	21	18	14
M031T	1 719	60	145	157	165	171	178	181	185	188	190	192	185	171	154	136	111	77	21	6	4	1
M032T	1 490	60	131	137	136	144	152	157	159	164	166	167	163	151	138	116	85	29	27	23	17	9
M033T	1 288	70	127	134	144	151	156	161	162	162	161	152	135	117	87	38	32	25	15	13	11	8
M034T	2 309	75	94	98	104	108	112	117	117	118	117	109	99	86	64	37	29	20	4	4	2	2
M035T	1 561	75	155	163	170	177	182	185	185	179	172	156	135	106	56	46	34	23	8	5	3	0
M036T	1 589	65	97	105	109	117	123	128	132	133	136	136	131	120	109	91	63	22	3	0	0	0
M037T	2 464	90	86	92	95	100	103	108	104	103	100	92	82	70	50	41	30	14	0	0	0	0
M038T	1 898	60	117	126	133	139	145	149	154	158	160	161	160	155	146	139	126	108	79	67	53	37
M041T	562	55	201	214	225	233	242	248	254	258	262	263	257	244	223	194	155	102	11			
M042T	2 449	65	95	101	106	109	113	117	119	121	118	115	111	103	90	70	47	41	35	25	20	14
M043T	1 347	70	59	62	64	67	70	73	75	74	70	68	60	57	47	25	19	12	12	10	7	7
M045T	318	60	160	173	184	193	200	207	213	215	214	208	194	172	152	122	69	62	50	46	42	37
M046T	386	85	103	109	112	115	118	119	122	121	122	116	105	93	71	60	51	40	25	3	0	0
M048T	1 374	80	122	127	133	140	141	143	141	136	124	109	85	42	36	30	26	22	17	9	6	0
M049T	958	80	108	116	121	126	128	128	122	113	100	79	50	2	2	1	1	1	1	1	1	0
M050T	524	70	67	67	71	74	78	80	82	84	84	82	79	71	63	49	32	9	4	4	4	4

<i>Courbe</i>	<i>Sup</i>	<i>Maturité</i>	<i>0</i>	<i>5</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>20</i>	<i>25</i>	<i>30</i>	<i>35</i>	<i>40</i>	<i>45</i>	<i>50</i>	<i>55</i>	<i>60</i>	<i>65</i>	<i>70</i>	<i>75</i>	<i>80</i>	<i>85</i>	<i>90</i>	<i>95</i>
R051T	158	105	32	33	35	36	36	35	33	29	24	21	17	13	5	4	1	1	1	0	0	0
R056T	1 092	75	36	40	43	47	48	45	48	49	53	54	55	52	50	45	37	27	19	6	3	3
R058T	498	80	82	85	89	94	97	97	99	95	90	84	75	60	41	10	10	10	9	8	8	7
R059T	597	85	110	118	124	129	135	140	141	144	144	144	138	133	121	106	79	66	51	31	0	0
Moyenne (m³/ha)	70 105	68	122	129	135	142	147	152	155	156	155	151	142	127	108	84	64	42	19	14	10	7
<i>Résineux</i>																						
OENPPL6	23	70	147	162	174	186	196	204	212	220	225	232	236	241	244	247	250	253	255	255	254	251
OPASSEPL	3 723	60	163	176	189	199	208	216	224	230	235	239	242	243	249	244	255	239	241	222	193	187
OPGPPL4	20	55	200	215	231	243	255	264	272	280	284	290	296	297	294	281	262	236	202	157	98	
OPGPPL5	1 248	50	204	220	234	246	257	266	275	281	289	295	299	299	294	282	265	238	204	159	99	
M027T	2 434	85	47	50	52	53	54	55	57	57	53	49	42	38	31	21	20	18	16	13	10	2
M028T	764	80	75	80	82	85	88	92	94	94	93	95	91	89	82	77	68	56	39	29	18	
M029T	8 992	80	48	50	53	56	57	58	59	58	57	55	54	55	52	50	47	41	35	27	16	0
M039T	7 802	60	77	81	85	88	91	92	95	97	99	99	96	91	82	72	58	39	10	9	8	7
M044T	267	85	98	103	108	110	114	115	115	111	106	106	104	97	90	78	69	58	45	25	15	0
M047T	718	75	48	51	54	56	59	60	63	62	62	59	59	58	55	50	43	36	25	8	5	0
R052T	1 242	80	112	120	124	128	132	136	138	139	140	138	137	134	130	121	108	95	80	60	36	0
R053T	942	70	79	82	87	91	94	95	92	77	79	81	81	82	83	81	77	74	68	60	49	37
R054T	96	75	68	71	74	77	78	80	81	81	82	84	85	85	85	83	80	74	68	60	50	38
R055T	165	75	137	144	152	159	165	171	176	180	184	184	183	180	172	159	140	120	89	40	31	18
R057A	665	70	108	113	118	123	126	130	133	136	137	135	130	122	110	95	73	47				
Moyenne (m³/ha)	29 101	71	84	89	94	99	102	105	107	108	109	109	108	106	102	95	89	77	63	53	41	28

Annexe 3 : Évolution des volumes à maturité

Les strates composant un groupe de calcul sont réparties dans différentes classes d'âge. Pour chacune d'elles, il nous faut évaluer le volume généré lors de la récolte. Cet exercice s'est fait sur la base du 4^e inventaire décennal.

- Pour chacune des strates, nous avons déterminé un âge actualisé 2012 basé sur les arbres études ou la classe d'âge cartographique s'il n'y a pas d'arbres-études pour celle-ci;
- Pour les strates ayant atteint l'âge de maturité, le volume lors de la récolte correspond au volume de l'inventaire;
- Pour les strates n'ayant pas atteint l'âge de maturité, nous calculons une production moyenne basée sur les strates matures du même groupe;
- Pour les plantations, nous prenons la courbe de production « OPASSEPL » du calcul de 2001.

Le tableau 1 fait état de ces évaluations.

Tableau 1 – Volumes à maturité pour les essences principales

Groupe de calcul	Âge de maturité	Volume à maturité en essences principales (m ³ /ha)
Plantation	60	163
Feuillu	55	105
Mixte	70	70
Résineux	70	81

Annexe 4 : Répartition moyenne des essences par groupe de calcul

Le calcul des possibilités forestières s'effectue pour une essence ou un groupe d'essences : les essences principales. Afin d'évaluer l'entière des volumes générés, nous déterminons par groupe de calcul une répartition moyenne des essences à partir de laquelle nous évaluons la possibilité des essences secondaires.

La figure 1 illustre le tableau de répartition de l'application Excel pour le groupe de calcul Résineux.

Figure 1 – Répartition des essences à l'intérieur d'un groupe de calcul

RÉPARTITION PAR ESSENCES		
ESSENCES	VOLUME (M3/HA)	VOLUME (%)
AUF	0,6	0,6
BOG	0,0	0,0
BOJ	0,0	0,0
BOP	5,8	6,1
CHN	0,0	0,0
EPB	12,4	13,2
EPN	50,6	53,7
EPO	0,0	0,0
EPR	0,0	0,0
ERO	0,0	0,0
ERS	0,0	0,0
FRE	0,0	0,0
FRN	0,0	0,0
HEG	0,0	0,0
MEZ	8,8	9,3
OSV	0,0	0,0
PEB	0,0	0,0
PEH	0,0	0,0
PET	6,2	6,6
PEU	0,0	0,0
PIB	3,0	3,2
PIG	11,4	12,1
PIR	0,0	0,0
PRU	0,0	0,0
SAB	11,1	11,7
THO	1,4	1,4
TIL	0,0	0,0
TOTAL	111,3	

Cette évaluation s'est faite sur la base du 4^e décennal en considérant que les strates sont exploitables dans un horizon de 15 ans. Les moyennes sont calculées en pondérant par la superficie des strates.

Aux pages suivantes, le rapport « Calcul d'une répartition par essence moyenne par groupe de calcul » fait état des résultats.

Calcul d'une répartition par essence moyenne par groupe de calcul

Strate					Superficie (ha)	m ³ /ha Total	BOP	PET	AUF	EPB	EPN	MEL	PIG	SAB	SEPM	PIN	AUR
Feuille	Âge d'exploitabilité: 55																
F	BPBP	A 2 50	B	MJ22	1 550	94,09	29,24	32,89	8,54	8,58	1,84			7,71	18,13	1,93	3,36
F	BPPE	A 2 70	B	MJ22	492	153,70	42,23	63,13	6,89	14,96	8,22			10,07	33,25		8,20
F	FHFN	B 4 30	A	MF16	327	91,26	17,02	26,46	23,02	4,44	1,87		3,22	4,47	14,00	2,15	8,61
F	FIEO	B 2 50	B	MJ21	1 021	88,29	12,68	28,53	27,53	3,67	0,32		1,11	8,37	13,47		6,08
F	PEBP	B 2 50	B	MJ23	3 327	108,83	27,98	55,87	14,52	4,11	1,45		0,35	2,92	8,83	1,63	
F	PEBP	C 3 50	A	MJ26	1 056	107,99	7,50	53,51	25,35	6,89				1,36	8,25	11,11	2,27
F	PEPE	A 4 10	B	MJ23	1 788	77,20	11,12	43,51	4,54	12,00	1,94			4,09	18,03		
F	PEPE	B 1 70	B	MJ23	1 137	184,07	13,78	101,60	13,78	17,07	1,40			18,22	36,69	18,22	
F	PEPE	B 2 50	B	MJ23	1 795	135,26	15,87	95,08	1,14	5,20				12,83	18,03	3,31	1,83
F	CPI	BPEO	C 2 70	C	MJ20	353	137,83	22,31	87,23	6,05	4,92	2,50		13,82	21,24	1,00	
F	CPI	BPEO	D 2 50	B	MJ21	290	80,03	4,65	15,34	30,10	10,24	0,28		9,18	19,70	10,24	
F	CPI	BPPE	C 2 50	A	MJ26	881	99,82	16,26	31,22	17,97	9,15	0,18	0,19	17,04	26,56	7,81	
F	CPI	BPPE	D 2 70	C	MJ22	149	50,51	12,42	11,92	17,15	1,08	2,33		5,61	9,02		
F	CPI	EOFI	D 2 JIR	C	MJ22	208	86,78	10,19	28,77	28,51	2,05	1,03		16,23	19,31		
F	CPI	PEBP	C 1 70	B	MJ23	1 768	125,71	9,59	94,67	1,39	11,84	0,76		6,69	19,29		0,77
F	CPI	PEBP	D 1 70	B	MJ23	215	122,65	26,49	49,13	12,55	3,34	5,68		11,86	20,88	9,57	4,03
F	CPI	PEBP	D 2 50	B	MJ23	775	68,53	6,85	38,51	16,75	2,68	0,53			3,21	3,21	
F	CPI	PEPE	C 1 70	B	MJ23	1 004	136,40	5,15	98,73	3,44	10,55	0,33		18,20	29,08		
F	CPI	PEPE	C 2 50	B	MJ23	1 647	115,99	16,06	81,33	3,58	1,73	1,65	3,50	7,48	14,36		0,66
F	CPI	PEPE	D 2 50	B	MJ23	558	71,46	10,35	20,04	21,68	9,72	1,64		8,03	19,39		
M		PEBPRX	C 2 70	B	MJ22	1 169	153,13	11,27	81,31	2,60	12,64	4,31	5,85	31,67	54,47		3,48
M		PEBPRX	D 3 50	C	MJ20	367	102,65	8,53	61,46	3,58	6,70	0,85	7,74	9,25	24,54	3,30	1,24
M		PEPESB	B 1 70	B	MJ23	752	156,77	20,74	78,32	3,57	23,13	0,90	1,37	25,53	50,93	2,25	0,96

<i>Strate</i>					<i>Superficie (ha)</i>	<i>m³/ha Total</i>	<i>BOP</i>	<i>PET</i>	<i>AUF</i>	<i>EPB</i>	<i>EPN</i>	<i>MEL</i>	<i>PIG</i>	<i>SAB</i>	<i>SEPM</i>	<i>PIN</i>	<i>AUR</i>	
M		PEPEB	C 2 70	A	MJ26	940	101,52	13,85	51,34	3,46			3,56	12,46	31,26	1,61		
M	CPI	FIEOSB	C 2 JIR	A	MJ26	721	117,43	41,72	5,43	31,29			0,07	0,34	15,80	30,90	1,22	6,87
M	CPI	PEBPSB	D 1 70	B	MJ21	254	132,67	9,75	65,17	8,95				18,16	48,73		0,07	
M	CPI	PEFXSB	D 2 JIR	D	MJ23	598	72,75	8,11	24,02	19,55				8,05	18,61	1,91	0,55	
M	CPI	PEPEB	C 2 50	B	MJ23	2 029	98,35	15,08	40,43	9,76			1,44	13,18	30,44	1,96	0,68	
Moyenne (m³/ha)					27 171	112,40	16,76	58,53	10,84	8,56	2,15	0,21	0,76	10,46	22,15	2,67	1,44	
Mixte					Âge d'exploitabilité: 70													
F	CPI	PEPE	D 1 70	B	MJ23	222	125,94	1,18	64,57	2,06			1,58	21,25	40,98	5,85	11,30	
M		BPPERX	B 2 70	B	MJ22	426	122,70	10,98	27,22	5,48			1,58	16,32	34,43	43,19	1,40	
M		BPPERX	C 3 70	B	MJ22	146	90,38	13,26	20,91	13,54			2,82	7,02	23,80	18,87		
M		BPPERX	D 3 70	C	MJ20	80	90,23	16,16	11,02	4,58			0,60	1,59	9,03	35,31	23,16	
M		EOFIEP	D 3 JIR	B	RS20	312	82,26	18,26	10,59	11,14			3,63	15,28	35,76		6,51	
M		EPRXFI	B 3 70	B	RS22	260	127,62	11,54	26,73	1,81			2,32	3,58	19,77	66,57	20,97	
M		PBRXFI	C 2 VIR	D	MJ20	409	122,90	3,90	23,04	2,14			1,13	12,20	38,80	51,63	3,39	
M		PBSBFI	D 2 12050	C	MJ20	262	139,56	9,23	16,78	13,59				14,73	39,38	59,51	1,07	
M		PEBPRX	D 1 7030	B	MJ23	174	111,06	4,80	41,71				0,98	3,22	16,40	64,55		
M		PEPERX	C 2 JIR	C	MJ22	1 481	121,56	11,00	52,65	6,41			2,82	24,85	47,99		3,51	
M		PEPEB	B 2 50	B	MJ23	1 615	151,30	13,88	58,80	5,40				29,63	53,00	8,67	11,55	
M		PRPBFI	C 2 JIN	C	RP10	88	138,17	14,63	13,74	6,93				20,33	46,96	53,44	2,47	
M		RXS BFI	C 2 VIR	C	MJ20	729	128,87	7,83	39,16	2,91			2,66	13,50	60,10	2,87	16,00	
M		RXS BFI	C 3 JIR	C	MJ20	1 790	115,25	12,25	15,05	7,58			0,08	10,07	26,73	66,61	8,06	5,70
M		SBRXBP	C 3 50	C	MJ20	3 947	118,01	13,44	29,56	8,09			1,43	23,67	57,18	0,97	8,77	
M	CPI	BPPEB	D 3 50	B	MJ20	168	70,85	22,04	12,64	2,08				15,98	27,87	4,96	1,26	
M	EL	BPBJSB	C 2 70	B	MJ22	388	137,90	22,65	21,12	37,47				12,81	25,72	5,75	25,19	
R		EPPB	C 3 70	C	RS20	418	126,91	4,83	12,76	7,62			11,55	5,60	36,72	64,98		

<i>Strate</i>					<i>Superficie (ha)</i>	<i>m³/ha Total</i>	<i>BOP</i>	<i>PET</i>	<i>AUF</i>	<i>EPB</i>	<i>EPN</i>	<i>MEL</i>	<i>PIG</i>	<i>SAB</i>	<i>SEPM</i>	<i>PIN</i>	<i>AUR</i>	
R	PBPR	D 3 70	D	RP10	439	128,19	4,73	10,81	9,10	11,76	5,38		14,86	5,90	37,90	62,51	3,14	
R	PRPB	D 3 50	D	RP10	931	60,87	5,47	5,31	4,37	6,53	6,95		8,29	6,86	28,63	16,19	0,90	
R	PRPR	B 2 70	C	RP10	472	203,74	8,43	5,42	2,82	1,06	12,31		2,20	1,55	17,12	169,95		
Moyenne (m³/ha)					14 758	121,69	11,39	29,51	7,28	15,62	10,07	0,07	3,70	19,81	49,26	17,51	6,75	
<u>Plantation</u>					Âge d'exploitabilité: 60													
R	PGPG	C 3 70	C	RE20	17	155,59	4,90	6,60	0,23	29,60	43,80	18,63	28,95	19,06	140,04		3,82	
R	PGPG	D 3 70	C	RE20	5	53,77	6,34	1,01	0,85	1,74	11,14		27,45	4,53	44,86		0,71	
Moyenne (m³/ha)					22	131,87	5,24	5,30	0,37	23,11	36,19	14,29	28,60	15,67	117,86		3,10	
<u>Résineux</u>					Âge d'exploitabilité: 70													
R	EPEP	B 3 70	A	RS25	380	131,23	8,80	9,61	1,56	5,33	80,85	0,63	1,23	8,62	96,66		14,52	0,08
R	EPEP	C 3 70	A	RS39	516	84,02	1,11	3,47	1,33	8,09	56,61	2,42	1,18	9,62	77,92			0,19
R	EPEP	D 3 50	B	RS20	294	70,18	9,28	5,78		0,06	46,58	1,42	1,52	3,44	53,02			2,10
R	EPEP	D 3 70	B	RE20	151	84,16	8,76	1,21	0,17	1,86	44,57	0,66	3,17	14,46	64,72		1,19	8,11
R	EPML	B 3 50	A	RS26	286	109,26	11,51	13,93	0,80	13,39	57,69			9,64	80,72		2,24	0,06
R	EPRX	C 3 50	C	RS20	489	107,08	3,29	6,01		6,44	54,91	20,10	3,91	7,35	92,71			5,07
R	PGPG	C 3 70	C	RE20	913	155,59	4,90	6,60	0,23	29,60	43,80	18,63	28,95	19,06	140,04		3,82	
R	PGPG	D 3 70	C	RE20	265	53,77	6,34	1,01	0,85	1,74	11,14		27,45	4,53	44,86		0,71	
Moyenne (m³/ha)					3 294	111,26	5,78	6,24	0,60	12,44	50,59	8,76	11,42	11,05	94,26		3,04	1,36

Annexe 5 : Évaluation de la situation actuelle

Pour chacune des strates d'un groupe de calcul, nous déterminons :

- Le délai par rapport à la maturité à partir de son âge 2012 et de la maturité moyenne du groupe;
- Pour les strates ayant atteint ou dépassé l'âge de maturité, nous calculons le volume total;
- Pour les strates n'ayant pas atteint l'âge de maturité, nous évaluons le volume total à maturité sur la base du volume moyen tel que calculé à l'annexe 3;
- Nous concilions l'ensemble des volumes par classe de délai par rapport à la maturité.

Les trois tableaux qui suivent illustrent la situation actuelle de chacun des groupes de calcul du scénario 2.

Tableau 1 – Situation actuelle pour le groupe Feuillu

DÉLAI POUR MATURITÉ (ans)	VOLUME (m3)	Volume cumulative (m3)	Moyenne mobile cumulative (m3/an)	Rendement soutenu maximal (m3/an)
95		0		
90		0		
85		0		
80		0		
75		0		
70		0		
65		0		
60		0		
55		0		
50		0		
45		0		
40		0		
35		0		
30	135044,0017	135044,0017		
25	0	135044,0017		
20	19693,44231	154737,444		
15	54095,05129	208832,4953		
10	503848,7634	712681,2587		
5	353426,0408	1066107,299		
0	729098,5736	1795205,873	359041	70000
-5	378983,2358	2174189,109	217419	70000
-10	292331,3767	2466520,486	164435	70000
-15		2466520,486	123326	70000
-20	89542,48528	2556062,971	102243	70000
-25	34984,99971	2591047,971	86368	70000
-30		2591047,971	74030	70000
-35		2591047,971	64776	70000
-40	690680,6268	3281728,597	72927	70000
-45		3281728,597	65635	70000
-50	132513,7575	3414242,355	62077	70000
-55	290410,7778	3704653,133		70000
-60		3704653,133		70000
-65		3704653,133		70000
-70		3704653,133		70000
-75		3704653,133		70000
-80		3704653,133		70000
-85		3704653,133		70000
-90		3704653,133		70000
-95		3704653,133		70000
-100		3704653,133		70000
-105		3704653,133		70000
-110		3704653,133		70000
-115		3704653,133		70000
-120		3704653,133		70000
-125		3704653,133		70000
-130		3704653,133		70000
-135		3704653,133		70000
-140		3704653,133		70000
-145		3704653,133		70000
-150		3704653,133		70000
total :	3704653,133			
total (m3/an):	67357			

Tableau 2 – Situation actuelle pour le groupe Mixte

DÉLAI POUR MATURITÉ (ans)	VOLUME (m3)	Volume cumulative (m3)	Moyenne mobile cumulative (m3/an)	Rendement soutenu maximal (m3/an)
95		0		
90		0		
85		0		
80		0		
75		0		
70		0		
65		0		
60		0		
55		0		
50		0		
45		0		
40		0		
35		0		
30		0		
25		0		
20		0		
15		0		
10	60835,08887	60835,08887		
5	94635,62266	155470,7115		
0	729683,7513	885154,4628	177031	38700
-5	176653,0698	1061807,533	106181	38700
-10		1061807,533	70787	38700
-15	321929,4533	1383736,986	69187	38700
-20	413436,3419	1797173,328	71887	38700
-25	92516,93317	1889690,261	62990	38700
-30		1889690,261	53991	38700
-35	66258,08754	1955948,349	48899	38700
-40	17995,39602	1973943,745	43865	38700
-45		1973943,745	39479	38700
-50		1973943,745	35890	38700
-55	356238,9973	2330182,742	38836	38700
-60		2330182,742	35849	38700
-65	177360,1318	2507542,874	35822	38700
-70	56424,5557	2563967,429		38700
-75		2563967,429		38700
-80		2563967,429		38700
-85		2563967,429		38700
-90		2563967,429		38700
-95		2563967,429		38700
-100		2563967,429		38700
-105		2563967,429		38700
-110		2563967,429		38700
-115		2563967,429		38700
-120		2563967,429		38700
-125		2563967,429		38700
-130		2563967,429		38700
-135		2563967,429		38700
-140		2563967,429		38700
-145		2563967,429		38700
-150		2563967,429		38700
total :	2563967,429			
total (m3/an):	36628			

Tableau 3 – Situation actuelle pour le groupe Résineux

DÉLAI POUR MATURITÉ (ans)	VOLUME (m3)	Volume cumulative (m3)	Moyenne mobile cumulative (m3/an)	Rendement soutenu maximal (m3/an)
95	0	0		
90	0	0		
85	0	0		
80	0	0		
75	0	0		
70	0	0		
65	0	0		
60	0	0		
55	0	0		
50	0	0		
45	0	0		
40	0	0		
35	0	0		
30	0	0		
25	0	0		
20	0	0		
15	0	0		
10	0	0		
5	24419,48387	24419,48387		
0	90605,20852	115024,6924	23005	17590
-5	129322,2289	244346,9213	24435	17590
-10	35918,87592	280265,7972	18684	17590
-15	365962,7669	646228,5642	32311	17590
-20	0	646228,5642	25849	17590
-25		646228,5642	21541	17590
-30	0	646228,5642	18464	17590
-35	36419,91808	682648,4823	17066	17590
-40	220269,4727	902917,9549	20065	17590
-45		902917,9549	18058	17590
-50	0	902917,9549	16417	17590
-55	273306,039	1176223,994	19604	27200
-60	215358,3615	1391582,355	21409	27200
-65	263226,0382	1654808,394	23640	27200
-70	41556,61339	1696365,007		27200
-75	0	1696365,007		27200
-80	0	1696365,007		27200
-85	0	1696365,007		27200
-90	0	1696365,007		27200
-95	0	1696365,007		27200
-100	0	1696365,007		27200
-105	0	1696365,007		27200
-110	0	1696365,007		27200
-115	0	1696365,007		27200
-120	0	1696365,007		27200
-125	0	1696365,007		27200
-130	0	1696365,007		27200
-135	0	1696365,007		27200
-140	0	1696365,007		27200
-145	0	1696365,007		27200
-150	0	1696365,007		27200
total :	1696365,007			
total (m3/an):	24234			

Annexe 6 : Revue de littérature sur la sylviculture du peuplier et du bouleau à papier

1. Bouleau à papier

1.1 Écologie

Le bouleau à papier pousse sur une grande variété de sol mais sa qualité et sa croissance sont optimales sur des stations mésique ou subhydrique avec des sols loameux et profonds. (Pothier 2005, Nolet 2009) C'est une espèce exigeante en éléments nutritifs et qui est sensible au manque d'eau (Pothier 2005).

Selon Nolet (2009), les meilleurs sites pour la culture du BOP sont « les dépôts lacustres ou marin, le long des rivages et sur les pentes adjacentes ».

1.2 Croissance

Son accroissement annuel moyen est maximal entre 50 et 90 ans (Pothier 2005)

Les peuplements denses de bouleaux favorisent la croissance en hauteur et l'élagage naturel et ont un impact direct sur la qualité des tiges pour le déroulage. (Nolet 2009)

1.3 Sylviculture

Le bouleau à papier n'est pas une essence de plantation au Québec.

Le bouleau à papier est sujet au dépérissement après des coupes de forte intensité (Pothier 2005). De plus, l'éclaircie commerciale n'est pas un traitement idéal pour le bouleau à papier puisqu'elle peut entraîner un dépérissement hâtif (Nolet 2009)

Les éclaircies précommerciales sont toutefois envisageables, surtout pour libérer les tiges de la compétition des autres espèces, dont le peuplier, et pour maintenir la proportion de bouleau dans le peuplement (Nolet 2009).

3.1.4 Portrait du bouleau en forêt privée

Sur le territoire à l'étude, le bouleau de plus forte dimension (200 dm³ par tige et plus) se trouve principalement dans les peuplements mélangés en association avec le peuplier ou le bouleau jaune. On le trouve également dans une strate regroupée feuillue de peuplier et bouleau blanc. Ces bouleaux de fort diamètre sont surtout situés sur des types écologiques MJ avec drainage modéré à imparfait.

2. Peuplier

2.1 Écologie

2.1.1 Faux-tremble

Le peuplier pousse sur une grande variété de sol mais sa qualité et sa croissance sont optimales sur des stations bien à modérément drainé, avec un bon apport en eau et en éléments nutritifs (Côté et Blanchette, 2009).

2.1.2 Hybride

Les meilleures stations pour le peuplier hybride sont les sols profonds à texture moyenne et bien alimentés en eau avec un pH neutre à légèrement acide (Périnet 2009).

2.2 Croissance

2.2.1 Faux-tremble

Sur les meilleurs sites, le peuplier faux-tremble peut atteindre l'âge d'exploitabilité absolu vers 45 ans (80 ans sur des sites plus pauvres).

2.2.2 Hybride

L'avantage du peuplier hybride est sa courte rotation, 15 à 25 ans, qui assure un retour plus rapide sur l'investissement que la forêt naturelle (Périnet 2009). La sélection génétique rend les clones plus résistants, mais il faut tout de même être vigilant, par exemple, vis-à-vis la rouille foliaire qui peut être transmise via le mélèze (Dancause 2008).

2.3 Sylviculture

2.3.1 Faux-tremble

L'intérêt du peuplier faux-tremble est qu'il présente une bonne croissance et ne nécessite pas d'intervention en cours de rotation, même sur les sites fertiles. Les éclaircies ne sont pas recommandées puisque le peuplier faux-tremble a une bonne capacité d'auto-éclaircie et d'auto-élagage, et que les interventions avant la coupe pourraient entraîner blessures et propagation de maladies (Côté et Blanchette, 2009).

Le peuplier se régénère facilement après une coupe totale puisqu'il se reproduit par drageonnement. Au besoin, un scarifiage léger peut stimuler le drageonnement (Côté et Blanchette, 2009). Au Témiscamingue, la régénération du peuplier ne présente pas, à première vue, une problématique.

2.3.2 Hybride

Le peuplier hybride ne tolère aucune compétition et demande par conséquent beaucoup d'entretien et d'investissement (préparation de terrain, dégagement, éclaircie, élagage) pour produire de beaux sujets de qualité supérieure (Périnet 2009). Le choix du site et du clone est primordial pour obtenir une bonne qualité de tige (Fortier 2011).

2.4 Portrait du peuplier en forêt privée

Sur le territoire à l'étude, le peuplier de plus forte dimension (500 dm³ par tige et plus) se trouve dans les peuplements mélangés ou de peuplier pur. Ces peupliers de fort diamètre sont surtout situés sur des types écologiques MJ avec drainage de bon à modéré.

Références

Côté, J.-F. et Blanchette, F. 2009. Peuplier faux-tremble [dans] MRNF. Consultation sur les Guides sylvicoles -29 avril 2009. Pagination multiple.

Dancause, A. 2008. Le reboisement au Québec – guide technique. Les publications du Québec, Québec. 177 p.

Fortier, J. 2011. Qualité du bois de peuplier hybride : effet du site, du clone et de l'âge sur les propriétés anatomiques, physiques et mécaniques de l'arbre. Info – RLQ. Vol. 8 No 2. 5 pages

Nolet, S. 2009. Bouleau à papier [dans] MRNF. Consultation sur les Guides sylvicoles - 29 avril 2009. Pagination multiple.

Périnet, P. 2009. Peuplier hybride [dans] MRNF. Consultation sur les Guides sylvicoles - 29 avril 2009. Pagination multiple.

Annexe 7 : Résultats des quatre (4) simulations d'évaluation des possibilités forestières

Scénario 1: Fiches réparties 100% Résineux et 0% Mixte

Essences et groupe d'essences	FEUILLU	MIXTE	RÉSINEUX	Total
AUF	8 441	2 563	94	11 097
BOP	12 115	3 722	841	16 679
PEU	43 398	9 892	932	54 222
EPM	9 312	10 618	13 361	33 291
SAB	8 339	7 140	1 774	17 253
THO	1 148	2 433	218	3 799
PINS	2 005	5 943	460	8 408
Total général	84 758	42 311	17 680	144 748

Scénario 2: Fiches réparties 80% Résineux et 20% Mixte

Essences et groupe d'essences	FEUILLU	MIXTE	RÉSINEUX	Total
AUF	8 441	2 617	94	11 152
BOP	12 115	3 801	839	16 755
PEU	43 398	10 101	929	54 428
EPM	9 312	10 842	13 315	33 469
SAB	8 339	7 291	1 768	17 398
THO	1 148	2 484	218	3 850
PINS	2 005	6 068	458	8 531
Total général	84 758	43 204	17 621	145 583

Scénario 3: Fiches réparties 75% Résineux et 25% Mixte

Essences et groupe d'essences	FEUILLU	MIXTE	RÉSINEUX	Total
AUF	8 441	2 626	94	11 161
BOP	12 115	3 816	838	16 769
PEU	43 398	10 140	928	54 466
EPM	9 312	10 884	13 300	33 496
SAB	8 339	7 319	1 766	17 424
THO	1 148	2 494	217	3 859
PINS	2 005	6 092	458	8 555
Total général	84 758	43 371	17 601	145 730

Scénario 4: Fiches réparties 70% Résineux et 30% Mixte

Essences et groupe d'essences	FEUILLU	MIXTE	RÉSINEUX	Total
AUF	8 441	2 635	94	11 170
BOP	12 115	3 828	837	16 780
PEU	43 398	10 172	927	54 497
EPM	9 312	10 919	13 285	33 516
SAB	8 339	7 342	1 764	17 445
THO	1 148	2 502	217	3 867
PINS	2 005	6 112	457	8 574
Total général	84 758	43 510	17 581	145 849

**Caractérisation des profils, des motivations et des comportements
des propriétaires forestiers québécois
par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées**

Étude réalisée pour le compte :
des agences régionales de mise en valeur des forêts privées et
du ministère des Ressources naturelles du Québec

Par :

La Fédération des producteurs forestiers du Québec,
le Groupe AGÉCO et
Ressources naturelles Canada

Novembre 2012

Auteurs

Marc-André Côté, ing.f. Ph.D.
Directeur général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec
Conception, analyse et rédaction

Diane Gilbert, agr., agroéconomie
Directrice Enquêtes et recensements, Groupe AGÉCO
Collecte de données et compilation des résultats (tableaux et figures)

Solange Nadeau, ing.f. Ph.D.
Sociologue forestière à Ressources naturelles Canada
Analyse et rédaction du volet études à l'extérieur du Québec

Citation complète : Côté, M-A. Gilbert, D. Nadeau, S. 2012. *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées*. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Rapport disponible au www.foretprivee.ca : 42 p. + annexes

Résumé

Les motivations et activités des 130 000 propriétaires forestiers québécois sont déterminantes pour le développement de l'industrie des produits forestiers, de la villégiature et du tourisme, ainsi que pour la protection de l'environnement. Il n'est donc pas étonnant que des enquêtes soient périodiquement réalisées pour comprendre ces motivations et décrire leurs activités. Ainsi, la présente enquête provinciale, suit celles réalisées en 1973, 1985 et 1999.

Le sondage téléphonique mené en 2012, auprès de 2215 propriétaires forestiers sélectionnés au hasard, a permis d'obtenir un portrait pour l'ensemble du Québec avec une marge d'erreur maximale de 2,3 %, 19 fois sur 20, mais également par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Les résultats montrent que plus de 80 % des propriétaires forestiers québécois exercent régulièrement de multiples activités complémentaires dans leurs forêts, à leur rythme, pour le plaisir, tout en espérant un revenu d'appoint à court terme ou un placement intéressant à long terme. Pour la plupart, les activités d'aménagement forestier et de prélèvement de bois, de produits forestiers non ligneux ou de gibiers, n'entrent pas en contradiction avec leur volonté de protéger leur milieu naturel. De plus, environ les trois quarts d'entre eux espèrent transmettre leurs lots boisés en héritage, ce qui influence vraisemblablement la gestion de la propriété.

Le maintien de ce niveau d'activité et ce désir de transmettre leurs propriétés en héritage peuvent s'expliquer, selon la littérature, par l'incorporation de l'aménagement du lot boisé au mode de vie du propriétaire, peu importe sa nature sociale. Ici, des facteurs intrinsèques à l'individu, telles ses valeurs personnelles et familiales, interviennent davantage pour expliquer son degré d'engagement dans des activités d'aménagement forestier. Le rôle des activités en forêt dans l'unité familiale, l'impact du travail en forêt sur la définition de l'individu ou son bien-être personnel, la fierté de détenir et gérer un patrimoine naturel seront ainsi des facteurs déterminants.

L'enquête menée en 2012, ainsi que la comparaison des données avec celles des sondages antérieurs, apportent plusieurs précisions sur les motivations et les comportements des propriétaires forestiers québécois.

Tables des matières

1. Introduction	8
2. Revue de littérature	10
3. But et objectifs	14
4. Méthodologie	16
5. Résultats du sondage téléphonique	22
6. Interprétation des résultats	38
7. Constats	40

Annexe A : Résultats du sondage par région du Québec

Annexe B : Comparaison avec les sondages antérieurs

Annexe C : Comparaison avec les autres juridictions

Annexe D : Questionnaire du sondage téléphonique

1. Introduction

Les activités des quelque 130 000 propriétaires forestiers québécois sont à la source de plusieurs industries d'importance, tels les secteurs des produits forestiers, des produits acéricoles, de la villégiature et du tourisme. De plus, la forêt privée détenue par ces propriétaires génère de nombreux services environnementaux pour la société, dont la protection des bassins versants et de la qualité de l'eau, le maintien des paysages et de la biodiversité dans le milieu forestier et l'emmagasinement de polluants atmosphériques.

Il n'est donc pas étonnant que les rédacteurs de politiques publiques s'intéressent à l'évolution des profils, des valeurs et des comportements des propriétaires forestiers.

Au Québec, des enquêtes furent réalisées auprès des propriétaires forestiers en 1973, 1985, ainsi qu'entre les années 1998 et 1999.^{1,2,3}

Ailleurs, dans les autres provinces canadiennes et dans les pays industrialisés, diverses enquêtes et études académiques sont régulièrement conduites auprès des propriétaires forestiers.^{4,5,6,7}

À l'aube d'un vaste exercice de planification régionale initié par les dix-sept agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec, il apparaissait nécessaire à plusieurs intervenants de mettre à jour notre compréhension des propriétaires forestiers québécois afin d'encourager la mise en valeur des potentiels disponibles par l'adaptation des réglementations, des programmes et des mesures de transfert de connaissances.

Sous la recommandation du Forum des Partenaires provinciaux de la forêt privée, seize agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont donc mandaté la Fédération des producteurs forestiers du Québec, organisme syndical représentant les propriétaires et producteurs forestiers québécois, pour planifier et réaliser une nouvelle enquête sur le sujet. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, ainsi que Ressources naturelles Canada, ont également contribué financièrement à la démarche. La Fédération des producteurs forestiers du Québec a pu compter sur l'expertise du Groupe AGÉCO pour la réalisation du sondage téléphonique auprès des propriétaires forestiers, allant du plan d'échantillonnage à la compilation des résultats sous formes de tableaux et figures. Madame Solange Nadeau, chercheuse de Ressources naturelles Canada, a collaboré à l'interprétation des résultats et leurs comparaisons avec les résultats d'enquêtes semblables dans d'autres juridictions.

¹ Brunelle, J-G. 1974. *Enquête sur les forêts privées*. Ministère des Terres et Forêts, Rapport interne : 125 p.

² CROP. 1985. *Sondage provincial sur les propriétaires forestiers*, rapport interne.

³ Nadeau, S. 2001. *Les propriétaires forestiers et leurs forêts : portrait de la situation dans quelques régions du Québec*. Rapport interne du Service canadien des forêts : 41 p.

⁴ Nadeau, S. 2010. *Propriétaires de terrains boisés de l'Île-du-Prince-Édouard*. Ressources naturelles du Canada. Rapport d'information M-X-225F : 104 p.

⁵ USDA Forest Service. 2005. *Design, Implementation and Analysis Methods for the National Woodland Owner Survey*. General Technical Report NE-336: 43 p.

⁶ Toppan, E. Picard, O. 2011. *Les forestiers privés à la loupe*. Forêt-Entreprise 197, mars 2011: 20-29

⁷ Nadeau, S. 2011. *Sondage auprès des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick*.

2. Revue de littérature

La littérature scientifique américaine et européenne montre qu'il n'existe pas un propriétaire de boisés moyen, mais plutôt différentes catégories de propriétaires forestiers qui possèdent leurs propres motivations (ce qu'ils pensent) et comportements (ce qu'ils font) quant à la gestion de leurs propriétés. Malheureusement, il existe peu d'études sur ce sujet au Québec et plusieurs de celles-ci revêtent un caractère régional.

Depuis vingt ans, les chercheurs américains et européens en sociologie forestière tentent d'identifier des indicateurs permettant de catégoriser ces propriétaires en fonction de leurs motivations et comportements quant à la gestion de leurs boisés. La plupart des chercheurs ont tenté d'expliquer et de prévoir le comportement des propriétaires de boisés par des indicateurs socio-économiques, tels l'occupation, l'âge, le revenu, le niveau d'éducation, etc.^{8,9} D'autres recherches tentent de mieux expliquer le comportement des propriétaires de boisés à l'aide d'indicateurs décrivant le mode de vie du propriétaire, tels le milieu de vie, les habitudes et les intérêts personnels.^{10,11} Davantage de travaux de recherche demeurent nécessaires puisque les liens de corrélation ne sont toujours pas établis clairement.^{12,13}

Ces recherches montrent néanmoins que les motivations à aménager un boisé sont de deux ordres :

- la présence de motivations externes, telles une opportunité de revenu, l'existence d'un programme gouvernemental d'aide financière, la disponibilité de service-conseil ou la présence d'avantages fiscaux;
- la présence de motivations internes tels le lien de l'activité avec les valeurs personnelles et la contribution de l'aménagement forestier à l'identité de l'individu.

Les motivations internes apparaissent comme les raisons fondamentales qui poussent un individu à aménager son boisé. Par la suite, les motivations externes influenceront davantage l'étendue des travaux ou le calendrier de réalisation des projets d'aménagement forestier.^{14,15}

Les motivations externes sont, quant à elles, largement influencées par l'évolution de la politique forestière du pays qui encouragera ou découragera certains comportements par des programmes incitatifs, des mesures réglementaires et des

⁸ Birch, T.W. 1994. *Private Forest-Land Owners of the United States*. USDA Forest Service Northeastern Forest Experiment Station. Ressource Bulletin NE-134 : 88 p.

⁹ Salmon, O. Brunson, M. Kuhns, M. 2006. *Benefit-Based Audience Segmentation : A Tool for Identifying NIPF Owner Education Needs*. Journal of Forestry December 2006: 419-425

¹⁰ Kendra, A. 2003. *New Landowners in Virginia's Forest : A Study of Motivations, Management Activities, and Perceived Obstacles*. PhD Thesis. Virginia Polytechnic Institute : 153 p. (p.33).

¹¹ Ziegenspeck, S. et al. 2004. *Lifestyle of Private Forest Owners as an Indication of Social Change*. Forest Policy & Economics 6 : 447-458

¹² Erickson, D. Ryan, R.L. De Young, R. 2002. *Woodlots in the Rural Landscape: Landowner Motivations and Management Attitudes in a Michigan Case Study*. Landscape & Urban Planning 58 (1-2): 101-112

¹³ Beach, R. H. et al. 2005. *Econometric Studies of NIPF: A Review and Synthesis*. Forest Policy & Economics 7: 261-281

¹⁴ Bliss, J.C. Martin, A.J. 1989. *Identifying NIPF Management Motivations with Qualitative Methods*. Forest Science 35 (2) : 601-622

¹⁵ Daniels, S.E et al. 2010. Examining the Compatibility between Forestry Incentives Programs in the US and the Practice of Sustainable Forest Management. Forests 2010 (1): 49-64

activités d'information et de formation. Les ressources et potentiels du boisé, jumelés aux conditions de mise en marché, sont également des motivations externes qui influenceront le comportement du propriétaire.

Les motivations internes sont influencées par de multiples facteurs telles l'ethnicité, l'identité familiale, l'éducation et l'identité personnelle du propriétaire forestier¹⁶.

- L'ethnicité réfère à la nation d'origine de la famille du propriétaire du boisé. Par exemple, certains chercheurs américains ont remarqué, sans le démontrer, que les immigrants en provenance du nord de l'Europe combinaient plus naturellement les activités sylvicoles et agricoles que les agriculteurs d'origine anglo-saxonne, ce qui suppose le respect de traditions ancestrales qui encourage cette complémentarité de productions dans leur pays d'origine.
- Les valeurs familiales réfèrent au rôle de la forêt au sein de l'unité familiale. La forêt peut être perçue comme une source de cohésion familiale par les activités qu'elle génère (les sucres au printemps, les balades en forêt à l'automne) et comme un lien entre les générations (la poursuite de la vision forestière des parents et la transmission des savoirs et habitudes aux enfants et petits-enfants).
- Les valeurs personnelles réfèrent aux préoccupations, intérêts et habitudes qui définissent l'identité d'une personne. Le travail en forêt pourra être thérapeutique et faire oublier les tracas du quotidien, l'aménagement forestier pourra être perçu comme un projet et un défi personnel, la forêt pourra être le lieu de travail idéal pour un individu préférant le grand air à l'environnement d'une usine ou d'un bureau. À cet effet, l'exposition au milieu forestier à un bas âge et sur une base continue sera déterminante dans le développement de ces intérêts et habitudes.
- L'éducation réfère aux interactions de l'individu avec de nouvelles formes de savoirs qui influenceront ses valeurs personnelles, ses habitudes et son comportement.

Puisqu'aucun facteur ne permet de prédire à lui seul les attitudes et comportements des propriétaires de boisés, ces facteurs agissant plutôt en complémentarité, des chercheurs tentent à présent de prédire ceux-ci par la description du mode de vie du propriétaire selon son occupation principale, son éducation, et ses valeurs personnelles et familiales.

En bref, il s'agit de voir comment l'aménagement forestier s'insère dans les habitudes des propriétaires de boisés. Par exemple, un propriétaire de boisé travaillant et vivant dans un milieu urbain n'insère pas l'aménagement forestier dans ses activités quotidiennes, mais plutôt dans ses moments de temps libre hors de son occupation principale. L'aménagement forestier est alors réalisé lors de la période consacrée à la détente, à la récréation et au bien-être et la récolte de bois n'est pas nécessairement une priorité financière pour l'individu qui retire un revenu de son occupation principale. À l'opposé, un propriétaire vivant à proximité de son boisé peut davantage insérer l'aménagement forestier dans ses tâches quotidiennes.^{17,18} Une étude américaine a ainsi démontré que la distance entre le lieu de résidence et le boisé

¹⁶ Bliss, J.C. Martin, A.J. 1989. *Identifying NIPF Management Motivations with Qualitative Methods*. Forest Science 35 (2) : 601-622

¹⁷ Ziegenspeck, S. et al. 2004. *Lifestyle of Private Forest Owners as an Indication of Social Change*. Forest Policy & Economics 6 : 447-458

¹⁸ Kendra, A. Hull, R.B. 2005. *Motivations and Behaviours of New Forest Owners in Virginia*. Forest Science 51 (2): 142-154

réduit la motivation pour mettre en valeur la propriété¹⁹.

En fait, plusieurs études démontrent qu'un mode de vie caractérisé par le désir de liberté et d'indépendance, le sentiment de contrôle sur son travail, la fierté retirée de la gestion de son patrimoine naturel, la volonté de préserver des traditions familiales sont des motivations aussi importantes pour un propriétaire que l'obtention d'un revenu tiré de l'exploitation des ressources de ses boisés.^{20,21}

Les sondages antérieurs démontrent d'ailleurs que les deux tiers des propriétaires québécois possèdent leurs boisés principalement pour la récréation et le simple plaisir. L'obtention d'un revenu d'appoint est un motif de possession énoncé uniquement par le tiers des propriétaires de boisés²². Ces résultats sont conformes avec plusieurs autres enquêtes réalisées aux États-Unis.^{23,24,25,26,27} Il est intéressant de noter que la récolte de bois était plus populaire lors du sondage effectué auprès des propriétaires de boisés québécois en 1985. Aux États-Unis, seulement 9 % des propriétaires indiquent détenir leurs boisés pour la récolte de bois²⁸. Enfin, la littérature précise que la taille de la propriété forestière influencera le comportement de leur propriétaire vis-à-vis l'aménagement forestier²⁹.

Ces constats prouvent que la transformation du mode de vie des propriétaires aura un impact significatif sur l'évolution de l'effort de mise en valeur des boisés. L'âge, l'occupation et le niveau de scolarité pourraient influencer directement l'attitude et les comportements généraux des propriétaires de boisés et, conséquemment, leurs décisions relatives à la mise en valeur de leur patrimoine forestier.

Les intervenants préoccupés par la protection et la mise en valeur du territoire forestier en milieu rural québécois doivent donc se montrer sensibles à cette évolution et chercher à mieux la comprendre. Cette enquête vise à préciser cette évolution.

¹⁹ Rickenbach, M. Kittredge, D.B. 2009. *Time and Distance: Comparing Motivations Among Forest Landowners in New England*. Small-Scale Forestry 8 : 95-108

²⁰ Kendra, A. Hull, R.B. 2005. *Motivations and Behaviours of New Forest Owners in Virginia*. Forest Science 51 (2): 142-154

²¹ Kingsley, N.P. et al. 1988. *Focus Group Interviewing Applied to Retired West Virginia NIPF*. Northern Journal of Forestry 5 : 198-200

²² Nadeau, S. 2001. *Les propriétaires forestiers et leurs forêts : portrait de la situation dans quelques régions du Québec*. Rapport interne du Service canadien des forêts : 41 p.

²³ Butler, B.J. Leatherberry, E.C. 2004. *America's Family Forest Owners*. Journal of Forestry 102 (7): 4-9

²⁴ Creighton, J.H. Baumgartner, D. M. 2002. *Ecosystem Management and NIPF Landowners in Washington State, USA*. Small-Scale Economics, Management and Policy 1 (1): 55-69

²⁵ Hogson, B. Tyrrel, M. 2003. *Literature Review : An Annotated Bibliography of the Published and Grey Literature on Family Forest Owners*. Global Institute of Sustainable Forestry Research Paper 002, Yale University : 17 p.

²⁶ Baughman, M. J. et al. *Motivating Forest Landowners in the North Central United-States*. Proceedings of the IUFRO Forestry Extension Conference, Lorne, USA, November 2001: 26-34

²⁷ Rickenbach, M. Kittredge, D.B. 2009. *Time and Distance: Comparing Motivations Among Forest Landowners in New England*. Small-Scale Forestry 8 : 95-108

²⁸ Butler, B.J. Leatherberry, E.C. 2004. *America's Family Forest Owners*. Journal of Forestry 102 (7): 4-9

²⁹ Ma, Z. Butler, B.J. Kittredge, D. Catanzaro, P. 2012. *Factors Associated with Landowner Involvement in Forest Conservation Programs in the US: Implications for Policy Design and Outreach*. Land Use Policy 29: 53-61

3. But et objectifs de l'étude

But Cette étude vise à mieux comprendre, par l'analyse de données d'enquête, l'évolution des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers dans les différentes régions du Québec.

Objectifs Cette étude vise précisément à :

1. Réaliser un sondage provincial avec stratification régionale auprès des propriétaires forestiers québécois.
2. Caractériser les profils, les motivations et comportements des propriétaires forestiers québécois quant à la gestion de leurs boisés.
3. Comparer les résultats de cette enquête avec les sondages réalisés auprès de cette même population dans le passé.
4. Comparer les résultats de cette enquête avec les initiatives récentes effectuées au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et aux États-Unis.
5. Évaluer l'impact de cette évolution sur les futures activités des propriétaires forestiers québécois.
6. Proposer, si nécessaire, des modifications aux programmes existants pour tenir compte de cette évolution.

4. Méthodologie

L'enquête par sondage téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de propriétaires forestiers de quatre hectares ou plus de boisés, par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, fut la méthode préconisée pour obtenir les données nécessaires à l'analyse. Par la suite, les résultats de ce sondage furent comparés aux sondages faits antérieurement au Québec et aux sondages récents réalisés aux États-Unis et dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le développement du questionnaire Plusieurs enquêtes récentes ont servi d'inspiration pour le développement du questionnaire. La première version du questionnaire a fait l'objet de bonifications en fonction des commentaires émis par les principaux intervenants provinciaux et régionaux du secteur de la forêt privée. Au total, une trentaine d'organismes ont participé à cet exercice de révision. Enfin, en mars 2012, la réalisation d'un prétest effectué auprès de 26 propriétaires forestiers, choisis au hasard dans les listes des propriétaires forestiers disponibles au moment d'effectuer le prétest du questionnaire (soit dans cinq des seize régions visées par l'enquête), nous a permis d'améliorer le questionnaire présenté à l'annexe D.

Le développement de la liste nominative des propriétaires forestiers québécois Il n'existe pas de liste centralisée des propriétaires forestiers québécois. L'obtention d'une seule source de données pour chacune des régions s'est avérée impossible. Les données disponibles proviennent donc de trois sources : le fichier des producteurs forestiers administré par les syndicats régionaux de producteurs forestiers (utilisé pour six régions), le rôle foncier des municipalités (utilisé pour sept régions) et la base de données de propriétaires forestiers des agences régionales de mise en valeur des forêts privées (utilisé pour trois régions). Le tableau 4.1 présente, pour chacun des territoires d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées au Québec, la provenance de la liste de propriétaires forestiers utilisée pour la sélection aléatoire des propriétaires à solliciter aux fins de l'étude.

Tableau 4.1 Provenance des listes de propriétaires forestiers selon la région

Région des agences de mise en valeur de la forêt privée	Provenance des listes de propriétaires forestiers
Abitibi	Liste des participants aux programmes de l'agence
Appalaches	Rôle foncier des municipalités du territoire
Bas-Saint-Laurent	Rôle foncier des municipalités du territoire
Bois-Francs	Rôle foncier des municipalités du territoire
Chaudière	Rôle foncier des municipalités du territoire
Côte-Nord	Rôle foncier des municipalités du territoire
Estrie	Fichier des producteurs du syndicat de producteurs forestiers
Gaspésie-Les-Îles	Fichier des producteurs du syndicat de producteurs forestiers
Lac-Saint-Jean	Fichier des producteurs du syndicat de producteurs forestiers
Lanaudière	Liste des participants aux programmes de l'agence
Laurentides	Région ne participant pas à l'enquête
Mauricie	Fichier des producteurs du syndicat de producteurs forestiers
Montérégie	Liste des participants aux programmes de l'agence
Outaouais	Rôle foncier des municipalités du territoire
Québec	Fichier des producteurs du syndicat de producteurs forestiers
Saguenay	Fichier des producteurs du syndicat de producteurs forestiers
Témiscamingue	Rôle foncier des municipalités du territoire
Total du Québec	Amalgame de ces listes

L'échantillonnage Un plan d'échantillonnage aléatoire simple a été retenu dans chacune des régions du Québec. La taille de cet échantillon a été établie afin que les résultats régionaux soient statistiquement fiables, considérant la marge d'erreur souhaitée par les intervenants régionaux (7 % ou 10 %, selon les régions), à un niveau de confiance de 95 %. La marge d'erreur choisie permet de déterminer la taille de l'échantillon de propriétaires forestiers à sonder; plus la marge d'erreur est faible, plus la taille de l'échantillon est grande.

Pour chaque région, les propriétaires forestiers à contacter ont été sélectionnés au hasard. Le tableau 4.2 présente la répartition des propriétaires forestiers dans la population, la taille des échantillons régionaux (nombre de propriétaires forestiers à contacter) et le nombre de répondants visés par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Tableau 4.2 Nombre total de propriétaires forestiers (population), nombre de propriétaires à contacter (échantillon) et nombre de répondants visés

Régions des agences de mise en valeur des forêts privées	Nombre de propriétaires de 4 hectares et plus *	Marge d'erreur souhaitée par les intervenants régionaux	Nombre de producteurs à contacter (considérant un taux de réponse de 60 %)	Nombre de répondants visés
Abitibi	6 300	10 % (19 fois sur 20)	159	96
Appalaches	12 800	7 % (19 fois sur 20)	323	194
Bas-St-Laurent	10 600	7 % (19 fois sur 20)	322	193
Bois-Francs	9 500	7 % (19 fois sur 20)	322	193
Chaudière	11 500	7 % (19 fois sur 20)	323	194
Côte-Nord	850	10 % (19 fois sur 20)	145	87
Estrie	9 200	7 % (19 fois sur 20)	321	193
Gaspésie-Les-Îles	5 000	7 % (19 fois sur 20)	316	190
Lac-Saint-Jean	3 600	10 % (19 fois sur 20)	158	95
Lanaudière	8 300	10 % (19 fois sur 20)	160	96
Mauricie	6 600	10 % (19 fois sur 20)	159	96
Montérégie	10 500	10 % (19 fois sur 20)	160	96
Outaouais	10 900	7 % (19 fois sur 20)	323	194
Québec	6 500	10 % (19 fois sur 20)	159	96
Saguenay	2 400	10 % (19 fois sur 20)	156	93
Témiscamingue	1 900	10 % (19 fois sur 20)	154	92
Total	116 450		3660	2198
Laurentides	13 400	Non participant		
Total du Québec	129 850			

* MRNF – Ressources et industries forestières : portrait statistique, édition 2010, basée sur les données de 2001 des plans de protection et de mise en valeur des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec.

Le sondage Le sondage téléphonique a été réalisé auprès de 2215 propriétaires forestiers possédant au moins quatre hectares de boisé, répartis dans toutes les régions du Québec (à l'exception de la région des Laurentides), durant les mois de mars, avril, mai et juin 2012.

Pour les données à l'échelle provinciale, les résultats de chaque région ont été pondérés selon le poids de la région dans la population (en termes de nombre de propriétaires forestiers). Par exemple, la région des Appalaches regroupe 11 % des propriétaires des régions participant à l'étude (12 800/116 450); ainsi, les résultats du sondage pour cette région se sont vus attribuer un poids de 11 % dans la détermination des résultats pour la province. Bien qu'il n'existe pas de liste unique de propriétaires forestiers, l'information couramment utilisée sur le nombre de propriétaires forestiers de quatre hectares et plus au Québec reste celle publiée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Ressources et industries forestières : portrait statistique, édition 2010, basée sur les données de 2001 des plans de protection et de mise en valeur des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Québec).

Pour les résultats à l'échelle du Québec, la marge d'erreur maximale obtenue est de 2,3 % (19 fois sur 20). Pour les régions Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Bois-Francs, Chaudière, Estrie, Gaspésie-Les-Îles et Outaouais, la marge d'erreur maximale obtenue est de 7 %, 19 fois sur 20; pour les autres régions, elle est de 10 %. La marge d'erreur est une estimation de l'étendue que pourraient montrer les résultats d'un sondage si le même sondage avait été effectué à plusieurs reprises à partir des mêmes populations.

Tableau 4.3 Suivi du nombre de propriétaires forestiers des échantillons et taux de réponse, par région du Québec

Régions	Échantillon initial	Échantillon additionnel	Échantillon de départ	No de tél. non disponible	Échantillon de départ révisé	Répondants non admissibles	Pas de service au no de tél.	Échantillon effectif	Refus de répondre	Entrevues incomplètes	Propriétaires non rejoints	Entrevues complétées	Taux de réponse
Abitibi	159	63	222	0	222	18	66	138	32	0	11	95	69%
Appalaches	323	104	427	38	389	49	28	312	60	1	55	196	63%
Bas-Saint-Laurent	322	147	469	52	417	50	34	333	78	0	59	196	59%
Bois-Francs	322	628	950	328	622	209	40	373	119	5	57	192	51%
Chaudière	323	2	325	0	325	20	7	298	44	5	51	198	66%
Côte-Nord	145	177	322	130	192	35	8	149	34	0	28	87	58%
Estrie	321	82	403	0	403	57	46	300	62	6	38	194	65%
Gaspésie	316	164	480	1	479	71	97	311	71	7	40	193	62%
Lac-Saint-Jean	158	141	299	13	286	70	61	155	26	1	33	95	61%
Lanaudière	160	37	197	0	197	20	31	146	22	2	24	98	67%
Mauricie	159	43	202	0	202	28	12	162	45	3	17	97	60%
Montérégie	160	40	200	0	200	19	37	144	24	2	21	97	67%
Outaouais	323	765	1088	555	533	67	130	336	108	0	34	194	58%
Québec	159	82	241	13	228	36	31	161	48	1	16	96	60%
Saguenay	156	116	272	18	254	50	54	150	30	2	24	94	63%
Témiscamingue	154	18	172	15	157	12	10	135	9	3	30	93	69%
Total	3660	2609	6269	1163	5106	811	692	3603	812	38	538	2215	61%

Le tableau 4.3 présente le suivi des échantillons de propriétaires forestiers, par région. Le nombre de propriétaires forestiers des échantillons initiaux n'a pas permis d'atteindre le nombre de répondants visés par l'étude, étant donné que les listes fournies par des agences contenaient des numéros de téléphone hors service ou manquants, et des propriétaires possédant moins de quatre hectares de boisé (non admissibles à l'étude). Une deuxième sélection aléatoire de propriétaires forestiers a donc dû être effectuée pour certaines régions.

Au total, 2215 des 3603 propriétaires forestiers admissibles à l'étude, et dont les coordonnées téléphoniques étaient valides, ont accepté de collaborer à la présente étude, pour un taux de réponse de 61 %. Il a été convenu que le profil, les motivations et les comportements des propriétaires forestiers n'étaient pas liés à la présence ou non de leur numéro de téléphone sur les listes régionales de propriétaires forestiers.

**Les limites
méthodologiques**

Rappelons qu'il n'existe pas de liste unique de propriétaires forestiers, contenant de l'information valide, à jour, et que les listes régionales de propriétaires forestiers utilisées aux fins de la présente étude provenaient de trois sources : les syndicats régionaux de producteurs forestiers, les municipalités et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Les résultats montrent que globalement, la provenance des listes n'influence pas les résultats, à l'exception des questions portant sur la participation des propriétaires forestiers aux programmes gérés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées. En effet, les répondants des régions de l'Abitibi, de Lanaudière et de la Montérégie, sélectionnés à partir des listes internes de ces organismes, ont logiquement démontré une plus grande connaissance et participation aux programmes d'aide financière que les propriétaires des autres régions.

La comparaison des résultats selon la provenance de la liste de propriétaires forestiers des syndicats de producteurs forestiers (6 régions) ou le rôle foncier des municipalités (7 régions) montre une différence statistique sur quelques éléments sondés (25 questions sur les quelque 115 questions et sous-questions posées), à un seuil de 1 %. Bien qu'une différence statistique soit identifiée entre les résultats des deux groupes, l'importance de cette différence doit être interprétée en fonction des objectifs de l'étude. La mesure de la force de la relation (dépendance) entre la provenance de la liste et la variable étudiée est également prise en compte dans l'interprétation des résultats. Ainsi, pour 19 des 25 éléments sondés pour lesquels une différence statistique est observée selon la provenance des listes de propriétaires forestiers, la force de la dépendance entre le résultat et la provenance des listes de propriétaires forestiers est extrêmement faible. Quant aux six autres paramètres sondés pour lesquels une différence statistique est observée (tableau ci-après), la force de la relation du paramètre sondé avec la provenance des listes de propriétaires est qualifiée faible (un minimum acceptable).

Paramètre mesuré (différence significative) % des propriétaires forestiers	Groupe Rôle foncier	Groupe Syndicats	Force de la relation
Résidence à plus de 100 km du plus proche boisé	8%	4%	Faible
Posséder un boisé car inclus dans l'achat d'une propriété	41%	36%	Faible
Prévoir récolter des PFNL d'ici 5 ans	11%	15%	Faible
Posséder un plan d'aménagement forestier	51%	61%	Faible
Ne pas avoir utilisé les programmes d'aide financière pour l'aménagement forestier car pas au courant de ces programmes	31%	18%	Faible
Ne pas aménager la forêt étant donné le prix du bois	39%	51%	Faible

Par ailleurs, quelques résultats du sondage ne correspondent pas parfaitement aux données réelles connues. C'est le cas pour la détention d'un plan d'aménagement forestier, les participants aux programmes de mise en valeur des forêts privées et la superficie des boisés dans une région donnée. Les données réelles prévalent sur les résultats de sondage. Ces écarts s'expliquent vraisemblablement par les listes utilisées, la nature des répondants versus la population des propriétaires forestiers, et d'autres facteurs qui n'ont pas été quantifiés dans cette enquête.

Structure du document

Le chapitre 2 présentera l'état de connaissance sociologique des propriétaires forestiers, décrite dans la littérature scientifique sur le sujet. Le chapitre 5 présentera les tendances provinciales dégagées des résultats du présent sondage et des sondages antérieurs, tandis que l'Annexe A détaillera ces tendances par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Le chapitre 6 comparera ces résultats

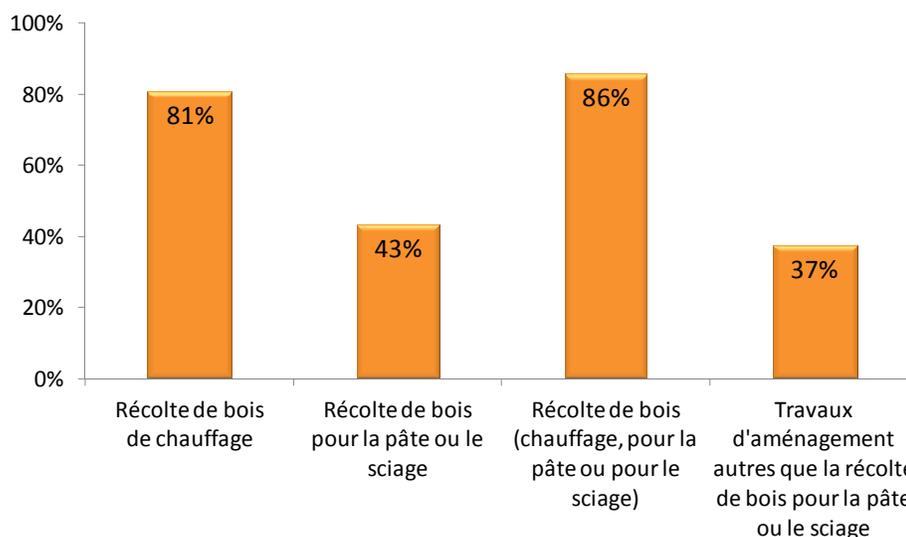
avec la littérature scientifique. Enfin, le chapitre 7 proposera diverses mesures formulées à partir de l'analyse des données de l'enquête.

L'annexe A présente en détail les réponses au sondage par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. L'annexe B compare des résultats de cette enquête avec les données des enquêtes réalisées antérieurement au Québec auprès de la même population. L'annexe C compare des résultats de cette enquête avec des enquêtes récentes menées dans des juridictions avoisinantes du Québec. L'annexe D présente le questionnaire du sondage téléphonique.

5. Résultats du sondage téléphonique

Des propriétaires forestiers actifs Les données du sondage, réalisé en 2012, indiquent un niveau d'activité élevé parmi la population de propriétaires forestiers québécois. La figure 5.1 montre que 81 % des propriétaires forestiers sondés mentionnent avoir récemment récolté, ou fait récolté, du bois de chauffage au cours des 5 dernières années, et que 43 % ont récolté, ou fait récolté, du bois destiné à la fabrication de pâte ou de bois d'œuvre pour cette même période. Au total, ce sont 86 % des propriétaires forestiers qui ont récolté, ou fait récolter, soit du bois de chauffage, soit du bois pour la pâte ou le sciage, soit les deux types d'activités.

Figure 5.1 Proportion de propriétaires de lots boisés réalisant des activités de récolte et d'aménagement forestier, au Québec (5 dernières années)



Ce niveau d'activité se vérifie géographiquement puisque le tableau 5.1 montre que les tendances provinciales se répètent à l'échelle de chacune des régions du Québec, avec un niveau de récolte de bois variant de 76 % à 96 %, par rapport à la moyenne provinciale de 86 %. Toutefois, Le pourcentage de propriétaires forestiers affirmant récolter du bois de pâte ou de sciage varie toutefois d'une région à une autre, passant de 27 % en Abitibi à 67 % dans la Chaudière (tableau 5.1).

Ce niveau d'activité se constate également dans le temps puisque la comparaison de ces données avec les sondages réalisés en 1973 et 1985, auprès de la même population, montre un niveau d'activité similaire. À cet égard, les données du tableau 5.2 indiquent que les pourcentages de propriétaires forestiers affirmant récolter du bois de chauffage et de bois à pâte n'ont pas changé entre 1985 et 2012, à l'échelle provinciale.

Tableau 5.1 Proportion de propriétaires de lots boisés réalisant des activités de récolte et d'aménagement forestier, par région du Québec

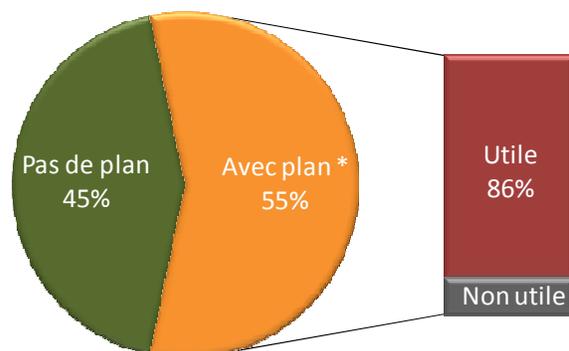
Région	Récolte de bois de chauffage	Récolte de bois pour la pâte ou le sciage	Récolte de bois (chauffage, pour la pâte ou pour le sciage)	Travaux d'aménagement autres que la récolte de bois pour la pâte ou le sciage
	% des propriétaires forestiers			
Abitibi	71%	27%	76%	49%
Appalaches	79%	45%	85%	31%
Bas St-Laurent	79%	46%	85%	40%
Bois-Francs	88%	42%	89%	44%
Chaudière	80%	67%	87%	32%
Côte-Nord	74%	32%	80%	59%
Estrie	88%	59%	94%	27%
Gaspésie	77%	26%	79%	36%
Lac-St-Jean	89%	47%	96%	56%
Lanaudière	81%	28%	83%	56%
Mauricie	76%	39%	85%	39%
Montérégie	81%	24%	86%	45%
Outaouais	74%	29%	78%	27%
Québec	93%	45%	94%	38%
Saguenay	83%	43%	85%	35%
Témiscamingue	78%	31%	83%	30%
Moyenne	81%	43%	86%	37%

Tableau 5.2 Activités de récolte réalisées sur le lot boisé au cours des dernières décennies

Activités	1973	1985	2012
Récolte de bois de chauffage	n. d.	80 %	81 %
Récolte de bois à pâte	25 %	42 %	43 %

Autres indicateurs du niveau d'activité des propriétaires forestiers québécois; 37 % affirme avoir effectué des travaux d'aménagement forestier, autres que la récolte de bois, au cours des cinq dernières années (figure 5.1). Aussi, 59 % des répondants ont indiqué détenir un plan d'aménagement forestier, ce qui concorde avec les estimations à ce sujet puisque les programmes gouvernementaux ont subventionné la production d'environ 60 000 plans au cours des dix dernières années. Les modifications survenues aux programmes gouvernementaux soutenant financièrement la réalisation de plans pourraient modifier ce comportement.

Figure 5.2 Possession d'un plan d'aménagement par les propriétaires forestiers et évaluation de son utilité relative, au Québec

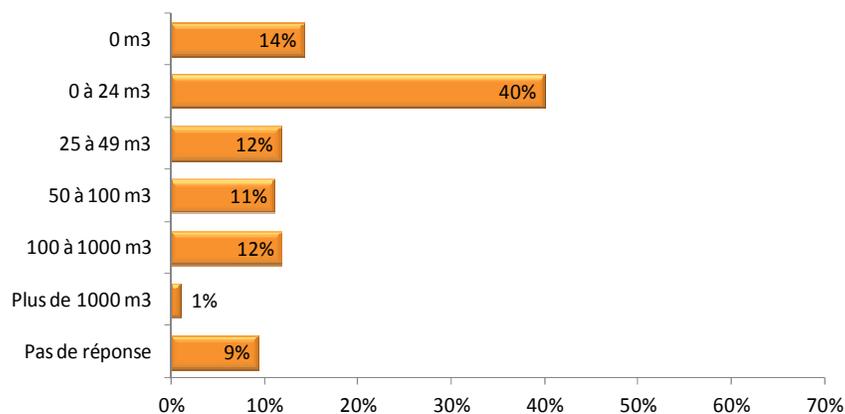


* Moyenne sans tenir compte des régions Abitibi, Lanaudière et Montérégie, car les listes de propriétaires forestiers utilisées pour ces régions proviennent des agences de mise en valeur des forêts privées; les résultats se rapportant à la possession d'un plan d'aménagement en sont influencés.

Cependant, la seule mention de récolter du bois n'est pas suffisante et le volume récolté doit aussi être évalué pour comprendre l'importance de cette activité chez un propriétaire de lot boisé. À cet effet, les données présentées à la figure 5.3 révèlent que 77 % d'entre eux ont indiqué avoir récolté moins de 100 m³ de bois au cours des cinq dernières années, et 54 % des propriétaires moins de 25 m³s. Ces résultats confirment le caractère d'activité à temps partiel, voire de passe-temps, pour une majorité. Cette récolte est néanmoins proportionnelle à la taille moyenne de la propriété forestière des répondants qui est de 75 hectares

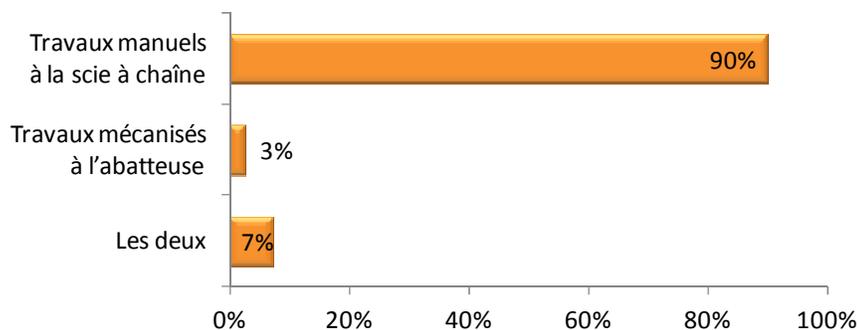
Toutefois, 12 % des propriétaires forestiers disent avoir récolté entre 100 et 1000 m³s et 1 % plus de 1000 m³s au cours des cinq dernières années.

Figure 5.3 Récolte de bois (chauffage, pâte, sciage) au cours des cinq dernières années chez les propriétaires forestiers, au Québec



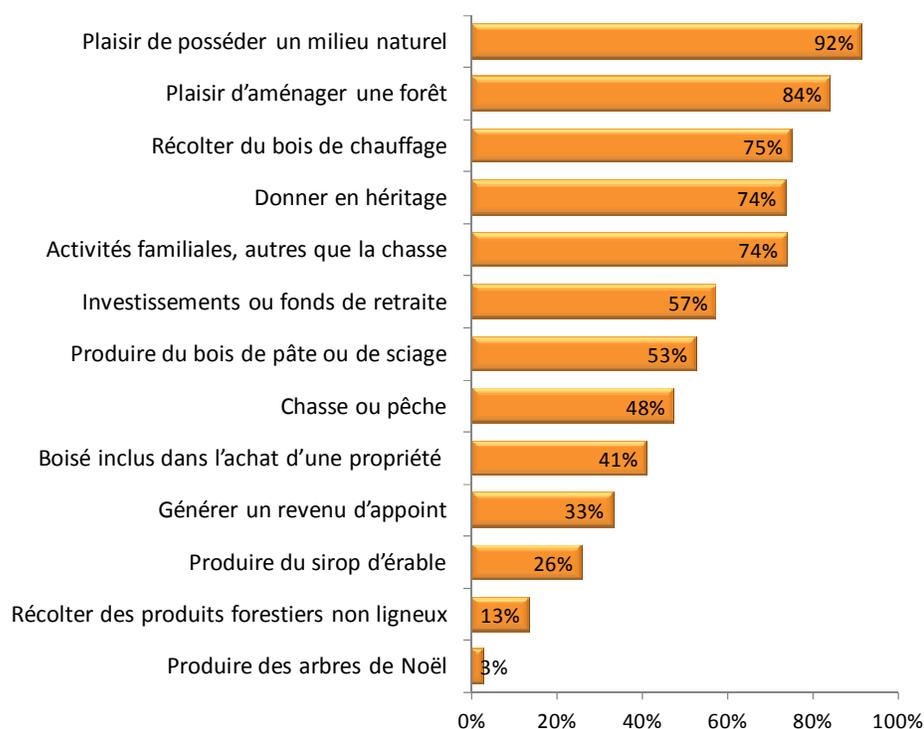
Une large proportion de propriétaires réalise leurs travaux d'abattage de façon manuelle à la scie à chaîne, tel que le montre la figure 5.4.

Figure 5.4 Mécanisation de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers du Québec



De plus, l'activité sur un lot boisé ne peut se mesurer uniquement par les projets d'aménagement forestier. Questionnés sur leurs motivations, 74 % des répondants ont ainsi affirmé détenir un boisé pour des activités familiales, autres que la chasse, 48 % pour y exercer la chasse ou la pêche, 26 % pour produire du sirop d'érable et 13 % pour cultiver ou récolter des produits forestiers non ligneux (figure 5.5).

Figure 5.5 Motivations des propriétaires forestiers du Québec de posséder un lot boisé

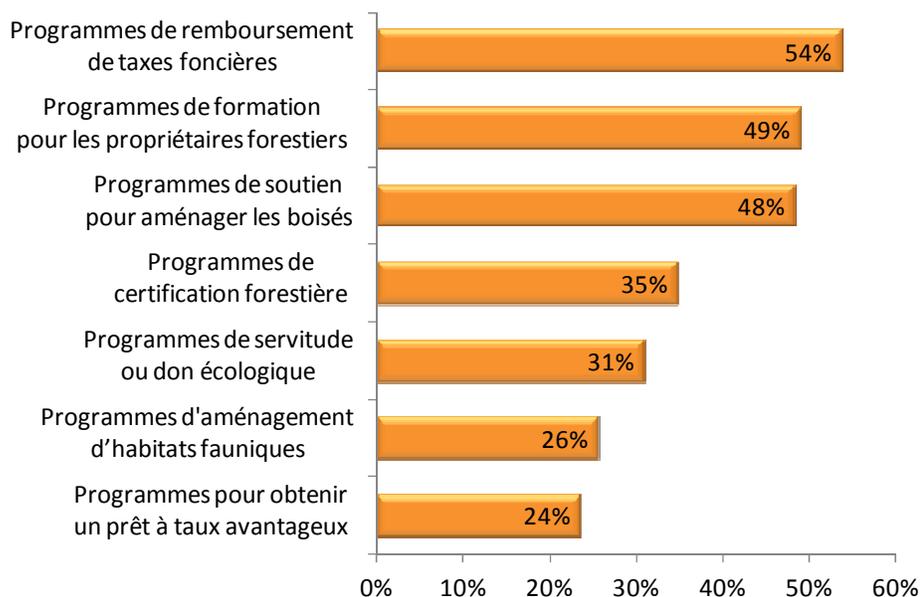


Ces résultats nous permettent de saisir l'ampleur des activités se déroulant sur le territoire forestier privé, et ce, peu importe la région du Québec, notamment si ces pourcentages sont transposés en nombre absolu de propriétaires forestiers.

Une mobilisation élevée Les données du sondage démontrent que les politiques gouvernementales québécoises pour développer le territoire forestier privé québécois ont permis de mobiliser une majorité de propriétaires forestiers. Au fil des ans, les lois, réglementations et programmes mis en œuvre pour inciter les propriétaires à aménager leurs lots boisés et y récolter du bois pour l'industrie des produits forestiers semblent avoir atteint leur cible lorsqu'on constate leur niveau de connaissance des mesures de soutien qui leur sont destinés, leur utilisation de ces programmes et, ultimement, leurs activités forestières.

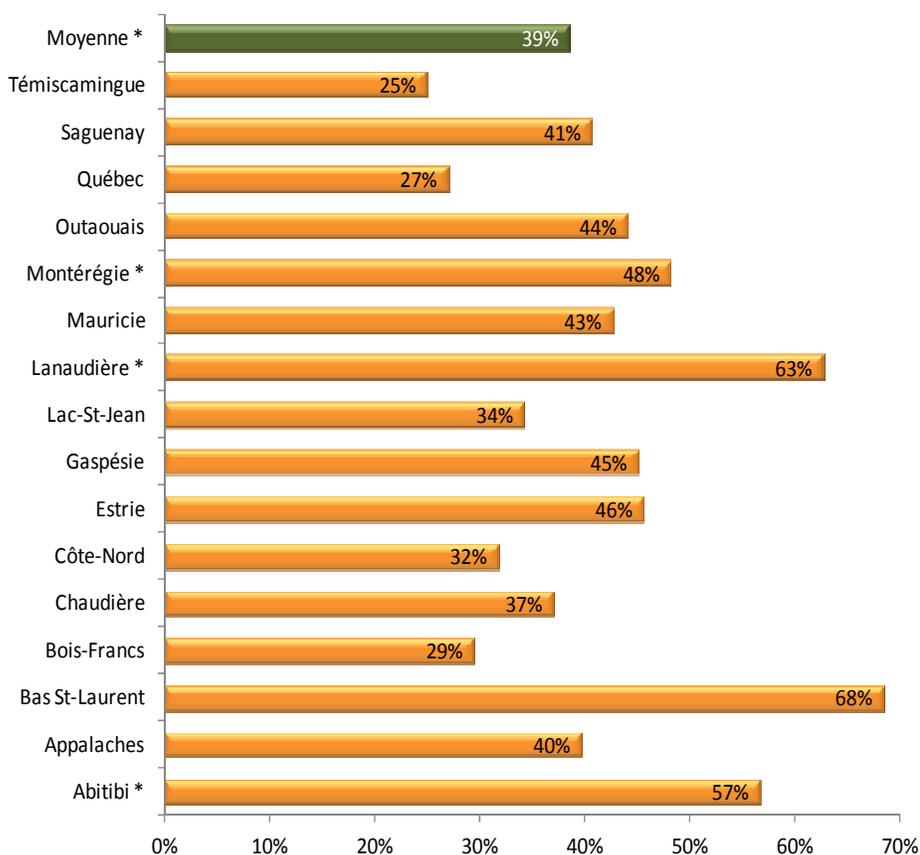
Ainsi, la moitié des propriétaires sondés mentionnent connaître l'existence du Programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers, des programmes de formation offerts aux propriétaires forestiers et du Programme de mise en valeur des forêts privées. Plus du tiers des propriétaires forestiers disent connaître des initiatives de certification environnementale des pratiques forestières. Plus du quart des propriétaires forestiers se disent au fait de programmes de servitude ou de don écologique, de programmes de soutien à l'aménagement d'habitats fauniques ou de programmes de financement forestier (figure 5.6). Cette connaissance, bien qu'élevée à la grandeur la province est variable d'une région à une autre (voir Annexe - Tableau A.12).

Figure 5.6 Connaissances des propriétaires forestiers des mesures de soutien qui leur sont destinées, au Québec



Cette connaissance s'est traduite par une participation aux divers programmes qui leurs sont destinés. La proportion des répondants ayant bénéficié d'une aide financière gouvernementale ou provenant d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées, varie ainsi de 25 à 68 % selon la région, avec une moyenne provinciale de 39 % des personnes sondées (figure 5.7).

Figure 5.7 Proportion de propriétaires forestiers ayant bénéficié d'une aide financière gouvernementale, ou provenant d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées, pour réaliser des travaux d'aménagement forestier (5 dernières années)



* Le Québec : moyenne sans tenir compte des régions Abitibi, Lanaudière et Montérégie, car les listes de propriétaires forestiers utilisées pour ces régions proviennent des agences de mise en valeur des forêts privées. Les résultats se rapportant à l'aide financière provenant du gouvernement ou d'une agence régionale sont donc influencés par la provenance de la liste de propriétaires.

Ces propriétaires forestiers font appel aux divers intervenants œuvrant en forêt privée pour les soutenir dans la mise en valeur de leurs boisés et la commercialisation des bois qui y sont récoltés. Les services offerts par les groupements forestiers, les coopératives forestières, les syndicats de producteurs de bois et les firmes d'ingénieurs forestiers sont largement connus et utilisés par cette clientèle, si l'on se fie aux données présentées à la figure 5.8. Ainsi, 42 % des répondants sollicitent les services de groupements forestiers ou de coopératives forestières, 32 % l'aide de syndicats de producteurs de bois et 21 % l'aide de firme d'ingénieurs forestiers pour planifier et réaliser des travaux d'aménagement forestier sur leurs propriétés. Ce pourcentage varie selon la présence relative de l'un ou l'autre de ces intervenants dans une région donnée (voir Annexe A - Tableau A.27).

Ces résultats ne doivent cependant pas occulter le rôle prédominant du propriétaire forestier et de sa famille dans la planification et la réalisation des travaux sur ses lots boisés assumés par 83 % des répondants (figure 5.8). Cette réalité est similaire dans l'ensemble des régions du Québec. La famille ou les proches sont également une source d'information privilégiée pour près de la moitié des propriétaires forestiers (figures 5.9 et 5.10).

Figure 5.8 Intervenants participant à la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier chez les propriétaires forestiers, au Québec

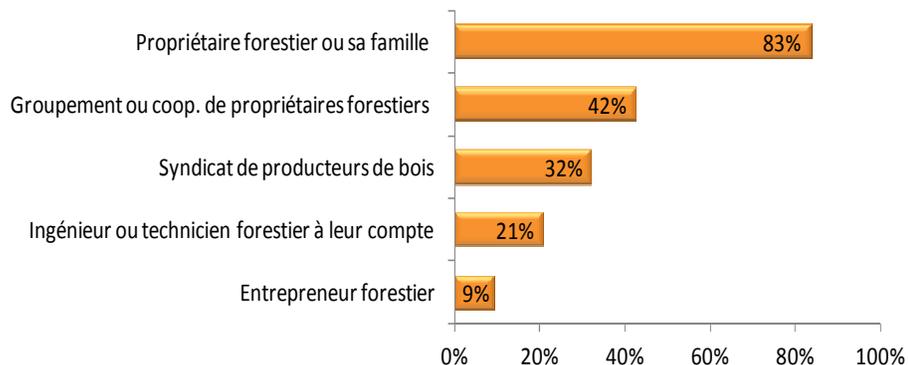


Figure 5.9 Sources d'information utilisées pour acquérir des connaissances sur la forêt

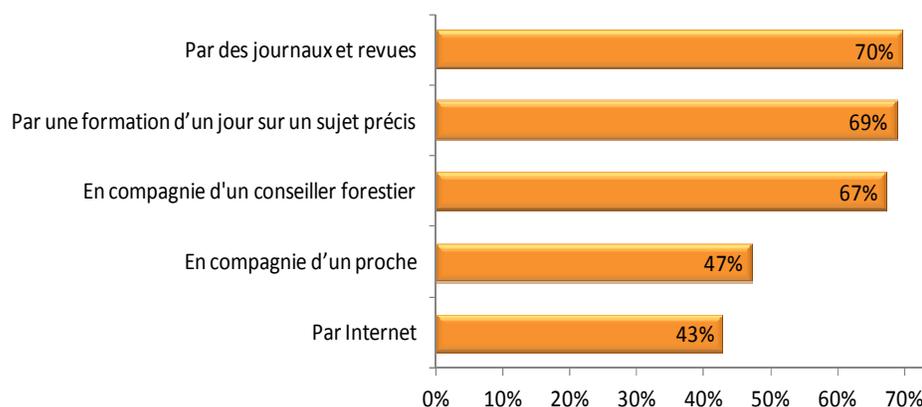
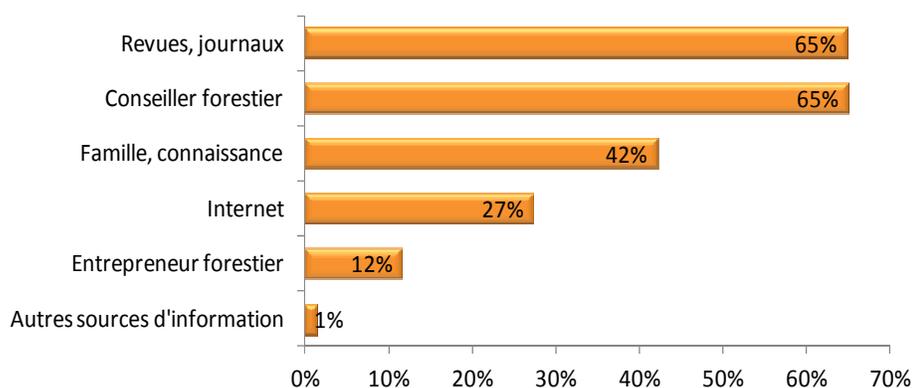


Figure 5.10 Source d'information consultée avant une prise de décision relative au lot boisé



Ces données de sondage sur la mobilisation des propriétaires viennent corroborer les données d'autres sources, telle La forêt privée chiffrée, sur la participation réelle des propriétaires forestiers aux divers programmes de soutien à l'aménagement forestier, ou encore les données disponibles sur les propriétaires commercialisant du bois de trituration ou de sciage.

Un profil de propriétaires forestiers en mutation?

Les résultats sur le niveau d'activité des propriétaires forestiers peuvent néanmoins étonner lorsqu'on mesure l'évolution de leur profil sociologique entre 1973 et 2012.

Autrefois largement détenue par des agriculteurs, la forêt privée appartient aujourd'hui à une diversité de groupes sociaux, présentant des différences socio-économiques, mais aussi plusieurs similitudes. Ainsi, le tableau 5.3 montre que les agriculteurs ne représentent plus que 14 % des propriétaires forestiers québécois, comparativement à 41 % en 1973. À l'inverse, le pourcentage de la catégorie des propriétaires forestiers retraités est, depuis, passé de 11 % à 33%. Les cols bleus (ouvriers, commis, travailleurs forestiers) et les cols blancs (entrepreneurs, gestionnaires, professionnels et techniciens) représentent respectivement 30 % et 21 % de la population des propriétaires forestiers.

Tableau 5.3 Occupation principale du propriétaire forestier québécois

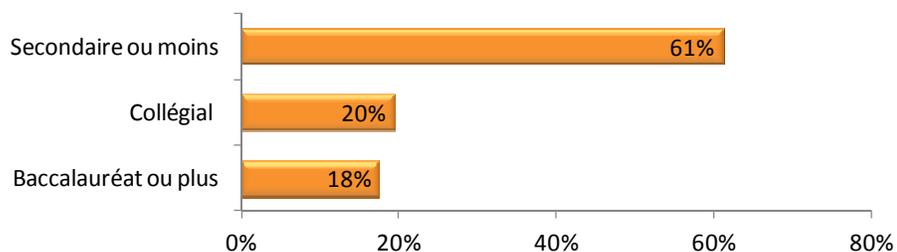
	1973	1985	2012
Agriculteur	41 %	32 %	14 %
Col bleu (commis, ouvrier, travailleur forestier)	27 %	26 %	30 %
Col blanc (entrepreneur, professionnel, technicien)	n. d.	21 %	21 %
Retraité	11 %	16 %	33 %
Autres	21 %	5 %	3 %

La scolarité des propriétaires de lots boisés a également connu une évolution notable au cours des quarante dernières années, à l'instar de la société québécoise. Le pourcentage des détenteurs d'un diplôme secondaire est passé de 13 % à 39 % parmi la population des propriétaires forestiers. Plus de 18 % détiennent aujourd'hui un baccalauréat. Ce pourcentage dépasse même les 33 % dans les régions de Lanaudière et de la Montérégie (Annexe A : Tableau A.3).

Tableau 5.4 Évolution du niveau de scolarité des propriétaires forestiers

	1973	1985	2012
Diplôme du niveau secondaire ou moins	87 %	n. d.	61 %
Diplôme de niveau collégial et plus	13 %	n. d.	39 %

Figure 5.11 Niveau de scolarité complété des propriétaires forestiers, au Québec, en 2012



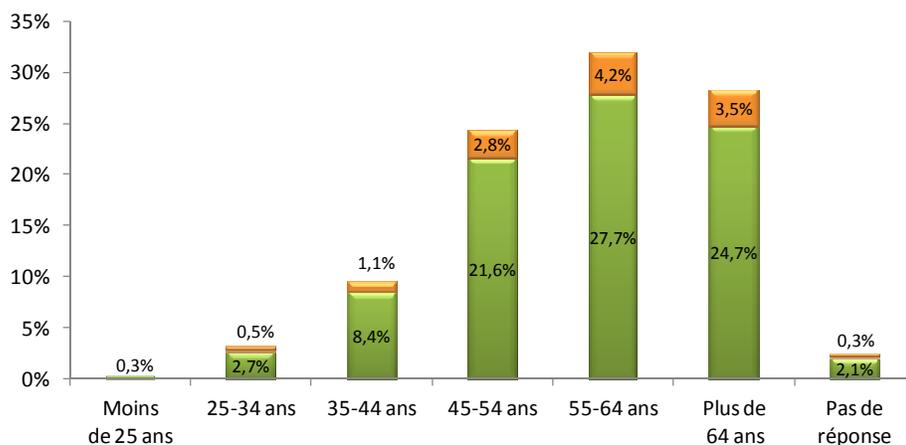
De plus, le nombre de femmes propriétaires d'un lot boisé est passé de 5 % à 12 % entre 1985 et 2012. Cette question ne fut pas posée en 1973. Les données du sondage indiquent également que 9 % des femmes propriétaires se retrouvent dans la classe

d'âge des 35 à 44 ans et 28 % dans la classe d'âge des plus de 64 ans, soit des proportions semblables à celles des hommes (Tableau 5.5).

Tableau 5.5 Répartition des hommes et des femmes propriétaires forestiers, par strate d'âge, au Québec, en 2012

	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	0,3 %	0,0 %	0,3 %
25-34 ans	3 %	4 %	3 %
35-44 ans	10 %	9 %	10 %
45-54 ans	25 %	22 %	24 %
55-64 ans	32 %	34 %	32 %
Plus de 64 ans	28 %	28 %	28 %
Pas de réponse	2 %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Figure 5.12 Répartition des hommes et des femmes propriétaires forestiers, par strate d'âge, au Québec, en 2012



Cette fragmentation des propriétaires forestiers pourrait présumer une diversification des valeurs personnelles et des motivations pour détenir un boisé.

Toutefois, certaines de leurs caractéristiques socioéconomiques demeurent semblables au fil des ans. La moyenne d'âge des propriétaires forestiers demeure relativement élevée d'une période à une autre, passant de 51 ans en 1985 à 59 ans en 2012, et les répondants de plus de 55 ans représentent aujourd'hui 60 % des personnes sondées. La durée de possession des boisés n'a pas changé puisque 74 % des propriétaires forestiers disent aujourd'hui détenir leurs lots depuis plus de 10 ans, la même proportion qu'en 1973 (tableau 5.6). Enfin, les revenus tirés de l'activité forestière n'ont guère évolués, car plus de 90 % des propriétaires de lots boisés ont affirmé y tirer moins de 25 % de leur revenu familial, tant en 2012 qu'en 1973 (tableau 5.7).

Tableau 5.6 Durée de possession du lot boisé (années)

	1973	1985	2012
Moins de 5 ans	12 %	n. d.	9 %
De 5 à 10 ans	14 %	n. d.	16 %
De 11 à 20 ans	27 %	n. d.	23 %
Plus de 20 ans	46 %	n. d.	51 %

Tableau 5.7 Proportion du revenu familial tiré de la propriété forestière

	1973	1985	2012
0 à 25 %	94 %	n. d.	95 %
26 à 50 %	4 %	n. d.	3 %
51 à 75 %	2 %	n. d.	1 %
76 à 100 %	1 %	n. d.	1 %
NRP/NSP		n. d.	1 %

Au niveau des motivations exprimées pour détenir un lot boisé, la notion de plaisir devance aujourd'hui l'opportunité d'obtenir un revenu d'appoint pour la vaste majorité des propriétaires forestiers. Cela ne signifie pas que la culture et le prélèvement des ressources naturelles ne puissent pas rimer avec plaisir. Ainsi, 92 % des répondants ont indiqué détenir un lot boisé pour le plaisir de posséder un milieu naturel, 84 % pour le plaisir d'aménager une forêt, 75 % pour récolter du bois de chauffage, 74 % pour réaliser des activités familiales, autres que la chasse, et 48 % pour y exercer la pratique de la chasse ou de la pêche. À l'inverse, seulement 33 % des propriétaires forestiers sondés ont affirmé détenir un boisé pour générer un revenu d'appoint. Notons que 74 % des répondants perçoivent leurs boisés comme un legs aux enfants et 57 % comme un fonds de placement ou de retraite (figure 5.5).

Si l'on compare ces résultats aux sondages de 1973 et 1985, on constate que les motivations liées à la détente, à la récréation et au plaisir sont en nette progression. En 1973, à peine 9 % des répondants déclaraient cette motivation, comparativement à 60 % en 1985 et 92 % en 2012. Les motivations liées aux placements et investissements financiers ont connu également une progression durant cette période, étant exprimées par 38 % des propriétaires forestiers en 1973, 53 % en 1985 et 57 % aujourd'hui (tableau 5.8).

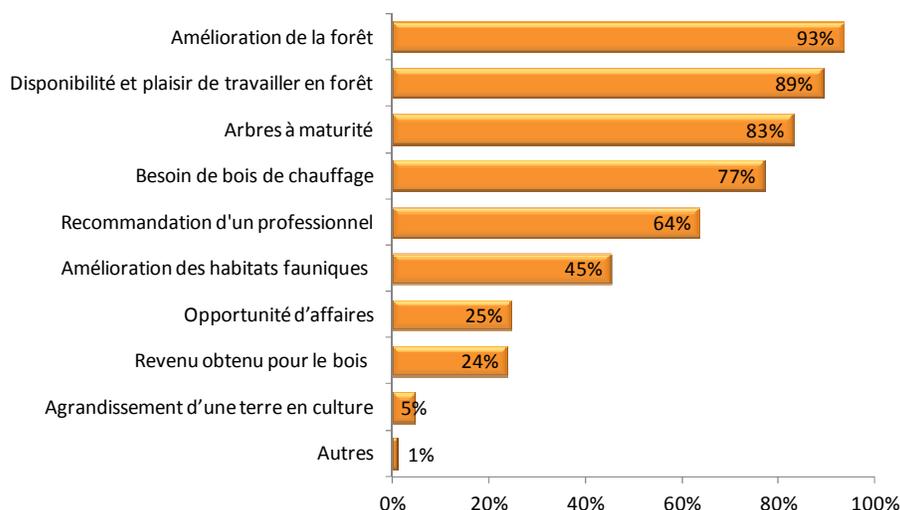
La notion de revenu d'appoint lié à l'activité d'aménagement forestier demeure, quant à elle, marginale pour un grand nombre de propriétaires forestiers, quoiqu'importante lorsqu'on transpose ces pourcentages en nombre absolu.

Tableau 5.8 Principales motivations pour détenir un lot boisé
(les propriétaires sondés répondaient oui ou non à plusieurs choix de réponses)

Motivations	1973	1985	2012
Pour un placement ou un investissement	38 %	53 %	57 %
Pour des activités récréatives ou le plaisir	9 %	60 %	84 %
Pour retirer un revenu des produits de la forêt	44 %	85 %	33 %

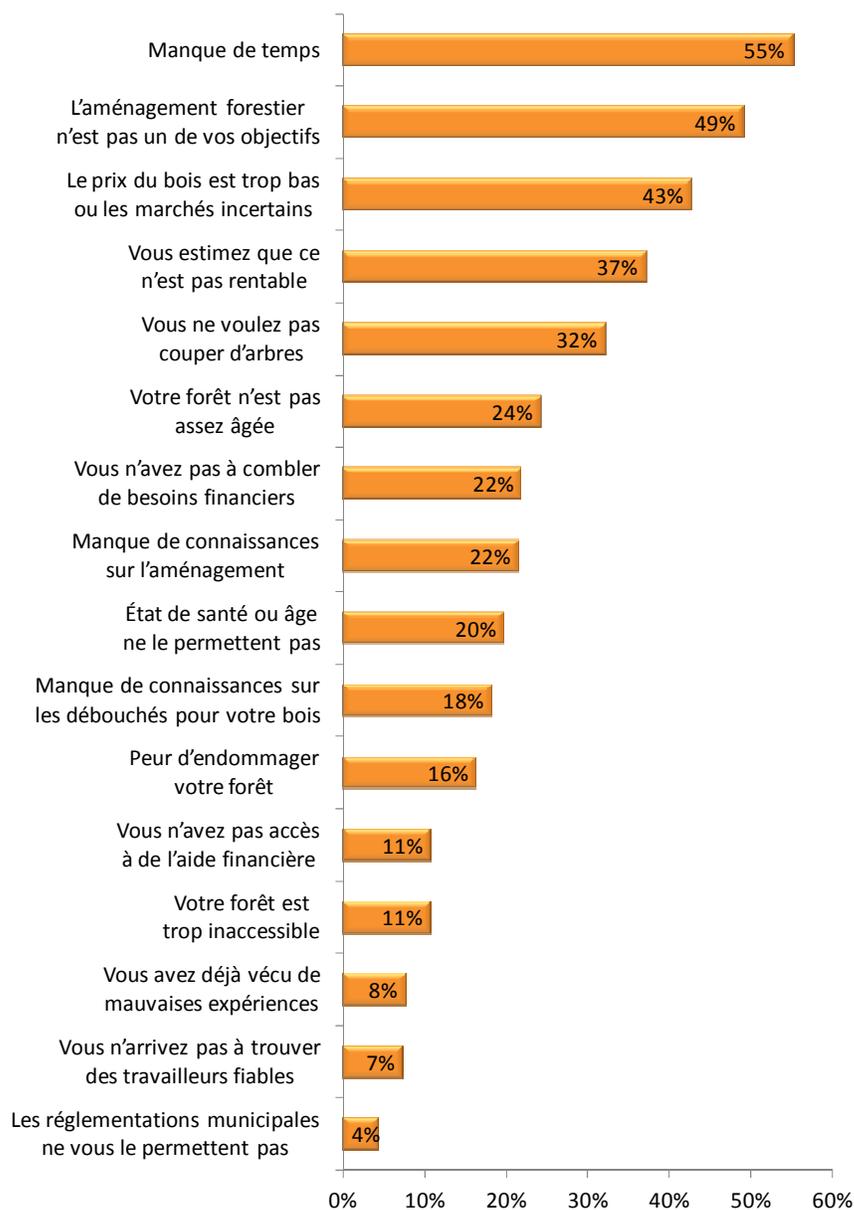
Des interrogations plus précises auprès des propriétaires forestiers qui disent récolter du bois, confirment les motivations liées au plaisir par rapport aux motivations financières. Ainsi, plus du trois quarts des répondants citent l'amélioration de la forêt, le temps disponible, le plaisir de travailler en forêt, la présence d'arbres à maturité et un besoin de bois de chauffage pour justifier leurs activités de récolte (figure 5.13). À l'inverse, seulement le quart mentionne l'opportunité d'un revenu d'appoint comme raison pour initier une récolte de bois. Il est important de souligner que la recommandation d'un professionnel forestier incitera les deux tiers d'entre eux à récolter du bois, alors que l'amélioration d'un habitat faunique représente une motivation pour la moitié des répondants.

Figure 5.13 Les motivations des propriétaires forestiers qui récoltent ou font récolter du bois, au Québec



Par ailleurs, les raisons justifiant l'absence d'activité d'aménagement forestier chez certains propriétaires de lots boisés sont variées. Le manque de temps ou des objectifs de possession qui vont à l'encontre des objectifs de la sylviculture sont cités par la moitié de ces répondants (figure 5.14). Le prix du bois et la rentabilité de l'activité sylvicole sont des raisons énoncées par plus du tiers des répondants ne réalisant pas d'aménagement forestier.

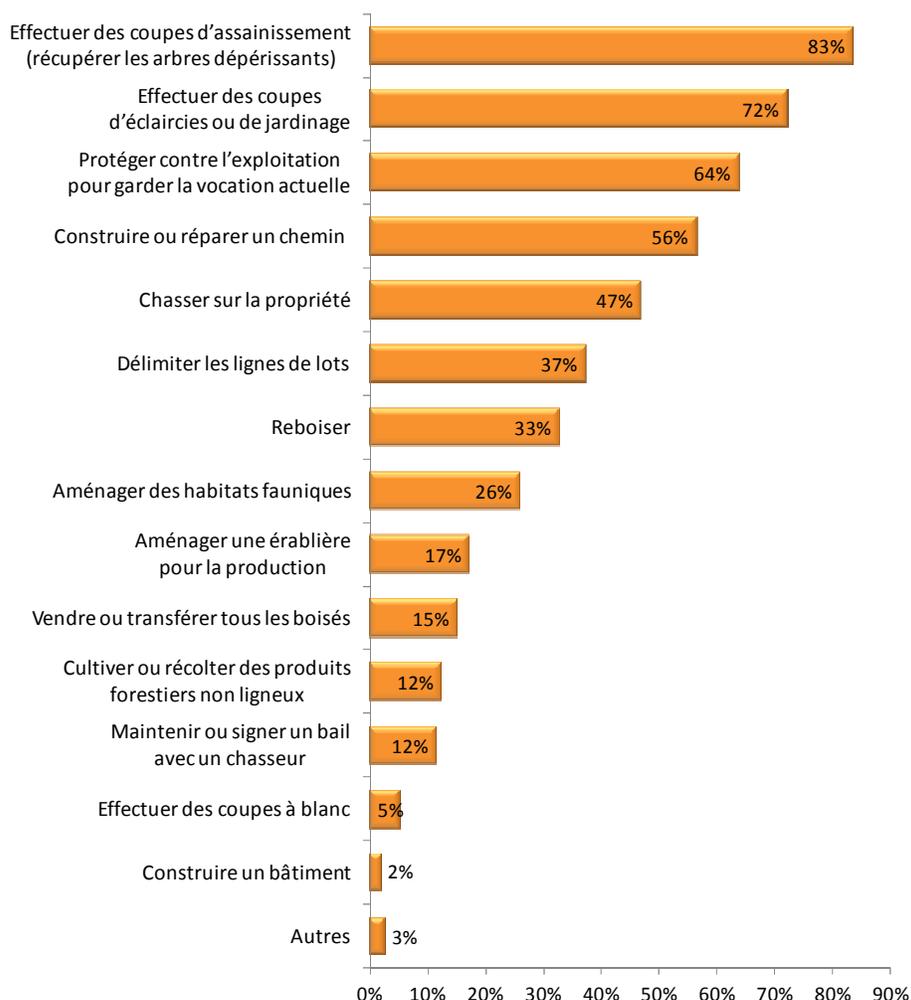
Figure 5.14 Les motivations des propriétaires qui n'ont pas aménagé leurs boisés dans les dernières années, au Québec



Un niveau d'activité appelé à changer dans l'avenir?

Lorsqu'interrogés sur leurs intentions pour les cinq prochaines années, les trois quarts des propriétaires forestiers québécois ont indiqué prévoir réaliser, ou faire réaliser, des coupes d'éclaircies, de jardinage ou d'assainissement (figure 5.15) sur leur lot boisé. Plus de la moitié (56 %) disent vouloir construire ou réparer un chemin forestier. Chasser sur la propriété, aménager des habitats fauniques ou signer un bail avec un chasseur sont des activités respectivement prévues par 47 %, 26 % et 12 % des propriétaires forestiers sondés. L'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles et la récolte de produits forestiers non ligneux (bleuets, champignons, ginseng, branches, etc.) sont des projets pour 17 % et 12 % des répondants. La popularité relative de chacune de ces activités, compilée à l'échelle provinciale, se vérifie dans presque toutes les régions du Québec.

Figure 5.15 Intention des propriétaires forestiers pour les cinq prochaines années, au Québec



Les intentions des propriétaires forestiers pour les cinq prochaines années, énoncées à la figure 5.15, concordent avec leurs motivations compilées à la figure 5.5. Celles-ci confirment leur vision utilitariste des ressources naturelles et laissent supposer que la vision conservatrice des milieux naturels s'inscrit, pour une vaste majorité, à l'intérieur d'une vision d'ensemble de la gestion de la propriété. Cela ne signifie pas que la conservation stricte des milieux naturels n'est pas une motivation principale d'une minorité de propriétaires forestiers. À cet égard, 32 % des propriétaires forestiers n'ayant pas récolté de bois au cours des dernières années disent ne pas souhaiter la récolte d'arbres sur leurs propriétés. Ces résultats suggèrent que les activités de prélèvement ne vont pas à l'encontre de la protection de leurs milieux naturels, pour une majorité de propriétaires forestiers québécois. Le faible niveau de récolte de bois sur les propriétés, exprimé par les répondants, renforce cette interprétation.

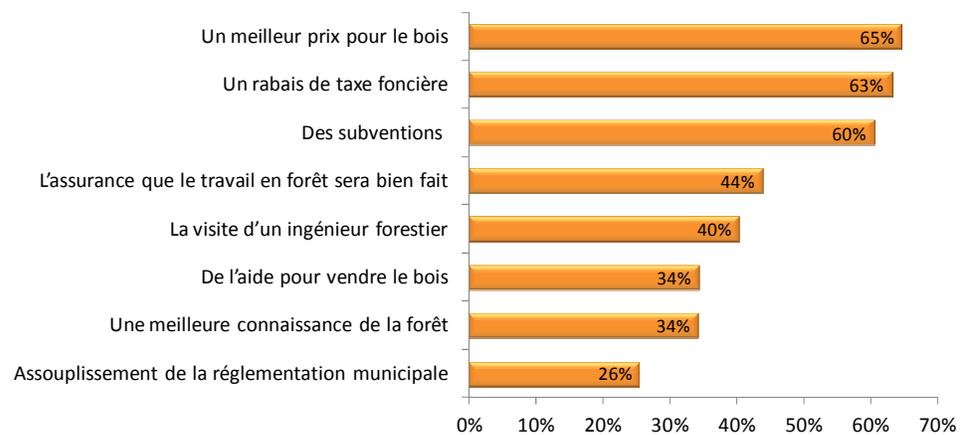
Par ailleurs, la figure 5.16 nous renseigne sur les conditions qui pourraient convaincre les propriétaires de lots boisés de faire davantage de travaux d'aménagement forestier. Le prix du bois ou un soutien financier pour la réalisation des travaux forestiers sont des incitatifs pour plus de 60 % des propriétaires forestiers, peu importe leur région.

Encore une fois, ces résultats confirment la littérature qui présente le prix du bois et la générosité des programmes gouvernementaux comme des motivations externes à

l'individu qui ne seront pas les déclencheurs fondamentaux de projets d'aménagement forestier, mais influenceront plutôt l'étendue des travaux, ou le calendrier de réalisation de ceux-ci. En d'autres termes, le prix du bois et les programmes de soutien financier ou technique augmenteront ou accéléreront l'activité chez un propriétaire forestier qui avait déjà intégré cette activité à son mode de vie. Pour les autres, l'évolution de ces conditions, au gré du marché et des politiques publiques, aura peu d'impact.

La nature des réglementations municipales sur la protection du couvert forestier sera un autre facteur externe qui pourra influencer l'étendue des travaux. Leur évolution sera ainsi à surveiller.

Figure 5.16 Les conditions qui pourraient convaincre les propriétaires forestiers de faire plus de travaux en forêt, au Québec



En raison de l'âge moyen des propriétaires forestiers québécois, avoisinant les soixante ans, il devient important de comprendre les motivations internes des individus qui acquièrent actuellement, par legs ou achats, des lots boisés pour déterminer le niveau d'activité d'aménagement forestier dans l'avenir ou l'intérêt de cette nouvelle génération pour les mesures mises en œuvre pour les soutenir.

À cet égard, l'analyse plus fine des résultats du sondage montre que les propriétaires de moins de 54 ans constituent aujourd'hui 35 % des propriétaires forestiers.

Ceux-ci vont interpeler les intervenants pour les soutenir dans la planification et la réalisation de leurs activités d'aménagement forestier selon les mêmes proportions que leurs aînés. Les proches du propriétaire seront l'intervenant privilégié pour 80 % des répondants, peu importe leur groupe d'âge. Les coopératives et groupements forestiers seront sollicités par plus de 40 % des répondants, les syndicats de producteurs de bois par plus de 30 % des répondants et les ingénieurs forestiers par 20 % des répondants, sans distinction notable entre les groupes d'âge (tableau 5.8).

Par contre la recherche d'information et l'acquisition de connaissances, pouvant précéder l'exercice de planification et de réalisation de travaux, sont influencées par l'âge du propriétaire forestier. Les plus jeunes vont rechercher davantage d'information que leurs aînés, tant auprès de conseillers forestiers, dans les journaux et revues que sur Internet (tableau 5.9). Cela montre la diversité de mesures d'information devant être soutenues pour rejoindre l'ensemble des propriétaires forestiers.

Tableau 5.9 Intervenants participant à la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier chez les propriétaires forestiers, selon le groupe d'âge au Québec

Planification des travaux d'aménagement forestier	Moins de 45 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 64 ans	Moyenne
Producteur ou membre de la famille	91%	83%	85%	79%	83%
Coopérative ou groupement	42%	44%	47%	42%	42%
Syndicat de producteurs de bois	31%	31%	33%	33%	32%
Ingénieur ou technicien forestier	26%	18%	22%	17%	21%
Entrepreneur forestier	10%	10%	9%	8%	9%

Tableau 5.10 Sources d'information utilisées pour acquérir des connaissances sur la forêt selon le groupe d'âge des propriétaires forestiers

Acquisition de connaissances sur la forêt	Moins de 45 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 64 ans	Moyenne
Journaux et revues	74%	73%	70%	66%	70%
Formation d'un jour	80%	80%	71%	52%	69%
Conseiller forestier	80%	75%	69%	56%	67%
En compagnie d'un proche	57%	54%	49%	33%	47%
Internet	66%	51%	42%	25%	43%

Enfin, le niveau d'activité ne diffère pas beaucoup avec l'âge puisqu'on retrouve au moins 80 % des propriétaires forestiers sondés ayant l'intention d'effectuer dans les cinq prochaines années des coupes d'assainissement dans leurs forêts, et ce dans tous les groupes d'âge. Toutefois, certaines activités sont plus ou moins populaires selon le groupe d'âge, comme le montre le tableau 5.11. La délimitation des lignes de lots, la construction de chemin et le reboisement apparaissent plus populaires chez les plus jeunes. Il s'agit vraisemblablement de projets mis en branle lors de l'acquisition d'une propriété forestière. La chasse ou l'obtention d'un revenu lié aux baux de chasse semble également intéresser davantage les plus jeunes.

Tableau 5.11 Intention des propriétaires forestiers pour les cinq prochaines années, par groupe d'âge, au Québec

Projets au cours des 5 prochaines années	Moins de 45 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 64 ans	Moyenne
Coupes d'assainissement	81%	84%	82%	81%	83%
Coupes d'éclaircies	78%	76%	72%	62%	72%
Protéger la vocation actuelle	57%	63%	64%	63%	64%
Construire, réparer un chemin	64%	60%	58%	45%	56%
Chasser	54%	50%	46%	43%	47%
Délimiter les lignes de lot	52%	44%	35%	30%	37%
Reboiser	42%	33%	32%	31%	33%
Aménager des habitats	27%	29%	25%	22%	26%
Aménager une érablière	23%	16%	17%	9%	17%
Récolter des PFNL	15%	15%	14%	11%	12%
Bail avec chasseur	16%	10%	9%	9%	12%
Coupe à blanc	10%	6%	6%	5%	5%
Autre chose	2%	4%	3%	2%	3%
Construction	2%	3%	2%	1%	2%

6. Interprétation des résultats

Les résultats du sondage réalisé en 2012 montrent que plus de 80 % des propriétaires forestiers québécois exercent régulièrement de multiples activités complémentaires dans leurs forêts, à leur rythme, pour le plaisir, tout en espérant un revenu d'appoint à court terme ou un placement intéressant à long terme. Pour la plupart, les activités d'aménagement forestier et de prélèvement de bois, de produits forestiers non ligneux ou de gibier, n'entrent pas en contradiction avec leur volonté de protéger leur milieu naturel. De plus, environ les trois quarts d'entre eux espèrent transmettre leurs lots boisés en héritage, ce qui influence vraisemblablement la gestion de la propriété.

À l'inverse, les données du sondage montrent que le propriétaire absent qui visite rarement sa propriété semble ne représenter qu'une minorité.

La réalisation de trois sondages semblables auprès de la même population, en 1973, 1985 et 2012, permet de constater que ce niveau d'activité se maintient au fil du temps malgré un profil de propriétaires forestiers qui se diversifie. Autrefois détenue par des agriculteurs, la forêt privée est aujourd'hui possédée par monsieur et madame tout le monde.

De plus, la réalisation de sondages indépendants dans chacune des régions du Québec permet de constater une grande similarité entre les propriétaires forestiers de différents territoires de la province.

Le maintien de ce niveau d'activité et ce désir de transmettre leurs propriétés en héritage peuvent s'expliquer, selon la littérature, par l'incorporation de l'aménagement du lot boisé au mode de vie du propriétaire, peu importe sa nature sociale. Ici, des facteurs intrinsèques à l'individu, telles ses valeurs personnelles et familiales, interviennent davantage pour expliquer son degré d'engagement dans des activités d'aménagement forestier. Le rôle des activités en forêt dans l'unité familiale, l'impact du travail en forêt sur la définition de l'individu ou son bien-être personnel, la fierté de détenir et gérer un patrimoine naturel seront ainsi des facteurs déterminants.

D'ailleurs, la courte distance entre le lot boisé et la résidence du propriétaire, sa longue durée de possession du bien immobilier et son niveau de fréquentation au cours d'une année, corroborent la littérature et témoignent de l'attachement et du plaisir de posséder et d'aménager un milieu naturel, exprimés par plus de 85 % des répondants, bien avant toute autre motivation pour devenir propriétaire forestier (figure 5.6). Bien plus, les propriétaires déclarant récolter du bois affirment pratiquer cette activité pour le plaisir de travailler en forêt, avant l'opportunité de générer un revenu d'appoint (figure 5.14).

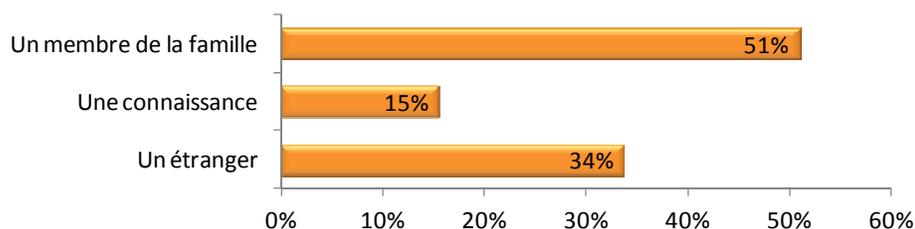
Si l'on compare les données de ce sondage avec celles de 1973, force est de constater que la situation a peu changé : 64 % des propriétaires forestiers demeuraient à moins d'un kilomètre de leurs boisés, comparativement à 50 % aujourd'hui, et 46 % des propriétaires forestiers possédaient leur lot depuis plus de 20 ans, comparativement à 51 % aujourd'hui.

Des différences peuvent néanmoins subsister entre les régions, mais celles-ci pourraient davantage être le fruit d'un historique soutien gouvernemental et des forces des acteurs régionaux que de conditions sociologiques entre les propriétaires forestiers dans un endroit donné. On constatera ainsi peu de variations régionales sur

les motivations à détenir un boisé, mais des variations importantes sur la connaissance et surtout l'utilisation des programmes disponibles. Une analyse statistique plus poussée sera néanmoins nécessaire.

Le mode de transmission des lots boisés peut expliquer le maintien de ces valeurs, d'une génération de propriétaires forestiers à une autre. Pour environ un propriétaire forestier sur deux (51 % des répondants), la propriété forestière fut acquise d'un membre de la famille ou d'une connaissance et le tiers des propriétaires forestiers ont acquis leur premier boisé d'un étranger (figure 6.1). Les propriétaires forestiers ne sont peut-être plus agriculteurs, mais fils, proches d'agriculteurs, ou vivant dans des communautés rurales. Ces individus, aujourd'hui aux métiers et professions variés, partagent des valeurs de vie communes, basées sur un désir de liberté et d'indépendance, le sentiment de contrôle sur leur travail, la fierté retirée de la gestion de leurs terres et la volonté de préserver des traditions familiales.

Figure 6.1 Mode d'acquisition du premier lot boisé



Ces résultats sont rassurants pour les intervenants qui se préoccupent de la protection du couvert forestier pour maintenir la diversité des services environnementaux générés par la forêt privée. L'intensité et le type de prélèvement des ressources forestières qui se réalisent sur le territoire de la forêt privée sont compatibles avec les valeurs environnementales. Toutefois, les tenants de la conservation intégrale des écosystèmes forestiers contre toutes formes de prélèvement ne rejoignent qu'une frange de la population des propriétaires forestiers. Cela démontre le besoin de développer, en plus des mesures de servitudes de conservation écologique actuellement disponibles, des formules de servitudes plus souples permettant une combinaison d'activité de prélèvement et de conservation d'écosystèmes sur la propriété.

De plus, nous constatons que les répondants de moins de 55 ans constituant la nouvelle génération de propriétaires forestiers ont l'intention, dans les mêmes proportions que leurs aînés, d'aménager leurs lots boisés. Le défi demeurera de mobiliser l'effort de milliers d'individus vers des objectifs de politiques publiques dont le principal, en termes de budgets alloués, demeure la mise en valeur des potentiels de récolte de bois pour approvisionner l'industrie des produits forestiers.

Constats

À la lumière des résultats des sondages successivement menés auprès des propriétaires forestiers d'ici et d'ailleurs, il apparaît que les politiques forestières devraient permettre de :

1. Maintenir une offre de service en aménagement forestier diversifiée et flexible pour répondre aux besoins des propriétaires forestiers.

Les motivations des propriétaires forestiers pour détenir un boisé et leurs capacités à réaliser leurs projets d'aménagement forestiers sont variables, tant en intensité qu'en terme de type de projets.

Les données des sondages montrent que la vaste majorité des propriétaires forestiers aménagent leurs boisés pour le plaisir et ce phénomène ne changera pas avec la nouvelle génération. Ils interviennent eux-mêmes dans leurs boisés, ou en compagnie d'un conseiller forestier, pour l'aménager à leur rythme et à leur façon. Les ressources humaines et techniques disponibles doivent permettre en premier lieu d'informer les propriétaires forestiers sur les options d'aménagement possibles en fonction des potentiels de leurs boisés, puis, en second lieu, de les accompagner techniquement, selon leur rythme, dans la réalisation de leurs projets.

Il existe également une catégorie de propriétaires forestiers fortement engagée dans l'utilisation du plein potentiel de récolte de bois et la maximisation du revenu tiré de leurs forêts. Leur degré de connaissance des options d'aménagement forestier est élevé, leurs objectifs bien définis et les ressources humaines et techniques disponibles doivent permettre la réalisation de tous les types de travaux sylvicoles.

Enfin, une autre catégorie s'intéressera à des projets de conservation sans activité de prélèvement de ressources sur leurs propriétés. L'offre de service devra porter sur les outils disponibles et les programmes de soutien technique et financier existants pour répondre à ce besoin. La fiscalité et les servitudes de conservation en sont des exemples.

De plus, un lien de confiance devra se développer entre le conseiller et le propriétaire forestier, en raison de la relation émotive entre le propriétaire et sa forêt, comme le montre les données des sondages auprès de cette clientèle.

Afin de répondre à ces besoins, une offre d'expertises variées devrait être maintenue dans toutes les régions du Québec.

2. Maintenir une diversité de mesures de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers

Avant d'entreprendre des projets d'aménagement forestier, les propriétaires forestiers rechercheront les informations pertinentes pouvant les aider. Ce processus d'acquisition de connaissance se fera sur une base continue, au gré des lectures et discussions avec des proches ou des intervenants du secteur forestier.

En fait, le transfert de connaissance est un processus complexe puisque les propriétaires forestiers indiquent acquérir de l'information de plusieurs sources. Selon les données du sondage, l'information forestière acquise par les propriétaires de lots boisés provient des journaux et des revues (70 % des répondants), de formation d'un jour (69 %), de leurs conseillers forestiers (67 %), de leurs proches (47 %) et d'Internet (43%). De plus, 86 % des détenteurs d'un plan d'aménagement forestier le jugent utile pour planifier leurs travaux.

Puisque les propriétaires forestiers sont les ultimes décideurs des activités réalisés sur leurs lots, le transfert de connaissances revêt une importance particulière pour bien les renseigner sur les tenants et aboutissants des options d'aménagement disponibles.

3. Maintenir un soutien financier pour initier des projets d'investissements sylvicoles qui répondent à l'évolution des sciences forestières et des objectifs des politiques publiques.

Les données des sondages démontrent que les propriétaires forestiers sont actifs. Toutefois, ce degré d'activité et les projets réalisés sur leurs terres ne respectent pas nécessairement l'évolution des sciences forestières ou les objectifs des politiques publiques.

À cet égard, les programmes de soutien financier à frais partagés demeurent un puissant outil pour influencer la nature des projets chez les propriétaires forestiers.

Les programmes disponibles atteignent d'ailleurs leur cible avec des taux de participation élevés. Ces programmes permettent d'effectuer un transfert de connaissance auprès des propriétaires forestiers pour que leurs interventions dans leurs boisés se fassent selon les règles de l'art sylvicole. La présence d'un ingénieur forestier aux phases de planification, de réalisation ou de vérification permet ainsi d'améliorer la qualité des travaux réalisés selon les plus récentes connaissances forestières.

À cet égard, il apparaît qu'introduire les principes de sylviculture auprès des propriétaires forestiers, sous l'angle de la récolte de bois de chauffage, tel que l'avait fait le MRNF dans les années 90, pourrait être une approche à considérer chez un grand nombre de propriétaires forestiers qui ne s'intéressent qu'à cette activité³⁰.

4. Maintenir une offre de service pour mobiliser les bois récoltés vers les utilisations optimisant les retombées économiques.

La récolte de bois chez des dizaines de milliers de propriétaires forestiers représente un double défi : organiser la logistique de récolte, de négociation des conditions de vente et de transport vers les usines, ainsi que diriger les bois vers l'utilisation qui offrira le plus de retombées pour la société.

Les réglementations de plan conjoint ont permis jusqu'à présent de relever le premier défi de mobilisation des bois.

³⁰ Ministère des Ressources naturelles. 1996. Améliorer votre boisé : La récolte de bois de chauffage, un outil efficace : 22 p. (publication disponible sur le site foretprivee.ca)

Toutefois, les données du sondage indiquent que des volumes importants de bois sont destinés au chauffage domestique. Est-ce l'utilisation qui génère le plus de retombées économique et environnementale ? Cela dépend certainement de la nature des travaux sylvicoles réalisés dans le boisé et du tri et façonnage des billes récoltés. La visite de professionnels et techniciens forestiers chez les propriétaires forestiers devrait permettre de mieux diriger le bois récolté.

5. Favoriser l'implantation de formules de servitudes écologiques souples permettant le prélèvement de ressources sous certaines conditions.

Le sentiment d'appartenance à leurs boisés est élevé chez les propriétaires forestiers québécois. Bien plus, une vaste majorité de propriétaires forestiers (74 % des répondants) visent à léguer leurs boisés plutôt que le vendre à un inconnu.

Ces propriétaires désirent protéger leur patrimoine naturel, tout en maintenant des activités de prélèvement qu'ils jugent respectueuses de l'environnement.

Les modèles dominants de servitudes écologiques sont probablement trop contraignants pour ces propriétaires, mais de nouvelles formules de servitude de conservation forestière mériteraient d'être expérimentées sur le territoire privé québécois.

Enfin, les données collectées au cours de cette enquête peuvent permettre davantage d'analyse. Il nous apparaît essentiel d'initier des projets de recherche pouvant valider des hypothèses portant sur les liens entre le niveau d'activité et les paramètres socio-économiques des propriétaires forestiers, l'existence de variations régionales dans les profils, les motivations et les comportements des propriétaires forestiers, etc.

Annexe A : Résultats du sondage par région du Québec

Les profils des propriétaires forestiers

Les résultats furent compilés selon trois thèmes : les profils des propriétaires forestiers, leurs motivations à détenir, protéger et mettre en valeur leurs propriétés, et les activités réalisées dans leurs boisés. Les résultats sont présentés à l'aide d'une figure qui présente la tendance provinciale et un tableau des données par région du Québec.

Figure A.1 Occupation principale des propriétaires forestiers au Québec

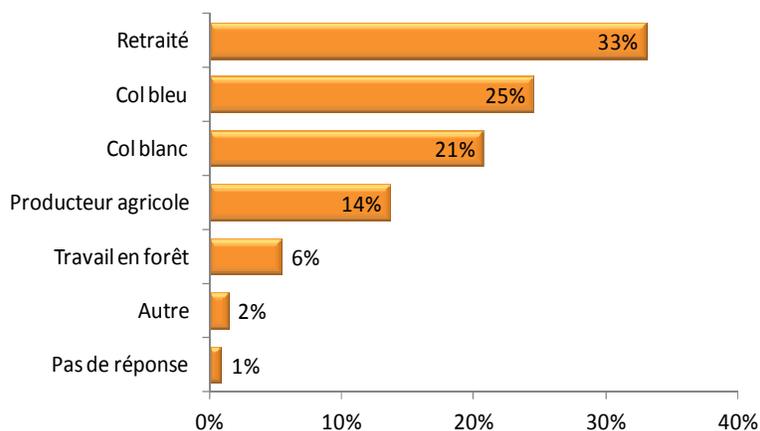


Tableau A.1 Occupation principale des propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Retraité	Col bleu	Col blanc	Producteur agricole	Travail en forêt	Autres	Ne répond pas
	% des propriétaires forestiers						
Abitibi	31%	33%	23%	3%	11%	0%	0%
Appalaches	33%	29%	24%	9%	5%	1%	1%
Bas St-Laurent	29%	33%	16%	12%	8%	2%	1%
Bois-Francs	35%	22%	20%	19%	1%	1%	2%
Chaudière	22%	26%	19%	26%	5%	1%	2%
Côte-Nord	34%	26%	24%	8%	3%	3%	0%
Estrie	34%	22%	18%	18%	7%	0%	1%
Gaspésie	35%	31%	19%	2%	10%	4%	0%
Lac-St-Jean	34%	29%	11%	14%	9%	3%	0%
Lanaudière	30%	15%	32%	16%	2%	2%	3%
Mauricie	40%	18%	21%	13%	8%	0%	0%
Montérégie	26%	21%	30%	19%	2%	2%	1%
Outaouais	45%	15%	24%	7%	5%	3%	1%
Québec	41%	29%	13%	9%	6%	2%	0%
Saguenay	44%	23%	13%	7%	13%	0%	0%
Témiscamingue	25%	17%	18%	26%	10%	3%	1%
Moyenne	33%	25%	21%	14%	6%	2%	1%

Figure A.2 Répartition des propriétaires forestiers selon leur âge, au Québec

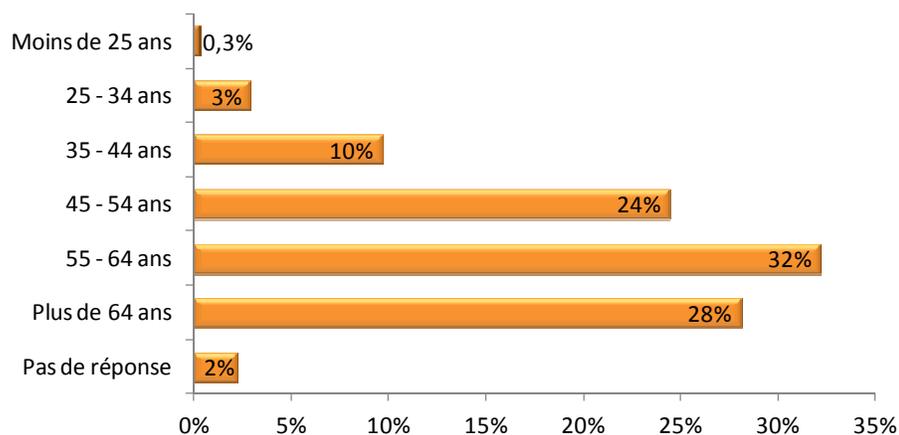


Tableau A.2 Répartition des propriétaires forestiers selon leur âge, par région du Québec

Région	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 64 ans	Pas de réponse	Âge moyen (ans)
	% des propriétaires forestiers							
Abitibi	0%	2%	18%	26%	35%	19%	0%	56
Appalaches	0,5%	4%	11%	24%	32%	27%	2%	58
Bas St-Laurent	0,5%	3%	7%	30%	31%	26%	3%	58
Bois-Francs	1,0%	5%	10%	26%	28%	26%	4%	57
Chaudière	0,5%	5%	10%	27%	32%	23%	3%	57
Côte-Nord	0%	3%	10%	20%	36%	31%	0%	60
Estrie	0%	3%	12%	21%	38%	26%	1%	59
Gaspésie	0%	2%	9%	18%	36%	34%	2%	61
Lac-St-Jean	0%	2%	7%	26%	38%	26%	0%	59
Lanaudière	0%	1%	9%	18%	37%	30%	5%	59
Mauricie	0%	1%	4%	28%	34%	30%	3%	61
Montérégie	0%	5%	11%	29%	27%	27%	1%	57
Outaouais	0%	1%	7%	23%	29%	38%	2%	62
Québec	0%	4%	8%	19%	28%	39%	2%	60
Saguenay	0%	1%	11%	19%	22%	41%	5%	61
Témiscamingue	0%	3%	13%	19%	32%	31%	1%	59
Moyenne	0,3%	3%	10%	24%	32%	28%	2%	59

Figure A.3 Niveau de scolarité complété des propriétaires forestiers, au Québec

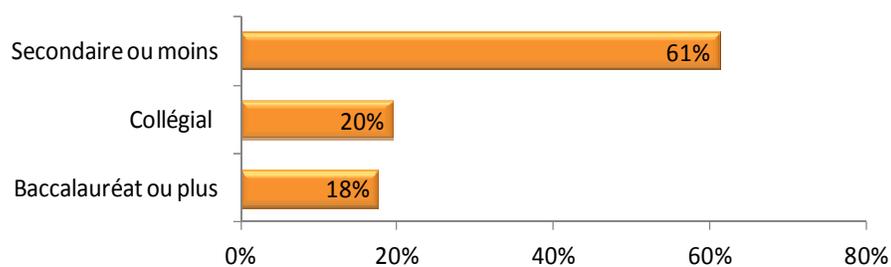


Tableau A.3 Niveau de scolarité complété des propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Secondaire ou moins	Collégial	Baccalauréat ou plus	Pas de réponse
	% des propriétaires forestiers			
Abitibi	66%	22%	12%	0%
Appalaches	62%	18%	19%	1%
Bas St-Laurent	67%	19%	13%	1%
Bois-Francs	57%	27%	15%	2%
Chaudière	61%	24%	15%	1%
Côte-Nord	64%	21%	14%	1%
Estrie	71%	19%	9%	1%
Gaspésie	65%	19%	13%	3%
Lac-St-Jean	73%	15%	13%	0%
Lanaudière	41%	23%	33%	3%
Mauricie	61%	21%	18%	1%
Montérégie	52%	12%	34%	2%
Outaouais	55%	15%	27%	3%
Québec	68%	18%	15%	0%
Saguenay	64%	20%	14%	2%
Témiscamingue	68%	18%	14%	0%
Moyenne	61%	20%	18%	1%

Figure A.4 Genre des propriétaires forestiers, au Québec

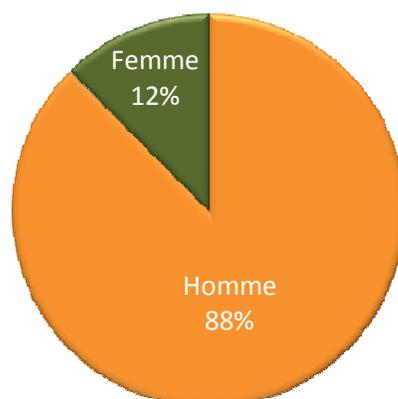


Tableau A.4 Genre des propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Homme	Femme
	% des propriétaires forestiers	
Abitibi	86%	14%
Appalaches	91%	9%
Bas St-Laurent	86%	14%
Bois-Francs	81%	19%
Chaudière	92%	8%
Côte-Nord	80%	20%
Estrie	89%	11%
Gaspésie	90%	10%
Lac-St-Jean	87%	13%
Lanaudière	81%	19%
Mauricie	90%	10%
Montérégie	90%	10%
Outaouais	85%	15%
Québec	92%	8%
Saguenay	89%	11%
Témiscamingue	84%	16%
Moyenne	88%	12%

Figure A.5 Superficie forestière détenue par les propriétaires forestiers, au Québec
(excluant terres en culture ou en friche)

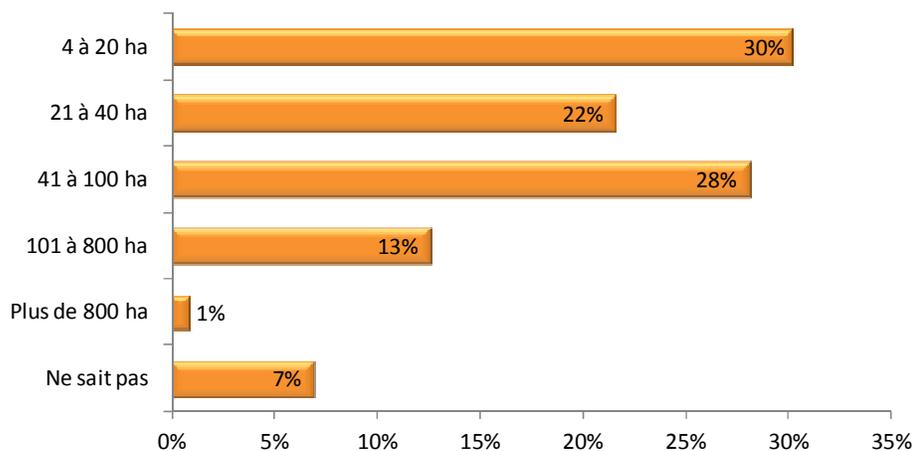


Tableau A.5 Superficie forestière détenue par les propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	4 à 20 ha	21 à 40 ha	41 à 100 ha	101 à 800 ha	Plus de 800 ha	Pas de réponse	Moyenne ha	Médiane ha
	% des propriétaires forestiers							
Abitibi	12%	21%	31%	11%	1%	25%	87	41
Appalaches	36%	21%	23%	10%	1%	9%	70	25
Bas-St-Laurent	25%	24%	32%	12%	1%	7%	74	40
Bois-Francs	42%	23%	20%	7%	1%	7%	55	21
Chaudière	33%	16%	30%	16%	1%	3%	79	40
Côte-Nord	23%	22%	31%	17%	1%	6%	90	41
Estrie	15%	26%	40%	15%	2%	2%	94	42
Gaspésie	34%	20%	22%	16%	0%	8%	58	27
Lac-St-Jean	18%	28%	32%	18%	0%	4%	67	41
Lanaudière	34%	22%	31%	9%	1%	3%	79	32
Mauricie	31%	32%	21%	9%	1%	6%	79	28
Montérégie	54%	15%	24%	4%	0%	3%	30	18
Outaouais	25%	20%	28%	16%	2%	9%	113	40
Québec	29%	23%	29%	10%	0%	8%	53	34
Saguenay	9%	22%	32%	23%	0%	14%	111	49
Témiscamingue	8%	17%	27%	37%	4%	8%	146	81
Moyenne *	30%	22%	28%	13%	1%	7%	53	

* Moyenne en excluant les superficies de plus de 545 ha par propriétaire forestier, ce qui correspond à 2 écarts-type au-dessus de la moyenne (75 ha).

Figure A.6 Mode d'acquisition du premier boisé, au Québec

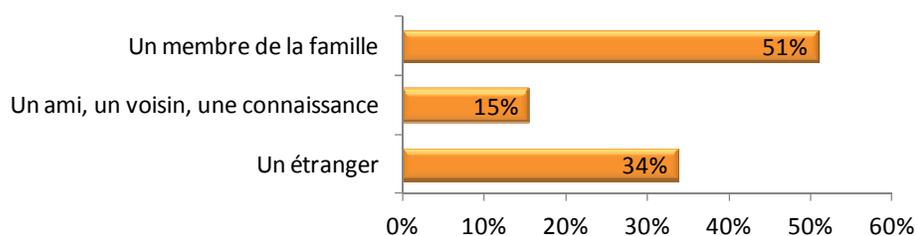


Tableau A.6 Mode d'acquisition du premier boisé, par région du Québec

Région	Membre de la famille	Ami, voisin, connaissance	Autres
	% des propriétaires forestiers		
Abitibi	36%	23%	41%
Appalaches	52%	15%	33%
Bas St-Laurent	64%	15%	20%
Bois-Francs	46%	17%	36%
Chaudière	55%	16%	30%
Côte-Nord	52%	16%	32%
Estrie	49%	15%	36%
Gaspésie	66%	14%	20%
Lac-St-Jean	48%	24%	27%
Lanaudière	35%	15%	50%
Mauricie	49%	16%	34%
Montérégie	31%	10%	59%
Outaouais	48%	16%	36%
Québec	61%	8%	30%
Saguenay	60%	16%	24%
Témiscamingue	45%	17%	38%
Moyenne	51%	15%	34%

Figure A.7 Durée de possession des lots boisés, au Québec

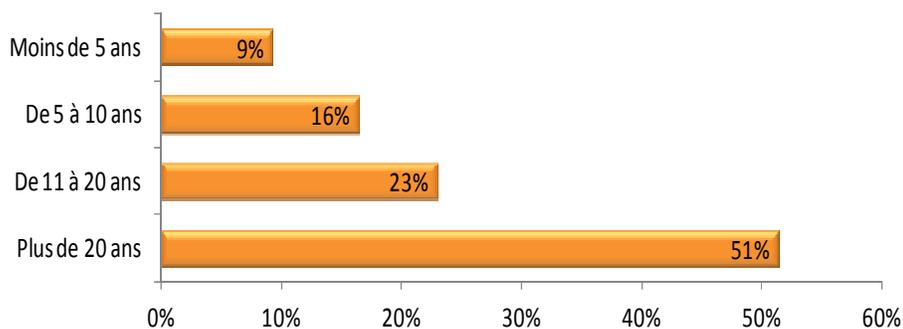


Tableau A.7 Durée de possession des lots boisés, par région du Québec

Région	Moins de 5 ans	5 à 10 ans	11 à 20 ans	Plus de 20 ans
	% des propriétaires forestiers			
Abitibi	16%	20%	27%	37%
Appalaches	10%	15%	28%	47%
Bas St-Laurent	13%	15%	22%	49%
Bois-Francis	10%	13%	24%	53%
Chaudière	6%	13%	21%	61%
Côte-Nord	7%	22%	22%	49%
Estrie	3%	18%	23%	57%
Gaspésie	3%	20%	18%	59%
Lac-St-Jean	12%	11%	21%	57%
Lanaudière	9%	21%	26%	44%
Mauricie	8%	11%	22%	59%
Montérégie	18%	35%	24%	24%
Outaouais	11%	16%	22%	51%
Québec	8%	14%	17%	61%
Saguenay	5%	16%	19%	60%
Témiscamingue	9%	14%	17%	60%
Moyenne	9%	16%	23%	51%

Figure A.8 Distance entre le plus proche boisé et le lieu de résidence, au Québec

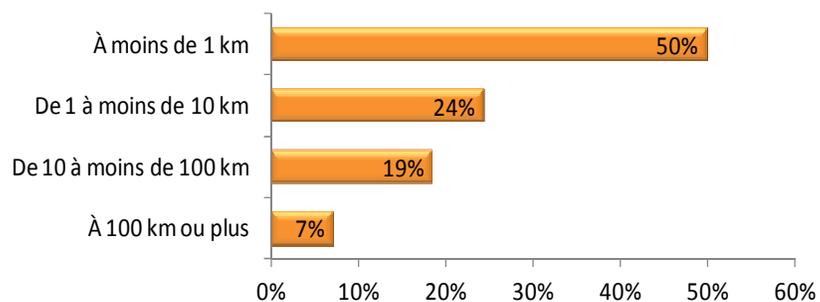


Tableau A.8 Distance entre le plus proche boisé et le lieu de résidence, par région du Québec

Région	À moins de 1 km	De 1 à moins de 10 km	De 10 à moins de 100	À 100 km ou plus
	% des propriétaires forestiers			
Abitibi	57%	19%	20%	4%
Appalaches	40%	25%	22%	13%
Bas St-Laurent	41%	28%	21%	10%
Bois-Francs	52%	26%	19%	3%
Chaudière	47%	33%	15%	4%
Côte-Nord	59%	30%	8%	3%
Estrie	56%	21%	21%	2%
Gaspésie	44%	36%	15%	6%
Lac-St-Jean	38%	35%	25%	2%
Lanaudière	57%	17%	13%	12%
Mauricie	47%	29%	23%	1%
Montérégie	70%	10%	19%	1%
Outaouais	58%	13%	13%	15%
Québec	42%	28%	24%	6%
Saguenay	63%	17%	16%	4%
Témiscamingue	54%	35%	8%	3%
Moyenne	50%	24%	19%	7%

Figure A.9 Revenu annuel familial (avant impôt) des propriétaires forestiers du Québec

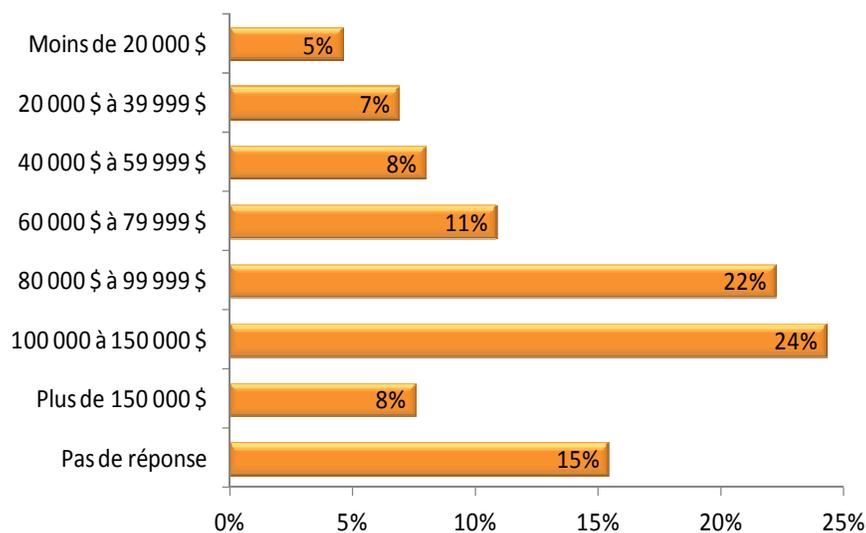


Tableau A.9 Revenu annuel familial (avant impôt) des propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Moins de 20 000 \$	20 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ à 79 999 \$	80 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 150 000 \$	Plus de 150 000 \$	Pas de réponse
	% des propriétaires forestiers							
Abitibi	3%	11%	7%	16%	20%	22%	8%	13%
Appalaches	3%	9%	8%	13%	23%	19%	6%	19%
Bas St-Laurent	2%	8%	6%	8%	29%	29%	9%	9%
Bois-Francis	1%	6%	9%	14%	21%	26%	6%	17%
Chaudière	6%	5%	8%	10%	23%	26%	4%	19%
Côte-Nord	7%	6%	8%	9%	21%	33%	7%	9%
Estrie	6%	6%	6%	11%	21%	28%	12%	10%
Gaspésie	4%	5%	9%	12%	22%	30%	9%	9%
Lac-St-Jean	1%	8%	3%	11%	32%	28%	8%	8%
Lanaudière	6%	7%	16%	9%	17%	21%	6%	16%
Mauricie	2%	7%	7%	6%	18%	27%	6%	27%
Montérégie	10%	11%	12%	9%	21%	10%	7%	19%
Outaouais	9%	6%	8%	10%	18%	20%	11%	19%
Québec	4%	1%	5%	15%	26%	33%	5%	10%
Saguenay	1%	12%	9%	13%	20%	30%	7%	9%
Témiscamingue	4%	8%	8%	8%	23%	23%	9%	19%
Le Québec	5%	7%	8%	11%	22%	24%	8%	15%

Figure A.10 Proportion du revenu familial (avant impôt) provenant de la forêt, au Québec

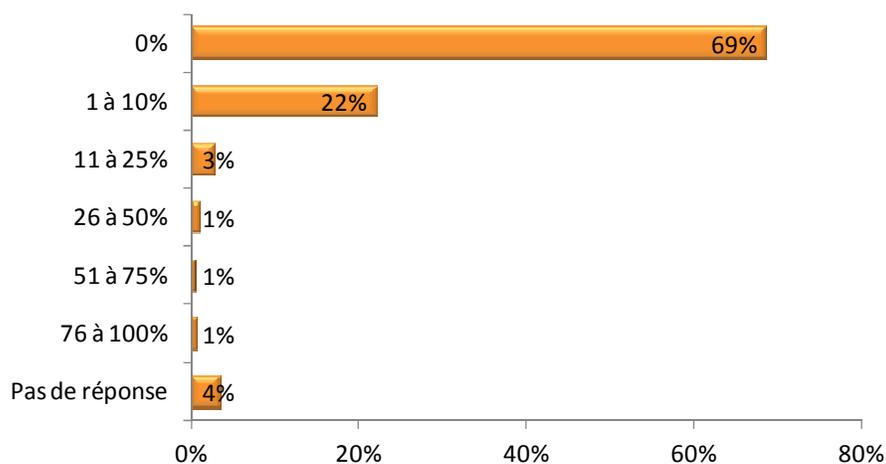


Tableau A.10 Proportion du revenu familial (avant impôt) provenant de la forêt, par région du Québec

Région	0%	1 à 10%	11 à 25%	26 à 50%	51 à 75%	76 à 100%	Pas de réponse
	% des propriétaires forestiers						
Abitibi	82%	12%	1%	0%	1%	0%	4%
Appalaches	67%	25%	4%	1%	1%	0%	3%
Bas St-Laurent	67%	26%	3%	0%	0%	1%	3%
Bois-Francs	72%	18%	4%	1%	1%	1%	3%
Chaudière	54%	35%	4%	3%	1%	1%	4%
Côte-Nord	79%	16%	2%	0%	0%	0%	2%
Estrie	59%	26%	5%	2%	2%	2%	5%
Gaspésie	81%	13%	3%	1%	0%	0%	2%
Lac-St-Jean	59%	33%	4%	1%	0%	1%	2%
Lanaudière	74%	21%	0%	1%	0%	0%	3%
Mauricie	68%	23%	1%	0%	0%	2%	6%
Montérégie	72%	14%	2%	2%	2%	0%	7%
Outaouais	81%	11%	1%	2%	1%	1%	4%
Québec	68%	24%	5%	0%	0%	0%	3%
Saguenay	74%	17%	4%	1%	1%	1%	1%
Témiscamingue	81%	16%	1%	2%	0%	0%	0%
Moyenne	69%	22%	3%	1%	1%	1%	4%

Figure A.11 Proportion des propriétaires forestiers ayant accès à Internet, au Québec

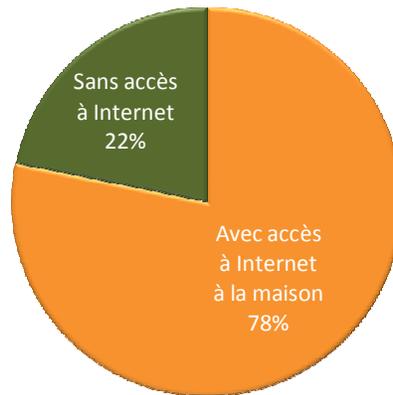


Tableau A.11 Proportion des propriétaires forestiers ayant accès à Internet, par région du Québec

Région	Internet à la maison
	% des propriétaires forestiers
Abitibi	73%
Appalaches	78%
Bas St-Laurent	74%
Bois-Francs	88%
Chaudière	79%
Côte-Nord	85%
Estrie	78%
Gaspésie	77%
Lac-St-Jean	83%
Lanaudière	87%
Mauricie	72%
Montérégie	82%
Outaouais	75%
Québec	72%
Saguenay	68%
Témiscamingue	72%
Moyenne	78%

Figure A.12 Connaissances par les propriétaires forestiers des mesures de soutien qui leur sont destinées, au Québec

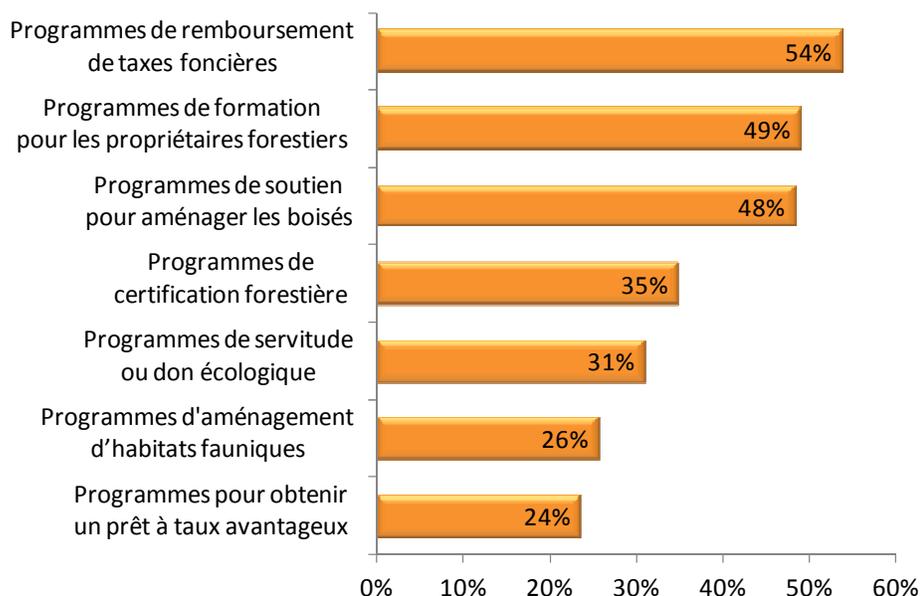


Tableau A.12 Connaissances par les propriétaires forestiers des mesures de soutien qui leur sont destinées, par région du Québec

Région	Programme de remboursement de taxes foncières	Des programmes de formation pour les propriétaires forestiers	Des programmes de soutien pour aménager les boisés	Des programmes de certification forestière	Des programmes de servitude ou don écologique	Des programmes d'aménagement d'habitats fauniques	Des programmes pour obtenir un prêt à taux avantageux
	% des propriétaires forestiers						
Abitibi	38%	30%	52%	32%	35%	19%	21%
Appalaches	52%	46%	45%	31%	33%	21%	20%
Bas St-Laurent	62%	56%	61%	48%	38%	36%	35%
Bois-Francs	45%	39%	32%	19%	22%	16%	14%
Chaudière	63%	60%	55%	39%	33%	31%	28%
Côte-Nord	54%	33%	40%	36%	29%	20%	24%
Estrie	68%	69%	47%	51%	37%	30%	27%
Gaspésie	39%	42%	50%	31%	27%	24%	20%
Lac-St-Jean	59%	54%	42%	39%	24%	18%	32%
Lanaudière	60%	63%	63%	30%	34%	22%	27%
Mauricie	72%	69%	63%	41%	33%	31%	28%
Montérégie	52%	32%	47%	28%	33%	19%	18%
Outaouais	38%	35%	41%	28%	23%	26%	18%
Québec	50%	44%	46%	28%	29%	24%	23%
Saguenay	51%	40%	41%	33%	25%	24%	27%
Témiscamingue	45%	26%	32%	29%	24%	23%	25%
Moyenne	54%	49%	48%	35%	31%	26%	24%

Figure A.13 Façons pour les propriétaires forestiers d'acquérir des connaissances sur la forêt, au Québec

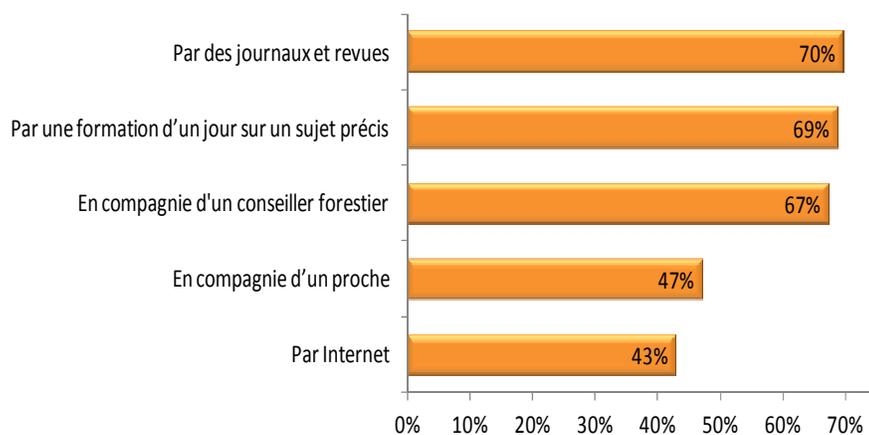


Tableau A.13 Façons pour les propriétaires forestiers d'acquérir des connaissances sur la forêt, par région du Québec

Région	Journaux et revues	Formation d'un jour sur un sujet précis	En compagnie d'un conseiller forestier	Un proche	Internet
	% des propriétaires forestiers				
Abitibi	69%	72%	76%	40%	44%
Appalaches	70%	69%	67%	51%	44%
Bas St-Laurent	70%	68%	69%	54%	34%
Bois-Francs	67%	66%	62%	51%	46%
Chaudière	71%	68%	64%	45%	43%
Côte-Nord	68%	71%	70%	44%	45%
Estrie	76%	72%	70%	47%	44%
Gaspésie	69%	67%	69%	48%	38%
Lac-St-Jean	79%	68%	73%	49%	37%
Lanaudière	70%	77%	72%	43%	52%
Mauricie	79%	73%	68%	37%	40%
Montérégie	72%	78%	77%	42%	58%
Outaouais	60%	63%	62%	45%	41%
Québec	73%	69%	69%	51%	43%
Saguenay	66%	55%	54%	35%	29%
Témiscamingue	65%	59%	65%	39%	38%
Moyenne	70%	69%	67%	47%	43%

Figure A.14 Source d'information consultée avant une prise de décision relative au lot boisé, au Québec

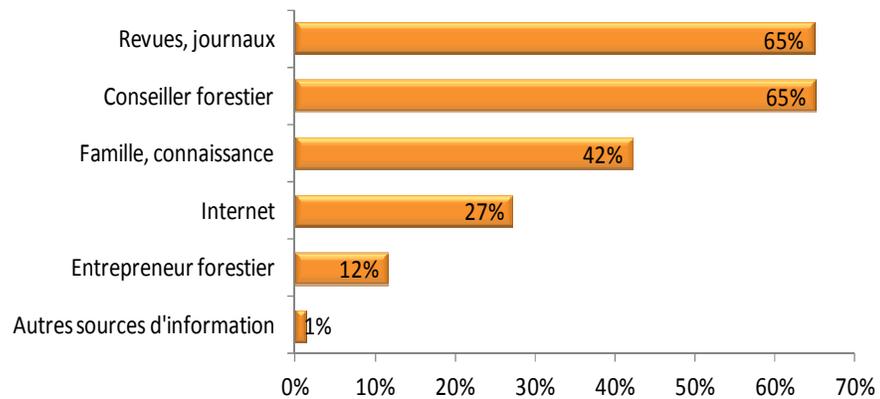


Tableau A.14 Source d'information consultée avant une prise de décision relative au lot boisé, par région du Québec

	Revue, journaux	Conseiller forestier	Famille, connaissance	Internet	Entrepreneur forestier	Autres sources
	% des propriétaires forestiers					
Abitibi	49%	73%	38%	29%	11%	3%
Appalaches	72%	55%	41%	29%	7%	2%
Bas St-Laurent	67%	76%	42%	22%	10%	2%
Bois-Francs	59%	60%	46%	28%	7%	2%
Chaudière	74%	65%	42%	26%	11%	2%
Côte-Nord	68%	67%	54%	28%	10%	1%
Estrie	77%	71%	36%	27%	16%	1%
Gaspésie	61%	70%	38%	20%	9%	1%
Lac-St-Jean	69%	71%	56%	27%	15%	0%
Lanaudière	64%	82%	45%	37%	22%	2%
Mauricie	79%	64%	42%	24%	15%	0%
Montérégie	56%	86%	44%	44%	25%	1%
Outaouais	41%	48%	44%	24%	11%	2%
Québec	80%	58%	40%	31%	6%	2%
Saguenay	62%	64%	43%	19%	7%	1%
Témiscamingue	46%	44%	37%	23%	25%	0%
Moyenne	65%	65%	42%	27%	12%	1%

Figure A.15 Motivations des propriétaires forestiers de posséder un lot boisé, au Québec

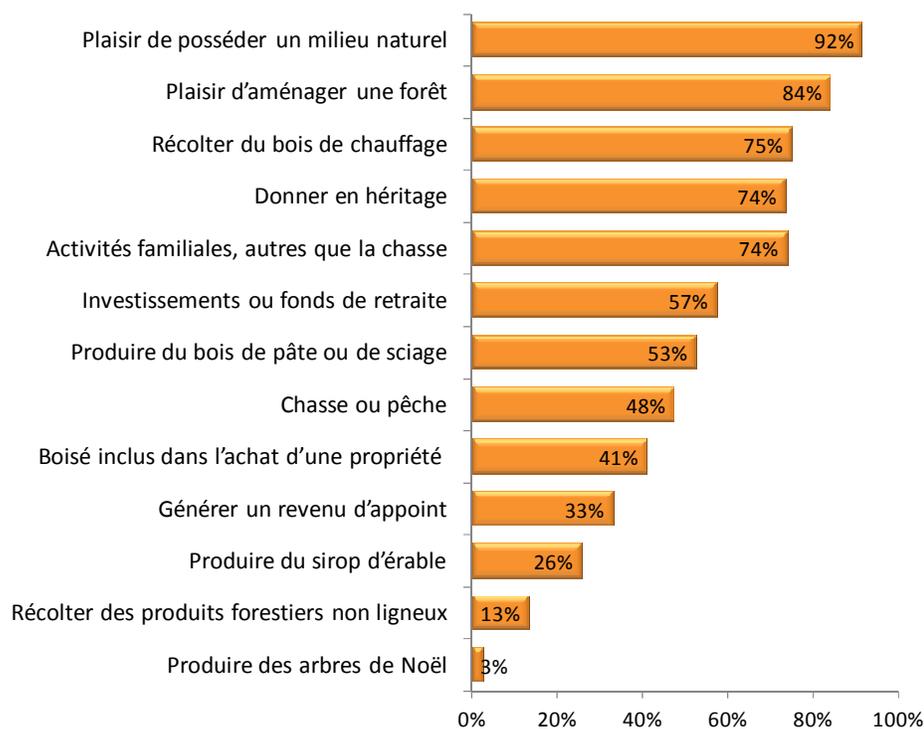


Tableau A.15 Motivations des propriétaires forestiers de posséder un lot boisé, par région du Québec

Région	Motivations												
	Plaisir de posséder un milieu naturel	Plaisir d'aménager une forêt	Récolter du bois de chauffage	Donner en héritage	Activités familiales, autres que la chasse	Investissements ou fonds de retraite	Récolter de bois pour la pâte ou le sciage	Chasse ou pêche	Boisé inclus dans l'achat d'une propriété	Générer un revenu d'appoint	Produire du sirop d'érable	Récolter des produits forestiers non ligneux	Cultiver des arbres de Noël
% des propriétaires forestiers													
Abitibi	97%	88%	73%	78%	80%	57%	43%	60%	47%	27%	0%	17%	3%
Appalaches	95%	84%	74%	77%	72%	62%	52%	46%	31%	30%	29%	9%	3%
Bas St-Laurent	94%	86%	74%	78%	69%	54%	57%	51%	35%	36%	22%	11%	2%
Bois-Francs	91%	81%	83%	66%	77%	55%	47%	44%	45%	24%	31%	9%	2%
Chaudière	83%	79%	74%	72%	70%	57%	73%	44%	43%	42%	42%	8%	3%
Côte-Nord	95%	89%	75%	76%	83%	43%	60%	49%	31%	28%	9%	25%	2%
Estrie	90%	85%	77%	75%	76%	70%	66%	58%	50%	42%	29%	15%	6%
Gaspésie	94%	87%	77%	81%	77%	49%	47%	57%	32%	28%	11%	20%	6%
Lac-St-Jean	97%	94%	85%	81%	83%	58%	56%	43%	26%	48%	3%	28%	1%
Lanaudière	92%	93%	68%	69%	74%	67%	36%	24%	43%	39%	32%	30%	3%
Mauricie	93%	89%	67%	72%	76%	67%	54%	34%	40%	31%	20%	10%	1%
Montérégie	91%	88%	70%	61%	71%	47%	25%	36%	65%	26%	36%	15%	1%
Outaouais	93%	80%	69%	72%	76%	53%	42%	58%	42%	29%	17%	14%	1%
Québec	97%	86%	90%	81%	78%	54%	61%	45%	28%	32%	22%	18%	5%
Saguenay	93%	82%	80%	85%	82%	53%	64%	49%	36%	37%	20%	21%	2%
Témiscamingue	81%	70%	81%	76%	59%	46%	52%	46%	67%	29%	5%	13%	4%
Moyenne	92%	84%	75%	74%	74%	57%	53%	48%	41%	33%	26%	13%	3%

Figure A.16 Les motivations des propriétaires forestiers qui récoltent ou font récolter du bois, au Québec

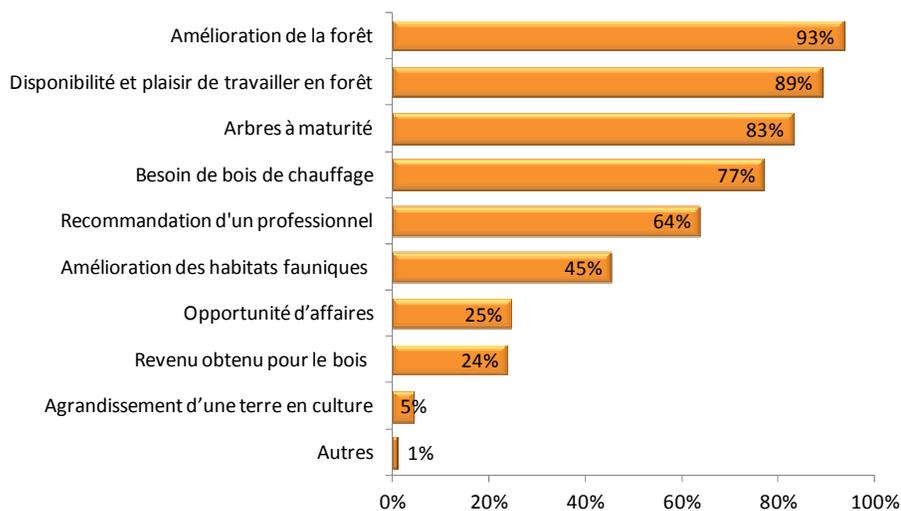


Tableau A.16 Les motivations des propriétaires forestiers qui récoltent ou font récolter du bois, par région du Québec

Région	Amélioration de la forêt	Disponibilité et plaisir de travailler en forêt	Arbres à maturité	Besoin de bois de chauffage	Recommandation d'un professionnel	Amélioration des habitats fauniques	Opportunité d'affaires	Revenu obtenu pour le bois	Agrandissement d'une terre en culture	Autres
	% des propriétaires forestiers									
Abitibi	83%	82%	82%	73%	40%	58%	18%	23%	10%	0%
Appalaches	97%	88%	73%	70%	53%	48%	31%	16%	3%	1%
Bas St-Laurent	94%	89%	89%	80%	77%	49%	23%	26%	5%	2%
Bois-Francs	98%	95%	80%	84%	60%	37%	15%	11%	1%	1%
Chaudière	93%	88%	90%	72%	62%	46%	27%	32%	3%	1%
Côte-Nord	95%	97%	84%	78%	68%	21%	21%	21%	14%	0%
Estrie	93%	93%	89%	77%	69%	57%	32%	31%	3%	1%
Gaspésie	90%	82%	80%	85%	73%	38%	22%	24%	6%	1%
Lac-St-Jean	97%	95%	95%	90%	67%	30%	33%	41%	25%	1%
Lanaudière	88%	84%	72%	72%	75%	40%	30%	15%	6%	3%
Mauricie	92%	85%	85%	82%	62%	39%	25%	30%	3%	0%
Montérégie	89%	82%	59%	77%	68%	50%	11%	11%	9%	2%
Outaouais	92%	91%	88%	76%	61%	42%	24%	29%	5%	1%
Québec	95%	90%	89%	78%	56%	43%	21%	24%	3%	0%
Saguenay	97%	90%	93%	85%	59%	29%	24%	39%	12%	2%
Témiscamingue	88%	73%	75%	83%	42%	27%	38%	31%	10%	2%
Moyenne	93%	89%	83%	77%	64%	45%	25%	24%	5%	1%

Figure A.17 Les motivations des propriétaires qui n'ont pas aménagé leurs boisés dans les dernières années, au Québec

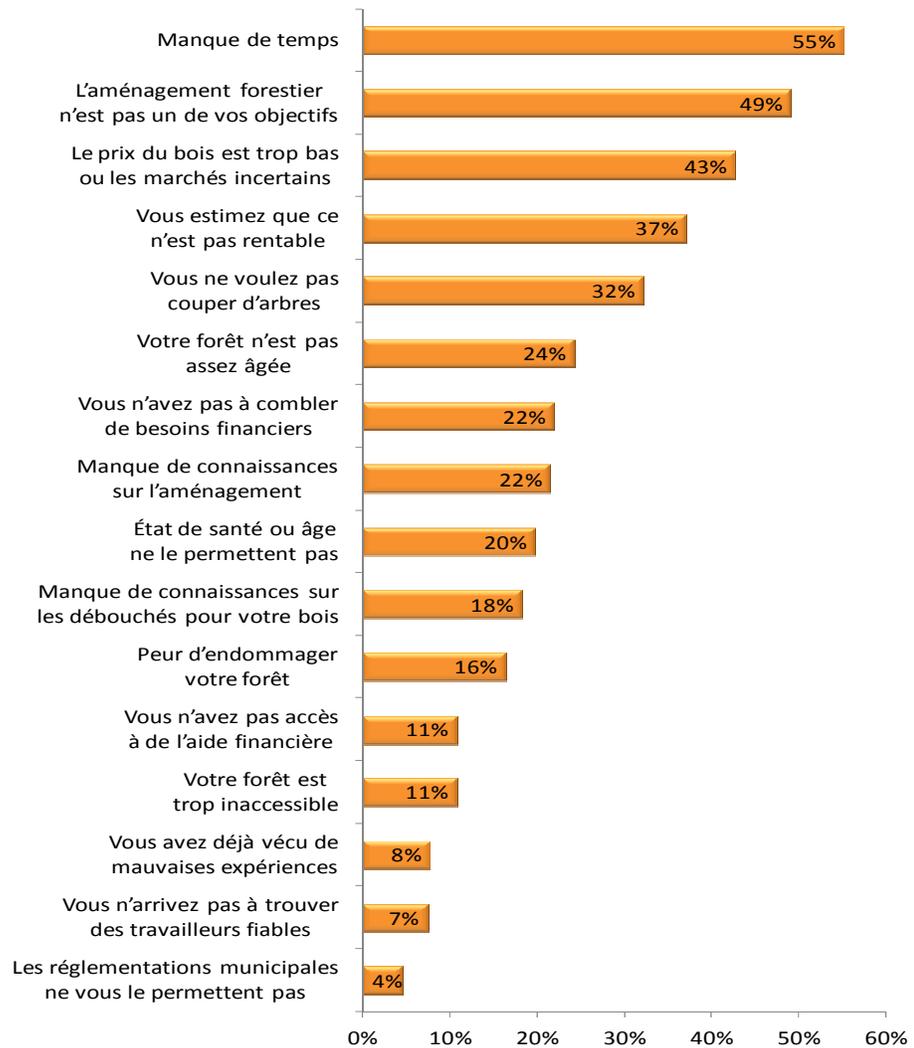


Tableau A.17 Les motivations des propriétaires qui n'ont pas aménagé leurs boisés dans les dernières années, par région du Québec

Région	Manque de temps L'aménagement forestier n'est pas un objectif Le prix du bois ou les marchés incertains Rentabilité Ne pas vouloir couper d'arbres La forêt n'est pas assez âgée Pas de besoins financiers à combler Manque de connaissances sur l'aménagement État de santé ou âge du propriétaire ne le permettent pas Manque de connaissances sur les débouchés pour leur bois Peur d'endommager la forêt Pas accès à de l'aide financière Forêt trop inaccessible Déjà vécu de mauvaises expériences Travailleurs difficiles à trouver La réglementation municipale ne le permet pas															
	% des propriétaires forestiers															
Abitibi	57%	37%	34%	26%	29%	26%	31%	23%	17%	14%	17%	17%	6%	14%	3%	6%
Appalaches	61%	45%	52%	45%	36%	24%	24%	25%	23%	16%	19%	15%	12%	8%	11%	4%
Bas St-Laurent	67%	49%	46%	22%	33%	29%	13%	14%	19%	16%	10%	3%	11%	3%	0%	2%
Bois-Francis	54%	65%	29%	27%	29%	19%	25%	16%	17%	21%	6%	11%	8%	3%	6%	5%
Chaudière	66%	55%	55%	61%	34%	23%	25%	18%	18%	18%	18%	2%	5%	9%	11%	7%
Côte-Nord	71%	67%	21%	13%	29%	17%	13%	8%	17%	13%	4%	8%	8%	8%	4%	0%
Estrie	59%	43%	60%	55%	24%	26%	29%	14%	26%	9%	16%	7%	12%	10%	5%	7%
Gaspésie	51%	44%	51%	43%	27%	23%	22%	26%	24%	26%	16%	16%	13%	9%	9%	2%
Lac-St-Jean	50%	50%	41%	23%	41%	18%	18%	27%	18%	23%	23%	14%	5%	5%	5%	5%
Lanaudière	61%	29%	42%	48%	29%	29%	13%	23%	10%	26%	13%	19%	3%	3%	10%	3%
Mauricie	47%	44%	36%	36%	22%	25%	36%	19%	14%	11%	17%	17%	14%	8%	14%	11%
Montérégie	63%	37%	32%	29%	22%	27%	17%	32%	5%	24%	15%	17%	17%	7%	7%	12%
Outaouais	37%	56%	29%	28%	45%	27%	20%	26%	25%	21%	27%	6%	11%	12%	9%	1%
Québec	55%	58%	58%	36%	24%	9%	15%	15%	21%	15%	6%	24%	18%	3%	6%	6%
Saguenay	49%	54%	49%	34%	29%	14%	23%	26%	34%	17%	14%	9%	17%	6%	6%	0%
Témiscamingue	53%	58%	38%	33%	27%	29%	24%	24%	9%	16%	20%	11%	9%	9%	2%	4%
Moyenne	55%	49%	43%	37%	32%	24%	22%	22%	20%	18%	16%	11%	11%	8%	7%	4%

Figure A.18 Les conditions qui pourraient convaincre les propriétaires forestiers de faire plus de travaux en forêt, au Québec

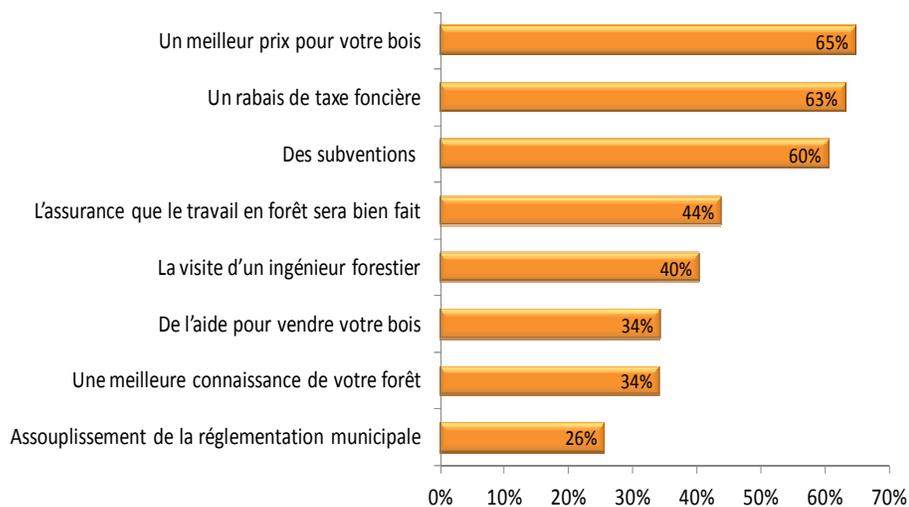


Tableau A.18 Les conditions qui pourraient convaincre les propriétaires forestiers de faire plus de travaux en forêt, par région du Québec

Région	Un meilleur prix pour votre bois	Un rabais de taxe foncière	Des subventions	L'assurance que le travail en forêt sera bien fait	La visite d'un ingénieur forestier	De l'aide pour vendre le bois récolté	Une meilleure connaissance de leur forêt	Assouplissement de la réglementation municipale
	% des propriétaires forestiers							
Abitibi	58%	64%	75%	46%	47%	20%	35%	33%
Appalaches	62%	63%	57%	36%	39%	31%	29%	29%
Bas St-Laurent	71%	67%	59%	46%	36%	39%	38%	26%
Bois-Francs	51%	61%	58%	39%	40%	24%	31%	23%
Chaudière	79%	63%	61%	46%	39%	39%	32%	23%
Côte-Nord	52%	60%	62%	34%	34%	26%	30%	16%
Estrie	77%	67%	65%	47%	40%	43%	33%	27%
Gaspésie	68%	57%	58%	45%	45%	36%	39%	21%
Lac-St-Jean	73%	69%	60%	47%	45%	36%	36%	31%
Lanaudière	66%	62%	71%	53%	50%	39%	41%	27%
Mauricie	64%	61%	56%	48%	39%	44%	36%	25%
Montérégie	51%	72%	72%	42%	46%	34%	41%	32%
Outaouais	53%	58%	54%	45%	40%	29%	36%	53%
Québec	68%	64%	54%	46%	34%	30%	29%	23%
Saguenay	64%	55%	51%	34%	33%	33%	26%	19%
Témiscamingue	68%	59%	67%	41%	40%	38%	35%	18%
Moyenne	65%	63%	60%	44%	40%	34%	34%	26%

Les activités réalisées chez les propriétaires forestiers Les activités réellement réalisées chez un propriétaire forestier peuvent différer de ses motivations d'acquisition et de possession. Cette section tente de décrire le comportement et les activités des propriétaires de lots boisés.

Figure A.19 Fréquence des visites des boisés par les propriétaires forestiers, au Québec

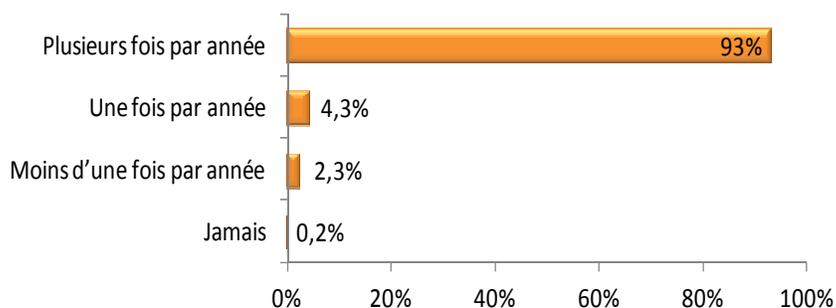
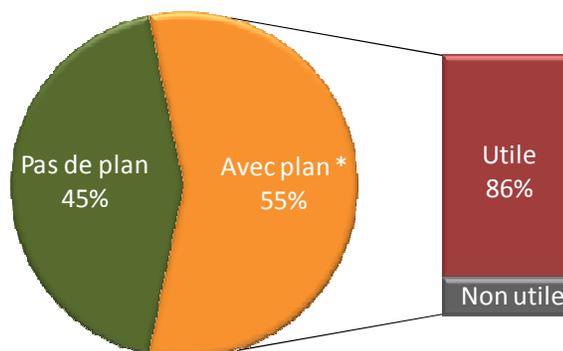


Tableau A.19 Fréquence des visites des boisés par les propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Plusieurs fois par année	Une fois par année	Moins d'une fois par année	Jamais
	% des propriétaires forestiers			
Abitibi	95%	2%	3%	0%
Appalaches	90%	5%	5%	0%
Bas St-Laurent	93%	5%	2%	0%
Bois-Francs	95%	4%	1%	1%
Chaudière	92%	5%	3%	1%
Côte-Nord	93%	5%	2%	0%
Estrie	92%	5%	3%	0%
Gaspésie	93%	6%	1%	1%
Lac-St-Jean	97%	3%	0%	0%
Lanaudière	96%	1%	3%	0%
Mauricie	92%	7%	1%	0%
Montérégie	98%	2%	0%	0%
Outaouais	95%	3%	2%	1%
Québec	95%	4%	1%	0%
Saguenay	93%	6%	1%	0%
Témiscamingue	81%	14%	5%	0%
Moyenne	93%	4%	2%	0%

Figure A.20 Possession d'un plan d'aménagement par les propriétaires forestiers et évaluation de son utilité relative, au Québec



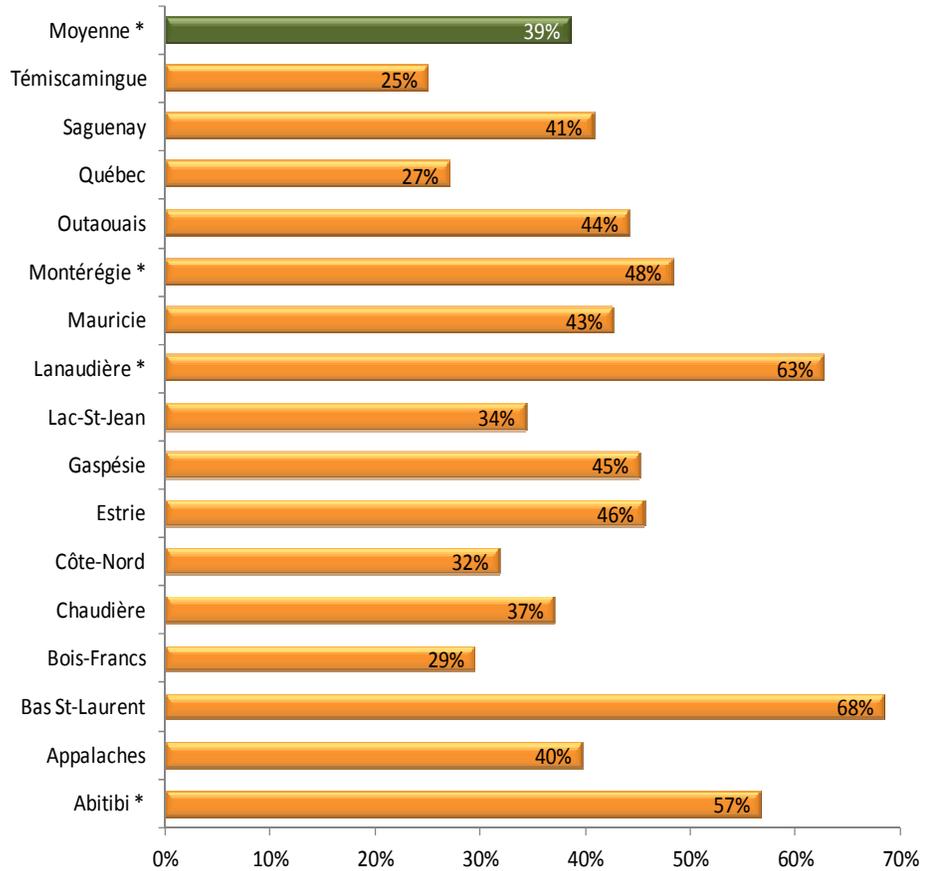
* Moyenne sans tenir compte des régions Abitibi, Lanaudière et Montérégie, car les listes de propriétaires forestiers utilisées pour ces régions proviennent des agences de mise en valeur des forêts privées; les résultats se rapportant à la possession d'un plan d'aménagement en sont influencés.

Tableau A.20 Possession d'un plan d'aménagement par les propriétaires forestiers et évaluation de son utilité relative, par région du Québec

Région	Possession d'un plan d'aménagement	Utilité du plan dans la planification des travaux
	% des propriétaires forestiers	
Abitibi	80%	83%
Appalaches	45%	89%
Bas St-Laurent	69%	93%
Bois-Francs	45%	86%
Chaudière	60%	85%
Côte-Nord	59%	88%
Estrie	72%	80%
Gaspésie	62%	86%
Lac-St-Jean	57%	89%
Lanaudière	85%	89%
Mauricie	65%	81%
Montérégie	81%	80%
Outaouais	38%	88%
Québec	52%	88%
Saguenay	47%	86%
Témiscamingue	41%	74%
Moyenne *	55%	86%

* Moyenne sans tenir compte des régions Abitibi, Lanaudière et Montérégie, car les listes de propriétaires forestiers utilisées pour ces régions proviennent des agences de mise en valeur des forêts privées; les résultats se rapportant à la possession d'un plan d'aménagement en sont influencés.

Figure A.21 Proportion de propriétaires forestiers ayant bénéficié d'une aide financière gouvernementale, ou d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées, pour réaliser des travaux d'aménagement forestier, au Québec (5 dernières années)



* Moyenne sans tenir compte des régions Abitibi, Lanaudière et Montérégie, car les listes de propriétaires forestiers utilisées pour ces régions proviennent des agences de mise en valeur des forêts privées. Les résultats se rapportant à l'aide financière provenant du gouvernement ou d'une agence régionale sont donc influencés selon la provenance de la liste de propriétaires.

Figure A.22 Les raisons des propriétaires forestiers pour ne pas utiliser les programmes de soutien financier à l'aménagement forestier, au Québec

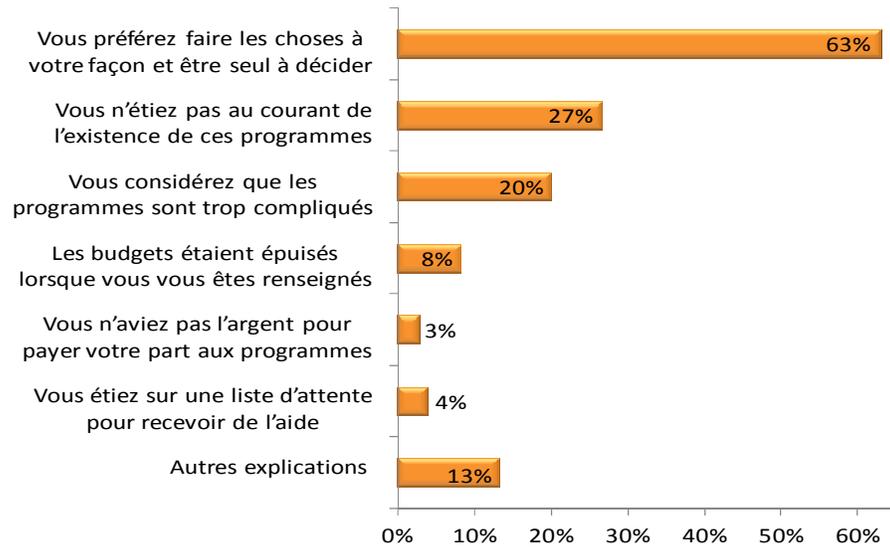


Tableau A.22 Les raisons des propriétaires forestiers pour ne pas utiliser les programmes de soutien financier à l'aménagement forestier, par région du Québec

Région	Vous préférez faire les choses à votre façon et être seul à décider	Vous n'étiez pas au courant de l'existence de ces programmes	Vous considérez que les programmes sont trop compliqués	Les budgets étaient épuisés lorsque vous vous êtes renseignés	Vous n'aviez pas l'argent pour payer votre part aux programmes	Vous étiez sur une liste d'attente pour recevoir de l'aide	Autres
Abitibi	50%	27%	27%	19%	8%	4%	19%
Appalaches	58%	38%	23%	3%	4%	0%	19%
Bas St-Laurent	60%	21%	21%	10%	0%	2%	26%
Bois-Francis	66%	34%	13%	4%	0%	5%	15%
Chaudière	68%	16%	30%	12%	5%	9%	6%
Côte-Nord	65%	42%	16%	7%	5%	9%	14%
Estrie	61%	22%	19%	9%	4%	1%	4%
Gaspésie	54%	11%	5%	9%	2%	4%	11%
Lac-St-Jean	81%	27%	17%	8%	4%	2%	8%
Lanaudière	52%	36%	32%	24%	8%	8%	16%
Mauricie	63%	20%	11%	9%	3%	0%	6%
Montérégie	41%	28%	14%	7%	3%	3%	21%
Outaouais	73%	40%	13%	8%	0%	4%	13%
Québec	76%	13%	26%	9%	2%	4%	20%
Saguenay	86%	17%	26%	0%	0%	0%	11%
Témiscamingue	39%	31%	19%	6%	6%	8%	8%
Moyenne	63%	27%	20%	8%	3%	4%	13%

Figure A.23 Proportion de propriétaires de lots boisés réalisant des activités de récolte et d'aménagement forestier, par région du Québec

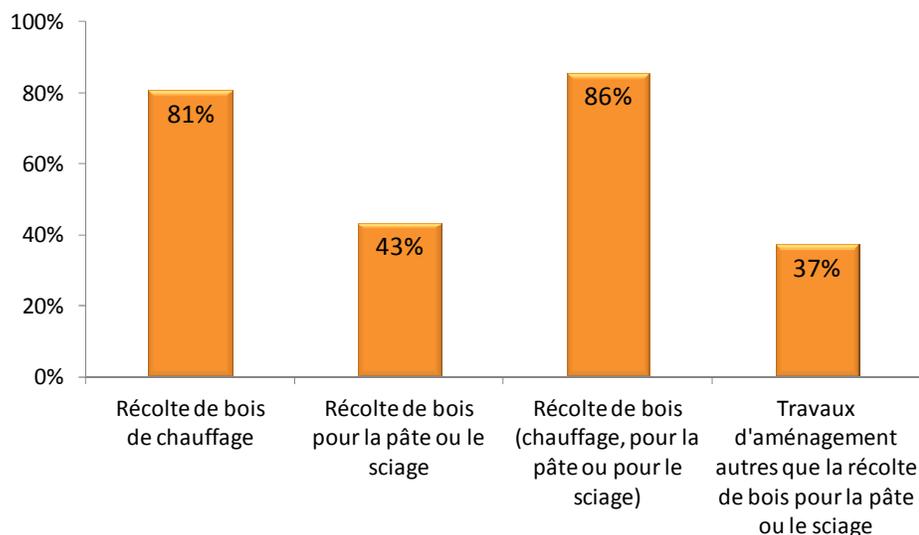


Tableau A.23 Proportion de propriétaires de lots boisés réalisant des activités de récolte et d'aménagement forestier, par région du Québec

Région	Récolte de bois de chauffage	Récolte de bois pour la pâte ou le sciage	Récolte de bois (chauffage, pour la pâte ou pour le sciage)	Travaux d'aménagement autres que la récolte de bois pour la pâte ou le sciage
	% des propriétaires forestiers			
Abitibi	71%	27%	76%	49%
Appalaches	79%	45%	85%	31%
Bas St-Laurent	79%	46%	85%	40%
Bois-Francis	88%	42%	89%	44%
Chaudière	80%	67%	87%	32%
Côte-Nord	74%	32%	80%	59%
Estrie	88%	59%	94%	27%
Gaspésie	77%	26%	79%	36%
Lac-St-Jean	89%	47%	96%	56%
Lanaudière	81%	28%	83%	56%
Mauricie	76%	39%	85%	39%
Montérégie	81%	24%	86%	45%
Outaouais	74%	29%	78%	27%
Québec	93%	45%	94%	38%
Saguenay	83%	43%	85%	35%
Témiscamingue	78%	31%	83%	30%
Moyenne	81%	43%	86%	37%

Figure A.24 Volume de bois de chauffage récolté par les propriétaires forestiers dans la dernière année, au Québec

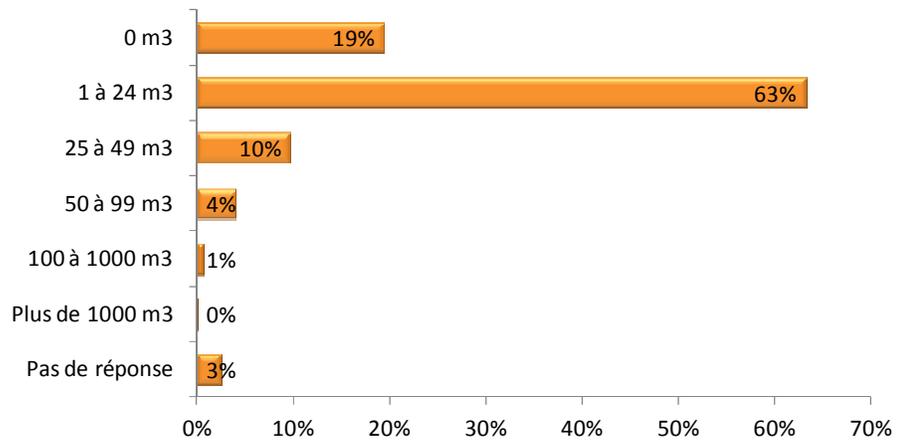


Figure A.25 Proportion de bois récolté (chauffage, pâte, sciage) au cours des cinq dernières années chez les propriétaires forestiers, au Québec

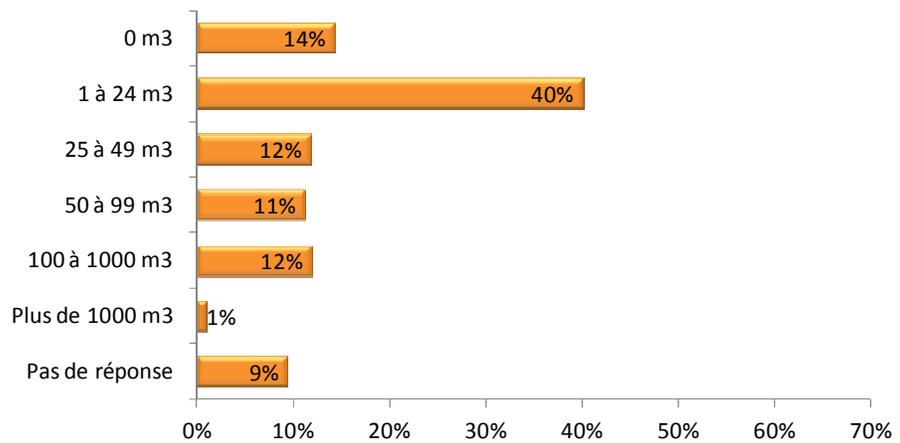


Figure A.26 Mécanisation de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers, au Québec

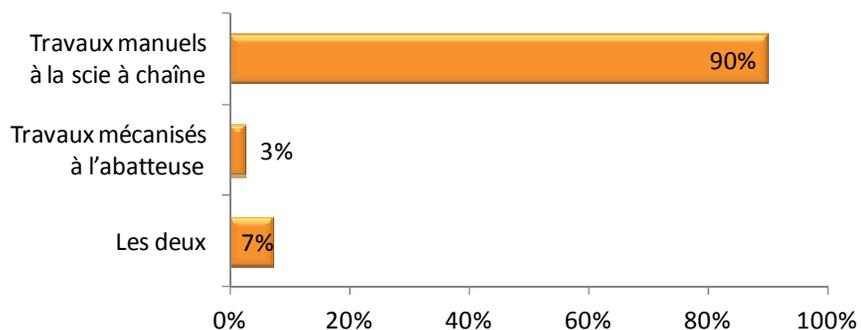


Tableau A.26 Mécanisation de la récolte de bois chez les propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Travaux manuels à la scie à chaîne	Travaux mécanisés à l'abatteuse	Les deux
	% des propriétaires forestiers		
Abitibi	73%	12%	15%
Appalaches	94%	0%	6%
Bas St-Laurent	88%	3%	9%
Bois-Francis	90%	4%	6%
Chaudière	91%	4%	5%
Côte-Nord	82%	14%	4%
Estrie	90%	2%	8%
Gaspésie	90%	4%	6%
Lac-St-Jean	87%	4%	9%
Lanaudière	81%	0%	19%
Mauricie	89%	3%	8%
Montérégie	87%	9%	4%
Outaouais	88%	2%	11%
Québec	93%	0%	7%
Saguenay	90%	5%	5%
Témiscamingue	97%	0%	3%
Moyenne	90%	3%	7%

Figure A.27 Intervenants participant à la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier chez les propriétaires forestiers, au Québec

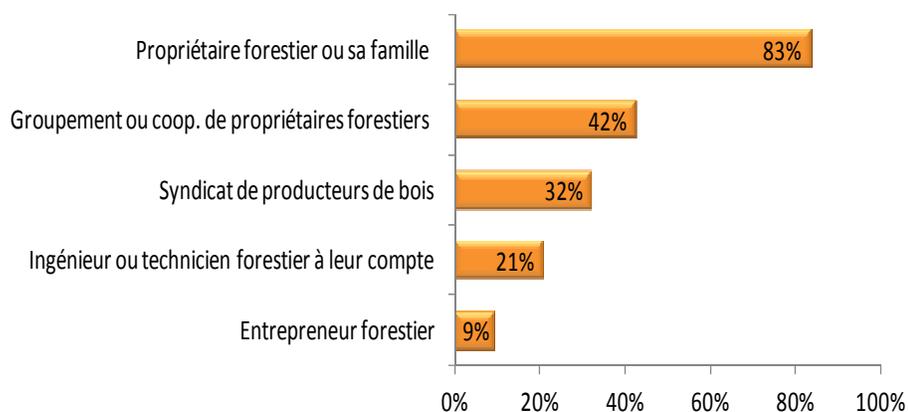


Tableau A.27 Intervenants participant à la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier chez les propriétaires forestiers, par région du Québec

Région	Propriétaire forestier ou sa famille	Groupement de propriétaires forestiers	Syndicat de producteurs de bois	Ingénieur ou technicien forestier à leur compte	Entrepreneur forestier
	% des propriétaires forestiers				
Abitibi	87%	33%	32%	38%	5%
Appalaches	79%	36%	27%	16%	8%
Bas St-Laurent	86%	65%	29%	12%	5%
Bois-Francis	88%	37%	18%	19%	7%
Chaudière	79%	33%	55%	21%	12%
Côte-Nord	83%	63%	11%	5%	3%
Estrie	83%	48%	42%	24%	6%
Gaspésie	82%	66%	25%	16%	9%
Lac-St-Jean	86%	60%	49%	10%	10%
Lanaudière	78%	40%	31%	49%	15%
Mauricie	89%	38%	48%	16%	13%
Montérégie	86%	20%	14%	46%	18%
Outaouais	87%	40%	16%	15%	13%
Québec	89%	44%	33%	11%	3%
Saguenay	81%	44%	37%	17%	8%
Témiscamingue	79%	19%	33%	21%	23%
Moyenne	83%	42%	32%	21%	9%

Figure A.28

Proportion des propriétaires forestiers affirmant avoir réduit leurs activités d'aménagement en raison des réglementations municipales sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier, par région du Québec

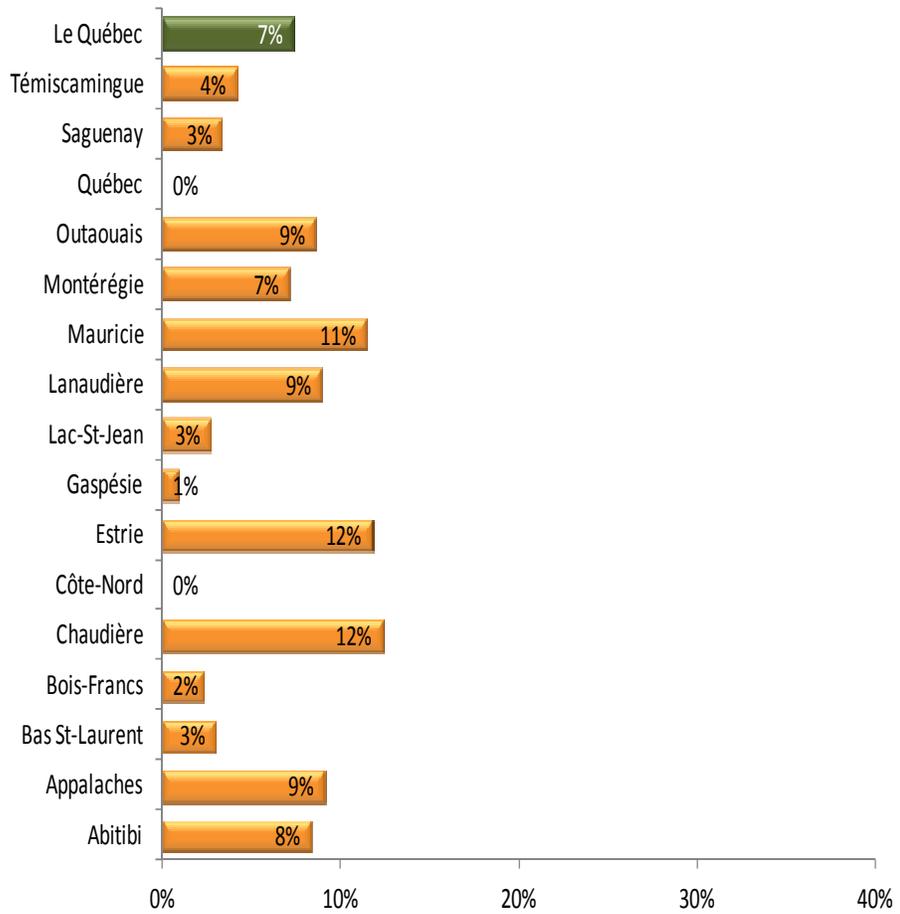


Figure A.29 Intention des propriétaires forestiers pour les cinq prochaines années, au Québec

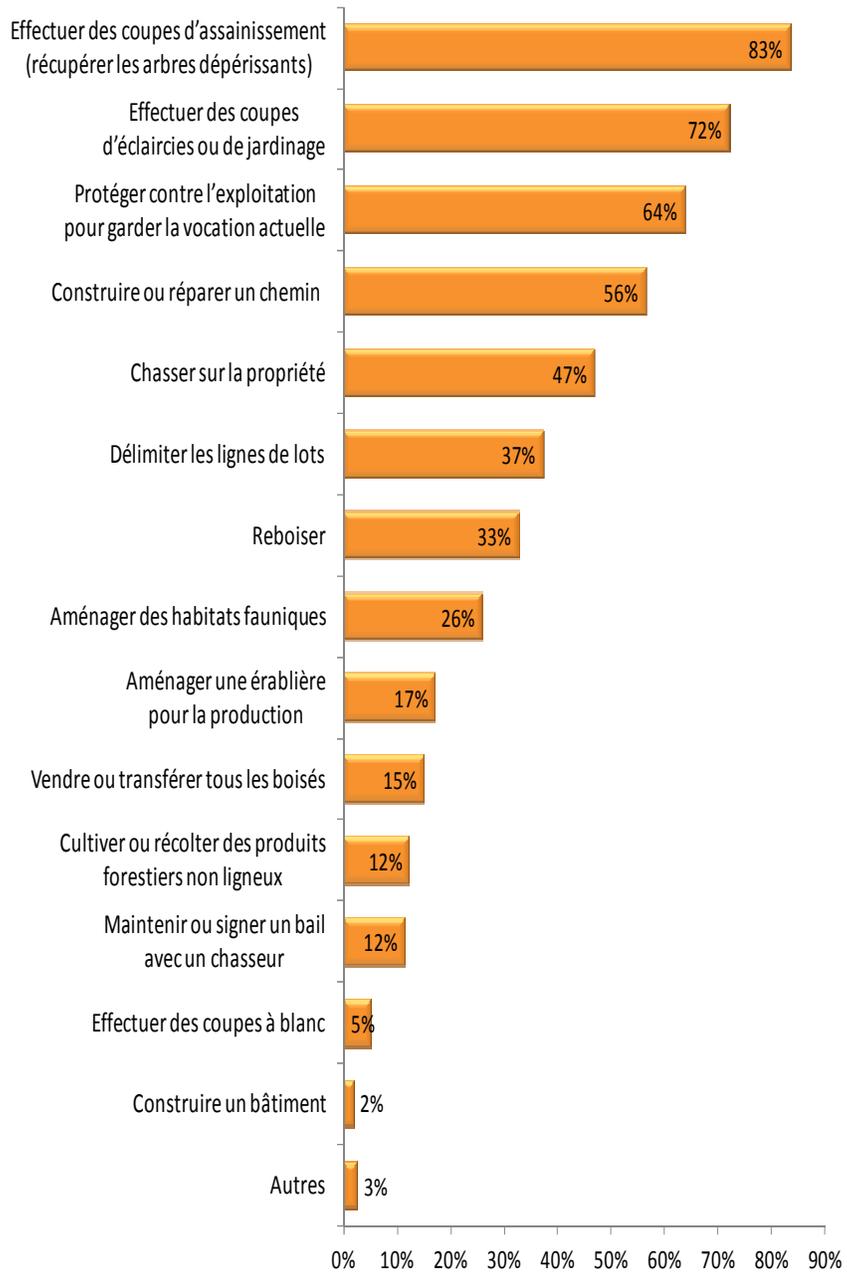


Tableau A.29 Intention des propriétaires forestiers pour les cinq prochaines années, par région du Québec

Région	Intention des propriétaires forestiers														
	Effectuer des coupes d'assainissement	Effectuer des coupes d'éclaircies ou de jardinage	Protéger contre l'exploitation pour garder la vocation actuelle	Construire ou réparer un chemin	Chasser sur la propriété	Délimiter les lignes de lots	Reboiser	Aménager des habitats fauniques	Aménager une érablière pour la production	Vendre ou transférer tous les boisés	Cultiver ou récolter des produits forestiers non ligneux	Maintenir ou signer un bail avec un chasseur	Effectuer des coupes à blanc	Construire un bâtiment	Autres
Abitibi	73%	55%	72%	65%	61%	49%	54%	39%	1%	9%	13%	5%	9%	1%	1%
Appalaches	86%	74%	70%	55%	48%	44%	30%	23%	15%	14%	8%	11%	3%	3%	4%
Bas St-Laurent	85%	86%	68%	58%	52%	42%	32%	29%	12%	17%	7%	9%	10%	1%	1%
Bois-Francis	87%	68%	55%	52%	39%	20%	23%	16%	16%	15%	6%	13%	1%	2%	0%
Chaudière	85%	76%	66%	63%	41%	38%	31%	24%	24%	18%	7%	14%	7%	0%	4%
Côte-Nord	85%	80%	46%	52%	46%	32%	29%	21%	4%	18%	27%	1%	7%	3%	4%
Estrie	86%	77%	67%	59%	51%	33%	31%	33%	22%	13%	13%	21%	4%	4%	2%
Gaspésie	75%	67%	57%	56%	58%	47%	33%	27%	15%	18%	19%	3%	12%	1%	3%
Lac-St-Jean	89%	73%	67%	46%	37%	49%	44%	17%	7%	12%	19%	4%	12%	2%	4%
Lanaudière	82%	77%	62%	63%	30%	44%	40%	33%	25%	12%	27%	12%	1%	3%	8%
Mauricie	86%	72%	67%	58%	29%	45%	39%	32%	14%	16%	19%	5%	5%	1%	2%
Montérégie	87%	75%	64%	59%	34%	33%	49%	36%	38%	7%	23%	16%	2%	0%	3%
Outaouais	77%	57%	59%	45%	60%	28%	30%	20%	12%	15%	17%	11%	2%	4%	2%
Québec	86%	75%	53%	64%	50%	47%	23%	28%	16%	21%	9%	14%	5%	3%	3%
Saguenay	76%	59%	57%	53%	49%	40%	32%	19%	8%	24%	10%	3%	8%	0%	0%
Témiscamingue	63%	65%	57%	54%	60%	40%	31%	17%	3%	24%	21%	6%	16%	1%	11%
Moyenne	83%	72%	64%	56%	47%	37%	33%	26%	17%	15%	12%	12%	5%	2%	3%

Annexe B : Comparaison avec les sondages antérieurs

Introduction La caractérisation des profils, des motivations et des activités des propriétaires forestiers québécois intéresse les acteurs œuvrant auprès de cette population depuis des décennies. Outre plusieurs enquêtes menées aux échelons régionaux par des chercheurs et des consultants pour le compte de syndicats de producteurs forestiers, d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées, ou d'initiatives de recherche, on retrouve quatre grandes initiatives provinciales qui avaient pour but de décrire les 130 000 propriétaires de lots boisés de plus de quatre hectares du Québec pour mieux définir les politiques forestières.

La première de ces enquêtes fut menée en 1973 par les employés du MRNF³¹. Une seconde enquête fut commandée en 1985 par le MRNF à la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui s'était alors adjoint les services de la firme de sondage CROP³². Entre 1998 et 1999, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont respectivement commandé des enquêtes à différentes firmes pour décrire les propriétaires forestiers de leurs régions. En 2000, dix de ces enquêtes furent retenues pour établir un portrait provincial en considérant les limites méthodologiques que cet exercice supposait³³. Enfin, l'enquête menée en 2012 par la Fédération des producteurs forestiers du Québec et le Groupe AGÉCO pour le compte du MRN, de Ressources naturelles Canada et des agences régionales de mise en valeur des forêts privées représente la quatrième initiative provinciale.

Objectif La présente section vise à décrire l'évolution des profils, des motivations et des activités des propriétaires québécois de lots boisés de plus de quatre hectares, entre 1973 et 2012.

Cette démarche, bien qu'imparfaite, permettra de déterminer mieux qu'auparavant, mais de manière qualitative, si l'évolution des profils socio-économiques des propriétaires forestiers influence leurs motivations et leurs activités sur leurs lots boisés.

Méthodologie La démarche a consisté à comparer les résultats obtenus lors des enquêtes auprès des propriétaires forestiers en 1973, 1985 et 2012, en raison des similitudes méthodologiques de ces trois initiatives. Seules les questions abordant un thème similaire avec un choix de réponses fortement comparables lors des trois enquêtes, furent retenues dans cette démarche.

Cet exercice comporte forcément plusieurs limites méthodologiques, dont les principales sont l'utilisation de listes de propriétaires forestiers différentes d'une enquête à l'autre, le biais créé par des questions rédigées différemment, et l'utilisation de données déjà traitées plutôt que les données brutes issues des sondages.

Malgré tout, il est étonnant de constater la similarité des thèmes abordés dans les

³¹ Brunelle, J-G. 1974. *Enquête sur les forêts privées*. Ministère des Terres et Forêts, Rapport interne : 125 p.

³² CROP. 1985. *Sondage provincial sur les propriétaires forestiers*, rapport interne.

³³ Nadeau, S. 2001. *Les propriétaires forestiers et leurs forêts : portrait de la situation dans quelques régions du Québec*. Rapport interne du Service canadien des forêts : 41 p.

questionnaires, des démarches retenues pour établir les listes de propriétaires et du traitement méthodologique des données brutes, d'une décennie à l'autre.

L'établissement de la population des propriétaires forestiers

Puisqu'il n'existe pas de liste centralisée de propriétaires forestiers au Québec, une liste a été établie pour le besoin de chacune des enquêtes à l'aide des listes disponibles aux niveaux local et régional.

- ❖ En 1974, l'échantillon des propriétaires sondés fut constitué à l'aide de la liste des propriétaires fonciers, détenant un lot boisé, fournie par les municipalités.
- ❖ En 1985, l'échantillon des propriétaires sondés fut constitué à l'aide de la liste des propriétaires et producteurs forestiers détenue par les syndicats régionaux de producteurs forestiers.
- ❖ En 2012, l'échantillon des propriétaires forestiers fut constitué, selon la région, à l'aide des listes des syndicats de producteurs forestiers, des listes des propriétaires fonciers détenant un lot boisé, fournie par les municipalités, et des listes détenues par des agences de mise en valeur des forêts privées.

L'échantillonnage des propriétaires forestiers sondés

Lors des trois enquêtes, les propriétaires forestiers à contacter ont été sélectionnés au hasard et les propriétaires devaient détenir quatre hectares de boisés pour participer au sondage.

- ❖ Au total, 11 000 propriétaires forestiers, répartis dans l'ensemble des régions du Québec (à l'exception du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie), participèrent à l'enquête de 1973.
- ❖ Au total, 2173 propriétaires forestiers, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, participèrent à l'enquête de 1985.
- ❖ Au total, 2215 propriétaires forestiers, répartis dans l'ensemble des régions du Québec (à l'exception de la région des Laurentides), participèrent à l'enquête de 2012.

Le traitement des données

Les rapports des enquêtes de 1973 et 1985 sont trop imprécis pour comparer les traitements statistiques qui furent effectués sur les données recueillies. Les résultats de cette section ne peuvent être comparés en fonction de leurs marges d'erreur respectives, ce qui appelle un traitement qualitatif des données, selon les grandes tendances identifiées dans ces enquêtes.

Évolution des profils des propriétaires forestiers

Les différents profils de propriétaires forestiers peuvent être définis par les caractéristiques socio-économiques nous permettant de les catégoriser. À cet égard, certaines caractéristiques ont évolué entre 1973 et 2012, tandis que plusieurs sont demeurées relativement stables.

Sans surprise, la taille moyenne des propriétés forestières détenues demeurent sous les 100 hectares. Le nombre de propriétaires de boisés de moins de 40 hectares est également en croissance. Le défi de rejoindre des dizaines de milliers de petits propriétaires forestiers demeure.

La durée de possession est aussi une caractéristique n'ayant pas changé au cours des

quatre dernières décennies. La moitié des propriétaires forestiers conservent leur boisé plus de vingt ans. Ce temps de possession est propice au développement d'une culture et d'une vision forestière chez le propriétaire.

Une majorité de propriétaires continue de vivre à proximité de leurs boisés. Les données sont encore plus probantes lorsqu'on inclut les propriétaires vivant dans un rayon de 10 à 16 km de leurs forêts. Ces données sont propices à maintenir une fréquentation assidue des propriétés et intégrer les activités en forêt dans le mode de vie des propriétaires de ces lots boisés.

Enfin, l'âge moyen des propriétaires forestier demeure élevé, en variant de 51 à 59 ans entre 1985 et 2012.

Tableau B.1 Superficie moyenne détenue (hectares)

	1973	1985	2012
Superficie moyenne des terres détenues	71 ha	82 ha	n. d.
Superficie moyenne des boisés détenus	38 ha	48 ha	75 ha

Tableau B.2 Superficie moyenne détenue (%)

	1973	1985	2012
Superficie de 4 à 39 hectares	32 %	n. d.	52 %
Superficie de plus de 40 hectares	68 %	n. d.	48 %

Tableau B.3 Durée de possession du lot boisé (années)

	1973	1985	2012
Moins de 5 ans	12 %	n. d.	9 %
De 5 à 10 ans	14 %	n. d.	16 %
De 11 à 20 ans	27 %	n. d.	23 %
Plus de 20 ans	46 %	n. d.	51 %

Tableau B.4 Distance de la résidence avec le boisé le plus proche

	1973	1985	2012
Moins de 1 km (2012) ou moins de 1 mille (1973)	64 %	n. d.	50 %
Plus de 1 km (2012) ou plus de 1 mille (1973)	36 %	n. d.	50 %

Tableau B.5 Âge moyen des propriétaires forestiers (année)

	1973	1985	2012
Âge moyen des propriétaires forestiers	n. d.	51 ans	59 ans

L'occupation des propriétaires forestiers québécois est l'une des caractéristiques ayant le plus évolué au fil des ans. Fortement accaparé par les agriculteurs, le territoire de la forêt privée est aujourd'hui détenu par une plus grande diversité de propriétaires. Conséquence de l'âge moyen des propriétaires forestiers, un grand nombre se définit comme retraité dans les sondages. Notons que les cols blancs, dont on ne fait pas mention dans l'enquête de 1973, représentent 21 % des propriétaires sondés en 2012.

Tableau B.6 Occupation principale du propriétaire forestier québécois

	1973	1985	2012
Agriculteur	41 %	32 %	14 %
Col bleu, journalier	27 %	26 %	30 %
Col blanc	n. d.	21 %	21 %
Retraité	11 %	16 %	33 %
Autres	21 %	5 %	3 %

Le niveau de scolarité des propriétaires a connu une évolution notable, conséquente des bouleversements sociaux dans la société québécoise au cours de cette période.

Tableau B.7 Évolution du niveau de scolarité atteint des propriétaires forestiers

	1973	1985	2012
Diplôme du niveau secondaire ou moins	87 %	n. d.	61 %
Plus qu'un diplôme de niveau secondaire	13 %	n. d.	39 %

Toutefois, la proportion du revenu familial tirée de la propriété forestière n'a pas évolué, si l'on compare 2012 à 1973. La grande majorité ne retire aucun revenu, ce qui n'inclut pas l'utilisation des produits de la forêt à des fins personnelles, et l'autre groupe retire moins de 25 % de son revenu familial d'activités forestières. Une très faible minorité tire son revenu principal de ses forêts.

Tableau B.8 Proportion du revenu familial tiré de la propriété forestière

	1973	1985	2012
0 à 25 %	94 %	n. d.	91 %
26 à 50 %	4 %	n. d.	3 %
51 à 75 %	2 %	n. d.	1 %
76 à 100 %	1 %	n. d.	1 %
NRP/NSP		n. d.	1 %

Évolution des motivations des propriétaires forestiers

La comparaison des trois enquêtes montre des motivations semblables, selon des pondérations variables d'une époque à l'autre. Ainsi, l'investissement, le plaisir et la récréation liés au boisé, la possibilité de générer un revenu d'appoint sont trois sources de motivation importantes pour les propriétaires forestiers. Toutefois, le poids associé à chacune de ces motivations a évolué dans le temps. L'évolution des mœurs de la société québécoise au cours des quarante dernières années peut expliquer la hausse marquée des motivations liées au plaisir de détenir un boisé.

Tableau B.9 Principales motivations pour détenir un lot boisé (les propriétaires sondés répondaient oui ou non à plusieurs choix de réponses)

Motivations	1973	1985	2012
Pour un placement ou un investissement	38 %	53 %	57 %
Pour des activités récréatives ou le plaisir	9 %	60 %	84 %
Pour retirer un revenu des produits de la forêt	44 %	85 %	33 %
Pour l'acériculture	n. d.	23 %	26 %

Évolution des activités réalisées chez les propriétaires forestiers

Les activités réalisées sur un lot boisé peuvent différer des motivations de possession. Pour diverses raisons, tels le temps, les budgets ou les marchés disponibles, le propriétaire consacrera plus ou moins de temps à une activité malgré son intention lors de l'achat du lot boisé. À cet égard, la comparaison des enquêtes de 1973, 1985 et 2012 montre que les propriétaires sont très actifs dans la gestion de leurs boisés puisque plus de 80 % d'entre eux y récoltent du bois et plus du tiers y réalise d'autres travaux d'aménagement forestier. De plus, le pourcentage de propriétaires ayant reçu une aide financière gouvernementale pour leurs travaux d'aménagement forestier s'élève à près de 44 % en 2012, comparativement à 18 % en 1973.

Tableau B.10 Activités réalisées sur le lot boisé au cours des dernières années (les propriétaires sondés répondaient oui ou non à plusieurs choix de réponses)

Activités	1973	1985	2012
Récolte de bois de chauffage	n. d.	80 %	81 %
Récolte de bois à pâte	25 %	42 %	43 %
Travaux d'aménagement forestier, autres que la récolte :			37 %
❖ Entretien de lignes de lots;	n. d.	53 %	n. d.
❖ Construction de chemins;	n. d.	22 %	n. d.
❖ Reboisement;	n. d.	12 %	n. d.
❖ Entretien de plantations.	n. d.	19 %	n. d.
Aménagement d'érablières et acériculture	12 %	15 %	n. d.
Production d'arbres de Noël	3 %	4 %	n. d.

Tableau B.11 Intention de réaliser des activités d'aménagement au cours des prochaines années (les propriétaires sondés répondaient oui ou non à plusieurs choix de réponses)

Activités	1973	1985	2012
Récolte de bois de chauffage	n. d.	80 %	83 %
Récolte de bois à pâte	26 %	42 %	n. d.
Travaux d'aménagement forestier, autres que la récolte :			
❖ Entretien de lignes de lots;	n. d.	53 %	37 %
❖ Construction de chemins;	20 %	22 %	56 %
❖ Reboisement;	24 %	12 %	33 %
❖ Entretien de plantations.	n. d.	19 %	n. d.
Aménagement d'érablières et acériculture	12 %	15 %	17 %
Production d'arbres de Noël	2 %	4 %	n. d.

Tableau B.12 Assistance reçue pour les travaux d'aménagement forestier

	1973	1985	2012
Aucune	82 %	n. d.	66 %
Occasionnellement ou régulièrement	18 %	n. d.	44 %

Tableau B.13 Les meilleurs moyens pour rejoindre les propriétaires forestiers

	1973	1985	2012
Les journaux spécialisés	n. d.	31 %	71 %
Les lettres personnelles	n. d.	22 %	n. d.
Les assemblées de producteurs forestiers	n. d.	18 %	n. d.
Les journaux généralistes locaux	n. d.	10 %	n. d.
La télévision et la radio	n. d.	6 %	n. d.
Internet	N.A.	N.A.	43 %
La visite d'un conseiller forestier	n. d.	n. d.	67 %

Annexe C : Comparaison avec les autres juridictions

Introduction Au cours des dernières années, d'autres juridictions ont réalisé des enquêtes auprès des propriétaires forestiers. Trois de ces enquêtes avaient des objectifs somme toute similaires à celle conduite au Québec, soit de caractériser le profil, les motivations et activités des propriétaires forestiers. Ces enquêtes tracent le portrait des propriétaires forestiers des États-Unis³⁴ (É.-U.), du Nouveau-Brunswick³⁵ (N.-B.) et de l'Île-du-Prince-Édouard³⁶ (Î.-P.-É.).

Aux États-Unis, le groupe responsable de l'inventaire forestier du *Forest Service* a conduit, entre 2002 et 2006, un sondage des propriétaires forestiers à l'échelle nationale afin de compléter l'information recueillie par l'inventaire forestier. Il s'agissait de la quatrième enquête nationale de propriétaires forestiers, les autres ayant été conduites en 1996, 1982 et 1958. L'Île-du-Prince-Édouard a adopté une approche similaire à celle des É.-U. et a colligé à deux reprises des données sur les propriétaires forestiers, la plus récente enquête ayant été réalisée en 2009. Quant au N.-B., le plus récent sondage a été réalisé afin d'informer les membres du groupe de travail sur la forêt privée mis sur pied par le gouvernement provincial dans le but de formuler des recommandations sur un objectif de production de bois en provenance des boisés privés. La dernière enquête provinciale sur les propriétaires de boisés privés du N.-B. datait de 1982.

Objectif La présente section vise à comparer les tendances observées dans la plus récente enquête auprès des propriétaires de lots boisés du Québec avec celles observées dans les enquêtes les plus récentes des É.-U., de l'Î.-P.-É. et du N.-B.

Cette démarche, bien qu'imparfaite, permettra de mettre en relief les similitudes et différences entre les propriétaires forestiers du Québec et d'ailleurs, et de situer dans une perspective plus globale la situation qui prévaut au Québec.

Méthodologie La démarche a consisté à comparer les résultats obtenus lors des enquêtes auprès des propriétaires forestiers du Québec, des É.-U., de l'Î.-P.-É. et du N.-B. Étant donné que la diversité d'enquêtes impose certaines limites quant aux comparaisons possibles, elles seront de nature plutôt qualitative et porteront sur les tendances observées entre le Québec et les autres juridictions.

Dans cet exercice, tout comme dans l'exercice de comparaisons des sondages antérieurs présenté à l'annexe B, seules les questions abordant un thème similaire avec un choix de réponses fortement comparables ont été retenues aux fins de comparaisons. Parfois les comparaisons permettront de mettre en relief la situation de toutes les juridictions alors que dans d'autres cas elles seront plus limitées.

³⁴ Buttler, B. 2008. *Family Forest Owners of the United States, 2006*. Gen. Tech. Rep. NRS-27, Newtown Square, PA.: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Northern Research Station, 72p.

³⁵ Nadeau, S. 2011. *Propriétaires de terrains boisés de l'Île-du-Prince-Édouard : tendances actuelles quant à l'usage, la gestion et aux valeurs*. Rapport d'information M-X-225F, Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Centre de foresterie de l'Atlantique, Fredericton, N.-B. 105 p.

³⁶ Nadeau, S. Beckley, T., McKendy, M. and H. Keess, 2012. *Coup d'œil sur les propriétaires de boisés non industriels du Nouveau-Brunswick en 2011 : Attitudes, comportements, intendance et perspectives futures*. Rapport préparé pour le Groupe de travail sur les forêts privées (Appendice A). Département des ressources naturelles, gouvernement du Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B. 91 p.

Les trois enquêtes hors Québec ont toutes eu recours à un questionnaire envoyé par la poste. Ces questionnaires ont plusieurs éléments en commun étant donné qu'ils présentent les sujets qui sont traditionnellement couverts dans un sondage général pour les propriétaires forestiers. Ce sont ces points communs qui justifient la décision de tenter de tracer des parallèles avec l'enquête du Québec.

Toutefois, afin de saisir la portée de cet exercice de comparaison, il importe d'avoir une compréhension générale de l'approche méthodologique adoptée pour les enquêtes des diverses juridictions. La prémisse étant qu'il n'y a pas de méthodologie parfaite, les choix méthodologiques pour chacune des enquêtes doivent être explicités et pris en considération dans l'interprétation des résultats. Ainsi, on comprendra que les comparaisons bien qu'elles ne soient pas parfaites permettent tout de même de dégager certaines tendances intéressantes.

Définitions de « propriétaires forestiers »

Comme il n'existe pas de consensus pour définir qui est, ou n'est pas un propriétaire forestier, chacune des enquêtes présente sa propre définition. La majorité des enquêtes retenues excluent les propriétaires forestiers industriels et ciblent d'autres types de propriétaires. La taille des propriétés est un autre facteur qui est différent entre les enquêtes. Ces critères s'adaptant au contexte dans lequel l'enquête se déroule. Les résultats des différentes enquêtes peuvent être influencés par la définition de propriétaires forestiers retenue.

Tableau C.1 Définition de propriétaire forestier pour chaque enquête

	Types de propriétaires visés par l'enquête	Superficie des propriétés boisées visées par l'enquête
Québec	Propriétaires détenant au moins un lot boisé	Au moins 4 ha de terrains boisés
É.-U.	Forêts familiales appartenant à des familles, individus, fiducies, successions, partenariat familial, groupe d'individus non incorporés	Parcelle d'un minimum de 0.4 ha et dont au moins 10 % a une vocation forestière.
Î.-P.-É.	Propriétaires détenant un lot boisé et qui ne sont pas des industriels	Au moins 0.4 ha de terrain considéré à vocation forestière par la province
N.-B.	Propriétaires détenant un lot boisé et qui ne sont pas des industriels	Au moins 5 ha de terrain considéré à vocation forestière par la province, mais moins de 100 000 ha

Échantillonnage et participants aux enquêtes

La sélection des participants à chacune des enquêtes est un autre élément méthodologique qui est dicté par le contexte de chacune des juridictions. Ainsi, pour les enquêtes dans les deux provinces maritimes, les gouvernements provinciaux ont colligé une liste de propriétaires forestiers à partir de bases de données sur les taxes foncières. Cette liste leur a permis ensuite de sélectionner des participants pour les enquêtes postales. Pour les deux provinces, l'échantillon était stratifié en fonction de trois dimensions de boisés afin d'avoir un nombre de répondants permettant de comparer les réponses de propriétaires de petits, moyens et grands boisés. Au total, 908 propriétaires forestiers ont participé à l'enquête de l'Î.-P.-É. en 2009, ce qui donne une marge d'erreur de 4 %, 19 fois sur vingt. Quant à l'enquête du N.-B., ce sont 728 propriétaires forestiers qui y ont participé, ce qui donne une marge d'erreur de 7 %, 19 fois sur vingt. Dans les deux cas, l'objectif était d'obtenir une marge d'erreur de 5 %, mais les taux de participation des propriétaires sollicités ont fait en sorte que cet objectif a été dépassé à l'Î.-P.-É. et pas atteint au N.-B.

Pour ce qui est de l'enquête des É.-U. bien que l'information à propos des propriétaires forestiers soit disponible par le biais du rôle foncier, la tâche de créer une liste centralisée serait titanesque. Aussi l'échantillonnage est-il effectué à partir de cartes forestières et validé par des données satellitaires et des visites terrains. L'intensité d'échantillonnage est ajustée pour chacun des États inclus dans l'étude. Une fois les propriétés choisies, l'adresse des propriétaires est extraite de bases de données telles que celles des taxes foncières. Il est à noter qu'en raison de son envergure ce sondage est réalisé sur un cycle continu et non pas en une seule année³⁷. Les résultats présentés ici couvrent les années 2002 à 2006 inclusivement et couvrent la grande majorité du territoire des É.-U.

Finalement, pour l'enquête du Québec, comme le mentionne la section 4 de ce rapport, l'absence d'une liste centralisée de propriétaires forestiers a forcé le recours à diverses sources d'informations afin d'établir une liste des propriétaires forestiers pour chacune des régions faisant partie de l'enquête. Dans certaines régions, les propriétaires ont été identifiés à partir de listes d'organisations œuvrant en forêt privée et susceptibles d'avoir un biais en faveur des propriétaires forestiers plus actifs en aménagement forestier. Un échantillon a été sélectionné pour chacune des régions participantes afin d'assurer une bonne représentation géographique et d'être en mesure d'identifier les tendances régionales. Au Québec, l'enquête menée au téléphone a permis de récolter de l'information auprès de 2215 propriétaires forestiers.

**Superficie des boisés,
localisation, et durée
de possession**

Tant la définition de « propriétaire forestier » que la méthode d'échantillonnage retenue pour chacune des enquêtes exercent une influence sur les résultats des enquêtes et l'information sur la dimension des boisés reflète bien ces faits. Ainsi, alors que bon nombre de propriétaires américains et de l'Î.-P.-É. auraient été exclus de l'enquête québécoise faute de posséder un boisé d'au moins 4 ha, au N.-B., c'est plutôt les propriétaires possédant entre 4 et 5 ha qui auraient dû également être recrutés pour l'enquête.

Les enquêtes menées dans les autres juridictions ont toutes démontré que la taille des boisés est en lien avec l'intérêt que portent les propriétaires forestiers à l'aménagement forestier et aux activités de foresterie traditionnelle. Étant donné que, pour certaines régions du Québec, la liste des propriétaires forestiers provenait de listes liées aux activités et programmes d'aménagement forestier, il est possible qu'un certain biais en faveur des propriétaires actifs en aménagement forestier et détenant de plus grandes superficies boisées en résulte. Aussi, il serait hasardeux de statuer que la taille des boisés est plus grande au Québec que dans les autres juridictions.

Dans toutes les juridictions, un bon nombre de propriétaires vivent à proximité de leurs boisés. Ainsi, alors que la majorité des propriétaires québécois vivent à moins de 1 km de leur boisé, 73 % des propriétaires américains vivent à moins d'un mile de leurs boisés et 40 % des propriétaires au N.-B. et à l'Î.-P.-É. ont un boisé adjacent à leur résidence.

Quant à la durée de possession des boisés, on note qu'une très forte proportion de propriétaires canadiens ont acquis leur boisé il y a plus de 20 ans, tandis qu'environ le quart des propriétaires l'ont acquis au cours des dix dernières années. Cela démontre qu'un certain nombre de boisés changent de mains, mais aussi que dans plusieurs cas ces échanges ne se font pas de façon régulière, les propriétaires forestiers conservant leurs boisés pendant de longues périodes de temps, et ce, dans toutes les juridictions.

³⁷ Buttler, B., Leatherberry E.C. and M.S. Williams. 2005. *Design, Implementation, and Analysis Methods for the National Woodland Owner Survey*. Gen. Tech. Rep. NE-336, Newtown Square, PA.: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Northeastern Research Station, 72p.

Tableau C.2 Répartition des propriétaires selon la superficie de leur boisé par juridiction

Québec		É.-U.	
4 à 20 ha	30 %	0,4 à 7,7ha (1 — 19 acres)	75 %
21 à 40 ha	22 %	8,1 à 40,1 ha (20 — 99 acres)	19 %
41 à 100 ha	28 %	40,5 à 201,9 ha (100 — 499 acres)	5 %
101 à 800 ha	13 %	202,3 à 404,3 ha (500 — 999 acres)	0,4 %
Plus de 800 ha	1 %	404,7 ha et plus (1000 + acres)	0,3 %
Ne réponds pas	7 %		

Î.-P.-É.		N.-B.	
0,4 à 4,0 ha (1-10 acres)	42 %	5 à 29,9 ha	61 %
4,5 à 20,2 ha (11 à 50 acres)	38 %	30 à 99 ha	33 %
20,6 ha et plus (51 + acres)	20 %	100 ha et plus	6 %

Tableau C.3 Distance de la résidence avec le boisé le plus proche

	Québec	É.-U.	Î.-P.-É.
Sur le boisé	ND	ND	40 %
À moins de 1 km	50 %	ND	
À moins d'un mile	ND	73 %	22 %
De 1 à moins de 10 km	24 %	ND	
De 10 km à moins de 100 km	19 %	ND	14 %
À 100 km ou plus	7 %	ND	22 %
Aucune réponse			2 %

	N.-B.*
Sur le boisé	40 %
À moins de 25 km	33 %
26 à 50 km	9 %
51 à 100 km, mais au N.-B.	3 %
À plus de 100 km, mais au N.-B.	2 %
À l'extérieur du N.-B.	12 %
Aucune réponse	1 %

*calculé à partir des données originales pas encore publiées sous cette forme

Tableau C.4 Durée de possession du lot boisé (années)

	Québec	Î.-P.-É.*	N.-B.*
Moins de 5 ans	9 %	10 %	8 %
De 5 à 10 ans	16 %	13 %	14 %
De 11 à 20 ans	23 %	17 %	22 %
Plus de 20 ans	51 %	42 %	47 %
Ne réponds pas		18 %	9 %

*calculé à partir des données originales pas encore publiées sous cette forme

	É.-U.*
Moins de 10 ans	18 %
De 10 à 24 ans	33 %
De 25 à 49 ans	29 %
Plus de 50 ans	5 %
Ne réponds pas	15 %

*calculé à partir des données disponibles avec le rapport

Le profil des propriétaires forestiers

Toutes les enquêtes ont recueilli de l'information sur le profil sociodémographique des propriétaires forestiers. Une des caractéristiques de ce profil qui retient souvent l'attention est l'âge des propriétaires. En général, l'âge des propriétaires forestiers est plutôt élevé dans toutes les juridictions; entre 59 % et 72 % d'entre eux étant âgés de 55 ans et plus. Les propriétaires du Québec sont sensiblement plus jeunes que ceux des autres juridictions; un quart d'entre eux étant âgés de moins de 45 ans, alors que cette proportion varie entre 7 % et 15 % dans les autres juridictions.

Avec une telle distribution d'âge, il est peu surprenant d'observer que plusieurs des propriétaires sont à la retraite. Ainsi, alors qu'un tiers des propriétaires québécois sont à la retraite, c'est le cas pour 44 % des propriétaires du N.-B. et de près d'un Américain sur deux. Il s'agit du seul groupe d'occupation pour lequel les données sont facilement comparables entre les juridictions.

Tableau C.5 Répartition des propriétaires selon leur âge

	Québec	É.-U*.	Î.-P.-É.	N.-B.
De 25 à 34 ans	3 %	11 %	4 %	1 %
De 35 à 44 ans	10 %	11 %	11 %	6 %
De 45 à 54 ans	24 %	21 %	26 %	20 %
De 55 à 64 ans	32 %	31 %	33 %	33 %
Plus de 65 ans	28 %	33 %	26 %	39 %
Ne réponds pas	2 %	4 %	2 %	1 %

*calculé à partir des données disponibles avec le rapport

Tableau C.6 Proportion de retraités parmi les propriétaires des diverses juridictions

	Québec	É.-U*.	Î.-P.-É.	N.-B.
Retraité	33 %	49 %	29 %	44 %

*calculé à partir des données originales pas encore publiées sous cette forme

Étant donné que les systèmes d'éducation diffèrent entre les juridictions, la comparaison pour le niveau de scolarité des propriétaires se limite à comparer la proportion de propriétaires ayant un diplôme universitaire. On constate que le nombre de propriétaires québécois détenant au moins un diplôme universitaire est semblable à celui des propriétaires du N.-B., mais bien en deçà du nombre de propriétaires détenant un tel diplôme aux É.-U. ou à l'Î.-P.-É.

Dans toutes les juridictions, la majorité des propriétaires sont des hommes. Fait intéressant, 10 % des répondants américains ont déclaré qu'un couple de propriétaires (homme et femme) prend conjointement la majeure partie des décisions relatives au boisé, ce qui n'était pas une option de réponse pour les autres enquêtes.

Tableau C.7 Proportion des propriétaires forestiers détenteurs d'un diplôme universitaire

	Québec	É.-U*.	Î.-P.-É.	N.-B.
Baccalauréat ou plus	18 %	31 %	30 %	17 %

Tableau C.8 Proportion des propriétaires qui sont des hommes

	Québec	É.-U*.	Î.-P.-É.	N.-B.
Homme	88 %	69 %	75 %	82 %

*La proportion d'hommes engagés dans la gestion des boisés est plus élevée puisque 10 % des répondants à l'enquête ont affirmé que les décisions de gestion du boisé étaient prises également par un homme et une femme.

Il existe des différences importantes en ce qui a trait au revenu familial des propriétaires du Québec et de ceux des autres juridictions. En effet, deux fois moins de propriétaires québécois que dans les autres juridictions affirment avoir un revenu familial de moins de 40 000 \$, et ils sont deux fois plus nombreux que dans les autres juridictions à déclarer avoir un revenu de 100 000 \$ et plus.

Au Québec, comme au N.-B., la majorité des propriétaires des boisés ne contribuent aucunement au revenu annuel familial. Seulement 6 % des propriétaires forestiers québécois et 3 % des propriétaires du N.-B. tirent plus de 11 % de leur revenu familial de leur forêt. Au N.-B. 18 % des propriétaires de boisés de 100 ha et plus tirent plus de 11 % de leur revenu familial de leur forêt, alors que cette proportion n'est que de 1 % parmi les propriétaires de boisés de moins de 30 ha.

Tableau C.9 Revenu annuel familial des propriétaires forestiers

	Québec	Î.-P.-É.	N.-B.*
Moins de 20 000 \$	5 %	4 %	8 %
20 000 \$ à 39 999 \$	7 %	20 %	21 %
40 000 \$ à 59 999 \$	8 %	15 %	17 %
60 000 \$ à 79 999 \$	11 %	25 %	20 %
80 000 \$ à 99 999 \$	22 %		
100 000 \$ à 150 000 \$	24 %	17 %	14 %
Plus de 150 000 \$	8 %		
Pas de réponse	15 %	19 %	20 %

*calculé à partir des données originales pas encore publiées sous cette forme

	É.-U.*
Moins de 25 000 \$	14 %
25 000 \$ à 49 999 \$	25 %
50 000 \$ à 99 999 \$	31 %
100 000 \$ à 199 999 \$	13 %
200 000 \$ et plus	3 %
Pas de réponse	14 %

*calculé à partir des données disponibles avec le rapport

Tableau C.10 Proportion du revenu annuel familial provenant de la forêt

	Québec	N.-B.*
Aucun	69 %	80 %
10 % et moins	22 %	15 %
11 % à 25 %	3 %	
26 % à 50 %	1 %	2 %
51 % à 75 %	1 %	1 %
76 % à 100 %	1 %	
Pas de réponse	4 %	4 %

* calculé à partir des données originales pas encore publiées sous cette forme

Motivations des propriétaires forestiers

Bien que la liste des motivations présentées aux propriétaires dans les enquêtes et le format des questions soient différents, certaines tendances se dessinent. Ainsi, dans toutes les juridictions, les motivations liées aux plaisirs et utilisations personnelles sont parmi les plus importantes pour les propriétaires. Elles sont suivies par les motivations liées aux valeurs d'héritages et de protection de l'environnement. Les motivations d'ordre économique telles que la production de bois de chauffage et d'investissement sont également importantes, mais pour un nombre moindre de propriétaires. Il faut noter que les trois enquêtes ayant analysé l'impact de la dimension des boisés sur les motivations des propriétaires ont noté des différences quant à l'importance relative des motivations en fonction de la taille des boisés; les motivations économiques gagnant en importance avec la dimension des boisés.

Tableau C.11 Principales motivations pour détenir un lot boisé

Motivations	Québec (oui/non)	É.-U.	Î.-P.-É. (très important et important)	N.-B.
Plaisir de posséder un milieu naturel/ espace vert	92 %	N.D.	62 %	66 %
Pour préserver les écosystèmes/biodiversité	N.D.	54 %	61 %	55 %
Pour profiter de la beauté et du paysage	N.D.	70 %	N.D.	N.D.
Plaisir d'aménager une forêt	84 %	N.D.	N.D.	N.D.
Pour la tranquillité, la solitude	N.D.	62 %	N.D.	N.D.
Récolter du bois de chauffage/ <i>biofuel</i>	75 %	12 %	36 %	44 %
Donner en héritage	74 %	49 %	54 %	63 %
Par égard pour les générations futures	N.D.	N.D.	68 %	63 %
Activités familiales autres que la chasse	74 %	N.D.	N.D.	N.D.
Activités récréatives autres que la chasse	N.D.	28 %	N.D.	36 %
Investissement	57 %	38 %	31 %	35 %
Fonds de retraite	N.D.	N.D.	19 %	25 %
Produire du bois à pâte, bois de sciage	53 %	10 %	N.D.	N.D.
Récolte de bois	N.D. %	N.D.	17 %	30 %
Chasse ou pêche	48 %	26 %	8 %	25 %
Boisé inclus dans l'achat d'une propriété	41 %	N.D.	N.D.	N.D.
Comme emplacement pour ma résidence	N.D.	65 %	36 %	30 %
Comme emplacement pour chalet/camp	N.D.	N.D.	21 %	10 %
Boisé fait partie d'une ferme	N.D.	28 %	31 %	21 %
Générer un revenu d'appoint	33 %	N.D.	6 %	11 %
Pour gagner ma vie	N.D.	N.D.	7 %	8 %
Produire du sirop d'érable	26 %	N.D.	1 %	9 %
Récolter des produits forestiers non ligneux	13 %	7 %	8 %	7 %
Pour produire des arbres de Noël	3 %	N.D.	1 %	3 %

**Activités réalisées
chez les propriétaires
forestiers**

La récolte de bois de chauffage, qui était un motif de possession important pour plusieurs propriétaires forestiers, est l'activité de récolte la plus courante chez les propriétaires des trois provinces. À première vue, les propriétaires du Québec semblent nettement plus nombreux à récolter du bois de chauffage. Une partie des différences observées avec les résultats obtenus dans les autres provinces est probablement attribuable aux différences méthodologiques. Toutefois, le fait qu'il n'y ait au Nouveau-Brunswick seulement 69 % des propriétaires de boisés de plus de 100 ha récoltent du bois de chauffage porte à croire que la différence observée avec les résultats du Québec pour la récolte de bois de chauffage n'est pas uniquement attribuable à la méthodologie. En ce qui concerne la différence observée quant à la récolte du bois à pâte et de sciage, les résultats pour les propriétaires de boisés de 100 ha et plus du N.-B. sont que deux tiers des propriétaires récoltent ces produits. Dans ce cas, la faible différence notée entre les résultats du Québec et du N.-B. relève probablement des différences méthodologiques.

Quant aux activités d'aménagement réalisées au cours des dernières années, autres que la récolte, les tendances sont similaires entre les provinces : l'activité la plus courante étant la construction de chemins/sentiers, suivie par l'entretien des lignes de lots, et du reboisement. Les tendances concernant les activités que les propriétaires prévoient réaliser dans les années suivant le sondage ne sont pas aussi claires, les propriétaires des différentes juridictions exprimant un niveau d'intérêt variable pour les activités d'aménagement proposées.

Tableau C.12 Activités réalisées sur le lot boisé au cours des dernières années

Activités	Québec (5 ans avant)	Î.-P.-É. (5 ans avant)	N.-B. (10 ans avant)
Récolte de bois de chauffage*	81 %	41 %	53 %
Récolte de bois à pâte et sciage*	43 %	31 %	36 %
Travaux d'aménagement forestier, autres que la récolte :			
❖ Entretien de lignes de lots;	37 %	15 %	28 %
❖ Construction de chemins/ sentiers;	56 %	18 %	37 %
❖ Reboisement;	33 %	22 %	16 %
Aménagement d'érablières et acériculture	17 %	N.D.	10 %

* calculé à partir des données originales pas encore publiées sous cette forme

Tableau C.13 Intention de réaliser des activités d'aménagement au cours des prochaines années

Activités	Québec (5 ans après)	Î.-P.-É. (5 ans après)	N.-B. (10 ans après)
Entretien de lignes de lots	37 %	17 %	33 %
Construction de chemins/ sentiers	56 %	20 %	33 %
Reboisement	33 %	23 %	16 %
Aménager des habitats fauniques	26 %	11 %	15 %
Aménagement d'érablières et acériculture	17 %	N.D.	10 %

Raisons incitant les propriétaires forestiers à récolter du bois

Une large gamme de motivations justifie la décision de récolter du bois, et ce dans toutes les provinces. Bien que la liste de motivations soumises aux propriétaires et le choix de réponses diffèrent entre ces juridictions, certaines tendances se dégagent tout de même. Ainsi, les facteurs liés à l'état de la forêt jouent une grande importance dans la décision de récolter du bois, de même que les facteurs liés à l'utilisation personnelle du bois récolté. Les motifs d'ordre économique, bien qu'importants, le sont dans une moindre mesure.

Ces tendances sont similaires à celles observées dans l'enquête faite aux É.-U. qui a utilisé un format de question ne permettant pas aux propriétaires de choisir de multiples motivations. Les résultats obtenus montrent que les facteurs importants pour le plus grand nombre de propriétaires américains étaient de récolter des arbres endommagés par des catastrophes naturelles (17 %) et d'améliorer la qualité des arbres restants (17 %), suivis par la récolte d'arbres à maturité (15 %), et par les besoins du bois à des fins personnelles (13 %). À la toute fin, *ex æquo* avec 7 %, on retrouvait comme facteurs la recommandation du plan d'aménagement pour déboiser un terrain et parce que le propriétaire avait besoin d'argent. D'autres facteurs de moindre importance étaient également mentionnés.

Tableau C.14 Raisons incitant les propriétaires forestiers à récolter ou faire récolter du bois

Motivations	Québec (oui/non)
Amélioration de la forêt	93 %
Temps disponible et plaisir de travailler en forêt	89 %
Arbres à maturité	83 %
Besoin de bois de chauffage	77 %
Recommandation d'un professionnel	64 %
Amélioration des habitats fauniques	45 %
Opportunité d'affaires	25 %
Revenu obtenu pour le bois	24 %
Agrandissement d'une terre en culture	5 %
Autres	1 %

Motivations	Î.-P.-É. (très important et important)	N.-B.
Arbres à maturité	63 %	68 %
Améliorer la qualité des arbres restants	58 %	67 %
Couper les arbres endommagés par catastrophe naturelle	55 %	55 %
Avait besoin du bois pour mon propre usage	50 %	64 %
Réaliser les objectifs du plan de gestion	25 %	34 %
Prix était bon	19 %	27 %
Avait le temps pour le faire	17 %	25 %
Un entrepreneur forestier m'a contacté pour faire la récolte	18 %	6 %
Un office de commercialisation ou coopérative forestière me l'a recommandé	N.D.	10 %
A trouvé des travailleurs fiables pour récolter le bois	N.D.	24 %
Avait besoin d'argent	14 %	22 %
Améliorer les possibilités récréatives et l'attrait	17 %	20 %
Pour soutenir l'industrie forestière locale/régionale	N.D.	15 %
Défricher le terrain en vue d'un autre usage	17 %	11 %
Éviter des restrictions possibles sur la récolte	7 %	10 %
Améliorer les occasions de chasse	2 %	16 %
Autres	9 %	1 %

Plan d'aménagement La popularité des plans d'aménagement auprès des propriétaires québécois est de loin supérieure à ce qui est observé dans les autres juridictions et il semble fort peu probable que cette différence soit entièrement attribuable aux différences méthodologiques. En effet chez les propriétaires de boisé de 100 ha et plus au N.-B., seulement 39 % des propriétaires détiennent un plan d'aménagement, et ce groupe est de loin le plus grand utilisateur de plans d'aménagement. La popularité des plans d'aménagement au Québec est vraisemblablement liée au fait qu'ils sont une exigence pour participer aux programmes gouvernementaux liés à la forêt privée.

Tableau C.15 Détection d'un plan d'aménagement forestier

	Québec	É.-U.	Î.-P.-É.	N.-B.
Détient un plan d'aménagement (utilisé ou non)	59 %	4 %	13 %	13 %
Plan en voie d'élaboration	N.D.	N.D.	2 %	
Intéressé à avoir un plan d'aménagement	N.D.	1 %	29 %	25 %

Bénéficiaire d'une aide financière du gouvernement L'accès à l'aide financière du gouvernement pour la réalisation de travaux d'aménagement est un autre élément où les propriétaires québécois semblent se distinguer. En effet, alors que 44 % des propriétaires québécois ont bénéficié d'une aide financière du gouvernement ou d'une agence de mise en valeur pour réaliser des travaux d'aménagement, cette proportion n'est que de 13 % pour l'ensemble des propriétaires de boisés du N.-B. (pour les 10 dernières années), mais atteint toutefois 43 % parmi les propriétaires de boisés de 100 ha et plus qui sont les plus actifs en aménagement.

Annexe D : Questionnaire du sondage téléphonique

(Lien avec les lots boisés)

1. Êtes-vous actuellement propriétaire forestier (terre à bois, lots boisés, érablière)?

<u>Oui</u>	<u>1</u>	Allez à Q.3
<u>Non</u>	<u>2</u>	

2. Y a-t-il un propriétaire forestier dans votre ménage?

<u>Oui</u>	<u>1</u>	⇒ Demandez à parler à cette personne
<u>Non</u>	<u>2</u>	⇒ L'entretien se termine ici car aucune personne dans votre domicile n'est propriétaire forestier.

3. En excluant vos terres en culture et friches, environ quelle superficie totale de boisés possédez-vous?

<u> </u> hectares	<u> </u> acres	<u> </u> arpents
{ Si < 4 ⇒ Terminer	Si < 10 ⇒ Terminer	Si < 12 ⇒ Terminer
L'entretien se termine ici car l'étude vise les propriétaires forestiers avec plus de <u> </u> .		
Ne sait pas, ne répond pas	99	

4. Depuis combien d'années êtes-vous propriétaire de vos boisés?

<u>Moins de 5 ans (2009–2012)</u>	<u>1</u>
<u>De 5 à 10 ans (2003–2008)</u>	<u>2</u>
<u>De 11 à 20 ans (1993–2002)</u>	<u>3</u>
<u>Plus de 20 ans (1992 ou avant)</u>	<u>4</u>
(Ne pas lire) NSP/NRP	99

5. De qui avez-vous obtenu votre premier boisé? Était-ce : (lire les choix)

<u>D'un membre de votre famille</u>	<u>1</u>
<u>D'un ami, d'un voisin, d'une connaissance</u>	<u>2</u>
<u>Ou d'un vendeur que vous ne connaissiez pas personnellement</u>	<u>3</u>
(Ne pas lire) NSP/NRP	99

6. À quelle distance de votre plus proche boisé habitez-vous (environ) ? Est-ce : (lire les choix)

<u>À moins de 1 km (1/2 mile)</u>	<u>1</u>
<u>De 1 à moins de 10 km (1/2 – 6 miles)</u>	<u>2</u>
<u>De 10 à moins de 100 km (6 – 60 miles)</u>	<u>3</u>
<u>100 km ou plus (60 miles ou plus)</u>	<u>4</u>
(Ne pas lire) NSP/NRP	99

7. Au cours des dernières années, combien de fois avez-vous en moyenne visité vos boisés?
Est-ce : (Lire les choix)

	Plusieurs fois par année_____	1
	Une fois par année_____	2
	Ou moins d'une fois par année_____	3
(Ne pas lire)	Jamais_____	4
(Ne pas lire)	NSP/NRP_____	99

8. Les questions suivantes traitent des raisons pour lesquelles vous possédez un boisé.

	Oui	Non
Possédez-vous un boisé pour récolter du bois de chauffage?_____	1	2
Possédez-vous un boisé pour produire du bois de pâte ou de sciage?_____	1	2
Pour produire du sirop d'érable_____	1	2
Pour produire des arbres de Noël_____	1	2
Pour récolter des champignons, des branches ou des petits fruits_____	1	2
Possédez-vous un boisé à titre d'investissement ou de fonds de retraite_____	1	2
Pour générer un revenu d'appoint_____	1	2
Pour le plaisir d'aménager une forêt_____	1	2
Pour le plaisir de posséder un milieu naturel_____	1	2
Pour les activités familiales, autres que la chasse_____	1	2
Pour la chasse ou la pêche_____	1	2
Pour donner en héritage_____	1	2
Possédez-vous un boisé car il était inclut dans l'achat d'une propriété (ferme, chalet)_____	1	2

(Activités sur les lots boisés)

9. Avant de prendre une décision relative à l'utilisation de vos boisés (lire un à un les choix) :

	Oui	Non
Consultez-vous un membre de votre famille ou une connaissance?_____	1	2
Consultez-vous un technicien, un ingénieur forestier, un conseiller forestier, un biologiste?_____	1	2
Consultez-vous un entrepreneur forestier?_____	1	2
Consultez-vous Internet?_____	1	2
Consultez-vous des revues ou journaux forestiers?_____	1	2
Consultez-vous d'autres personnes, organismes ou sources d'informations?_____	1	2

(Si oui) Lesquels?_____

10. Pour votre boisé, possédez-vous un plan d'aménagement signé par un ingénieur forestier?

Oui _____ 1

⇒ Ce plan d'aménagement est-il utile pour vous aider à planifier vos travaux d'aménagement forestier?

Oui _____ 1

Non _____ 2

NSP/NRP _____ 99

Non _____ 2

NSP _____ 3

11. Au cours des 5 dernières années, avez-vous récolté du bois de chauffage sur votre propriété?

Oui _____ 1

⇒ Pour la dernière année de récolte, à combien estimez-vous le nombre de cordes?

Non _____ 2

NSP _____ 3

12. Au cours des 5 dernières années, avez-vous récolté du bois pour la pâte ou le sciage sur votre propriété?

Oui _____ 1

⇒ Pour la dernière année de récolte, à combien estimez-vous le volume récolté?

(allez à Q.14) ← _____

Non _____ 2

NSP _____ 3

13. Au cours des 5 dernières années, avez-vous fait des travaux en forêt, autres que la récolte de bois?

Oui _____ 1 (allez à Q.15 page suivante)

Non _____ 2

NSP _____ 3 } (allez à Q.20 page 5)

14. Les travaux de récolte de bois sur votre propriété étaient-ils : (lire les choix)

Manuels à la scie à chaîne _____ 1

Mécanisés à l'abatteuse _____ 2

Ou les deux _____ 3

(Ne pas lire) NSP/NRP _____ 99

15. Les questions suivantes portent sur les raisons qui vous incitent à récolter ou faire récolter du bois.

	Oui	Non	NSP
Est-ce que le revenu obtenu du bois vous incite à récolter ou faire récolter du bois? _____	1	2	99
Est-ce que l'amélioration des habitats fauniques vous incite à récolter ou faire récolter du bois _____	1	2	99
L'amélioration de votre forêt _____	1	2	99
L'agrandissement d'une terre en culture _____	1	2	99
Le temps disponible pour le faire et le plaisir de travailler en forêt _____	1	2	99
Des arbres à maturité _____	1	2	99
Une recommandation d'un technicien, d'un ingénieur forestier ou d'un biologiste _____	1	2	99
Un besoin de bois de chauffage _____	1	2	99
Une opportunité d'affaires _____	1	2	99
Y a-t-il d'autres raisons qui vous incitent à récolter ou faire récolter du bois? _____			

16. Sur le sujet de la planification et réalisation des travaux d'aménagement forestier sur vos boisés :

	Oui	Non	NSP
Est-ce que vous ou un membre de votre famille participez à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement forestier sur vos boisés? _____	1	2	99
Est-ce qu'un groupement ou coopérative de propriétaires forestiers participe à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement forestier sur vos boisés? _____	1	2	99
Un ingénieur ou technicien forestier à son compte _____	1	2	99
Un syndicat de producteurs de bois _____	1	2	99
Un entrepreneur forestier _____	1	2	99

17. Au cours des dernières années, est-ce que les réglementations de votre municipalité sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier ont entraîné une réduction de vos activités d'aménagement forestier?

Oui _____ 1
 Non _____ 2
 NSP _____ 99

18. Au cours des 5 dernières années, avez-vous bénéficié de subventions ou d'aide financière gouvernementale, ou d'une agence régionale de mise en valeur de la forêt privée, pour réaliser vos travaux d'aménagement?

Oui _____ 1 (allez à Q.21 p. 6)
 Non _____ 2
 NSP _____ 99

19. Pour quelles raisons n'avez-vous pas utilisé ces programmes?

	Oui	Non	NSP
Est-ce parce que vous n'étiez pas au courant de l'existence de ces programmes?	1	2	99
Est-ce parce que les programmes sont trop compliqués?	1	2	99
Est-ce parce que vous préférez faire les choses à votre façon et être seul à décider	1	2	99
Les budgets étaient épuisés lorsque vous vous êtes renseigné	1	2	99
Vous n'aviez pas l'argent pour payer votre part aux programmes d'aide	1	2	99
Vous étiez sur une liste d'attente pour recevoir de l'aide	1	2	99
Est-ce pour un autre raison : laquelle?			

(allez à Q.21 page suivante)

20. Pour quelles raisons n'avez-vous pas aménagé votre forêt au cours des dernières années?

	Oui	Non
Est-ce parce que vous manquez de temps?	1	2
Est-ce parce que vous ne voulez pas couper d'arbres?	1	2
Est-ce parce que vous manquez de connaissances sur l'aménagement forestier?	1	2
Vous avez peur d'endommager votre forêt	1	2
Vous manquez de connaissances sur les débouchés pour votre bois	1	2
Vous n'avez pas aménagé votre forêt dans les dernières années, est-ce parce que vous n'arrivez pas à trouver des travailleurs fiables?	1	2
Le prix du bois est trop bas ou les marchés incertains	1	2
Est-ce parce que votre forêt n'est pas assez âgée?	1	2
Votre forêt est trop inaccessible	1	2
Vous avez déjà vécu de mauvaises expériences	1	2
Vous n'avez pas à combler de besoins financiers	1	2
Vous n'avez pas aménagé votre forêt dans les dernières années, est-ce parce que vous n'avez pas accès à de l'aide financière?	1	2
Les réglementations municipales ne vous le permettent pas?	1	2
Vous estimez que ce n'est pas rentable?	1	2
Votre état de santé ou à votre âge ne vous le permettent pas?	1	2
Est-ce parce que l'aménagement forestier n'est pas un de vos objectifs?	1	2

21. Parmi les conditions qui pourraient vous convaincre de faire plus de travaux dans votre forêt :

	Oui	Non
Est-ce que la visite d'un ingénieur forestier pour vous conseiller pourrait vous convaincre de faire plus de travaux dans votre forêt? _____	1	2
Est-ce que des subventions pour vous soutenir financièrement pourraient vous convaincre de faire plus de travaux dans votre forêt? _____	1	2
De l'aide pour vendre votre bois _____	1	2
L'assurance que le travail en forêt sera bien fait _____	1	2
Une meilleure connaissance de votre forêt _____	1	2
Un meilleur prix pour votre bois _____	1	2
Un rabais de taxe foncière incitant à bien aménager votre forêt _____	1	2
Des réglementations municipales moins contraignantes _____	1	2

22. Au cours des 5 prochaines années, prévoyez-vous vendre, transférer ou donner l'ensemble de vos boisés en héritage?

Oui _____	1	(allez à Q.24 p. suivante)
Non _____	2	
NSP _____	99	

23.

	Oui	Non	NSP
Au cours des 5 prochaines années, prévoyez-vous construire ou réparer un chemin sur votre propriété? _____	1	2	99
Au cours des 5 prochaines années, prévoyez-vous reboiser sur votre propriété? _____	1	2	99
Prévoyez-vous effectuer des coupes d'éclaircies ou de jardinage dans les boisés _____	1	2	99
Effectuer des coupes d'assainissement visant à récupérer les arbres dépérissants _____	1	2	99
Effectuer des coupes à blanc _____	1	2	99
Aménager des habitats fauniques _____	1	2	99
Délimiter vos lignes de lots _____	1	2	99
Au cours des 5 prochaines années, prévoyez-vous protéger une partie de votre propriété contre l'exploitation afin de garder la vocation actuelle _____	1	2	99
Prévoyez-vous aménager une érablière pour la production de sirop d'érable? _____	1	2	99
Cultiver ou récolter des champignons ou des plantes forestières _____	1	2	99
Prévoyez-vous maintenir ou signer un bail avec un chasseur? _____	1	2	99
Prévoyez-vous chasser sur votre propriété? _____	1	2	99
Prévoyez-vous autre chose? _____			

(Votre connaissance des mesures de soutien aux propriétaires forestiers)

24. Diriez-vous que vous êtes au courant de :	Oui	Non
La réglementation municipale qui s'applique à vos boisés _____	1	2
De la certification forestière (ex. : FSC) _____	1	2
Des programmes de servitude ou de don écologique pour protéger un milieu naturel _____	1	2
Diriez-vous que vous êtes au courant des programmes soutenant les propriétaires qui désirent aménager leurs boisés _____	1	2
Des programmes d'aménagement d'habitats fauniques _____	1	2
Des programmes de financement forestier qui permet d'obtenir un prêt à taux avantageux _____	1	2
Diriez-vous que vous êtes au courant de la réglementation qui s'applique à la mise en marché des bois récoltés _____	1	2
Du programme de remboursement de taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers _____	1	2
Des programmes de formation pour les propriétaires forestiers offerts par les intervenants de votre région _____	1	2

25. De quelle façon aimeriez-vous acquérir des connaissances sur la forêt? Est-ce :	Oui	Non
En compagnie d'un proche _____	1	2
Par une formation d'un jour sur un sujet qui vous intéresse _____	1	2
Par la visite de votre forêt en compagnie d'un technicien, d'un ingénieur forestier, d'un biologiste _____	1	2
Par des journaux et revues _____	1	2
Par Internet _____	1	2

Et en terminant :

26. Pourriez-vous me donner votre année de naissance? _____
NRP

27. Quel est votre niveau de scolarité complété?

Secondaire ou moins _____	1
Collégial complété _____	2
Baccalauréat complété _____	3
NRP _____	99

28. Quel est votre occupation principale? _____

29. Avez-vous accès à Internet à la maison? Oui 1 Non 2
30. Avez-vous accès à Internet au travail? Oui 1 Non 2
31. Parmi les catégories suivantes, où se situe votre revenu annuel familial avant impôt? Est-ce : (lire les choix)

Moins de 20 000 \$ _____ 1

De 20 000 \$ à 39 999 \$ _____ 2

De 40 000 \$ à 59 999 \$ _____ 3

De 60 000 \$ à 79 999 \$ _____ 4

De 80 000 \$ à 99 999 \$ _____ 5

De 100 000 à 150 000 _____ 6

Plus de 150 000 \$ _____ 7

NSP/NRP _____ 99

32. Quel pourcentage de ce revenu provient de votre forêt?

Aucune _____ 1

1 à 10 % _____ 2

11 à 25 % _____ 3

26 à 50 % _____ 4

51 à 75 % _____ 5

76 à 100 % _____ 6

NSP/NRP _____ 99

Notre entretien se termine ici. Je vous remercie grandement M. _____ pour votre collaboration.

No enquêteur : _____

Date : _____

Le répondant était-il : un homme _____ 1
ou un femme _____ 2